



SAÏD MOHAMMAD AZAM/AFP

Des bombes, nuit et jour

Les ONG en désaccord avec la « guerre humanitaire »

SOMMAIRE

● **La guerre et l'humanitaire** : Les frappes américaines sur l'Afghanistan continuent, de jour comme de nuit. Al-Qaïda, l'organisation d'Oussama Ben Laden, appelle à la « guerre sainte ». Washington assure que désormais les Etats-Unis contrôlent complètement l'espace aérien de l'Afghanistan. Selon les talibans, des dizaines de civils auraient été victimes des frappes, dont quatre Afghans travaillant pour l'ONU (photo). Les ONG sont en désaccord avec l'emploi, par les Etats-Unis, de « l'arme humanitaire ». p. 2 à 4

● **Enquêtes et sécurité** : L'inquiétude grandit aux Etats-Unis après la découverte de deux cas d'anthrax en Floride. Le FBI prend cette affaire très au sérieux. Les experts privilégient la piste criminelle. Les pratiques financières de la City mises en cause par un rapport d'enquête de parlementaires français. p. 5 et 6

● **Horizons-Débats-Analyses** : Les points de vue de Michel Tubiana, « Inquiétude », et de Denys de Béchillon et Michel Troper, « Légèreté » ; analyse de Laurent Zecchini, « Notre ami Poutine ». p. 17 et 18

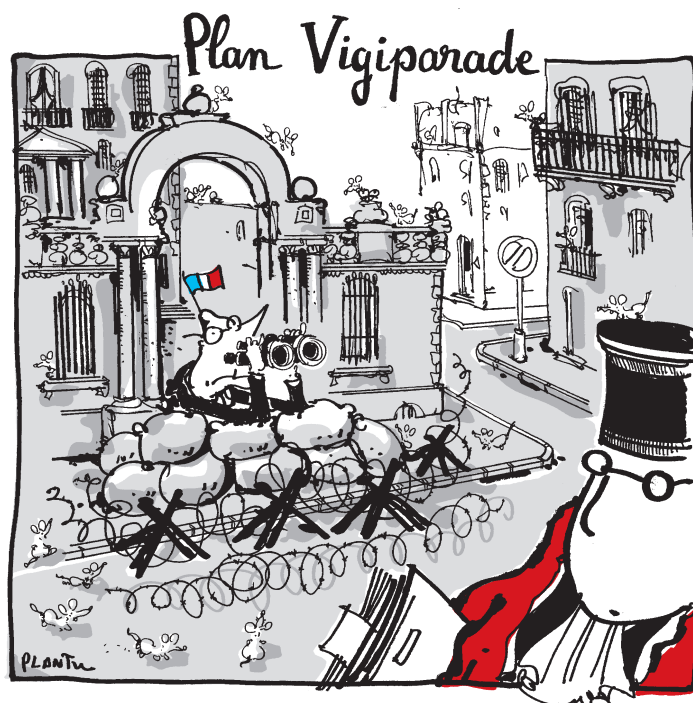
► www.lemonde.fr/11septembre2001

Chirac, président protégé, justiciable demain

- La Cour de cassation rend son arrêt sur le sort pénal du chef de l'Etat mis en cause comme ancien maire de Paris et chef du RPR
- La Haute Cour n'est pas compétente
- L'immunité présidentielle le protège
- La prescription des faits est suspendue
- S'il n'était pas réélu, il redeviendrait un justiciable ordinaire

LA COUR DE CASSATION, plus haute juridiction de France, a rendu, mercredi 10 octobre, son arrêt sur le statut pénal du chef de l'Etat. Jacques Chirac est actuellement mis en cause, dans trois dossiers distincts, en tant qu'ancien maire de Paris et ex-chef du RPR. En deux ans, dans des enquêtes sur le financement du RPR, sur l'office HLM de la Ville de Paris, sur les marchés publics d'Ile-de-France et sur les voyages privés de M. Chirac et de ses proches, des juges d'instruction ont déclaré avoir recueilli des « indices » le mettant en cause.

L'arrêt de principe des hauts magistrats énonce « qu'étant élu directement par le peuple pour assurer, notamment, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat, le président de la République ne peut, pendant la durée de son mandat, être entendu comme témoin assisté, ni être mis en examen, cité ou renvoyé pour une infraction quelconque devant une juridiction pénale de droit commun ». Selon la haute juri-



diction, le chef de l'Etat « n'est pas davantage soumis à l'obligation de comparaître en tant que témoin ».

Cependant, cette large immunité, accordée à la fonction présidentielle, protège celui qui l'occupe seulement pendant la durée du mandat. Jugeant que la Haute Cour de justice n'est « compétente que pour les actes de haute trahison du président de la République commis dans l'exercice de ses fonctions », la Cour de cassation affirme que « tous les autres actes » relèvent de juridictions pénales de droit commun, mais que les poursuites « ne peuvent être exercées pendant la durée du mandat présidentiel, la prescription de l'action publique étant alors suspendue ». En d'autres termes, Jacques Chirac bénéficie d'une large immunité tant qu'il est président de la République, mais redeviendrait un justiciable ordinaire s'il n'était pas réélu en 2002.

Lire pages 10 et 11

► www.lemonde.fr/chirac-affaires

La faillite de la CIA

« ON a, ces dernières années, engagé des gosses tout frais sortis de l'université, des mordus d'informatique. Il faut aujourd'hui revenir au travail de fond, à la sale et dure besogne, avec des types aguerris qui n'ont pas peur du noir et font preuve de flair. » Ce général américain résume l'état de déconfiture de la Central Intelligence Agency (CIA), totalement prise de court par les attentats du 11 septembre. Fonctionnarisée, incapable de recueillir les « renseignements humains » seuls à même de lutter efficacement contre le terrorisme, la CIA essuie le feu des critiques. Une enquête de Seymour M. Hersh raconte la succession d'erreurs des dirigeants de l'agence depuis l'effondrement de l'URSS.

Lire pages 16 et 33

« Entre Bush et Ben Laden, il y a nous », les journalistes d'Al-Jazira

DEPUIS la diffusion, dimanche 7 octobre, des premières images télévisées exclusives qui ont fait connaître au reste du monde les menaces d'Oussama Ben Laden, les journalistes de la chaîne d'information qatarie Al-Jazira sont euphoriques. Ils accumulent les scoops. Mardi 9 octobre, c'est encore par leur correspondant, Tayssir Allouni, depuis deux ans à Kaboul, que le message préenregistré du porte-parole d'Al-Qaïda appelant à la « guerre sainte », a transité avant d'être diffusé. « Professionnellement, on est à l'aise, on est assez fiers même », confie l'un des cent vingt journalistes de cette chaîne créée en 1996.

Mais ils sont aussi tendus, irrités et déçus. Les observateurs occidentaux qui avaient pris l'habitude de s'émerveiller devant cette « CNN du monde arabe », s'extasiant sur sa liberté de ton, lui reprochent aujourd'hui ses accointances avec les terroristes. Certains n'hésitent plus à qualifier Al-Jazira de « bras armé médiatique de Ben Laden ». Comme si ces diffusions relevaient, remarquent-ils, d'une stratégie mûrement préparée. Les journalistes de la chaîne sont furieux. Et tiennent à défendre

leur réputation. « On est plus équilibré dans notre traitement de la guerre que CNN, affirme l'un d'eux. On fait parler toutes les tendances : Tony Blair, qui est quand même le bras droit des Etats-Unis, et Ben Laden. »

Ils ne comprennent pas qu'on puisse leur reprocher de « faire de la publicité pour Ben Laden » et rappellent qu'Al-Jazira a vingt-sept bureaux dans le monde, dont un à Washington, un à Kaboul, un à Gaza, un à Jérusalem. « Pourquoi la presse occidentale n'a pas reproché à CNN d'être présente en Irak lors de la guerre du Golfe ? Est-ce qu'on leur a dit, à eux, que Saddam Hussein utilisait leur chaîne ? »

Leur travail, disent-ils, n'a rien à voir avec la défense d'une religion ou d'une internationale intégriste. « Nous sommes des journalistes avec vingt-cinq nationalités différentes. Parmi nous, il y a des Libanais, des Algériens, des Jordaniens, des Syriens... Il y a une majorité de musulmans, mais aussi des chrétiens. A Al-Jazira, on n'est pas dans une mosquée ni dans une église. Une fois au boulot, on travaille en professionnels, et c'est tout », explique l'un d'eux avant de conclure, narquois : « Ces histoires de choc de civilisa-

tions, de choc des religions, c'est vraiment n'importe quoi ! »

Ils affirment faire pleinement confiance à Tayssir Allouni, leur correspondant dépositaire des messages exclusifs de Ben Laden. Ils l'admirent pour son courage. Et balayaient les soupçons de collusion avec les terroristes qui pèsent sur lui.

« On croit que c'est simple, que c'est facile d'être là-bas, mais c'est faux », explique l'un de ses confrères, à Paris. Pour preuve, l'envoyé spécial à Kandahar, Mohammed Khayri Al Burini, un Jordanien, a par exemple été rapatrié à Doha fin septembre, après quinze jours de présence en Afghanistan. La chaîne ne lui a toujours par trouvé de remplaçant, les candidatures spontanées ne se bousculeraient pas. « Personne ne voulait aller, non plus, à Kaboul avant que Tayssir Allouni y parte ! » Face à la kyrielle de questions dont il fait l'objet, un journaliste d'Al-Jazira répond simplement : « Dans le monde, il y a pas que Bush et Ben Laden. Au milieu, il y a nous. »

Florence Amalou



PRÊT-À-PORTER

En route pour Las Vegas

Les collections du printemps 2002, présentées mardi 9 octobre à Paris, réveillent l'imaginaire du voyage. A l'hippodrome d'Auteuil, John Galliano pour Dior (photo) a bouclé un tour du monde en quarante silhouettes, plus sages qu'à l'habitude, inspirées par les cow-boys et les paillettes de Las Vegas. p. 28

► www.lemonde.fr/mode-ete2002

La France et la guerre



LIONEL JOSPIN

LE PREMIER MINISTRE a défini, devant les députés, les limites de l'engagement aux côtés des Etats-Unis : « Si la situation devait conduire à nous entraîner dans un engrenage que nous ne jugerions pas souhaitable, je ne m'y prêterais pas. »

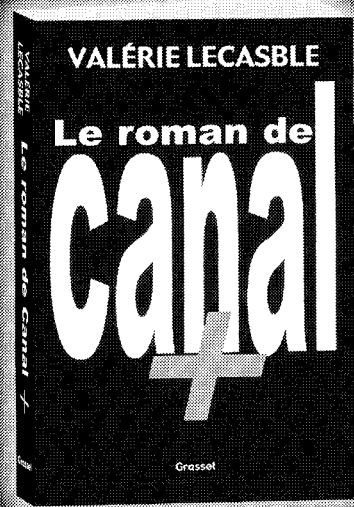
Lire page 7 et notre éditorial page 17

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 49 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 250 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 E ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 Dh ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3,30 FL ; Portugal, 300 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1011 - 7,90 F - 1,20 €



125,60 F le décodeur



Grasset

Du Kosovo à l'Afghanistan

C'ÉTAIT il y a deux ans, au siècle dernier. Une coalition menée par les Etats-Unis sous l'égide de l'OTAN bombardait le Kosovo et la Serbie. Le premier ministre britannique Tony Blair, déjà en pointe dans le combat, prêchait un « nouvel internationalisme ». « Nous ne nous battons pas pour des territoires, mais pour des valeurs, disait-il. Pour un monde où les responsables de tels crimes n'auront nulle part où se cacher. » Il parlait alors de Milosevic et du nettoyage ethnique. Il pourrait reprendre ces phrases, mot pour mot, en désignant Ben Laden et le terrorisme.

En 1999 comme aujourd'hui, la communauté internationale venait en aide à des populations musulmanes. George W. Bush l'a affirmé, pour souligner que sa « croisade » n'était pas dirigée contre l'Islam. Il n'est pas jusqu'aux méthodes employées dans cette phase de la guerre qui ne rappellent la campagne du Kosovo : des frappes dites « chirurgicales », avec leurs « dommages collatéraux », par missiles de croisière ou bombes plus classiques sur des objectifs militaires, afin de désorganiser les systèmes de défense ennemis. Pour une deuxième phase de la guerre, les Etats-Unis peuvent compter sur des alliés locaux déjà implantés sur le terrain : l'Alliance du Nord, en Afghanistan, à l'instar de l'UCK, au Kosovo.

Là s'arrêtent les similitudes. Si la guerre du Kosovo avait pour objectif d'empêcher que des atrocités ne soient commises au sein de l'Europe sans que les pays européens – et a fortiori les Etats-Unis – soient menacés dans leur intégrité, il n'en va pas de même avec l'Afghanistan. Les Américains réagissent en état de légitime défense après avoir été attaqués chez eux. La guerre du Kosovo était une guerre de type nouveau parce qu'elle se passait « hors zone », par opposition à la défense territoriale. La guerre contre le terrorisme n'est pas une opération de type classique parce qu'elle vise un ennemi diffus, aux contours mal définis, privé de structures étatiques. Et, cependant, elle est une guerre plus traditionnelle, menée au nom de la sécurité nationale, comme l'a montré l'invocation de l'article 5 de la charte de l'OTAN prévoyant l'assistance mutuelle, même si le champ de bataille se situe outre-mer.

Naguère, la communauté internationale intervenait pour faire respecter les droits de l'homme ; aujourd'hui, elle prend les armes pour éradiquer le terrorisme. Ce n'est pas exactement la même chose, bien qu'il puisse y avoir parfois des objectifs communs.

Daniel Vernet

Lire la suite page 17



ARTS VISUELS

La FIAC parie sur l'élitisme

Sélection drastique des galeries, prix d'entrée plus élevé pour limiter le nombre des badauds : la 28^e Foire internationale d'art contemporain de Paris (FIAC) mise sur un accueil luxueux des collectionneurs pour séduire un marché perturbé par la crise internationale. Les premiers échos sont positifs : plusieurs acheteurs ont fait fi des inquiétudes. p. 30

International.....	8	Aujourd'hui.....	25
France-Société.....	10	Météorologie.....	29
Carnet.....	14	Jeux.....	29
Régions.....	15	Culture.....	30
Horizons.....	16	Guide culturel.....	32
Entreprises.....	19	Kiosque.....	33
Communication.....	21	Abonnements.....	33
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	34

OFFENSIVE Les frappes américaines « ciblées » en Afghanistan se sont poursuivies, mercredi 10 octobre, pour la troisième journée consécutive. Les Etats-Unis affirment avoir

acquis le contrôle complet de l'espace aérien afghan. ● **LE COUPLAGE** de ces actions militaires avec des parachutages « humanitaires », par l'aviation américaine, de vivres et

médicaments destinés aux civils, provoquent un malaise dans la communauté des organisations d'assistance aux réfugiés. ● **AL-QAIDA**, l'organisation d'Oussama Ben Laden, a décrété

le djihad contre les Etats-Unis. ● **L'ATAQUE TERRESTRE** contre les troupes du régime des talibans est désormais une option que Washington n'exclut plus. ● **EN FRANCE**, la majorité plu-

rielle est divisée sur la nécessité des frappes aériennes. A l'Assemblée nationale, Lionel Jospin met en garde contre les risques d'engrenage. (Lire aussi notre éditorial page 17.)

Le drame des réfugiés d'Afghanistan pris dans la guerre

Par centaines de milliers, ils ont fui leur pays en proie à la sécheresse et à la famine. Ils vivent dans des camps de fortune le long des frontières. Les opérations militaires engagées par les Etats-Unis accroissent les difficultés des organismes qui tentent de venir en aide à leurs compatriotes à Kaboul et ailleurs

« **LE CIEL** est maintenant libre pour permettre aux avions américains de voler sans être harcelés, et les missions ont été un succès », a affirmé le président George W. Bush alors que les Etats-Unis ont poursuivi, mardi 9 octobre, leurs frappes en Afghanistan pour la troisième journée consécutive. L'organisation d'Oussama Ben Laden, Al-Qaïda, a lancé un appel au djihad. « *A partir d'aujourd'hui, la nation islamique ne se taira pas, le djihad devient un devoir pour tous les musulmans* », a affirmé dans un message préenregistré le porte-parole d'Al-Qaïda, Soulayman Abou Ghaïth. Réunis à Doha, les chefs de la diplomatie des 22 pays membres de la Ligue

arabe se sont déclarés « contre le terrorisme international ». Amr Mousa, secrétaire général, a déclaré : « *Nous ne tolérerons pas que ce phénomène soit imputé à l'islam* ».

● **La « guerre humanitaire »**. Alors que les risques d'afflux de réfugiés à la frontière pakistanaise s'accroissent, le couplage entre frappes aériennes et largages d'aide humanitaire n'est pas sans provoquer des états d'âme dans les organisations internationales et non gouvernementales. La plupart d'entre elles ont quitté l'Afghanistan et l'Unicef a décidé d'interrompre ses convois à partir du Pakistan (page 2).

● **Ciel dégage**. « Avec le succès des raids précédents, nous pensons

être en mesure de mener des bombardements 24 heures sur 24 si nous le souhaitons », a assuré le secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld. Il n'a donné aucune indication sur la suite que les Etats-Unis entendent donner à l'opération « Liberté immuable », mais il a laissé entendre qu'il souhaitait que les opposants au régime des talibans passent à l'action. Le ministre des affaires étrangères du gouvernement afghan en exil, Abdullah Abdullah, a déclaré que la chute du régime taliban pourrait être une question « de semaines, peut-être, voire de jours » (page 3).

● **Appel à la « guerre sainte »**. Le porte-parole d'Al-Qaïda a appelé tous les musulmans au djihad

contre les Etats-Unis leur demandant de s'attaquer à « leurs intérêts dans le monde ». Les talibans ont, par ailleurs, décidé de lever toutes les restrictions pesant sur la liberté de mouvement de Oussama Ben Laden estimant que celles-ci « ne sont plus valables avec le début des attaques américaines ». Contrairement à ce qui s'était passé au Kosovo en 1999, une intervention terrestre des forces armées n'est pas exclue. Les écueils d'une telle opération sont nombreux. Un reporter photographe de *Paris Match*, Michel Peyrard, a été arrêté par les talibans et sera jugé comme « espion » (page 4).

● **L'enquête et la sécurité**. Les députés français fustigent le laxis-

me britannique dans la lutte contre le blanchiment de l'argent sale. Arnaud Montebourg, rapporteur de la commission rend public un rapport détaillant les positions acquises par la famille Ben Laden à la City. Un conseiller bancaire explique les difficultés de contrôler la gestion des investissements illégaux (page 5).

● **L'anthrax**. Il faudra encore du temps pour déterminer si les deux cas d'anthrax relevés aux Etats-Unis sont d'origine criminelle ou naturelle. Néanmoins, le directeur du contrôle sanitaire au département de la santé de Floride estime « qu'il y a une chance sur un milliard de rencontrer deux cas d'anthrax ». La période d'incuba-

tion est de deux à cinq jours (page 6).

● **Le débat en France**. Lionel Jospin a justifié, mardi, à l'Assemblée nationale l'absence d'un vote sur l'engagement français aux côtés des Etats-Unis. L'intervention de Washington en Afghanistan fait tanguer la majorité plurielle. Les Verts et le Parti communiste ont souligné leur différence par rapport au Parti socialiste qui juge les frappes « légitimes ». Devant la commission de la défense nationale, MM. Védrine et Richard ont expliqué que la France garde sa propre capacité d'appréciation de la situation et que les bateaux français dans le Golfe restent sous commandement national (page 7).

Le travail de secours tourne à la mission impossible

ISLAMABAD
de notre envoyée spéciale
Endeuillé par la mort à Kaboul de quatre de ses employés d'une agence chargée du déminage, l'ONU a sévèrement réagi, mardi 9 octobre à Islamabad. « Les gens doivent faire la distinction entre les combattants et les civils innocents qui ne portent pas d'armes », a affirmé l'un de ses porte-parole au Pakistan, Stephanie Bunker, citant les termes du coordinateur Mike Sackett. Le coordinateur humanitaire de l'ONU pour l'Afghanistan appelle la communauté internationale à protéger les civils innocents des attaques militaires. « Tout en affirmant ignorer ce qui s'était passé, le Pentagone a ouvert une enquête pour « essayer de recouper les faits à ce sujet ». Le ministère

pakistanaï des affaires étrangères a déploré cette première bavure connue : « Aucune technologie ne peut être parfaite mais de tels actes sont regrettables et doivent être évités. Les attaques doivent se concentrer sur les terroristes. »

Selon des témoins de l'incident à Kaboul, un missile de croisière américain se serait abattu, lundi soir, sur l'immeuble de deux étages qui abritait les bureaux d'Afghan Technical Consultants (ATC), à une dizaine de kilomètres à l'est de Kaboul. Cet immeuble était situé non loin de l'antenne de communication que les Américains ont visé lundi. ATC est l'une des onze agences travaillant sous contrat avec l'ONU pour le déminage du pays, l'un des plus minés au monde. Souvent dirigées par

d'anciens militaires, ces agences avaient pris soin de fournir à l'ONU une localisation précise de leurs bureaux.

AUCUNE PROTECTION

Travailler en Afghanistan n'a jamais été une tâche facile depuis vingt ans, en particulier pour les employés afghans des agences humanitaires, qui ne bénéficient d'aucune protection particulière. Mais la tâche est à présent terriblement difficile, alors que les Afghans ont de plus en plus besoin d'aide. Au lendemain du 11 septembre, les expatriés des agences onusiennes, suivis par ceux des organisations non gouvernementales (ONG), ont quitté les 90 % de l'Afghanistan sous contrôle taliban, laissant leurs programmes aux mains des employés locaux.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a aussi dû partir sur ordre des talibans, qui ont exigé le départ de tous les étrangers en affirmant qu'ils ne pouvaient pas assurer leur sécurité. L'ensemble a compromis plusieurs programmes d'aides, plongeant encore plus la population dans la misère, en particulier dans les campagnes où vivent 85 % des 21 millions d'Afghans.

Les frappes militaires accentuent les entraves à l'action humanitaire. La mort des quatre membres d'ATC va sans aucun doute marquer les esprits. Elle illustre une vérité première : il n'y a pas de guerre « propre ». Si les bombardements se poursuivent de jour, on voit mal com-

Berthiaume du Programme alimentaire mondial (PAM). Ce dernier, qui avait interrompu, lundi, toutes ses livraisons de nourriture à l'intérieur de l'Afghanistan, les a reprises cependant mardi, pour l'instant à partir de l'Iran et du Turkménistan. Cinq de ses camions, transportant

vé sans problème à Kaboul. Le PAM a décidé de revoir chaque jour, en fonction de la situation, les possibilités de transport de nourriture à l'intérieur de l'Afghanistan.

A PARTIR DE L'IRAN

De son côté, l'Unicef a décidé, mardi, d'interrompre ses convois à partir du Pakistan, mais les poursuit à partir de l'Iran et du Turkménistan vers Hérat (ouest) et Mazar-e-Charif (nord). L'organisation a ainsi fait parvenir 30 tonnes de matériel médical à Hérat, qui abrite un camp où s'entassent environ deux cent mille personnes déplacées.

Enfin, la situation des agences de l'ONU opérant le long de la frontière pakistano-afghane s'est compliquée depuis lundi, en raison des nombreuses manifestations d'hostilités aux frappes américaines qui se déroulent au Pakistan et notamment à Quetta. Les bureaux du Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR) et de l'Unicef, sévèrement endommagés lundi dans cette ville située à cinq heures de route de Kandahar, sont restés fermés mardi, et les vingt-six expatriés du HCR sont cloîtrés dans leur hôtel.

Françoise Chipaux

Beurre de cacahuète et bannière étoilée

Des haricots rouges, du beurre de cacahuète, de la confiture de fraise, des biscuits protéinés, un gâteau : le cadeau « du peuple américain » illustré par la bannière étoilée a de quoi surprendre les Afghans qui vont le trouver. Quelque 75 000 rations alimentaires quotidiennes ont été ainsi larguées sur l'Afghanistan par l'armée américaine depuis le début des opérations militaires, le dimanche 7 octobre.

Ces parachutages ne font pas l'unanimité des organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent en Afghanistan. La plupart dénoncent en privé une « opération de propagande, inadaptée dans son contenu comme dans la quantité et dangereuse ». Les ONG s'inquiètent tout particulièrement des risques engendrés par ces largages au hasard, dans un pays qui reste un des plus minés du monde.

ment les humanitaires pourraient continuer à travailler alors qu'ils risquent à tout moment de devenir une cible. Déjà les camionneurs transportant l'aide à l'intérieur du pays se montrent plus réticents.

« Il est clair que ces frappes causent des difficultés », a affirmé Christiane

100 tonnes de vivres, ont quitté Machad, mardi soir, en direction d'Hérat. Mille tonnes de blé attendaient au sud du Turkménistan pour être transportées à Ankoï, au nord de l'Afghanistan. Un autre convoi, qui avait quitté Peshawar (Pakistan) dimanche avant les frappes, est arri-

Les ONG contestent le couplage avec l'action militaire

LES BOMBARDEMENTS engagés contre l'Afghanistan vont de pair avec une grande sollicitude des dirigeants occidentaux pour les populations civiles. George

ANALYSE

L'humanitaire ne peut être au service d'aucun pouvoir, surtout pas militaire

Bush l'a souligné dimanche avec une finesse toute américaine : « Le peuple opprimé d'Afghanistan va connaître la générosité de l'Amérique et de nos alliés. En même temps que nous frappons des cibles militaires, nous larguerons des vivres et des médicaments... » Depuis deux semaines déjà, on avait vu se monter ce pan humanitaire de la riposte militaire aux attentats du 11 septembre. L'ONU avait chiffré les besoins à 600 millions de dollars (670 millions d'euros) ; ils ont été trouvés dès la semaine dernière.

La satisfaction de voir enfin les Etats saisis de cet élan de solidarité avec les civils afghans n'est sans doute pas dénuée d'amertume chez ceux qui, depuis des mois – dans les organisations non gouvernementales et dans les grandes agences humanitaires de l'ONU (PAM, Unicef, HCR, etc.) –, hurlaient dans le désert. Ils s'évertuaient en vain à éveiller l'intérêt pour des populations qui subissent, après tant d'autres vicissitudes, les conséquences de trois années de sécheresse.

Le couplage entre action militaire et action humanitaire n'est pas non plus sans provoquer quelques états d'âme chez les travailleurs de ter-

rain. Voilà plus de dix ans que ce milieu qu'on appelle « les humanitaires » encaisse les expériences qu'il estime désastreuses pour lui et se torture mentalement – au moins dans sa branche la plus intellectuelle, la française – pour tenter de s'inventer une doctrine salvatrice dans ses relations compliquées avec les Etats. Car l'humanitaire, par définition, ne peut être au service d'aucun pouvoir, surtout pas militaire ; la victime n'appartient à aucun camp et c'est cette neutralité singulière qui, en principe, devrait ouvrir à ceux qui lui portent secours l'accès à tous les champs de bataille. Cette philosophie est une fois de plus malmenée dès lors que des colis sont largués par des appareils de guerre américains et qu'ils contiennent, outre les vivres, des tracts de propagande.

CONFINEMENT

La façon dont les politiques, ces dernières années, se sont emparés par intermittence de la cause humanitaire, a laissé quelques très mauvais souvenirs dans les ONG : en Irak en 1991, l'aviation américaine tue des Kurdes effarés en les bombardant de colis de vivres, au début d'une opération qui n'en allait pas moins permettre à cette population de survivre ; en Somalie, l'année suivante, les Américains débarquent sous le feu des projecteurs pour aider des humanitaires harcelés à mettre un terme à une famine historique, puis changent d'objectif pour un autre plus guerrier, puis s'enfuient au premier incident qui fait chez les GI un peu plus de zéro mort ; en Bosnie pendant plus de trois ans, par refus de s'engager militairement, la communauté internationale travestit des soldats de

relativement limité. C'est contre ce confinement que certains protestent aujourd'hui, en réclamant de l'ONU qu'elle obtienne pour eux l'autorisation de retourner en toute sécurité en zone talibane.

Les ONG soulignent l'insuffisance de la méthode du parachutage qui ne permet ni d'acheminer les quantités de vivres nécessaires ni d'assurer leur bonne distribution. « Combien d'opérations de largage faudrait-il ? », demande l'association Solidarités, en s'interrogeant sur la capacité « de populations épuisées à se déplacer vers d'hypothétiques "dropping zones" ».

FRONTIÈRES FERMÉES

Le salut consisterait pour beaucoup d'Afghans à gagner les pays voisins. Mais ni l'Iran ni le Pakistan ne sont disposés à ouvrir leur frontière. Les Etats-Unis semblent peu enclins à faire pression dans ce sens sur ce dernier pays, qui craint qu'un afflux de réfugiés n'accroisse encore le risque de déstabilisation.

Les opérations humanitaires sont actuellement totalement sous contrôle des Etats-Unis, directement ou via l'ONU. Mais s'il en allait autrement, elles n'en seraient pas moins difficiles. Beaucoup de responsables d'ONG en conviennent d'ailleurs, notamment celles qui imputaient le pathétique état de la population afghane, bien avant le 11 septembre, à des causes politiques dont la communauté internationale ne se souciait pas. Ceux-là refusent aujourd'hui de verser dans d'inutiles débats théologiques, même si le zèle humanitaire affiché par les Américains les irrite quelque peu.

Claire Tréan

POUR COMPRENDRE LA CRISE

De l'événement à l'histoire

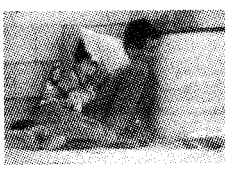
Bernard Lewis
Le retour de l'Islam



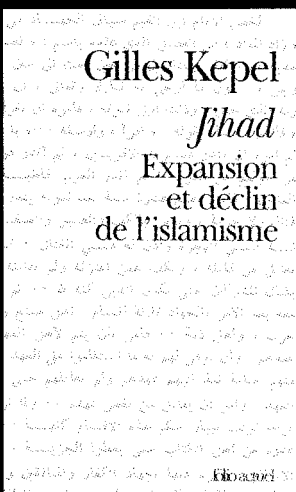
60 F

Georges Corm
Le Proche-Orient éclaté

1956-2000

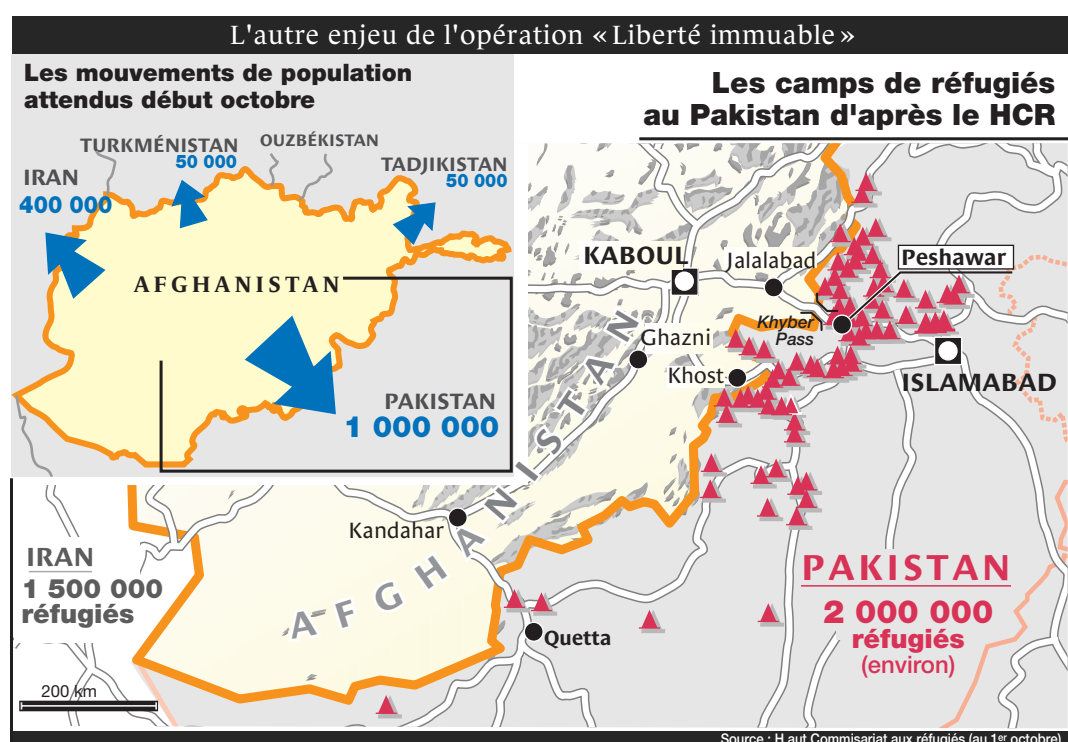


87 F



60 F

folio
actuel
histoire



A Peshawar, les premiers blessés arrivent...

PESHAWAR (Pakistan)

Des éclats d'acier ont pénétré profondément dans le cou, écrasant au passage les vertèbres cervi-

REPORTAGE

Les réfugiés ne sont ni pachtounes, ni tadjiks, ni rien d'autre. Ils sont seulement très pauvres

cales. A moitié inconscient sur son lit d'hôpital, le solide paysan pachtoun de Jalalabad ne sait pas encore qu'il est peut-être le premier « dommage collatéral » visible d'un conflit qui le dépasse. Mohammed Raza, marié, deux enfants, agriculteur afghan de son état, ne sait pas non plus que, paralysé « de la poitrine aux doigts de pied », précise le médecin, il ne se lèvera plus jamais.

La seule chose dont ils se souviennent, lui et Omar, qui a sauvé sa vie en risquant la sienne pour l'amener ici tandis qu'il perdait son sang, c'est que, ce soir-là, dimanche 7 octobre, alors que les Raza étaient réunis dans la ferme, « il y a eu une grande explosion et la maison a été soufflée ». L'exploitation familiale jouxtait l'aéroport, cible des raids américains. Les deux filles de Mohammed ont été blessées, pas trop gravement semble-t-il, et lui-même a perdu connaissance.

Preuve que les autorités pakistanaises, qui interdisent toujours l'entrée aux quelques milliers de réfugiés se concentrant du côté afghan de la passe de Khyber, tiennent leur parole d'accueillir les blessés, deux autres Afghans touchés sont arrivés, mardi dans la soirée, au même hôpital pakistanais de Hayatabad. Au moins ceux-là peuvent-ils espérer que, une fois soignés, ils pourront rejoindre en toute légalité les cohortes de non-clandestins chassés, ces dernières années, par la guerre puis la séche-

resse et la faim, et qui sont secourus par les Nations unies. Ce qui est fait dans les camps est nettement insuffisant, mais Nouroz, sa femme et ses deux enfants en rêvent.

Ils sont là, dans un sordide cloaque qu'on appellera, faute de mieux, un camp de réfugiés. Un hectare de terrain vague bordé d'un côté par de prospères villas, de l'autre par une voie ferrée si rarement utilisée que des brocanteurs ont installé leurs échoppes sur les rails. Planté sur une terre dure et poussiéreuse, un hectare de misère humaine totale, entassée dans une centaine de tentes bricolées de vieux chiffons ou de morceaux de plastique cousus ensemble, à Tajabad, un faubourg de Peshawar. Sous les huttes de toile, cent familles afghanes, plus de deux mille personnes, en majorité des enfants, si pauvres que la plupart pataugent pieds nus dans la rigole d'eaux usées qui traverse le lieu. Dans un coin, à quelques

20 francs par tente, c'est la ruine...

Au camp de Tajabad, près de Peshawar, chacune des familles afghanes paie un loyer au propriétaire du terrain, un Pachton d'une soixantaine d'années. La dime n'est pas élevée – 200 roupies (environ 20 francs) par mois et par tente –, mais, pour ces damnés, c'est la ruine. Ce camp n'est pas secouru par les organisations humanitaires. Le gouvernement pakistanais interdit aux agences de l'ONU d'enregistrer les clandestins, de sorte qu'il y a officiellement un peu moins d'un million et demi de réfugiés dans le pays, alors que le chiffre réel est sans doute proche du double. Les réfugiés de Tajabad, comme tant d'autres exilés afghans, n'ont donc aucune chance d'obtenir de l'aide. – (Corresp.)

mètres des tentes, le royaume des mouches et de la peste : une décharge d'ordures qui grossit de jour en jour entre les gourbis, quelques trous étroits creusés dans le sol dur, pour les besoins naturels. Et puis, là-bas, à 500 mètres, un point d'eau, le seul, un robinet, ouvert par le mollah de la petite mosquée voisine.

LE ROI ET LA PAIX

Nouroz et sa jeune épouse sans voile ont jeté l'ancre ici, il y a douze jours. Colporteurs de bimbeloterie à Kaboul, ni pachtounes, ni tadjiks, ni rien d'autre, « simplement très pauvres », ils ont fui la capitale quand ils ont « compris que la guerre allait recommencer ». Le couple s'est concerté avec huit autres familles de colporteurs. Ils ont tous fait leurs baluchons et se sont mis en route. « Nous avons marché avec tous nos enfants (trente-quatre au total) pendant trois jours puis nous avons collecté notre argent pour payer 4 000 roupies à un chauffeur de camion qui a mis trois autres jours pour nous amener jusqu'ici. »

Une foule de curieux se forme autour de l'étranger. Chemise en lambeaux mais regard digne et barbe peignée, le vieux Razza Khan, échoué à Tajabad depuis un mois avec sa femme et ses dix enfants, prend la parole : « Les Américains vont bombarder notre pays longtemps ? » Impossible de répondre. « Les talibans ? Ils n'ont jamais interféré dans nos vies. Ils ont arrêté la guerre civile quand ils sont arrivés et maintenant ils nous en apportent une autre. » Les bombardements « sur le pauvre peuple afghan » l'attristent profondément. « La dernière fois que nous avons été heureux dans notre malheureux pays, c'était sous le roi Zaher Shah, il y a plus de trente ans. Tout ce que nous voulons, c'est qu'il revienne et la paix avec lui », espère encore le patriarche.

Patrice Claude

Washington estime contrôler totalement l'espace aérien afghan

M. Bush rappelle le Congrès à l'ordre à propos du secret de l'information

WASHINGTON

de notre correspondant

Comme le dit Condoleezza Rice, la conseillère de George Bush pour la sécurité nationale, « une fois qu'une opération militaire a commencé à se développer, il n'y a plus qu'à la laisser se développer ». L'Amérique vit donc dans l'attente des événements qui ont commencé à s'enchaîner, le 7 octobre, avec les premiers bombardements en Afghanistan. La session d'information la plus importante de la journée est maintenant celle du secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, assurée conjointement avec le chef d'état-major interarmes, le général Richard Myers.

Mardi 9 octobre, alors qu'était en cours la troisième vague d'attaques aériennes, M. Rumsfeld a indiqué que les terrains d'aviation des talibans avaient été rendus inutilisables, à l'exception d'un d'entre eux, et que leurs radars et lanceurs de missiles antiaériens avaient été détruits. « Nous pouvons maintenant procéder à des frappes à notre guise, vingt-quatre heures sur vingt-quatre », a-t-il résumé. M. Rumsfeld a exprimé les regrets du gouvernement américain après la mort de quatre Afghans employés par une entreprise de déminage travaillant pour l'ONU. Tout en précisant qu'il n'avait pas de confirmation directe de ce fait et qu'il ignorait dans quelles circonstances ces personnes avaient été tuées, il a fait valoir qu'il n'existe malheureusement pas de « moyen permettant d'éradiquer le terrorisme facilement et en toute sécurité » et que toute guerre entraîne des « dommages involontaires ».

Le général Myers a fait le bilan chiffré des opérations de la veille : elles visaient treize cibles, ont employé de cinq à huit bombardiers basés à terre, de dix à quinze appareils embarqués sur des porte-avions, ainsi que quinze missiles Tomahawk tirés à partir de deux navires de surface et d'un sous-marin. Comme le 7 octobre, 37 500 rations alimentaires ont été larguées. Le chef d'état-major a

agrémenté son exposé de diapositives montrant un camp d'entraînement de l'organisation Al-Qaïda, un site de missiles sol-air et un terrain d'atterrissage avant et après les bombardements, sans préciser s'il s'agissait de ceux du premier jour – efficaces à 85 %, selon lui – ou de ceux du deuxième.

La question lui a été posée de l'avantage que présentait la destruction du camp d'entraînement, apparemment inoccupé. « C'est là que se trouvent leurs salles de classe, leurs champs de tir et d'autres équipements destinés à leur entraî-

Le secrétaire à la défense a plutôt démenti qu'une attaque ait été dirigée contre un lieu où aurait pu se trouver Oussama Ben Laden

nement, a expliqué le général. Maintenant, ils sont privés de tout cela. »

Le secrétaire à la défense a convenu, du bout des lèvres, que le camp retranché où réside le mollah Omar, chef des talibans, avait été visé. Il a plutôt démenti qu'une attaque semblable ait été dirigée contre un lieu où aurait pu se trouver Oussama Ben Laden. Il a répondu avec beaucoup de réticence à la question de savoir si certaines frappes étaient destinées à aider les troupes de l'Alliance du Nord.

Les dirigeants de cette coalition anti-talibans se sont impatientés de voir que les planificateurs des bombardements ne s'étaient pas intéressés à l'aérodrome de Bagram, à 40 kilomètres de Kaboul, qu'ils contrôlent mais ne peuvent utiliser parce que sa piste est sous

le feu de batteries ennemies. M. Rumsfeld a pourtant été très clair quant au fait que les Etats-Unis et le « peuple afghan » ont un intérêt commun à « débarrasser l'Afghanistan de la présence des terroristes et de ceux qui les hébergent et qui les aident ». « Je serais stupéfait s'il y avait encore un gouvernement taliban en Afghanistan quand tout cela sera terminé », a-t-il déclaré, mardi soir, à la chaîne de télévision CBS.

Alors que les pilotes américains ont désormais l'ordre de viser ce que M. Rumsfeld a appelé des « cibles émergentes », c'est-à-dire des concentrations de troupes, la question est de savoir à quel moment va commencer l'engagement d'unités américaines au sol. Interrogé à ce sujet, le secrétaire à la défense s'est borné à répondre que « rien n'est exclu ».

L'information devenant une denrée rare, il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les dirigeants sont eux-mêmes incertains et dans quelle mesure leur silence est un élément au service d'une stratégie parfaitement définie. Le contrôle des « fuites » est, en tout cas, une préoccupation majeure.

Le Washington Post ayant fait état, le 5 octobre, des propos de hauts fonctionnaires des services de renseignement selon lesquels le risque d'attentats était de « 100 % » après le démarrage des opérations militaires (Le Monde daté 7-8 octobre), le président George Bush a envoyé aux quatre dirigeants du Congrès, le jour même, une lettre indiquant qu'ils seraient désormais, avec les quatre responsables des commissions du renseignement, les seuls destinataires des informations « classées ».

Interrogé, mardi, alors qu'il venait de s'entretenir avec le chancelier allemand, Gerhard Schröder, le président américain a déclaré que les fuites en provenance du Congrès étaient « inacceptables ». « Je comprends que cela provoque de l'agreur au Capitole, mais c'est une affaire sérieuse », a insisté M. Bush, alors que M. Schröder, à sa droite, avait la mine gênée de l'étranger devant qui éclate une querelle de famille.

Fort de sondages extraordinairement positifs – le dernier en date, commandé par CBS, indique que 86 % des Américains approuvent les bombardements et que 92 % d'entre eux jugent favorablement la manière de M. Bush de diriger le pays dans l'adversité –, le président cherche à pousser son avantage sur le Congrès, qui rechigne toujours à voter les mesures de police antiterroriste demandées par l'exécutif et qui se divise sur le dispositif destiné à soutenir l'économie.

Patrick Jarreau

Cinq avions-radars de l'OTAN aux Etats-Unis

Les ambassadeurs de l'OTAN à Bruxelles, ont donné le feu vert à l'envoi, aux Etats-Unis, de cinq avions-radars Awacs appartenant à l'Alliance atlantique pour assurer la surveillance de l'espace aérien américain. Ce qui permet à Washington de dégager autant d'appareils du même type pour les opérations antiterroristes en Afghanistan. L'OTAN a répété qu'« elle était prête à fournir l'aide requise » par les Américains et acceptée par elle le 4 octobre. Cette aide comporte huit mesures, dont le déploiement de la force aéroportée de détection lointaine. C'est la première fois que la surveillance générale de l'espace aérien américain est confiée à des équipages européens. Au total, l'OTAN aligne vingt-quatre Awacs, basés en Allemagne et en Grande-Bretagne. Le premier des cinq transférés aux Etats-Unis s'y est posé mardi 9 octobre.

A Bruxelles, l'OTAN a aussi décidé de redéployer des forces maritimes en Méditerranée afin de libérer des fréquences américaines qui devraient gagner la mer d'Arabie. – (Corresp.)



Al-Qaida appelle à la « guerre sainte » contre les États-Unis et leurs intérêts

« La tempête des avions ne cessera pas », proclame l'organisation d'Oussama Ben Laden

POUR APPELER la « nation islamique » au djihad (la guerre sainte), Souleiman Abou Ghâith, le porte-parole de l'organisation d'Oussama Ben Laden, Al-Qaida, s'est contenté d'un plan fixe – et d'un cadre serré – tourné en intérieur. « La guerre des croisades promise par Bush a effectivement commencé sur les terres musulmanes d'Afghanistan, le djihad est devenu un devoir incontestable pour tout musulman... », a-t-il déclaré en référence aux frappes aériennes qui touchent l'Afghanistan. Si le discours radical contenu dans cette vidéo préenregistrée et diffusée, mardi 9 octobre, par la chaîne satellitaire arabe Al-Jazira, basée au Qatar, ressemble bien au style Ben Laden, avec des expressions censées frapper les esprits comme « des milliers de jeunes qui veulent mourir que les Américains veulent vivre », le porte-parole de l'organisation d'Al-Qaida n'a pas le même charisme que son chef.

Il a rendu hommage aux auteurs des attentats-suicides du 11 septembre, sans toutefois les revendi-

quer, et promis de nouvelles opérations similaires. « Ces jeunes qui ont frappé l'Amérique en faisant exploser des avions à New York et à Washington ont bien agi en portant le combat au cœur des États-Unis, et cette guerre y restera jusqu'à ce que l'Amérique cesse de soutenir les juifs [en Israël] et mette fin à l'embargo injuste contre le peuple irakien qui a coûté la vie à plus d'un million d'enfants », a-t-il dit. « La tempête des avions ne s'arrêtera pas », a-t-il assuré.

« PARTOUT DANS LE MONDE »

« En s'attaquant à l'Afghanistan, les Américains ont ouvert une nouvelle porte qui ne se refermera pas », a-t-il prophétisé avec le débit mécanique d'un imam débutant, trébuchant sur ses propres mots et obligé de hausser le ton pour paraître menaçant. « Les intérêts américains sont dispersés partout dans le monde. Chaque musulman est tenu d'accomplir son devoir pour porter assistance à sa nation et à sa religion », a poursuivi Souleiman Abou Ghâith, dans une

injonction à porter la confrontation à l'échelle internationale.

Al-Jazira a eu l'idée de faire réagir toute de suite après la diffusion de la vidéo un théologien arabe (au téléphone à partir de Koweït), Fahd Al-Khana. Le professeur à l'Institut de théologie de l'université de Koweït a rappelé, extraits de Coran et paroles du prophète Mahomet à l'appui, que les attentats à New York et Washington étaient contraires à tous les préceptes de l'islam.

Mais pour se démarquer de l'embrasement allié américain, il a aussitôt ajouté : « Tuer des innocents est tout simplement irrecevable, que ce soit à New York ou en Afghanistan. » Pour autant l'honorable professeur ne s'en tirera pas facilement. Perfidie, la journaliste d'Al-Jazira révèle que Souleiman Abou Ghâith est un Koweïtien. « Il y a à peine trois ans, il vivait encore chez vous au Koweït, et qui le finançait ? », lui demande-t-elle.

Plus proche des gens de la rue que de leurs dirigeants, la chaîne de télévision Al-Jazira couvre tou-

tes les manifestations. Après leurs homologues palestiniens, les étudiants égyptiens sont sortis dans les rues pour se démarquer de leurs gouvernants. Avisé, le correspondant d'Al-Jazira au Caire fait remarquer que, même si les fondamentalistes égyptiens sont habituellement hostiles à Ben Laden, ils ne peuvent pas empêcher « cet élan populaire de sympathie ».

Partout, les manifestants sont systématiquement interviewés, et Al-Jazira choisit toujours les plus emblématiques. Comme cette jeune Cairete en hidjab qui ne doit pas avoir vingt ans. « Oussama Ben Laden a délibérément choisi de quitter la vie de château, qui était la sienne, pour vivre dans les montagnes austères de l'Afghanistan et combattre aux côtés des plus pauvres de la planète. Quoi qu'il fasse, quoi qu'on en dise, pour moi c'est un homme qui a des principes », explique-t-elle en direct au reporter d'Al-Jazira.

Tewfik Hakem



■ **AFGHANISTAN.** Deux Afghans à la recherche des corps dans les débris d'une agence de l'ONU chargée du déminage, frappée mardi 9 octobre par un missile de croisière américain. Cet immeuble de deux étages abritait les bureaux d'afghan technical consultants (ATC), à une dizaine de kilomètres à l'est de Kaboul. Bilan : quatre morts.

A la différence des opérations au Kosovo, Américains et Britanniques n'ont pas exclu l'option terrestre

LES ÉTATS-UNIS et la Grande-Bretagne n'excluent pas l'usage de forces terrestres en Afghanistan, qui ne se limiteraient pas au seul déploiement de leurs forces spéciales affectées au renseignement. A la différence de ce qui s'était passé pour la Serbie et le Kosovo, en 1999, quand le président Bill Clinton fit savoir d'entrée de jeu qu'il n'y aurait pas de troupes au sol mais uniquement des bombardements aériens, Américains et Britanniques, cette fois-ci, laissent vaguement planer la perspective d'une option terrestre. Celle-ci pourrait se concrétiser une fois que les tirs de missiles de croisière Tomahawk et les raids aériens, qui sont en cours de nuit comme de jour, auront donné la garantie que le ciel au-dessus de l'Afghanistan était dégagé et que la menace de la défense antiaérienne de Kaboul a été progressivement réduite à sa plus simple expression.

A partir de renseignements de commandos sur place et des informations recueillies par les avions-espions Gnat de la Central Intelligence Agency (CIA), dont l'un a été perdu, alors qu'il survolait des combats entre les talibans et l'Alliance du Nord à Mazar e-Charif, une carte de la défense aérienne afghane a été dressée et des zones à riches répertoriées.

Ce sont moins les quelques avions Mig encore en état de marche qui sont préoccupants, dès lors que les pistes d'envol seraient systématiquement attaquées, mais bien davantage les systèmes de missiles sol-air, leurs radars associés et les batteries antiaériennes qui sont les principales menaces. Il s'agit pour l'essentiel de matériels d'origine ex-soviétique, anciens,

médiocrement entretenus, tels que des rampes de missiles SA-2, SA-3, SA-16 ou SA-18, ou des missiles portables, de la famille Strela ex-soviétique ou Stinger américain, probablement plus dangereux. A cette panoplie, il faut ajouter des batteries antiaériennes de 12,7, 14,5 et 23 millimètres, monotubes, bitubes ou quadritubes. Cet arsenal est assez disparate, issu au gré des circonstances de l'ex-URSS, de la Chine, du Pakistan, de l'Iran, de l'Égypte, de l'ex-Yougoslavie ou de la Bulgarie.

VERS UN DEUXIÈME FRONT ?

Il est arrivé que des hélicoptères de l'Alliance du Nord ont réussi à attaquer à la roquette l'aérodrome de Kaboul sans être pris pour cibles. Mais, si ce dispositif n'est pas éliminé d'emblée, les pilotes

des avions amenés à appuyer des actions au sol devront apprendre à s'en méfier.

La continuation des opérations aériennes au-dessus de l'Afghanistan et le spectre d'une intervention terrestre, selon la forme qu'elle pourrait revêtir et qui ne semble pas encore avoir été fixée, devraient conduire les talibans à se mettre en posture de se battre sur deux fronts en même temps. Que cette action au sol, appuyée par une aviation libre de ses manœuvres, soit ou non conjuguée avec les forces de l'Alliance du nord.

Devoir combattre sur deux théâtres d'opérations simultanés n'est jamais chose aisée pour un état-major qui a du mal à coordonner ses actions sur le terrain si, de surcroît, la troupe est « matraquée »

depuis le ciel, sans l'espoir de disposer de sa propre couverture aérienne. On l'a vu, en 1991, en Irak en dépit du savoir-faire reconnu de la garde républicaine, une unité professionnelle restée obstinément fidèle à Saddam Hussein. L'intérêt de mener des opérations aéroterrestres est d'aboutir à ce que les talibans allongent leurs lignes de ravitaillement et qu'ils fassent ainsi le grand écart. Ce qui les rend plus vulnérables.

Dans les états-majors américains et britanniques, nul n'ignore que la phase aérienne de l'opération militaire anti-taliban, même si elle n'est pas terminée, est probablement la plus facile. Mais ils savent aussi que toute option terrestre, qui viendrait à être déclenchée et combinée ou non avec l'Alliance du Nord, serait la marque

que, face à la résistance du régime afghan, les frappes aériennes se sont révélées insuffisantes.

ÉCUEILS POLITIQUES

Les écueils sont nombreux. Et, d'abord, politiques. Il convient, en effet, que les États-Unis, le Royaume-Uni et leurs alliés sur le terrain aient au préalable une idée de la manière dont est assurée la continuité du pouvoir à Kaboul le jour où il serait vacant. Mais les obstacles sont aussi d'ordre militaire. En la matière, les scénarios du pire existent. Et si les commandos à la poursuite d'Oussama Ben Laden échouaient à le « loger », lui et son réseau ? Et si des accidents d'hélicoptères en cascade, comme pour les Américains, dans le désert iranien, durant une mission d'exfiltration d'otages en 1978, obli-

geaient à interrompre, voire à annuler l'opération ? Et si des embuscades meurtrières étaient montées par les talibans ? Et si des campagnes de fausses nouvelles, destinées à embraser le monde musulman, étaient lancées contre cette expédition, tendant à accréditer la thèse selon laquelle les troupes occidentales ont provoqué des massacres dans la population afghane ?

De toutes les façons, les délais d'une action terrestre, quelle qu'elle soit, butent sur un calendrier qui s'avère compliqué, avec la proximité du ramadan, en novembre, et les rigueurs de l'hiver qui suivra et qui peut entraver l'exécution de certaines opérations de longue haleine.

Jacques Isnard

En direct des montagnes afghanes, le correspondant de MSNBC : « On nous tire dessus ! C'est incroyable ! »

NEW YORK

de notre envoyée spéciale

Nous sommes sur MSNBC, une chaîne d'information concurrente de CNN et caractérisée par un ton vif, rythmé et un tantinet agressif. D'une montagne d'Afghanistan, dans la nuit sombre, une voix nous parvient, grésillante, difficilement audible. L'image n'est guère plus nette, mouchetée, vacillante. L'incrustation « nightscope », dans le coin gauche de l'écran doit signifier que la caméra est dotée d'une lentille spéciale pour scruter la nuit. Et à y bien regarder, en effet, on distingue un visage, filmé de très près et aux mouvements saccadés par une mauvaise liaison satellite. Il bascule ce visage. Il paraît même allongé et collé à l'écran plein de neige. Sa voix est haletante :

« On nous tire dessus ! C'est incroyable, je ne sais pas d'où ça vient. On nous mitraille !

– Mais où êtes-vous ?, crie une voix en studio. Et que se passe-t-il ?

– On est sur le toit d'une maison. Et on nous tire dessus. Je ne sais pas d'où ça vient, je ne comprends pas.

– Kerry, protégez-vous ! La dernière chose qu'on veut c'est de vous forcer à garder l'antenne dans ces conditions !

– On est allongé sur le toit. Je ne vois rien dans la nuit. Normalement on était en sécurité, dans une zone amicale. Ça continue de tirer. Aucune idée qui peut faire ça.

– Kerry, y a-t-il des coups de fil que nous pourrions passer pour vous tirer de là ?

– Non, on est au milieu de nulle part ! On va rester planqués sur le toit.

– Kerry, faites attention à vous. Nous reviendrons à vous plus tard. »

Retour dans le calme du studio. Le journaliste a devant lui une immense carte

d'Afghanistan présentée à l'horizontale. Un expert militaire est à ses côtés qui, avec une baguette, nous indique les différents points stratégiques et le mouvement attendu des troupes du nord. Il se souvient soudain nous avoir laissés en plein suspens, voire en désarroi devant son confrère canardé sous nos yeux.

« Vous, téléspectateurs, sachez qu'on se préoccupe de Kerry, qu'il est au téléphone avec des gens de chez nous, même si vous ne le voyez pas à l'écran », dit-il avant de reprendre sa conversation avec l'expert.

Ecran neigeux à nouveau, lumière verdâtre. Mais les formes sont plus nettes. Nous voici à nouveau en Afghanistan. Le grésillement est là, la voix cassée, mais on n'entend plus de coups de feu :

« Allô, Kerry ?

– Ca va ! On peut se mettre debout, ça veut

dire que ça va mieux ! J'ai derrière moi deux combattants de l'Alliance du Nord. (La caméra tente de les montrer dans la pénombre ; on aperçoit deux silhouettes avec un turban et une veste militaire, munis d'appareils ressemblant à des talkies-walkies). On est OK, c'est la bonne nouvelle, on ne saura que demain, avec le jour, ce qui s'est passé. Ce sera une surprise. »

Mais le journaliste du studio est pressé et passe à un autre sujet. « A l'heure où je vous parle, lance-t-il, nous avons du nouveau en Floride concernant l'anthrax. Mais voilà que j'apprends qu'un avion d'entreprise vient de s'écraser. Et nous avons un correspondant au Texas ! Allez, faisons une pause ! (de publicité) Et nous aurons beaucoup d'autres choses à partager avec vous ! »

Annick Cojean

Michel Peyrard, grand reporter à « Paris-Match » a été arrêté par les talibans

PARTI depuis trois semaines au Pakistan, Michel Peyrard, grand reporter de Paris-Match, a été arrêté, mardi 9 octobre, en Afghanistan et accusé par les talibans « d'espionnage ». Selon l'agence Afghan Islamic Press (AIP), proche des talibans, le journaliste, travesti en femme et portant une bourka, a été arrêté dans la matinée à Goshta, un village situé à 35 km à l'est de Jalalabad. Il était accompagné par deux guides pakistanais. Le porte-parole des talibans a estimé, selon AIP, qu'il « ne pourrait bénéficier d'aucune clémence. Il transportait un téléphone satellitaire, un magnétophone et d'autres équipements utilisés pour l'espionnage ».

La direction et la rédaction de Paris-Match ont aussitôt demandé « la libération de Michel Peyrard, qui accomplissait son travail de journaliste ». Le porte-parole du ministère français des affaires étrangères, François Rivasseau, a indiqué mardi soir « être sans nouvelles » du journaliste français. « Sitôt que l'information [de son arrestation par les talibans] nous est parvenue, nous

nous sommes efforcés de localiser notre compatriote en fonction des dernières nouvelles données à sa rédaction. Nous avons immédiatement donné instruction à notre représentation à Islamabad pour prendre contact avec toutes les autorités et interlocuteurs qualifiés et susceptibles de favoriser la libération saine et sauf de notre compatriote », a-t-il ajouté.

50 000 FRANCS POUR UN ÉTRANGER

Pour sa part, Reporters sans frontières s'est déclaré « très inquiet, d'autant plus que les frappes américaines ont commencé », ce qui n'était pas le cas avec la journaliste anglaise Yvonne Ridley qui a été libérée. « Les Pakistanais pouvaient [alors] faire pression sur les talibans », précise RSF.

« Nous avions eu Michel Peyrard lundi, au téléphone vers 23 heures. Il pensait aller à Jalalabad constater l'effet des premiers bombardements américains. Il a dicté un reportage depuis la zone tribale de Mohmand lundi soir. Nous nous sommes inquiétés quand il ne nous a pas appelés mardi matin comme prévu. Il est très

sérieux et couvre depuis quinze ans l'actualité internationale et les grands conflits », précise-t-on à la rédaction de Paris-Match. Dans le dernier numéro, après avoir gagné le quartier général des talibans à Khost toujours déguisé en femme, Michel Peyrard racontait avoir vu un mollah offrir près de 50 000 francs à celui qui ramènera la tête d'un étranger.

Paris Match a également envoyé en Afghanistan un photographe, Alvaro Canovas et un autre journaliste, Patrick Forestier, qui, ayant franchi la frontière du Tadjikistan, effectuait actuellement un reportage au nord de Kaboul, avec les forces du commandant Massoud.

Agé de quarante-quatre ans, Michel Peyrard est entré à Paris-Match en 1983 et a couvert les événements au Nicaragua, en Roumanie, la guerre du Golfe, la Bosnie, le Kosovo et la Tchétchénie. Il a reçu le prix Louis-Hachette, pour son reportage sur la chute de Grozny en décembre 1999.

Nicole Vulser

Pas de position commune de la Ligue arabe sur les frappes américaines

LES CHEFS de la diplomatie des vingt-deux pays membres de la Ligue arabe, réunis mardi 9 octobre à Doha, au Qatar, n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur l'attitude à adopter face aux raids américains et britanniques contre l'Afghanistan. « Nous n'avons pas arrêté une attitude commune », a convenu sous le couvert de l'anonymat un ministre participant à la réunion.

Le mutisme observé au cours de la rencontre traduit les divergences profondes entre des pays arabes réputés proches des États-Unis – comme l'Égypte ou la Jordanie –, et, à l'opposé, l'Irak, ennemi juré de Washington, et qui a vivement dénoncé les raids. S'y ajoute le fossé entre les régimes arabes conservateurs et leur opinion publique, laquelle se montre sensible aux discours d'Oussama Ben Laden.

Faute de pouvoir se mettre d'accord sur une « position collective », les ministres de la Ligue arabe ont adopté au terme de « consultations informelles » une plate-forme en

quinze points assez vague. Elle réaffirme que « nous sommes tous contre le terrorisme international et (que) nous ne tolérons pas que ce phénomène soit imputé à l'islam », a indiqué à la presse, le secrétaire général de la Ligue, l'égyptien Amr Moussa. « L'ONU, a-t-il ajouté, doit être le pivot de la lutte contre le terrorisme ».

Les frappes devraient, à ses yeux, se limiter à ce que les Américains « considèrent comme des bases militaires ». « Il faut épargner les civils », a ajouté M. Moussa. De son côté, le ministre syrien, Farouk al-Chareh, a estimé que « les règlements politiques et sécuritaires étaient plus appropriés pour faire face à la situation en Afghanistan (qu'une riposte militaire) ».

Les divergences constatées mardi risquaient de s'accroître, mercredi, lors de la réunion ministérielle, toujours à Doha, de l'Organisation de la conférence islamique (OCI), forte de cinquante-sept membres. Entre la Turquie, qui soutient la politique de Washington et d'autres membres opposés aux frappes, à l'instar

de l'Iran, le fossé risque d'être encore plus profond qu'au sein de la Ligue arabe.

Les ministres de la Ligue arabe sont tombés d'accord, en revanche, pour dénoncer « la politique du gouvernement israélien d'Ariel Sharon », et exprimer leur « considération » face à l'« évolution de la position de l'administration américaine ».

Par ailleurs, la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui doit se tenir du 9 au 13 novembre à Doha, reste officiellement maintenue. Selon le secrétaire général de l'organisation, Mike Moore, les préparatifs se poursuivent tout à fait normalement pour cette réunion qui doit marquer le lancement d'un nouveau cycle de négociations multilatérales. Mais la décision finale concernant un report éventuel n'appartient pas à l'OMC mais aux 142 États membres de l'Organisation. – (AFP.)

Londres est accusé de laxisme dans la lutte antiblanchiment

La mission antiblanchiment de l'Assemblée nationale s'en prend à la City. Dans un rapport, publié le 10 octobre, les députés français dénoncent « l'importance pour les organisations criminelles à visée terroriste » des territoires offshore de la Couronne britannique

APRÈS MONACO, le Liechtenstein et la Suisse, le Royaume-Uni et ses dépendances (Gibraltar, Jersey et Guernesey) sont dans le collimateur des députés français. Dans un rapport publié mercredi 10 octobre, la mission antiblanchiment de l'Assemblée nationale dénonce les défaillances réglementaires, judiciaires et bancaires du dispositif britannique. Tirant argument de l'habileté d'Oussama Ben Laden à se fondre dans les marchés financiers mondiaux, elle souligne « l'importance, pour les organisations criminelles à visée terroriste, de la place de Londres et des territoires offshore

de la Couronne ». Les parlementaires ont voulu illustrer la porosité qui existe entre le blanchiment d'argent sale et le financement des activités terroristes, d'un côté, et, de l'autre, le rôle joué par la place financière britannique. Ils ne pouvaient rêver mieux qu'un document concocté par des experts internationaux pour le compte d'une organisation fiscale occidentale sur « L'environnement économique d'Oussama Ben Laden » (*Le Monde* du 25 septembre).

Arnaud Montebourg, rapporteur de la mission, affirme faire œuvre utile en rendant publique,

en annexe du rapport, cette analyse de 71 pages qui détaille les positions acquises par le groupe saoudien de la famille Ben Laden dans la City et ses zones extraterritoriales.

« UN PARADIS JUDICIAIRE »

Le document « permet de comprendre l'ancienneté de l'utilisation de la City de Londres, des infiltrations dont elle fait l'objet et surtout l'absence de réaction des autorités de régulation anglaises, confirmant ainsi l'échec des mécanismes mis en place », note le rapporteur.

Londres et sa City sont « très

attrayantes pour les blanchisseurs d'argent », relève le rapport parlementaire, qui considère que ces territoires offrent « un paradis non seulement fiscal, bancaire et financier, mais malheureusement judiciaire à bien des égards ». Les députés français déplorent, comme plusieurs magistrats européens interrogés, les « graves difficultés rencontrées dans la coopération judiciaire » avec les autorités britanniques et dénoncent leur « aveuglement ».

Le juge financier français Renaud Van Ruymbeke explique ainsi comment les magistrats étrangers se heurtent au « secret

bancaire » de la City lorsqu'ils souhaitent accéder aux comptes ouverts aux noms de mafieux. Les dépendances britanniques offshore (îles anglo-normandes, île de Man) constituent aussi des « refuges pour l'argent criminel ». Pourtant, rappellent les députés, la liste établie en 2000 par le Groupe d'action financière internationale (GAFI) a épargné le Royaume-Uni sous l'influence de « négociations diplomatiques ».

MAIGRE BILAN

Les Britanniques se sont bien doté d'« un dispositif juridique classique de lutte antiblanchiment », mais n'ont consacré que « des moyens opérationnels très modestes à cet objectif », note le rapport. L'organisme spécialisé dans la lutte contre la grande criminalité, le National Criminal Intelligence Service (NCIS), ne dispose que d'une trentaine de personnes pour exploiter les 15 000 déclarations d'opérations suspectes qui lui parviennent annuellement (dix fois plus qu'en France) et les transmettre éventuellement à la police. « La première grande place financière internationale, qui enregistre chaque jour plusieurs dizaines de millions de transactions financières et boursières, n'a connu en moyenne qu'une dizaine de condamnations par an pour délit de blanchiment », s'étonne le rapporteur.

« L'incapacité juridique de procéder à l'identification du client final dès lors que des avocats, experts-comptables ou agents spécialisés dans la création de sociétés créent pour leurs clients des sociétés-écrans au nom desquelles des comptes sont ouverts » est enfin déplorée. Si les établissements bancaires contribuent à la lutte contre le blanchiment, « les professions juri-

diques et comptables manifestent une superbe ignorance de la loi ». Et ces professionnels sont régulièrement utilisés comme « clé d'accès à des mécanismes juridiques ou financiers permettant de blanchir des capitaux en recourant à des

La City, coffre-fort de la finance mondiale

En juillet 2000, les banques étrangères implantées à Londres géraient la moitié environ des avoirs bancaires déposés au Royaume-Uni (quelque 12 000 milliards de francs). Le produit intérieur brut de la City est évalué à près de 3 % du PIB du Royaume-Uni. Première place financière mondiale, Londres offre un faible niveau d'imposition au sein de l'Union européenne (l'impôt sur les sociétés y est de 30 %) et une large dérégulation des marchés et services financiers. Mais malgré sa taille financière, le nombre des poursuites et condamnations pénales pour blanchiment reste indigent : cent procès entre 1986 et 1996 (au lieu de 538 en Italie et 2 034 aux Etats-Unis).

sociétés-écrans ou des trusts ».

Au total, malgré les réformes lancées depuis 1997 par le gouvernement britannique, « le bilan de la lutte antiblanchiment au Royaume-Uni reste bien maigre », conclut le rapport, en recommandant notamment des « sanctions » à l'encontre des établissements qui continueront de bafouer les normes anti-blanchiment.

Erich Inciyan
et Babette Stern

Les imprécations d'un « compliance officer » londonien

LONDRES

de notre correspondant à la City

« Londres a toujours su s'accommoder des fonds d'autrui et en tirer profit. Le rapport Montebourg apporte la preuve de la continuité en ce domaine » : la quarantaine, un visage de gamin qui n'a l'air de rien, notre interlocuteur nous demande de ne pas sortir un bloc-note au bar au cas où un collègue l'aperçoit dans ce pub bondé de la City. A l'évidence, la traque à l'argent du terrorisme a mis sens dessus dessous la première place financière européenne.

Le rapport dévastateur pour la Grande-Bretagne de la mission parlementaire française (*lire ci-dessus*) trouve un écho favorable auprès de ce *compliance officer* (déontologue) chargé du respect des règles de bonne conduite financière dans une banque commerciale britannique. L'an dernier, il a claqué la porte de son précédent employeur, une filiale d'une banque d'investissement africaine dont la clientèle était surtout constituée de commerçants libanais et asiatiques installés sur le continent noir. Dès qu'il subodorait une transaction tordue, l'encombrant fouineur alertait ses supérieurs. La majorité des financiers obtempéraient à ses injonctions en exigeant un supplément d'information au nouveau client qui, généralement, disparaissait sans laisser de traces.

Mais, en coulisses, de cupides gestionnaires de patrimoine faisaient la sourde oreille, surtout pour les clients importants.

A l'écouter, les banquiers de cette institution, ayant pignon sur rue à l'ombre de la cathédrale Saint-Paul, faisaient du chiffre par le truchement de montage de trusts secrets à Jersey ou de sociétés non résidentes dans des places extra-territoriales dépendant de la Couronne (îles Caïman, les îles Vierges britanniques). « Ils ne se préoccupaient guère de l'origine des fonds déposés », tonne, amer, notre opérateur. Alors que les grandes firmes de la City disposent d'un bataillon d'« incorruptibles » de la vérification éthique, son équipe ne comportait que deux contrôleurs dignes de ce nom. Considéré comme un empêchement de fructifier en rond, l'intéressé était de facto « placardisé » au sein de l'entreprise.

Dilemme cornélien : devait-il respecter les dispositions de la loi de 1993 en faisant part de ses soupçons à l'autorité de tutelle, la Financial Services Authority (FSA) ou se tenir à carreau ? « Pour éviter les disputes autant que par ambition, je me bornais à cocher des cases sur les formulaires officiels de contrôle ». Sous la pression des experts-comptables externes chargés de l'audit des comptes, sa banque avait, certes, récemment resserré les boulons en ce qui concerne les nouveaux

comptes, mais pas les paiements effectués par des clients attirés. Quelques mois plus tard, il « craquait » et démissionnait de son poste.

L'argent du terrorisme ? « La traque internationale ne devrait pas révéler grand-chose et les enquêteurs vont tourner en rond ». Impossible d'en tirer davantage. Pourtant, d'après les députés il y aurait beaucoup à dire sur ce très long feuilleton dont la traque aux fonds de la nébuleuse Ben Laden n'est que le dernier rebondissement. « Tout dépend de la bonne volonté des professionnels d'appliquer la législation antiblanchiment existante. Ces derniers sont conscients que la marge de manœuvre du régulateur, qui veut éviter à tout prix un scandale entachant la réputation de la place de Londres, est limitée », explique Rowan Bosworth-Davies, consultant auprès de l'agence londonienne Control Risks.

Pour le FSA, la chasse aux blanchisseurs est ouverte, mais pas avant le 1^{er} décembre. A cette date, l'autorité va voir ses pouvoirs augmentés : droit d'engager des poursuites judiciaires contre les fautifs, sanctions et publication des noms dans la presse, responsabilité de l'élaboration de l'arsenal répressif. Mais les avocats, les comptables et les bureaux de change échapperont à sa tutelle.

Marc Roche



Ils sont tous autour du monde.

Vous avez 5 minutes pour les réunir autour de la table.

La visioconférence par Sony

Quelques minutes suffisent pour qu'ils puissent participer tous ensemble à une réunion, discuter entre eux, assister à des présentations audio, vidéo ou multimédia et prendre des décisions. C'est très simple à utiliser et cela évite de perdre du temps et de l'argent en déplacements. Quels que soient vos besoins professionnels, notre gamme de produits et services de visioconférence vous apportera la solution pour un coût optimal. Pour en savoir plus, appelez au 0820 40 00 00 (0,79 FF TTC la minute) ou connectez-vous sur www.sonybiz.net/monde



Mettez-nous au défi

SONY

La psychose d'attaques bioterroristes se répand en Floride

Alors que le FBI poursuit son enquête, les scientifiques semblent persuadés que seule une intervention humaine a pu provoquer les deux cas d'anthrax signalés dans le comté de Palm Beach. Plus d'un millier de personnes ont été soumises à des tests

NEW YORK

de notre envoyée spéciale
Criminelle ou naturelle ? La réponse définitive du FBI prendra peut-être du temps, mais la communauté scientifique semble déjà persuadée que seule une intervention humaine peut expliquer la présence de spores d'anthrax dans un immeuble de Floride et la contamination d'au moins deux personnes.

La prudence est certes recommandée par tous les chercheurs et médecins interviewés heure après heure par les télévisions américaines. Mais aucun d'eux ne trouve d'explication plausible à l'existence de ces deux cas, révélés à quelques jours d'écart, et touchant deux hommes travaillant dans le même édifice et pour la même société, American Media.

Le premier, Robert Stevens, un photographe du *Sun* de 63 ans, est décédé vendredi 5 octobre de la maladie de l'anthrax. Le second, Ernesto Blanco, 73 ans, chargé du courrier dans le même journal, était hospitalisé le jour même, testé positif sans avoir toutefois développé encore la maladie.

« Il y a une chance sur un milliard de rencontrer deux cas d'anthrax », estime le directeur du contrôle sanitaire, au département de la

santé de Floride. Quant aux chances de contamination naturelle « elles vont de zéro à aucune », a déclaré le sénateur de Floride, Bob Graham, après s'être entendu avec Jeffrey Koplan, directeur du centre de contrôle et de prévention des maladies d'Atlanta, qui enquête sur les deux cas.

La journée de mardi a donc vu défiler sur les antennes tout ce que l'Amérique compte d'experts en maladies rares et en santé publique, en bioterrorisme et en défense du territoire. Aux bataillons de soldats marchant d'un même pas vers le combat, CNN ou MSNBC avait substitué les images de bataillons de microbes, grossis au microscope, et décidément plus menaçants. Le logo « *Terrorisme biologique* » barrait tous les écrans.

CLAVIER D'ORDINATEUR

On ne s'étonnait plus, dès lors, d'une série d'informations témoignant d'un début de panique de la population. Même si un médecin de Virginie avait d'ailleurs récusé, mardi matin, l'éventualité d'un troisième cas d'anthrax chez un de ses patients, employé dans le même groupe de presse et inquiet de se découvrir des symptômes de la maladie. De fausses alertes ont

dérangé plusieurs dizaines de fois les pompiers de la région de West Palm Beach, où est installé American Media. Des banques, des magasins, des particuliers croyaient percevoir sur des objets divers une poudre ou une matière suspectes. Les autorités sanitaires se sont plusieurs fois déplacées pour diagnostiquer de la poussière

le clavier de l'ordinateur du photographe, a pu pénétrer dans le bâtiment. Tous les employés ont été soumis à un questionnaire sur les mouvements et habitudes de l'entreprise, les visiteurs, ouvriers et employés temporaires. Les enquêteurs auraient même demandé les codes personnels des ordinateurs afin d'examiner les archives et

Fausses alertes dans plusieurs Etats

Outre la Floride, les fausses alertes se sont multipliées dans d'autres Etats américains. Dans le Kentucky, deux cents personnes ont été mises en quarantaine à Convington, après la fermeture d'un centre des impôts. Un employé avait ouvert une enveloppe contenant une mystérieuse poudre blanche, laissant craindre une attaque terroriste biologique.

Une station de métro de Washington a été fermée plusieurs heures, mardi, par crainte là aussi d'une contamination. A West Chester, dans l'Ohio, le personnel d'un restaurant a également été placé en quarantaine : un client avait laissé un bocal contenant un liquide non identifié. A Cincinnati, c'est le cabinet d'un médecin qui a été évacué en urgence après la découverte d'un courrier suspect. - (AFP.)

re, et les politiques ont prié instamment la population de garder son sang froid.

Dans les locaux des journaux d'American Media, les hommes du FBI mènent une enquête minutieuse afin de déterminer comment la bactérie, détectée notamment sur

courriels. Les paquets et lettres ayant pu être tenus par les deux hommes contaminés par l'anthrax sont particulièrement contrôlés. Le système de ventilation est minutieusement testé.

Un stagiaire, qui avait laissé un étrange message d'adieu au per-

sonnel, éveillant ainsi les soupçons, a été interrogé par le FBI au domicile de ses parents et aussitôt disculpé. Il devra, ainsi que onze de ses camarades, se soumettre aux tests imposés à tous les employés du groupe et à leurs visiteurs. Un bon millier de personnes au total, qui se disent inquiètes, mal informées, et mécontentes qu'il ait fallu attendre cinq jours après la déclaration du premier cas pour fermer le bâtiment.

Après avoir subi un prélèvement nasal, chacune d'entre elles se voit remettre des antibiotiques pour une durée de quinze jours, après quoi il incombera à leur médecin de leur prescrire le même traitement pendant quarante-cinq jours. Des tests sanguins devront être réalisés la semaine prochaine. Mardi soir, de nombreux pharmaciens de Floride mais aussi de New York affirmaient avoir vu leurs stocks d'antibiotiques « dévalisés ».

« Cette affaire reste une source de préoccupation mais il n'y a pas d'éléments nouveaux », a affirmé mardi le porte-parole de la Maison Blanche.

Malgré le soin mis par les enquêteurs à retracer l'histoire récente du photographe décédé, ses loisirs et voyages, aucune piste n'appa-

rait. Pas plus, pour le moment, que du côté des terroristes, dont la présence près de West Palm Beach, peu de temps avant les attentats du 11 septembre, est une bien étrange coïncidence. Le FBI dit n'avoir retrouvé sur les objets ou bagages ayant appartenu à plusieurs d'entre eux aucune trace suspecte. Mais il examine la liste des abonnés aux tabloïds d'American Media, deux noms étant apparemment similaires à ceux de deux des pirates de l'air.

TROUVER LE SOMMEIL

Beaucoup de familles se disaient, mardi soir, incapables de trouver le sommeil en attendant le résultat des tests. Le *New York Times*, pourtant, trouvait plusieurs raisons d'être rassuré.

D'abord, observait-il dans un éditorial, parce que le danger semblait relativement restreint : soit parce que le travail avait été mal fait, soit parce que le but n'était pas un crime de masse. Ensuite parce que la réponse du système médical, prompt à diagnostiquer l'anthrax, avait été adaptée. Preuve que « l'arme la plus efficace contre la menace du bioterrorisme est un système fort de santé publique ».

Annick Cojean

A l'instar de la peste, la fièvre charbonneuse est une maladie virulente et résistante

PREMIERS SYMPTÔMES de la première attaque, tant redoutée, de bioterroristes ou étonnante coïncidence épidémiologique survenant sur le sol américain ? Pour les autorités françaises en charge de la veille sanitaire rien, dans la matinée du mercredi 10 octobre, ne permettait encore de trancher même si, outre-Atlantique, on privilégie désormais de plus en plus la première des deux hypothèses.

Il est vrai que *Bacillus anthracis*, l'agent pathogène responsable de la fièvre charbonneuse - affection également connue sous les dénominations de « charbon », d'« anthrax », de « pustule maligne » ou encore de « maladie des cardeurs de laine » - est l'un des micro-organismes qui, avec ceux de la variole, de la peste et du botulisme inquiète, depuis longtemps déjà, les spécialistes de la lutte contre le bioterrorisme.

Moins que sa contagiosité, ce sont sa virulence et sa résistance ainsi que l'impact sur l'opinion publique d'une épidémie de charbon qui confèrent à *Bacillus anthracis*

des caractéristiques prises en compte par les bioterroristes. Les deux diagnostics établis en Floride et la décision prise par le gouvernement français, dans le cadre du plan Biotox, de faire du charbon une maladie à déclaration obligatoire (*Le Monde* du 6 et du 9 octobre) viennent, brutalement, rappeler qu'on avait eu tort de ranger depuis plusieurs décennies cette maladie au rayon des pathologies infectieuses moyenâgeuses incapables de réapparaître dans les pays industrialisés.

TROIS FORMES HUMAINES

Le charbon est, comme la peste, une zoonose, c'est-à-dire une maladie transmissible commune à l'espèce humaine et à certaines espèces animales. Bactérie aérobique d'origine essentiellement tellurique - et à ce titre pouvant être fréquente dans certains sols - *Bacillus anthracis* infecte sous sa forme la plus aiguë - dite apoplectique - les bovins, les chèvres ou les moutons. « La maladie se déclare soudainement et suit rapidement. Les

animaux présentent des signes d'apoplexie cérébrale et meurent, précise-t-on auprès de l'Office international des épizooties (OIE). Dans les formes aiguës des bovins, des chevaux et des moutons, les symptômes incluent la fièvre, une excitation suivie de dépression, une respiration difficile, l'incoordination des mouvements, des convulsions et la mort. »

Chez l'homme, où le charbon peut prendre différentes formes (cutanée, pulmonaire ou digestive), l'OIE situe « entre deux et cinq jours » la période d'incubation. Conséquence d'un contact avec des animaux infectés (ou mieux encore de leur carcasse), c'est la forme cutanée qui, jusqu'à présent apparaissait la plus fréquente. Elle résulte aussi du contact avec la laine, des peaux et des fourrures contaminées. La partie de la peau exposée se met à démanger et une papule apparaît bientôt à l'endroit de l'inoculation. Cette papule se transforme en vésicule qui se creuse en une escarre de couleur noire. Pour spectaculaire et inquiétante qu'elle puisse être, cette lésion cutanée est généralement indolore, ce qui conduit à un retard dans le diagnostic dont les conséquences peuvent être rapidement mortelles.

Bacillus anthracis peut aussi, sous forme de spores (la bactérie s'étant encapsulée), être inhalé, ce qui induit - à plus ou moins longue échéance - des symptômes

particuliers, évocateurs le plus souvent d'une grippe ou d'une infection banale des voies aériennes supérieures avant d'évoluer vers un tableau gravissime et souvent mortel. Dans cette hypothèse, le traitement par des antibiotiques adaptés doit être mis en œuvre au plus vite et dans un réflexe de santé

publique, avant même l'apparition des premiers symptômes chez les personnes potentiellement exposées. Il faut également compter avec le charbon gastro-intestinal (gastro-entérite violente accompagnée de vomissements et de sang dans les selles) qui se contracte par l'ingestion de viandes d'animaux infectés.

Des cas recensés en France en 1997

La dernière épizootie de charbon observée en France date de 1997. « Comme vous le savez, une épizootie de charbon semble sévir actuellement en Savoie. Malgré des mesures de recensement et de séquestration des animaux des élevages atteints, cette épizootie aurait touché une trentaine d'animaux, peut-on lire dans une note, datée du 8 septembre 1997 et signée du docteur Yves Coquin, sous-directeur de la veille sanitaire (direction générale de la santé) et adressée au directeur du Réseau national de santé publique. Cet épisode représente la troisième alerte de ce type en un peu plus d'un an. »

Le docteur Coquin rappelait alors que, outre un épisode épidémique en juin 1997 dans les Pyrénées-Atlantique (avec trois cas humains), le charbon avait tué une fillette en février 1996. Il précisait que la source de la contamination n'avait pas pu être mise en évidence « malgré de nombreux prélèvements réalisés sur les animaux et au niveau de l'environnement ».

qu'il est fort peu vraisemblable que le deuxième cas observé soit la conséquence d'une contamination à partir du premier. « Les hommes contractent le charbon directement ou indirectement à partir d'animaux malades, peut-on lire dans les « Recommandations pour la surveillance et la lutte contre le charbon animal et humain »

Il y a 23 ans, le scandale étouffé de la fuite d'anthrax à Sverdlovsk

Le pouvoir soviétique fit tout pour taire l'accident, qui révélait la production d'armes bactériologiques

LE VENDREDI 30 mars 1979, un technicien de l'enceinte n° 19 de l'usine de production d'armes bactériologiques de Sverdlovsk, lieu ultrasecret maillé en laboratoire civil, quitte son service en laissant à son supérieur le mot suivant : « Filtre encrassé, je l'ai démonté, remplacement demandé. » La note sera ignorée, provoquant l'un des plus graves accidents bactériologiques de l'histoire et un scandale international. Bien que signataire du traité de 1972 interdisant le développement d'armes bactériologiques, il allait s'avérer que l'Union soviétique menait un gigantesque programme d'armement de ce type, désormais connu sous le nom de Biopreparat.

A Sverdlovsk (aujourd'hui Ekaterinbourg), dans l'Oural, Biopreparat, coiffé par la 15^e direction du ministère de la défense, travaillait sur la variole, la peste, la tularémie, la morve et divers virus de fièvre hémorragique. Mais sa production de masse (plusieurs tonnes par an) se concentrait sur une bactérie ; la maladie du charbon, ou anthrax. « L'anthrax de Sverdlovsk était la plus virulente des souches

sur lesquelles nos chercheurs avaient travaillé, on l'avait baptisé anthrax 836 », écrit Ken Alibek. Numéro deux de Biopreparat, ce scientifique, qui s'est réfugié aux Etats-Unis en 1992, a décrit par le menu le programme soviétique dans un livre, *La Guerre des germes* (Presses de la Cité, 2000).

Ce 30 mars 1979, les broyeuses d'une usine de céramique voisine. Puis les morts s'additionnent, le dernier cas étant diagnostiqué le 19 mai, six semaines plus tard.

Bilan officiel : 96 personnes infectées, 66 morts. Bilan certainement faux. M. Alibek parle d'au moins 105 décès, tandis que d'autres spécialistes ont cité le chiffre de 600. Vingt-deux ans après l'accident, des zones d'ombre demeurent encore, tant l'opération de maquillage montée alors par le KGB et l'armée fut efficace. Archives saisies, documents truqués, agents du KGB déguisés en médecins pour délivrer de faux certificats de décès, corps éliminés... Le pouvoir soviétique fit tout pour taire cet accident.

Deux mois plus tard, l'agence officielle Tass annonce « une épidémie naturelle d'anthrax » et la guérison de tous les malades. Une cargaison de viande avariée a été vendue sur les marchés privés de la ville, expliquant alors les autorités, et toutes les mesures ont été prises : marchandise saisies, vendeurs arrêtés, désinfection et abattage d'une centaine de chiens errants. Les morts ne seront reconnus que plus tard.

Ken Alibek, qui devint quelques années plus tard le responsable de la production industrielle d'anthrax dans cette même usine transférée de Sverdlovsk à Stepnogorsk, au Kazakhstan, a pu reconstruire le déroulement de l'accident. Il ne fut officiellement reconnu qu'en 1992 par Boris Eltsine, qui démantela Biopreparat. Eltsine, qui était justement secrétaire du Parti communiste de Sverdlovsk en 1979, concéda un an plus tard au journal *Komsomolskaïa Pravda* : « Certaines de nos recherches militaires furent à l'origine de l'accident. »

Des responsables militaires, anciens de Biopreparat, continuent, eux, de nier farouchement. « Cela fait rire les spécialistes », soutenait en 1998 le général Evstegueniev dans les *Izvestia*, s'en tenant à la thèse de la viande avariée. Un mensonge persistant qui, ajouté à bien d'autres indices, fait dire à de nombreux experts occidentaux que la Russie n'aurait pas complètement démantelé son terrifiant programme d'armement bactériologique.

« Cela fait rire les spécialistes », soutenait en 1998 le général Evstegueniev dans les *Izvestia*, s'en tenant à la thèse de la viande avariée. Un mensonge persistant qui, ajouté à bien d'autres indices, fait dire à de nombreux experts occidentaux que la Russie n'aurait pas complètement démantelé son terrifiant programme d'armement bactériologique.

François Bonnet

NOUVEAU
RENDEZ-VOUS
IMMOBILIER

Désormais,
retrouvez
nos annonces
classées
chaque mercredi
daté jeudi.

Lionel Jospin : « Je ne me laisserai pas entraîner dans un engrenage »

Le premier ministre promet d'associer le Parlement à « chaque étape » de l'engagement militaire français. Il estime toutefois qu'un vote de l'Assemblée nationale n'est pas nécessaire

UNE NOUVELLE fois, l'Assemblée nationale est noire de députés. Mardi 9 octobre, deux jours après les premières frappes américaines en Afghanistan, les élus sont venus entendre Lionel Jospin. Ils savent qu'il s'agit de petits moments d'histoire. Le premier ministre aussi, qui, attaqué par François Goulard (DL, Morbihan) sur l'« insupportable ambiguïté » des voix communistes et vertes, lâche sous les applaudissements fournis des bancs de gauche : « Je préfère de beaucoup un peuple et des députés qui avancent les yeux ouverts plutôt que les yeux fermés. »

Lionel Jospin se veut hermétique à toute provocation de la droite, qui avait réussi, le 3 octobre, à le faire sortir de ses gongs, en l'obligeant à évoquer l'élection présidentielle (Le Monde du 5 octobre). Il n'a pas relevé les « bla-bla-bla » de Georges Hage (PC, Nord), irréductible opposant de la direction communiste. Et, à peine, les quolibets de la droite lorsqu'il explique qu'il n'y a « pas de guerre, même contre le terrorisme ».

Le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, pose la première question au nom de l'opposition. Elle se veut mesurée : « Le président de la République et le gouverne-

ment ont clairement exprimé la solidarité de la France avec les Etats-Unis (...). Il est donc important que vous nous indiquiez quel rôle y joue aujourd'hui la France sur le plan militaire. Et si ce rôle doit évoluer dans un futur proche. »

PETITES FICHES

M. Jospin, qui a écrit son exposé à la main sur des petites fiches à l'heure du déjeuner, s'empare alors de sa baguette de chef militaire pour livrer le dernier état de la situation. « Une équipe militaire de liaison a rejoint ce matin l'état-major du commandement américain à Tampa » et « d'autres types de renforts sont actuellement à l'étude » (lire ci-dessous), explique-t-il, ajoutant, en forme de mise au point pour l'Elysée : « ce qui nous permettra d'être correctement informés ». Jacques Chirac avait agacé Matignon, dimanche, en expliquant tout de go que la France « assurerait [sa] part face à des demandes américaines », provoquant un malaise dans la majorité plurielle (Le Monde du 10 octobre). La « participation est restée telle que je vous l'avais décrite mercredi : soutien logistique, action de renseigne-

ment, et autorisation de survoler et de se poser sur [le] territoire » français, ajoute le premier ministre. Même Jean-Pierre Michel (MDC, Haute-Saône), qui a expliqué qu'« il ne suffit pas de parler au téléphone avec le président Bush pour que la France soit d'accord », semble satisfait. Jean-Louis Debré et Alain Juppé applaudissent le ministre de la défense, Alain Richard, qui juge « inopportun de donner plus de détails ici » sur les unités françaises concernées, en réponse à une ques-

tion de Renaud Donnedieu de Vabres (UDF, Indre-et-Loire).

Pour la première fois, le premier ministre balise ensuite les limites de l'engagement français. « Je peux dire de la façon la plus nette que si la situation devait conduire à nous entraîner dans un engrenage que nous ne jugerions pas souhaitable, et contre notre volonté, je ne m'y prêterai pas, pour ce qui me concerne. Sachez-le très clairement. Et sachez aussi ce qu'il en est de l'opinion de notre pays » qui « formule des inter-

rogations qui ne sont pas illégitimes ». La précision s'adresse, notamment, à Marie-George Buffet. La ministre communiste de la jeunesse et des sports s'était inquiétée, la veille, sur France 2, des « risques d'engrenage » dans lesquels la France pourrait se laisser entraîner. « Il n'est pas pensable que de la majorité dont se réclame votre gouvernement, puissent s'élever des voix aussi critiques sur de sujets aussi graves », tente encore M. Goulard. Consternation dans les rangs du RPR. Michèle Alliot-Marie, sa présidente, secoue la tête, tandis que, sur les bancs communistes, Robert Hue et le président du groupe PCF, Alain Bocquet, font signe que la question de l'« indispensable solidarité » ne se pose pas.

Sur un ton modéré, M. Bocquet s'inquiète des « dangers » que les bombardements « font peser sur la population civile afghane elle-même soumise à la dictature ». Il n'exige pas formellement un vote : « Ne pensez-vous pas qu'il est essentiel que la représentation nationale soit consultée et associée à toutes les décisions ? ». Lionel Jospin ne veut pas engager la responsabilité de son gouvernement en usant de l'ar-

ticle 49-1 (lire ci-dessous). Pas de vote. « A chaque étape, notre pays décidera souverainement de son engagement, à chaque étape vous serez associés », en « temps réel ». Pour lui, la procédure ne s'applique pas à la situation et au conflit : « la lutte engagée contre le terrorisme, même dans sa forme militaire, n'est pas comparable à la guerre du Golfe ou au conflit du Kosovo : celle, pour nous aussi, d'un engagement global dans un conflit global ». Le matin, à Matignon, devant les responsables de la majorité, il avait expliqué que cette nouvelle guerre était « multiforme » et non pas dirigée « contre un Etat ». MM. Debré et Juppé applaudissent.

M. Jospin aura à nouveau l'occasion, à quatre reprises, mercredi et jeudi, de revenir sur la situation. Deux fois en présence de M. Chirac, en conseil des ministres et lors de la conférence de presse qui clôturera le sommet franco-espagnol, jeudi, à Perpignan ; devant les sénateurs, mercredi, et les présidents des groupes parlementaires et des commissions, quelques heures après, à Matignon.

Elie Barth et Ariane Chemin

Le premier ministre choisit le débat sans vote au Parlement

EN RÉPONSE à une question posée, mardi 9 octobre, à l'Assemblée nationale, par Alain Bocquet, le président du groupe communiste, Lionel Jospin a justifié l'absence d'un vote sur l'engagement français aux côtés des Etats-Unis. « Vous savez bien que nous ne pouvons pas faire usage de l'article 35 de la Constitution qui prévoit la déclaration de guerre, puisque ce n'est pas de cela qu'il s'agit, a-t-il déclaré. Quant au recours à l'article 49-1 (...), il n'a pas été prévu pour s'appliquer à la situation présente (...). C'est pourquoi nous avons eu recours à l'article 132 du règlement » de l'Assemblée nationale.

● **L'article 35 de la Constitution** prévoit que la déclaration de guerre est autorisée par le Parlement, mais il est tombé en désuétude. Le préambule de la Constitution de 1946, qui a toujours valeur constitutionnelle, interdit à la France d'employer « ses forces contre la liberté d'aucun peuple ». Leur utilisation sur un théâtre extérieur comme dans la guerre du Golfe (1991), en Bosnie (1994) ou plus récemment au Kosovo (1999) a été conduite sous l'égide des organisations internationales.

● **L'article 49-1 de la Constitution** autorise le premier ministre, après délibération du conseil des ministres, à engager la responsabilité du gouvernement sur son programme ou éventuellement sur

une déclaration de politique générale. Le premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale. Michel Rocard a eu recours à cet article le 16 janvier 1991 avec une déclaration de politique générale annonçant l'envoi de troupes françaises dans le Golfe. Le Parlement, réuni en session extraordinaire, avait massivement approuvé (523 voix contre 43) le recours à tous les moyens pour participer à la libération du Koweït. Les 26 membres du groupe communiste s'y étaient opposés de même que 7 socialistes (dont cinq proches de Jean-Pierre Chevènement) et quatre RPR, dont Jean-Louis Debré. Au Sénat, la déclaration avait recueilli 290 voix favorables contre 25.

● **L'article 132 du règlement de l'Assemblée nationale** indique qu'en dehors des déclarations prévues à l'article 49 de la Constitution, le gouvernement peut demander à faire devant l'Assemblée des déclarations avec ou sans débat. Aucun vote, de quelque nature qu'il soit, ne peut avoir lieu à l'occasion des déclarations prévues au présent article. C'est en application de cet article 132 que M. Jospin a organisé un débat sans vote à l'Assemblée le 3 octobre et au Sénat le 10 octobre.

E. B.

Les bateaux français dans le Golfe restent sous commandement national

LES BATEAUX français mis à la disposition de la campagne militaire engagée contre l'Afghanistan sont sous commandement national (le contre-amiral Merer à la tête des forces de l'océan Indien), et non sous les ordres de la haute hiérarchie militaire des Etats-Unis, comme c'est le cas au Kosovo. Si Washington demande des frappes ailleurs qu'en Afghanistan, la France conservera sa propre capacité d'examen.

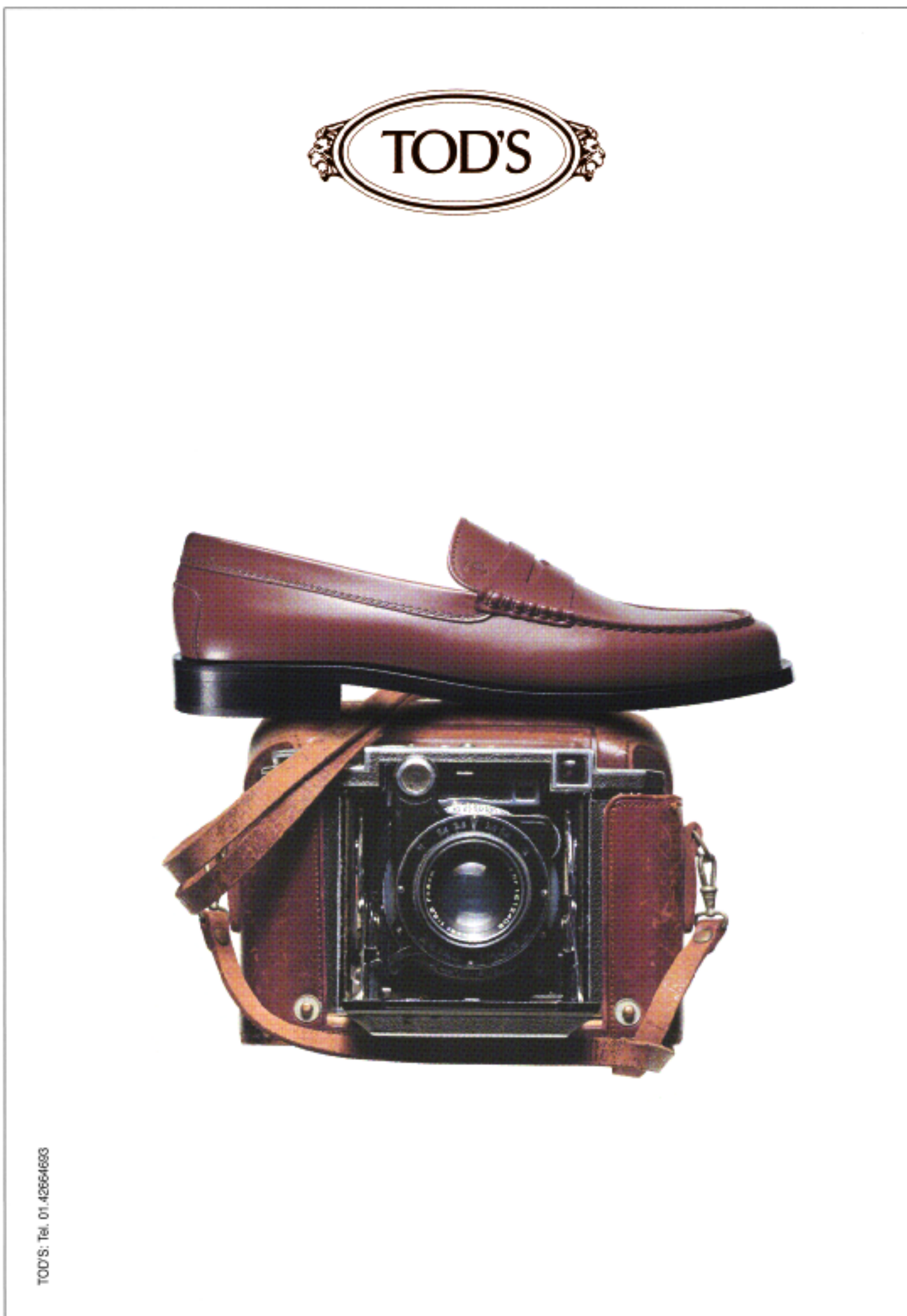
C'est en substance ce que le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, et le ministre de la défense, Alain Richard, ont expliqué aux députés de la commission des affaires étrangères et de la commission de la défense réunis à huis clos, mardi 9 octobre, au Palais-Bourbon. A l'issue de cette séance, les ministres n'ont fait aucune déclaration.

M. Védrine a estimé que les frappes étaient devenues inévitables, à cause des capacités de destruction acquises par le réseau terroriste d'Oussama Ben Laden, et que la

France a été parmi les premiers pays à réclamer « une lutte sans dérive et sans amalgame », a-t-il précisé.

Selon Jean-Michel Boucheron, député PS d'Ille-et-Vilaine et rapporteur du budget militaire, « les services français n'ont jamais lâché le terrain et la France était la seule présence en termes de renseignement en ce qui concerne l'Alliance du Nord et le nord de l'Afghanistan ». A partir de cette base logistique, « les services français se diffusent dans le pays, parce que les satellites ne peuvent pas tout voir ».

Le ministre des affaires étrangères ayant indiqué que, pour ce qui est des autres formes d'engagement envisagées, rien n'est écarté pour le moment et rien n'a encore été arrêté, le président de la commission de la défense, Paul Quilès, député PS du Tarn, a considéré que, en l'absence de nouvelles preuves, « la France ne doit pas se laisser entraîner dans des opérations qui n'auraient plus grand-chose à voir avec l'opération d'origine ».



TOD'S: Tel. 01.42664693

PROCÈS Le général Khaled Nezzar annonce, dans un entretien accordé au *Monde*, son intention d'être présent le 12 février 2002 à l'ouverture du procès pour « diffamation »

qu'il a intenté contre l'auteur de *La Sale Guerre*, Habib Souaïdia. « Un soldat n'abandonne jamais ses troupes », indique le général. ● L'ANCIEN MINISTRE algérien de la défen-

se fait lui-même l'objet en France d'une plainte pour « usage massif et systématique de la torture » et « exécutions extrajudiciaires ». ● AU MOIS D'AVRIL, le général Nezzar s'était rendu à Paris pour assurer

la promotion d'un livre de Mémoires. Il avait alors quitté précipitamment la France pour échapper aux poursuites judiciaires engagées con-

tre lui. « L'enquête préliminaire ouverte contre moi a été classée sans suite », assure-t-il, en précisant ne pas ignorer « qu'elle peut être rouverte » dès qu'il sera en France.

Le général Khaled Nezzar assure qu'il sera « à Paris le 12 février »

L'ancien ministre algérien de la défense affirme son intention d'être présent à Paris pour l'ouverture du procès en diffamation qu'il a intenté contre Habib Souaïdia, l'auteur de « La Sale Guerre », même s'il fait lui-même l'objet d'une plainte déposée par une famille dont le fils est mort sous la torture

ALGER

de notre envoyée spéciale

Le général Khaled Nezzar, 64 ans, est ancien ministre de la défense et ex-membre du Haut Comité d'Etat (HCE), la présidence collégiale qui dirigeait l'Algérie après l'interruption du processus électoral de janvier 1992 décidée par l'armée pour barrer la route au Front islamique du salut (FIS).

Passé avant l'indépendance de l'Algérie par les écoles militaires françaises de Strasbourg et de Saint-Maixent, Khaled Nezzar a longtemps été l'un des hommes clés du pouvoir en Algérie.

Le 24 août 2001, l'ancien ministre a assigné devant les tribunaux un ex-officier de l'armée algérienne, Habib Souaïdia, auteur de *La Sale Guerre* (éditions La Découverte), en raison des propos tenus par ce dernier lors de l'émission « Droits d'auteur » diffusée sur la Cinquième le 27 mai 2001. « Cela fait dix années qu'il n'y a pas de président, avait alors affirmé Habib Souaïdia. Il y avait des généraux, ce sont eux les politiciens, c'est eux les décideurs, c'est eux qui ont fait cette guerre. C'est eux qui ont tué des milliers de gens pour rien du tout. C'est eux qui ont décidé d'arrêter le processus électoral, c'est eux les vrais responsables. (...) Je ne peux pas pardonner (...) au général Nezzar. Il faut qu'on juge les coupables (...) »



LE GÉNÉRAL KHALED NEZZAR

La plainte pour « diffamation » déposée par le général Nezzar sera examinée les 12, 13 et 19 février 2002 par le tribunal correctionnel de Paris.

« Général Nezzar, avez-vous l'intention de vous rendre à Paris le 12 février, en dépit des risques que vous courez si vous revenez sur le territoire français ?

« Il va de soi que je serai à Paris le 12 février prochain. Je n'y suis pas tenu, mais un soldat n'abandonne jamais ses troupes. Je ne vais tout de même pas envoyer des témoins à ce procès sans y participer, d'autant plus que Souaïdia m'accuse de lâcheté ! L'enquête préliminaire ouverte contre moi a été classée sans suite par le parquet de Paris en juin dernier, mais je n'ignore pas qu'elle peut être rouverte dès que j'aurai à nouveau posé le pied sur le sol français.

« De par mes fonctions passées, j'ai à vie un passeport diplomatique, mais cela ne me met pas à l'abri de poursuites judiciaires. Pourtant, je préfère affronter la justice française que laisser faire les médias, et je suis prêt à répondre à une convocation de police. J'ai la conscience tranquille et je dispose d'assez d'arguments pour ne pas craindre une mise en examen.

« Pourquoi, dans ce cas, avoir quitté précipitamment la France le 25 avril ?

« Si cela n'avait tenu qu'à moi, je ne serais pas parti. Cela ne m'a pas plu de le faire. Je voulais rester à

Paris pour crever l'abcès, j'estime que je ne risquais rien et que je pouvais accepter d'être entendu par la police. Mais je sentais bien que je gênais, du côté français comme du côté algérien, c'est pour cela que je me suis résolu à partir, mais cela ne m'a pas plu, je vous le répète. Quelques semaines plus tard, Souaïdia m'a donné l'occasion de reprendre l'offensive. Ce n'est pas lui ni son brûlot – qu'il n'a même pas écrit lui-même – que je m'abaisse à poursuivre. Souaïdia n'est qu'un prétexte.

« Je veux simplement réagir à ce que j'estime être une orchestration dirigée contre moi et contre

ceux qui ont interrompu le processus électoral en 1992. J'en veux pour preuve le fait que je vais à Paris entre trois et six fois par an. Je ne me cache jamais pendant ces déplacements. Je me promène partout, on me reconnaît, les Algériens me saluent, et personne n'a jamais cherché à porter plainte contre moi pour tortures.

« Il a suffi que j'annonce que j'allais faire une conférence au Centre culturel algérien à Paris pour que survienne une plainte. Ma seule explication, c'est qu'on voulait m'empêcher de parler. Le procès que j'intente à Souaïdia va donc me permettre de m'exprimer et de montrer la véritable image de l'Algérie.

« Ne craignez-vous pas que cette opération se retourne contre vous et qu'elle se transforme en grand débâcle sur l'armée algérienne, à partir du territoire français ?

« De toute manière, le procès de l'Algérie est déjà fait ! Et le pire, c'est qu'il est fait essentiellement par des Algériens. N'importe quel émigré ou Français se pose des questions, avec tout ce qui a été dit et écrit. Je sais bien que certains intellectuels français sont contre moi en ce moment. Parmi eux, il y a des amis de l'Algérie qui ont pris des positions très courageuses à l'époque de la guerre de libération, et je comprends qu'ils

s'interrogent après avoir lu des brûlots comme celui de Souaïdia. Ils ont droit à des réponses, et plus encore que n'importe quel maquisard algérien, car ils ont été autrefois des maquisards à leur manière.

« Je voudrais qu'ils sachent qu'ils ont eu raison et qu'ils ont combattu pour la bonne cause. Je

« Je préfère affronter la justice française que laisser faire les médias »

suis prêt à les rencontrer et je suis sûr de les convaincre. Qu'ils viennent en Algérie, ils seront mes invités, ils pourront aller n'importe où. Ils verront que les huit dixièmes des Algériens savent très bien qui tue qui, même s'il en reste deux dixièmes qui leur affirmeront que c'est l'armée qui tue. Ces deux dixièmes appartiennent soit à l'ex-FIS [Front islamique du salut], soit au FFS [Front des forces socialistes]. »

Propos recueillis par Florence Beaugé

Des « officiers libres » à visage découvert

Habib Souaïdia, l'auteur de *La Sale Guerre* (éditions La Découverte), sera présent au procès. Il ne sera pas seul. M^{rs} William Bourdon et Antoine Comte, assistés de M^{rs} Mahmoud Khelili, du barreau d'Alger, se proposent de faire citer à l'audience près d'une quarantaine de témoins dont des responsables des organisations de défense des droits de l'homme (comme M^{rs} Patrick Baudoin), des universitaires (François Burgat, Bruno Etienne, Mohammed Harbi, Pierre Vidal-Naquet), des journalistes (Salima Ghazali), d'anciens dirigeants (Ghazi Hidouci, ex-ministre de l'économie) et, surtout, plusieurs officiers dissidents de l'armée algérienne.

Ce sera la première fois que certains de ces derniers, animateurs du Mouvement algérien des officiers libres (MAOL), célèbre pour ses « révélations » diffusées sur Internet, apparaîtront à visage découvert. « Habib Souaïdia tient à faire reconnaître que ce procès dépasse largement sa seule personne, car ses propos ne font que refléter les convictions de l'immense majorité du peuple algérien sur la nature du pouvoir militaire », indiquent les éditions La Découverte.

La plainte qui a provoqué le départ précipité, le soir du 25 avril

LE MERCREDI 25 avril 2001, une famille algérienne dont le fils est mort sous la torture et deux anciens détenus torturés dans les prisons algériennes portaient plainte contre le général Khaled Nezzar venu en France assurer la promotion d'un livre de mémoires, *Echec à une régression annoncée* (éditions Publisud).

Déposée par deux avocats, M^{rs} William Bourdon et Antoine Comte, la plainte visait l'ancien homme fort pour « sa responsabilité directe dans la politique de répression généralisée, fondée non seulement sur l'usage massif et systématique de la torture, mais aussi sur les exécutions extrajudiciaires ». En application de la Convention internationale de 1984 contre la torture, dont la France est signataire, les deux avocats demandaient l'arrestation et le jugement en France de l'ancien patron de l'armée.

Arrivé le mercredi en fin de journée au Centre culturel algérien de Paris, le général Nezzar ne semblait se douter de rien. Déposé

quelques heures auparavant auprès du parquet, la plainte des avocats avait pourtant été jugée recevable. Une enquête préliminaire était ouverte. A charge pour la brigade criminelle d'entendre, dès le lendemain, les plaignants et de vérifier le statut du général. A ce stade de l'enquête, aucune mesure coercitive n'était envisageable contre Khaled Nezzar. Mais, si aucune immunité (du type diplomatique, par exemple) ne s'y opposait, le général serait entendu, une enquête serait ouverte, un juge d'instruction désigné et un mandat d'amener délivré.

« MISSION OFFICIELLE »

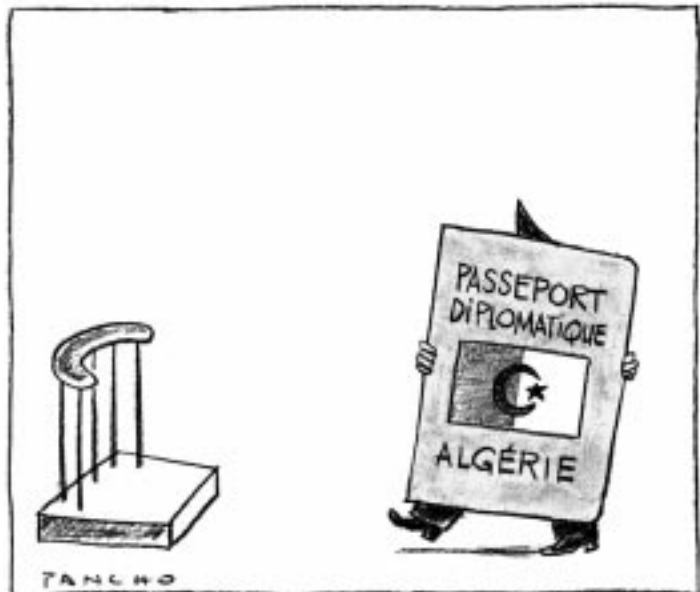
Très vite avertie des menaces qui planaient sur Khaled Nezzar, l'ambassade d'Algérie en France transmettait un fax au Quai d'Orsay assurant que le général était « en mission officielle ». En clair, cela signifiait qu'il ne détenait pas de passeport diplomatique mais qu'il devait bénéfi-

cier malgré tout d'une immunité, celle due au représentant d'un Etat « en mission officielle ».

Pour éviter l'incident diplomatique, voire une crise dans les relations – déjà difficiles – entre la France et l'Algérie, Paris sera tenté de reprendre l'argument à son compte, si faible soit-il s'agissant d'une personne venue faire la promotion de son dernier livre. En fait, l'affaire n'ira pas à son terme. Sans attendre que la justice tranche son cas, le général repartait dès le mercredi soir vers son pays natal à bord d'un avion privé. « Cela ressemble fort à une infiltration, c'est-à-dire à un départ obtenu grâce à la participation de certains responsables du pays hôte », commentait M^{rs} Antoine Comte.

De retour en France en février 2002, le général Khaled Nezzar viendra sans doute muni, cette fois, d'un passeport diplomatique et barde de toutes les garanties qu'il ne sera pas inquiété par la justice française.

Jean-Pierre Tuquoy



Nouvel acte d'accusation du TPIY contre Slobodan Milosevic

Il est accusé d'avoir participé, en Croatie, à une vaste « entreprise criminelle concertée »

SLOBODAN MILOSEVIC, qui, selon ses avocats belgradois, refuse de lire l'acte d'accusation dont il fait l'objet pour la guerre au Kosovo, ouvrira-t-il le nouvel opus concocté à son encontre par Carla Del Ponte, procureure du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) ?

Refusera-t-il de prononcer un plaidoyer de culpabilité vis-à-vis des trente-deux nouvelles charges retenues contre lui pour son rôle dans la guerre en Croatie, entre juillet 1991 et juin 1992, comme il l'a fait lors de sa comparution initiale ?

La réponse sera connue lors de sa prochaine audience devant les juges, prévue, au plus tard, pour le 29 octobre.

Si l'envie lui prenait de lire ce deuxième acte d'accusation, dans la cellule qu'il occupe à La Haye depuis le 29 juin, l'ancien président découvrirait un document de soixante-deux pages dont plus de la moitié énumère une liste des victimes de la purification ethnique en Croatie.

Car c'est bien pour son rôle de planificateur, instigateur et acteur dans cette campagne que Slobodan Milosevic est accusé de dix charges de crimes contre l'humanité, de neuf charges d'infractions graves aux conventions de Genève et de treize charges de violation des lois ou coutumes de la guerre.

Milosevic est accusé d'avoir participé à une vaste « entreprise criminelle concertée » visant à vider un tiers environ de la Croatie de sa population non serbe.

L'inculpation revient sur les meurtres de plusieurs centaines d'habitants, souvent des civils, en Krajina, en Slavonie occidentale et orientale, et à l'hôpital de Vukovar, d'où 255 personnes, malades, réfugiés et membres du personnel, furent extraites par la force avant d'être « torturées pendant des heures par des membres des forces serbes », puis « exécutées par groupes de dix à vingt sur un site retiré de la ferme d'Ovcara et Grabovo ».

Le document évoque aussi l'em-

piement arbitraire de plusieurs milliers de personnes « dans des conditions inhumaines », avec, à la clé, « tortures, exécutions et assauts sexuels », ainsi que la déportation d'au moins 170 000 Croates et non-Serbes.

DES FAITS AVÉRÉS

A l'époque des faits, Milosevic était président de la Serbie. Selon Carla Del Ponte, il contrôlait toutes les fois tous les centres de pouvoir, politiques, militaires et paramilitaires, qui ont pensé et réalisé la campagne en Croatie.

« En sa capacité de président de Serbie et à travers sa position de chef du parti SPS, Slobodan Milosevic exerçait un contrôle effectif ou une influence substantielle » sur un certain nombre de « participants à cette entreprise criminelle concertée », indique l'acte d'accusation, qui énumère ainsi une quinzaine de ses complices présumés, dont Vojislav Seselj, chef de paramilitaires reconverti dans la politique et les affaires, Arkan, inculpé par le TPIY et assassiné dans un hôtel de Belgrade, ou Momir Bulatovic, ancien président du Monténégro.

Faut-il en déduire que Seselj, Bulatovic et les autres sont sur la liste des décès accusés du Tribunal ? « Ils font en tout cas l'objet d'investigations », répond Florence Hartmann, porte-parole du procureur.

Pour Carla Del Ponte, Milosevic avait pouvoir sur la présidence collégiale fédérale de l'ancienne Yougoslavie vidée de ses membres non serbes, ainsi que sur le ministère de l'intérieur de Serbie, sur la JNA, l'armée fédérale, et sur les troupes de la TO, la défense territoriale serbe.

Les faits reprochés à l'accusé Milosevic sont avérés. Certains accusés du TPIY sont passés en procès ou sont en attente de procès pour quelques-uns d'entre eux. Pour le procureur, l'enjeu des audiences concernant le « volet Croatie » dans le long procès Milosevic qui s'annonce sera de convaincre les juges « au-delà de tout doute raisonnable » que l'accusé était « de facto » le chef suprême de toutes les structures de pouvoir actives dans la guerre.

D'anciens amis politiques ont déjà raconté comment Milosevic donnait ses ordres. C'est le cas, dans un livre sur la chute de l'ancienne République socialiste, de Borisav Jovic, ancien membre de la présidence, également cité dans l'acte d'accusation.

Enfin, Carla Del Ponte met la dernière main à une troisième inculpation, sur la Bosnie-Herzégovine. Slobodan Milosevic devrait y être poursuivi pour génocide.

Alain Franco

Début du Forum pour la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire

ABIDJAN

de notre correspondant

Plusieurs fois annoncé et reporté, le Forum ivoirien pour la réconciliation nationale, dont l'objectif est de tourner la page des tensions politiques que connaît ce pays depuis deux ans, s'est ouvert, mardi 9 octobre à Abidjan, en présence du président Laurent Gbagbo, de ses homologues ghanéen John Kufuor et malien Alpha Oumar Konaré, et de Charles Josse- lin, le ministre français délégué à la coopération et à la francophonie.

Le défi de Seydou Elimane Diarra, ancien premier ministre et président du directeur de ce Forum, était de réunir les quatre principaux acteurs de la vie politique ivoirienne, dont la rivalité a été à la source d'affrontements politico-ethniques – 303 morts et des milliers de blessés – durant les élections générales en octobre et décembre 2000.

Jusqu'à présent, le défi n'a pas vraiment été relevé. Si l'ensemble des forces politiques ivoiriennes, y compris le Rassemblement des républicains (RDR) du principal opposant, Alassane Ouattara, étaient représentées lors d'une cérémonie d'ouverture, les trois adversaires de Laurent Gbagbo – l'ex-président Henri Konan Bédié ; Robert Gueï, le chef de la junte au

pouvoir du coup d'Etat de décembre 1999 à l'élection présidentielle d'octobre 2000, et Alassane Ouattara, l'ancien premier ministre écarté des élections pour « nationalité douteuse » – brillaient par leur absence.

« Je considère que ce forum commence sous de bons auspices », a néanmoins estimé Charles Josse- lin, lors d'une conférence de presse. Dans l'après-midi du 9 octobre, Henri Konan Bédié, qui vit en exil en France, a fait annoncer son retour au pays le 15 octobre. Des sources proches du général Robert Gueï, jusqu'ici retransché dans son village de Guessosso, à l'extrême-ouest de la Côte d'Ivoire, assuraient que ce dernier serait à Abidjan à la fin de cette semaine, quand d'autres fidèles l'annonçaient d'ores et déjà « en route ». De son côté, Alassane Ouattara, également retiré en France, n'écarterait pas une participation personnelle dès lors que son éligibilité serait reconnue par le pouvoir.

C'est sans doute cette question qui reste la plus délicate. Les passions autour de la nationalité de la tête de file du plus grand parti d'opposition sont en effet la principale ligne de fracture de la classe politique et de l'opinion publique ivoirienne.

Théophile Kouamouo



Meubles de designers (Starck, etc.)

Vente en dépôt d'usine

vendredi 12 octobre de 10h à 18h
samedi 13 octobre de 10h à 16h

RN19 - 77170 Servon
25 mn de la porte de Bercy
Itinéraire au 01 60 62 60 60

Retour à un calme précaire dans les territoires après les engagements de Yasser Arafat

L'Autorité palestinienne a reçu les félicitations d'Israël

Paris a salué mardi « l'engagement courageux de l'Autorité palestinienne à respecter l'accord israélo-palestinien du 18 septembre pour parve-

nir à un cessez-le-feu », a indiqué le porte-parole du ministère français des affaires étrangères, François Rivasseau. Yasser Arafat a averti que

tout Palestinien qui violerait le cessez-le-feu serait arrêté, tout en demandant de prévenir « le terrorisme israélien ».

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les intérêts bien compris des principales factions palestiniennes ont permis le retour au calme à Gaza, mardi 9 octobre, au lendemain d'émeutes qui ont fait deux morts palestiniens. Les funérailles des victimes n'ont été accompagnées que d'incidents mineurs. A Gaza, les écoles et les universités sont restées fermées et l'Autorité palestinienne de Yasser Arafat a continué d'empêcher l'arrivée de journalistes et de diplomates étrangers au point de passage d'Erez, au nord du territoire.

En Cisjordanie, des manifestations de protestation ont été organisées dans les principales universités où les étudiants ont défendu

leur droit à manifester. Dans un souci manifeste d'apaisement, l'ouverture d'une enquête sur l'origine des troubles a été annoncée. Lundi, la police palestinienne, que dirige à Gaza Razi Jabali, avait mis en cause des hommes armés et masqués qui se seraient mêlés aux manifestants pour attaquer les forces de sécurité. Cette version des faits avait été aussitôt démentie par de nombreux témoins.

Une fois n'est pas coutume, l'Autorité palestinienne a reçu mardi les félicitations des Israéliens qui se sont cependant appuyés sur la démonstration de force de la police palestinienne pour faire valoir qu'elle avait la capacité de s'imposer dès lors que son pouvoir est menacé. Selon la radio publi-

que israélienne, les Palestiniens auraient par ailleurs demandé aux Israéliens de leur faire parvenir du matériel anti-émeutes.

Washington invite Israël à « éviter toute provocation »

Conscients de la posture délicate dans laquelle se trouve Yasser Arafat, coïncé entre une opinion publique hostile aux attaques sur l'Afghanistan et un alignement sur leurs positions, les Etats-Unis, par la voix du porte-parole du département d'Etat, se sont félicités de la

détermination manifestée par Yasser Arafat au cours des derniers jours pour faire appliquer le cessez-le-feu proclamé le 18 septembre.

« Nous sommes encouragés par les récentes mesures en matière de sécurité prises par l'Autorité palestinienne pour honorer son engagement de faire respecter le cessez-le-feu et nous pensons que ces mesures doivent se poursuivre », a déclaré Richard Boucher.

Le département d'Etat a évoqué l'attitude israélienne en invitant les autorités israéliennes à « continuer d'éviter toute mesure provocatrice », et en demandant que cessent « les incursions des forces israéliennes dans les zones sous contrôle palestinien, comme à Hébron et dans le nord de Gaza ».

L'émissaire spécial des Nations unies pour le Proche-Orient, Terje Roed-Larsen, a lui aussi estimé que l'Autorité palestinienne faisait actuellement « le maximum d'efforts » pour faire régner le calme « dans des circonstances difficiles ». « La communauté internationale va demander, à titre de mesure minimale, que les Israéliens se retirent de secteurs qu'ils ont récemment occupés et qu'ils commencent à lever le bouclage » des zones autonomes palestiniennes.

Alors que les accrochages entre Israéliens et Palestiniens ont diminué d'intensité, mardi, l'armée israélienne, qui campait toujours dans une zone autonome palestinienne à Hébron, a cependant mené une nouvelle incursion dans le sud de Gaza. Les autorités israéliennes ont enfin jugé « insuffisants » les efforts déployés par Yasser Arafat.

Propos recueillis par Gilles Paris

G. P.

Des fragments de missiles dans les débris du Tupolev russe

MOSCOU. Des billes d'acier, fragments de missiles, ont été retrouvés, mardi 9 octobre, dans les corps de certains des 78 passagers et dans des débris du Tupolev qui s'est écrasé le 4 octobre dans la mer Noire. Le ministère de la défense ukrainien, qui avait d'abord catégoriquement rejeté cette hypothèse, a admis qu'un de ses missiles puisse être à l'origine de la catastrophe. Selon des experts, ce missile aurait parcouru 270 kilomètres en trois minutes avant de percuter l'avion de la compagnie russe Sibir, qui reliait Tel-Aviv à Novossibirsk. Alors que, au lendemain de la catastrophe, le Kremlin privilégiait l'hypothèse d'un attentat terroriste, le président Vladimir Poutine a affirmé mardi que « personne ne doit douter que tout sera mis en œuvre pour trouver la cause de la tragédie ». La veille, le président ukrainien Léonid Koutchma, qui excluait jusque-là toute responsabilité de l'armée ukrainienne, avait déclaré que « tout est possible dans la vie ». - (corresp.)

L'Abkhazie mobilise ses réservistes

TBILISSI. L'Abkhazie, région séparatiste de la Géorgie, a annoncé, mardi 9 octobre, la mobilisation de tous ses réservistes. A l'aube, des hélicoptères et des avions non identifiés ont bombardé des villages de la gorge de Kodor. Selon l'armée géorgienne, les appareils étaient russes, tandis que pour les séparatistes abkhazes, ils provenaient de l'aviation géorgienne. Le ministre géorgien de la défense a annoncé que, dorénavant, la Géorgie abattrait tous les avions non identifiés qui survoleraient la région. Mardi, personne n'a pu se rendre sur le lieu de l'accident de l'hélicoptère affrété par les Nations unies (Le Monde du 10 octobre) abattu, selon des responsables de l'ONU, par des combattants tchéchènes et géorgiens. L'état-major de l'armée française a indiqué qu'aucun Français ne figure parmi les cinq observateurs de l'ONU victimes de la catastrophe. - (corresp.)

DÉPÊCHES

■ ÉRYTHRÉE : l'ambassadeur de France, Louis Le Vert, a quitté le pays, mardi 9 octobre, pour Paris, a indiqué mardi le ministère français des affaires étrangères, au lendemain de la décision de l'Union européenne (UE) de rappeler ses chefs de mission à Asmara. Les quinze pays de l'Union européenne avaient décidé lundi à Luxembourg le « rappel immédiat » pour consultation des chefs de mission de l'UE en Erythrée et exprimé leur inquiétude devant l'« évolution autoritaire » prise par les autorités de ce pays de la Corne de l'Afrique. - (AFP.)

■ MAROC : sept théologiens parmi les seize cités comme signataires d'une fatwa contre « toute participation du Maroc à une alliance contre le terrorisme menée par les Etats-Unis » ont démenti, mardi 9 octobre, avoir un lien avec cet avis religieux, selon l'Agence marocaine de presse. Dans un communiqué, cinq d'entre eux ont affirmé que l'insertion de leurs noms dans la liste des signataires publiée dans la presse marocaine le 5 octobre relève du « pur mensonge ». Le ministère des habous et des affaires islamiques a de son côté indiqué qu'il ferait connaître officiellement mercredi sa position sur cette affaire. - (AFP.)

■ SOUDAN : les Etats-Unis ont condamné, mardi 9 octobre, les bombardements menés au Soudan par les forces gouvernementales, qui ont entraîné l'interruption d'opérations humanitaires, tout en réaffirmant leur satisfaction pour la coopération de Khartoum dans la lutte antiterroriste. Selon l'ONG Christian Solidarity International, les bombes lâchées dimanche par un avion gouvernemental dans le sud du pays ont « manqué de peu l'église catholique du lieu qui était alors remplie de fidèles ». - (AFP.)

TROIS QUESTIONS À...

ISMAËL

ABOU CHANAB

1 Ismaël Abou Chanab, vous êtes porte-parole du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) et vous enseignez à l'université islamique de Gaza, qui a été le théâtre d'affrontements, lundi 8 octobre. Comment expliquez-vous ces violences ?

Lundi a été un triste jour pour les Palestiniens qui ont découvert que leur police pouvait se comporter à leur égard de la même manière que les Israéliens. Les étudiants voulaient manifester leur solidarité envers le peuple afghan et leur hostilité aux attaques américaines. Ces attaques sont injustes parce qu'elles touchent un peuple alors que les Etats-Unis ne cherchent officiellement qu'un seul homme. La démarche des étudiants

était pacifique, mais ils ont été encerclés et frappés par les policiers. Ils ont répliqué en lançant des pierres et c'est à ce moment-là que la police a ouvert le feu. Des ordres avaient été donnés.

2 Est-ce que cela risque de remettre en cause vos relations avec l'Autorité palestinienne ?

Tous les groupes politiques palestiniens se sont réunis lundi soir pour éviter la crise. Nous avons décidé tous ensemble de mettre un terme à l'escalade et de ramener le calme. Je crois que nous y sommes parvenus. Nous étions solidaires des étudiants, comme tous les Palestiniens, mais nous n'étions pas à l'origine de la manifestation.

3 Yasser Arafat a réitéré ses avertissements contre les Palestiniens qui ne respecteraient pas le cessez-le-feu proclamé le 18 septembre,

auquel votre mouvement est opposé. Des militants du Hamas ont déjà été arrêtés. Est-ce que vous vous attendez à une vague d'arrestations ?

Nous ne faisons que nous défendre par rapport aux Israéliens. Qu'ils mettent fin à l'occupation, et il n'y aura plus de violences. Nous avons protesté contre les arrestations survenues en Cisjordanie parce qu'il n'y a aucune charge retenue contre les personnes concernées, à moins que l'on considère le fait de résister comme un délit ! Nous demandons d'ailleurs leur libération immédiate. Cependant, nous ne nous attendons pas à de nouvelles arrestations et nous faisons tout pour conserver de bonnes relations avec les autorités palestiniennes. La répression ne servirait pas les Palestiniens ni l'intifada, elle ne profiterait qu'aux Israéliens.



+ 350 FILMS INEDITS + COURSES HIPPIQUES +

CANAL+
ET TELLEMENT + ENCORE

JUSTICE La Cour de cassation a rendu, mercredi 10 octobre, un arrêt de principe précisant les contours de la responsabilité pénale du président de la République. ● LA HAUTE

JURIDICTION estime que le chef de l'Etat « ne peut, pendant la durée de son mandat, être entendu comme témoin assisté ni être mis en examen, cité ou renvoyé pour une

infraction quelconque devant une juridiction pénale de droit commun ». Il ne peut pas non plus comparaître en tant que témoin. ● SELON LA COUR DE CASSATION,

la Haute Cour de justice n'est compétente que pour les actes de haute trahison commis dans l'exercice des fonctions. ● LA HAUTE JURIDICTION précise que la prescription est sus-

pendue pendant la durée du mandat présidentiel. ● PATRICK DEVEDJIAN, porte-parole du RPR, estime que cet arrêt est « à la fois équitable et protecteur pour le président ».

La Cour de cassation accorde une immunité pénale au chef de l'Etat

La haute juridiction estime que M. Chirac ne peut être « ni entendu comme témoin assisté ni mis en examen, cité ou renvoyé pour une infraction quelconque » pendant ses fonctions. Les poursuites sont suspendues durant le mandat. La Haute Cour n'est compétente que pour les cas de haute trahison

LE PRÉSIDENT de la République bénéficie d'une immunité pénale jusqu'au terme de son mandat. En consacrant, mercredi matin 10 octobre, le principe de l'impossibilité pour des juges d'instruction de poursuivre le chef de l'Etat en exercice, l'assemblée plénière de la Cour de cassation a accordé un sursis à Jacques Chirac. Mis en cause dans plusieurs enquêtes judiciaires relatives au financement du RPR, aux marchés publics parisiens et à son train de vie personnel durant une période antérieure à son accession à l'Élysée, en 1995, celui-ci ne pourra pas être mis en examen ni même interrogé en qualité de « témoin assisté », voire de simple témoin, tant qu'il exercera la fonction présidentielle.

Dans son « arrêt de principe », rendu dans le dossier de la Société d'économie mixte parisienne de prestations (Sempap), la haute juridiction a en outre écarté la compétence de la Haute cour de justice hors les cas de « haute trahison » que commettrait un chef de l'Etat « dans l'exercice de ses fonctions ». Hors ce cas rarissime, dispose la Cour de cassation, « les magistrats instructeurs [restent] compétents pour instruire à l'égard de toute autre personne [que celle du président] », mais sont désormais privés du pouvoir d'effectuer le moindre acte visant directement M. Chirac.

L'arrêt précise toutefois que la suspension des poursuites ainsi posée entraîne une conséquence importante pour les enquêtes en

cours : la suspension de la prescription. Aucune des instructions actuellement suspendues ne court désormais le risque de se trouver éteinte lorsque M. Chirac sera redevenu un justiciable ordinaire – au mois de mai 2002 ou, s'il est réélu, à l'issue de son second mandat.

Prenant acte de la décision de la Cour de cassation, le député (PS) de Saône-et-Loire Arnaud Montebourg, qui avait rédigé, au mois de mai, une « proposition de résolution » portant mise en accusation de M. Chirac devant la Haute cour de justice, a indiqué au Monde, mercredi matin, qu'il abandonnait son initiative (lire ci-dessous). La présidence de la République n'avait pas commenté, pour sa part, le contenu de l'arrêt.

Dans son allocution télévisée du 14 juillet, prononcée en pleine tournée provoquée par l'affaire des voyages de M. Chirac et de ses proches payés en argent liquide, le chef de l'Etat avait, par avance, exclu toute interprétation des textes qui s'éloigneraient de celle du Conseil constitutionnel. Le 22 janvier 1999, les neuf sages du Palais Montpensier avaient affirmé l'existence d'un « privilège de juridiction » réservant à la seule Haute cour de justice les poursuites éventuelles à l'encontre du président en exercice. Sans contredire formellement la position adoptée par le Conseil constitutionnel, qui avait depuis lors conduit les juges d'instruction dans une série d'impasses, la Cour de cassation a précisé et complété sa décision, écartant le

risque – certes mineur, en raison de la complexité des procédures – d'une saisine de la haute cour par les parlementaires, mais en fixant d'ores et déjà à M. Chirac une série de rendez-vous judiciaire périlleux.

Paradoxalement, c'est à la faveur du pourvoi formé par un militant écologiste, Louis Breisacher, dans une enquête – l'affaire de la Sempap – dont les découverts

M. Devedjian : un arrêt « équitable et protecteur »

L'Élysée a refusé de réagir, mercredi 10 octobre, à l'arrêt de la Cour de cassation. Le porte-parole du RPR, Patrick Devedjian, qui fut pendant longtemps l'avocat de Jacques Chirac et commente le plus souvent, pour le compte du président de la République, l'évolution des « affaires », a cependant noté que « cet arrêt est à la fois équitable et protecteur pour le président ». « Il est équitable, juge-t-il, parce qu'il ne donne pas le sentiment que le président de la République puisse bénéficier d'une quelconque impunité par rapport aux autres justiciables. Il est protecteur, car on ne pourra plus investiguer à son propos, pendant toute la durée de son mandat. » Se félicitant que cet arrêt soit « en parfaite cohérence avec l'avis du Conseil constitutionnel », le député RPR souligne cependant : « Il va falloir voir, maintenant, quelles sont les conséquences pratiques de la suspension de la prescription sur les enquêtes en cours. »

tes ne mettaient pas directement en cause le chef de l'Etat, que la plus haute juridiction de l'ordre judiciaire a tranché l'avenir des principaux dossiers impliquant M. Chirac. Dans ce dossier, les juges d'instruction puis la cour d'appel s'étaient opposés à l'audition du président en qualité de témoin, ainsi qu'à d'éventuelles poursuites à son encontre. Durant l'été, le premier président de la

Cour de cassation, Guy Canivet, avait saisi l'occasion du pouvoi formé dans cette affaire pour convoquer une assemblée plénière de la haute juridiction afin de trouver une issue à la lancinante controverse autour de la question de la responsabilité pénale du président de la République en exercice.

L'« arrêt de principe » rendu mercredi aura, de fait, des conséquences directes sur les dossiers dans

de la République. C'est le cas, également, de l'enquête portant sur les lycées d'Île-de-France et les voyages de M. Chirac et de son entourage, conduite par les juges Armand Riberoles, Marc Brisset-Foucault et Renaud Van Ruymbeke, qui s'étaient eux aussi déclaré « incompétents » pour interroger le chef de l'Etat en qualité de « témoin assisté », le 17 juillet, après qu'une controverse ait publiquement opposé le procureur et le procureur général de Paris (Le Monde du 12 juillet).

A l'audience de l'assemblée plénière, le 5 octobre, l'avocat de M. Breisacher, M^e Guy Lesourd, avait appelé la Cour à un « acte laïque et républicain » en lui demandant de casser l'arrêt de la cour d'appel de Paris dans l'affaire de la Sempap, qui confirmait la protection pénale reconnue au chef de l'Etat pendant la durée de ses fonctions. « En censurant cet arrêt, vous oterez à la fonction présidentielle son masque divin pour lui restituer son visage humain », avait affirmé l'avocat. M^e Lesourd a en effet demandé à l'assemblée plénière de ne pas confirmer la décision du Conseil constitutionnel du 22 janvier 1999 : « La Cour de cassation n'est pas soumise au Conseil constitutionnel, qui n'est pas une cour suprême placée à la tête de toutes les juridictions, a estimé le défenseur. Il convient au contraire qu'elle s'écarte de cette très contestable doctrine, qui reflète une conception plus monarchique que républicaine de la responsabilité pénale du chef de l'Etat. »

L'avocat général Régis de Gouttes avait, à l'inverse, demandé à la Cour de se rallier « librement » à la position du Conseil constitutionnel, en confirmant le « privilège de juridiction » accordé au chef de l'Etat pendant ses fonctions. Certes, le premier avocat général avait relevé que « la Constitution ne fournit pas de réponse claire » à la question de la responsabilité pénale du chef de l'Etat et que la décision du Conseil constitutionnel laisse, elle aussi, « bien des points dans l'ombre et des incertitudes ». Mais le haut magistrat n'avait pas, pour autant, invité la Cour à la remettre en cause, estimant que, si elle n'est pas revêtue de l'« autorité de la chose jugée », il convenait cependant de « lui accorder une autorité "morale" ou "persuasive", bien que non écrite ».

Estimant que la confirmation de la décision du Conseil constitutionnel constituerait une « décision de sagesse », M. de Gouttes avait justifié sa position par « un souci d'harmonie » entre les deux hautes juridictions par lequel la Cour de cassation, en définitive, ne s'est pas sentie complètement liée. Le magistrat avait en contrepartie réclamé avec insistance la suspension de la prescription de l'action publique pendant la durée des fonctions présidentielles, afin de ne pas accorder au président une « immunité de fait ». La Cour de cassation l'a nettement suivi sur ce point.

Hervé Gattegno et Cécile Prieur

« Les poursuites devant les juridictions de droit commun ne peuvent être exercées pendant la durée du mandat »

VOICI les principaux attendus de l'arrêt rendu, mercredi 10 octobre, par l'assemblée plénière de la Cour de cassation :

« Mais attendu que, si l'autorité des décisions du Conseil constitutionnel s'attache non seulement au dispositif, mais aussi aux motifs qui en sont le soutien nécessaire, ces décisions ne s'imposent aux pouvoirs publics et aux autorités administratives et juridictionnelles qu'en ce qui concerne le texte soumis à l'examen du Conseil ; qu'en l'espèce, la décision du 22 janvier 1999 n'a statué que sur

la possibilité de déférer le président de la République à la Cour pénale internationale pour y répondre des crimes de la compétence de cette Cour ; qu'il appartient, dès lors, aux juridictions de l'ordre judiciaire de déterminer si le président de la République peut être entendu en qualité de témoin ou être poursuivi devant elles pour y répondre de toute autre infraction commise en dehors de l'exercice de ses fonctions ;

Attendu que, rapproché de l'article 3 et du titre II de la Constitution, l'article 68 doit être interprété en ce sens qu'étant élu directement par le peuple pour assurer, notamment, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat, le président de la République ne peut, pendant la durée de son mandat, être entendu comme témoin assisté, ni être mis en examen, cité ou renvoyé pour une infrac-

tion quelconque devant une juridiction pénale de droit commun ; qu'il n'est pas davantage soumis à l'obligation de comparaître en tant que témoin prévue par l'article 101 du Code de procédure pénale, dès lors que cette obligation est assortie par l'article 109 dudit Code d'une mesure de contrainte par la force publique et qu'elle est pénalement sanctionnée ;

Que, la Haute cour de justice n'étant compétente que pour connaître des actes de haute trahison du président de la République commis dans l'exercice de ses fonctions, les poursuites pour tous les autres actes devant les juridictions pénales de droit commun ne peuvent être exercées pendant la durée du mandat présidentiel, la prescription de l'action publique étant alors suspendue ;

Attendu que, si c'est à tort que la chambre de l'instruction, au lieu de constater l'irrecevabilité de la requête de la partie civile, a déclaré les juges d'instruction incompétents pour procéder à l'audition de M. Jacques Chirac, l'arrêt, néanmoins, n'encourt pas la censure, dès lors que les magistrats instructeurs, compétents pour instruire à l'égard de toute autre personne, n'avaient pas le pouvoir de procéder à un tel acte d'information ;

D'où il suit que le moyen ne peut être accueilli ; Et attendu que l'arrêt est régulier en la forme ;

Par ces motifs, rejette le pourvoi ; Ainsi fait et jugé par la Cour de cassation, siégeant en Assemblée plénière, et prononcé par le premier président en son audience publique du dix octobre deux mille un. »

Les quatre enjeux de droit tranchés par l'arrêt de principe de la haute juridiction

La décision de la Cour de cassation clarifie les questions qui avaient suscité des controverses sur le statut pénal du chef de l'Etat.

● **La Cour n'a pas suivi la position du Conseil constitutionnel** : la Cour de cassation a estimé que la décision du 22 janvier 1999 du Conseil constitutionnel, qui affirmait que le président de la République bénéficiait d'un « privilège de juridiction », celui-ci ne pouvant être poursuivi que devant la Haute Cour de justice, ne s'imposait pas à elle. La Cour de cassation a en effet estimé que la décision du Conseil constitutionnel, prise à l'occasion de l'examen de la loi de ratification de la Cour pénale internationale, n'avait d'autorité que dans ce cadre. Dès lors, la Cour de cassation affirme sa compétence pour décider des contours de la responsabilité pénale du chef de l'Etat, et partant, d'interpréter elle-même la Constitution.

● **La Cour accorde une immunité pénale au président pendant ses fonctions** : s'il elle ne fait pas sien la décision du Conseil constitutionnel, la Cour de cassation en garde cependant l'esprit. Elle estime en effet que la qualité de président de la République « élu directement par le peuple pour assurer, notamment, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat », doit lui permettre de bénéficier, pendant son mandat, d'une immunité pénale. Cela signifie que le président de la République n'est pas un justiciable comme les autres, passible comme un citoyen ordinaire, des tribunaux ordinaires. Cette protection pénale interdisant toute poursuite pendant le mandat, le président ne peut être ni entendu comme témoin assisté, ni mis en examen, ni même cité ou renvoyé pour une infraction devant un tribunal correctionnel. De même, il n'est pas davantage obligé de répondre à une convocation d'un juge en tant que témoin, dès lors que cette mesure peut faire l'objet d'une mesure de contrainte.

● **La Haute Cour n'est pas compétente pour juger des délits de droit commun** : dans sa décision, la Cour de cassation a restreint fortement le périmètre de compétence de la Haute Cour, en la réservant aux seuls « actes de haute trahison du président de la République, commis dans l'exercice de ses fonctions ». La Cour de cassation contredit donc le Conseil constitutionnel, qui avait affirmé que le président de la République pouvait être poursuivi devant la Haute Cour pour « des actes détachables de ses fonctions, commis pendant son mandat ou, s'ils ne sont pas prescrits, antérieurement à celui-ci ». Juridiction politique, composée de douze députés et douze sénateurs, la Haute Cour n'est donc

dépourvus de droit dans la procédure de mise en accusation devant la Haute Cour de justice ; les conditions de mise en accusation, complexe et soumise au politique « rendent l'accès à cette juridiction particulièrement difficile, voire illusoire selon certains » et il n'existe aucun recours possible contre ses décisions.

● **La Cour suspend la prescription de l'action publique pendant la durée du mandat présidentiel** : dès lors que la Haute Cour n'est pas compétente pour juger des délits de droit commun et que le président est protégé de toute poursuite devant les tribunaux ordinaires pendant la durée de son mandat, la Cour de cassation a décidé de suspendre la prescription de l'ac-

Le député Arnaud Montebourg retire sa proposition

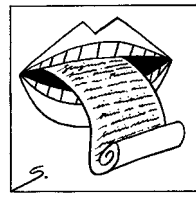
Arnaud Montebourg et Jean Codognès, respectivement députés (PS) de Saône-et-Loire et des Pyrénées-Orientales, à l'origine des propositions visant à saisir la Haute Cour de justice, ont estimé, mercredi, dans une déclaration commune, que « la Cour de cassation, par un arrêt d'une indépendance qu'il faut saluer, [venait] de dire que le président de la République [devait] être traité comme tout citoyen ordinaire et comme tous les Français ». « Elle a déclaré que les tribunaux répressifs de droit commun s'appliquaient aux graves infractions reprochées à Jacques Chirac. Nous nous réjouissons de cette victoire juridique et politique contre l'immunité et l'impunité (...). Les 35 députés signataires de la proposition de résolution tendant au renvoi du président de la République devant la Haute Cour n'auront pas œuvré en vain (...). Jacques Chirac sait que, dans quelques mois, il a rendez-vous avec cinq juges d'instruction dans trois affaires mettant en cause sa probité personnelle. Nous retirons notre proposition de résolution, devenue aujourd'hui sans utilité. La République s'en remettra aux électeurs, qui auront la lourde charge de conserver dans l'impunité ou d'envoyer au Palais de justice, au mois de mai 2000, le président de la République ».

compétente que pour les actes de haute trahison, dont il n'existe, à ce jour, aucune définition.

Déjà, lors de l'examen de l'affaire, en assemblée plénière, vendredi 5 octobre, le premier avocat général, Régis de Gouttes avait critiqué la nature de la Haute Cour de justice en estimant que les règles de cette « juridiction, à caractère politique, ne paraissent pas conformes aux principes fondamentaux de droit pénal » : la victime (partie civile) ou le parquet (représentant la société) sont

tion publique pendant les fonctions présidentielles. Il s'agissait d'éviter, pour la Cour de cassation, que les affaires soient prescrites pendant le mandat présidentiel – ce qui reviendrait à une « impunité de fait », comme l'avait souligné M. de Gouttes. La prescription étant suspendue pendant le mandat, les enquêtes en cours pourraient être relancées par les juges à l'expiration du mandat présidentiel.

C. Pr



VERBATIM

la possibilité de déférer le président de la République à la Cour pénale internationale pour y répondre des crimes de la compétence de cette Cour ; qu'il appartient, dès lors, aux juridictions de l'ordre judiciaire de déterminer si le président de la République peut être entendu en qualité de témoin ou être poursuivi devant elles pour y répondre de toute autre infraction commise en dehors de l'exercice de ses fonctions ;

Attendu que, rapproché de l'article 3 et du titre II de la Constitution, l'article 68 doit être interprété en ce sens qu'étant élu directement par le peuple pour assurer, notamment, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'Etat, le président de la République ne peut, pendant la durée de son mandat, être entendu comme témoin assisté, ni être mis en examen, cité ou renvoyé pour une infrac-



En trois ans, le statut pénal du président est passé de la théorie à la pratique

LE PROPOS avait ébranlé les sommets du pouvoir. Le 17 mai 1998, Elisabeth Guigou, alors ministre de la justice, avait affirmé sans ambages, au Club de la presse d'Eu-

RÉCIT

« Abracadabrantésque », dira le chef de l'Etat, qui se posera en « victime permanente » des affaires

rope 1, que, « comme tous les Français, le président de la République peut être traduit devant les tribunaux s'il a commis des délits ». La réaction était venue de l'Elysée, bien sûr, mais aussi de Matignon. Les proches du président dénonçaient publiquement un « dérapage », pendant que le premier ministre chapitrait face à face l'une des figures de son gouvernement. Pour les deux têtes de l'exécutif, la cohabitation devait être préservée des « affaires ». La question de la responsabilité du chef de l'Etat, restait encore au stade théorique.

M^{me} Guigou, pourtant, n'avait pas cru mal faire. Avant sa déclaration, ses conseillers avaient consulté plusieurs ouvrages de droit constitutionnel, d'où ils avaient tiré le sentiment que les grands professeurs – « la doctrine », comme disent les juristes – étaient majoritairement favorables à la thèse d'un président-judiciaire ordinaire, répondant des actes antérieurs ou étrangers à ses fonctions devant les juridictions de droit commun. Ancien garde des sceaux, baron gaulliste et corédacteur de la Constitution, Jean Foyer n'avait-il pas lui-même, dans un manuel réputé et déjà fort ancien, tranché en ce sens ?

Dans les faits, la mise en cause de Jacques Chirac dans des enquêtes judiciaires restait alors embryonnaire. Deux semaines plus tôt, l'ancien trésorier du RPR Robert Galley avait, pour la première fois, cité le nom du président dans une instruction relative au financement du parti gaulliste : celle du juge de Nanterre (Hauts-de-Seine) Patrick Desmure. M. Chirac, expliquait-il, lui avait demandé des « efforts d'imagination » pour alimenter les caisses du RPR. Ce n'était pas une accusation, mais déjà un peu plus qu'un détail.

Dès ce moment, une petite cellule de crise se forme à l'Elysée, sous la férule du secrétaire général, Dominique de Villepin, qui surveille la progression des enquêtes comme le lait sur le feu. Des ambassades sont dépêchées auprès des témoins les plus dangereux : Louise-Yvonne Casetta, l'ancienne directrice administrative et « banquière » de la Rue de Lille, Michel Roussin, ex-directeur de cabinet et homme des secrets de M. Chirac, jusqu'au maladroît M. Galley... Mais le pire n'est pas encore tenu pour probable. Pour l'heure, les conseillers du président cherchent à éviter la mise en examen d'Alain Juppé. Leur échec sera consommé le 25 août 1998 : pour l'ancien premier ministre, s'ouvre alors une longue parenthèse judiciaire – qui n'est toujours pas fermée à ce jour. Et, pour M. Chirac, la menace se rapproche.

Dans ce contexte d'inquiétude, l'annonce de la décision du Conseil constitutionnel a de quoi ravir l'Elysée. Le 22 janvier 1999, les neuf « sages » du Palais Montpensier saisissent l'occasion d'un avis sur la création de la Cour pénale internationale pour affirmer que la responsabilité pénale du président en exercice « ne peut être mise

en cause que devant la Haute Cour de justice ». Un « privilège de juridiction » en forme de bouclier anti-juges dont la paternité sera aussitôt attribuée – sans doute d'une manière excessive – au seul président du Conseil constitutionnel, Roland Dumas, empiété dans ses propres tourments judiciaires et promptement soupçonné d'avoir conclu avec M. Chirac un échange de mauvais procédés : une protection constitutionnelle contre un soutien haut placé...

Aux commentaires et débats enfiévrés qui s'ensuivront, une découverte mettra brutalement fin, au mois de mars 1999, faisant définitivement basculer la controverse juridique de la théorie à la pratique. La pièce à conviction est datée du 16 décembre 1993. Signée de la main de M. Chirac, elle préconise une promotion pour un secrétaire salariée par la Ville de Paris dont le « dévouement » est « exemplaire » au profit... du RPR. Dans un raccourci édifiant, la preuve est sou-

lin – notamment classé à droite –, ni M^{me} Guigou n'accepteront de prendre cette initiative. Comment mieux démontrer que le statu quo arrange tout le monde ?

Surgit alors un fantôme. Dans les colonnes du Monde, les 22 et 23 septembre 2000, puis bientôt sur tous les écrans de télévision, apparaît Jean-Claude Méry. Ancien dignitaire du RPR, promoteur et homme d'affaires, il s'accuse, dans une confession enregistrée avant sa mort (en juin 1999), d'avoir œuvré au financement occulte de son parti sous « les ordres de M. Chirac » et va jusqu'à relater la remise d'une valise de billets à M. Roussin, en 1987, à l'hôtel Matignon, « en présence de M. Chirac ».

« Abracadabrantésque », dira le président. Mais il lui faudra s'expliquer plus longuement, le 16 décembre, à la télévision. Là, il se posera en « victime permanente dans [les] affaires », assurant que les institutions elles-mêmes lui interdisent de répondre à un juge. Cette fois

M. Chirac le 14 juillet : « Respectons la Constitution ! »

Lors de son allocution télévisée du 14 juillet, Jacques Chirac avait déploré « une certaine confusion » de la justice au sujet de la question du statut pénal du chef de l'Etat. « La justice peut vouloir ce qu'elle veut, il y a une Constitution, affirmait-il [...]. [Elle] donne un pouvoir au Conseil constitutionnel, il n'y a pas une démocratie dans le monde en dehors de la France où ceci serait remis en cause ! Nous avons une Constitution, respectons-la ! Même si quelques juges ne sont pas de cet avis, ils n'ont pas de droit à contester la Constitution. Le Conseil constitutionnel est seul habilité à interpréter la Constitution. Et, dans le cas particulier, le Conseil constitutionnel, très sagement, a dit que la responsabilité pénale du président [...] ne peut être mise en cause que par le Parlement. » Soulignant que « le président de la République n'est pas un citoyen comme les autres », il renouvelait son refus de « [se] rendre à la convocation d'un juge », dans le souci de ne pas « affaiblir l'autorité du chef de l'Etat ».

dain rapportée de la connaissance, par le maire de Paris et président du RPR, de l'existence du système frauduleux que l'enquête s'attache à reconstituer : la prise en charge de permanents du parti gaulliste sur les fonds de la capitale.

Transmis au procureur de Nanterre, Yves Bot, le fâcheux manuscrit conduira celui-ci à requérir l'« incompétence » du juge d'instruction. Encore M. Desmure choisira-t-il de le faire en termes sévèrement choisis. Le 15 avril 1999, c'est en invoquant la mise en évidence de « faits susceptibles d'être imputés à M. Chirac à titre personnel » qu'il renonce à poursuivre son enquête (lire ci-contre). Pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, un juge vient d'accuser le président. D'autres suivront.

LES AVANTAGES DU STATU QUO

Dans l'intervalle, la question du statut pénal du président va pour tant tourner à l'imbroglio. Le 11 janvier 2000, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Versailles infirme l'ordonnance du juge Desmure, estimant grosso modo que celui-ci « demeure compétent » sur les faits visés par son enquête – y compris, donc, ceux qui visent M. Chirac – mais qu'il lui est impossible d'effectuer « tout acte de poursuite dirigé à son encontre ». Mais alors, que faire ? Personne n'est pressé de trouver une réponse à la question. Les mois passent, le juge est dans l'impasse. La cohabitation ne s'en porte que mieux. Cherchant une issue, le procureur Bot réclame, le 6 juillet 2000, que la Cour de cassation éclaire enfin le débat. Mais ni le procureur général près la Cour de cassation, Jean-François Burge-

encore, la théorie précède de peu le cas pratique. Le 20 mars 2001, le juge de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen adresse à « M. Chirac Jacques » une convocation à témoigner dans l'enquête sur les HLM de Paris. La ruse est grossière, puisqu'elle dissimule évidemment une mise en cause que chacun sait impossible ; mais elle déstabilise encore l'Elysée en accréditant la plausibilité d'une comparaison du président devant un juge.

Un pas supplémentaire est franchi le 3 avril. Devant le même juge Halphen, François Ciolina, ancien dirigeant de l'office HLM de Paris, désigne formellement M. Chirac comme l'inspirateur et le bénéficiaire d'un « système » de fraude sur les marchés publics parisiens. Le 25 avril, le magistrat se déclare « incompétent » en énumérant des « indices » qui seront repris – ainsi que ceux recensés par M. Desmure – par le député (PS) Arnaud Montebourg dans une proposition de mise en accusation du chef de l'Etat devant la Haute Cour, qui doit, pour être soumise au vote du Parlement, recueillir la signature de 58 députés.

Ajoutée à l'initiative de M. Montebourg – certes entravée par les consignes de Matignon et du PS –, l'affaire des billets d'avion du président achèvera, quelques semaines plus tard, de créer le malaise. A l'issue d'une querelle ouverte entre procureurs, les juges Riberolles, Brisset-Foucault et Van Ruymbeke constateront à leur tour, le 17 juillet, leur « incompétence » pour convoquer M. Chirac – cette fois en qualité de « témoin assisté ». Eux aussi attendent, depuis cette date, que la lumière vienne de la Cour de cassation.

H. G.

Par trois fois, des juges d'instruction se sont déclarés « incompétents »

À TROIS REPRISES, en l'espace de deux ans, des enquêtes judiciaires ont conduit des juges d'instruction à se déclarer « incompétents » parce qu'ils avaient recueilli des « indices » mettant en cause Jacques Chirac.

● L'enquête sur le financement du RPR

A Nanterre (Hauts-de-Seine), le juge d'instruction Patrick Desmure, saisi du dossier des rémunérations versées aux cadres du RPR par la Ville de Paris, s'est déclaré incompétent le 15 avril 1999. Dans son ordonnance, le magistrat répond d'abord à une demande d'audition de M. Chirac en qualité de témoin, puis à la question posée par l'existence éventuelle de présomptions d'infractions contre le même M. Chirac.

« Sur la demande d'audition de témoin :

Attendu qu'il semble résulter des éléments recueillis au cours de la présente information que plusieurs dizaines de personnes ayant travaillé pour le Rassemblement pour la République (RPR) étaient rémunérées en fait par des entreprises privées ou par la Ville de Paris alors que M. Chirac était maire de cette ville et président du RPR ;

Attendu que le nombre de personnes concernées, au regard de l'effectif déclaré des salariés du RPR, les fonctions que certaines d'entre elles exerçaient dans l'entourage immédiat du secrétaire général ou du président de ce parti, ainsi que les documents saisis, dont certains semblent être signés ou annotés de la main de M. Chirac, font peser à l'encontre de ce dernier, en l'état du dossier, des indices au sens de l'article 105 du code de procédure pénale, d'avoir participé aux faits de prise illégale d'intérêts et de recel d'abus de biens sociaux dont nous sommes saisis ;

Qu'en conséquence la demande d'audition de témoin formulée par la partie civile ne peut qu'être rejetée en ce qu'elle serait susceptible de porter atteinte aux droits de la défense. Sur notre compétence à poursuivre l'instruction :

Attendu que le Conseil constitutionnel, par une décision du 22 janvier 1999, a affirmé que, pendant la durée de ses fonctions, la responsabilité pénale du président de la République ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice [...];

Attendu en conséquence, et en considération des fonctions de président de la République actuellement exercées par M. Chirac, qu'il convient de nous déclarer incompétent pour instruire sur les faits le concernant. »

● L'enquête sur l'office HLM de la Ville de Paris

Chargé depuis 1994 de l'enquête sur les marchés de l'office HLM de la Ville de Paris (OPAC), le juge d'instruction de Créteil (Val-de-Marne) Eric Halphen a d'abord, le 20 mars 2001, convoqué le chef de l'Etat en qualité de témoin. Mais le 3 avril, M. Chirac est mis en cause, dans le cadre de cette enquête, par

l'ancien directeur général adjoint de l'OPAC, François Ciolina. Constatant alors l'existence de charges à l'encontre de M. Chirac, le juge se déclare « incompétent » dans une ordonnance du 25 avril 2001. Le 4 septembre, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris a toutefois annulé une partie de la procédure et dessaisi le juge. « Attendu qu'après ces déclarations [de M. Ciolina], il y a lieu de nous interroger sur notre compétence ; qu'en effet, il convient de constater que c'est la première fois que M. Chirac est ainsi mis en cause de façon circonstanciée, sur procès-verbal, pour son éventuelle participation aux faits dont nous sommes saisis ;

Attendu que M. Ciolina a en effet indiqué :

– qu'à partir de 1987, il régnait à l'OPAC « un favoritisme organisé » ;

– que pour obtenir les marchés, les entrepreneurs devaient remettre des espèces « au cabinet du maire de Paris », et, à ce qu'il a cru comprendre, « au RPR » ;

« Ainsi, seule la Haute Cour de justice paraît compétente, sans qu'il soit porté atteinte aux principes constitutionnels de séparation des pouvoirs »

– que Jean-Claude Méry [financier occulte du RPR, décédé en 1999] faisait « le porte-serviette entre les entreprises et le cabinet du maire », ainsi que le RPR ;

– que Georges Pérol [directeur général de l'OPAC de 1982 à 1993], « mis en place par Jacques Chirac », qui le connaissait de longue date, à la direction générale de l'office pour instaurer « un système et... favoriser le financement occulte du RPR et de la mairie de Paris », avait reçu instruction, de « Michel Roussin [chef (1984-1986), puis directeur de cabinet (1989-1993) du maire de Paris] ou Jacques Chirac lui-même » d'avaliser la répartition des marchés entre les entreprises qui avait été décidée par Méry ;

– que la plupart des décisions financières de l'OPAC « se prenaient en Corrèze directement entre Pérol et Jacques Chirac » ; [...]

Attendu que les dernières déclarations de François Ciolina empêchent dorénavant une audition comme simple témoin ; que cette grave mise en cause lors d'un interrogatoire coïncide en effet avec celle de Jean-Claude Méry [dont les déclarations posthumes consignées dans une cassette vidéo – dont le contenu avait été révélé par Le Monde les

22 et 23 septembre 2000 – avaient relancé l'enquête du juge Halphen] ; qu'en conséquence il existe maintenant des indices rendant vraisemblable que M. Chirac ait pu participer, comme auteur ou complice, à la commission des infractions dont nous sommes saisis et qu'au moins le statut de témoin assisté doit lui être accordé, afin de ne pas porter atteinte aux droits de la défense ; [...]

Attendu en conséquence qu'il convient de nous déclarer incompétent pour poursuivre ce volet de notre information. »

● L'enquête sur les marchés d'Ile-de-France et les voyages de M. Chirac et de ses proches

Le 17 juillet, Armand Riberolles, Marc Brisset-Foucault et Renaud Van Ruymbeke, chargés de l'affaire des marchés publics de la région Ile-de-France, se déclarent à leur tour « incompétents » pour interroger M. Chirac sur l'affaire de ses voyages et ceux de son entourage réglés en liquide. L'ordonnance dresse le bilan des déclarations recueillies durant l'instruction sur l'existence d'un « large système corruptif » autour des attributions de marchés du conseil régional d'Ile-de-France, entre 1989 et 1995, qui aurait donné lieu au versement d'importantes « commissions », notamment en espèces. Les magistrats postulent que ces contributions occultes auraient alimenté une « caisse noire », qui pourrait avoir servi aux paiements des voyages organisés au profit de M. Chirac.

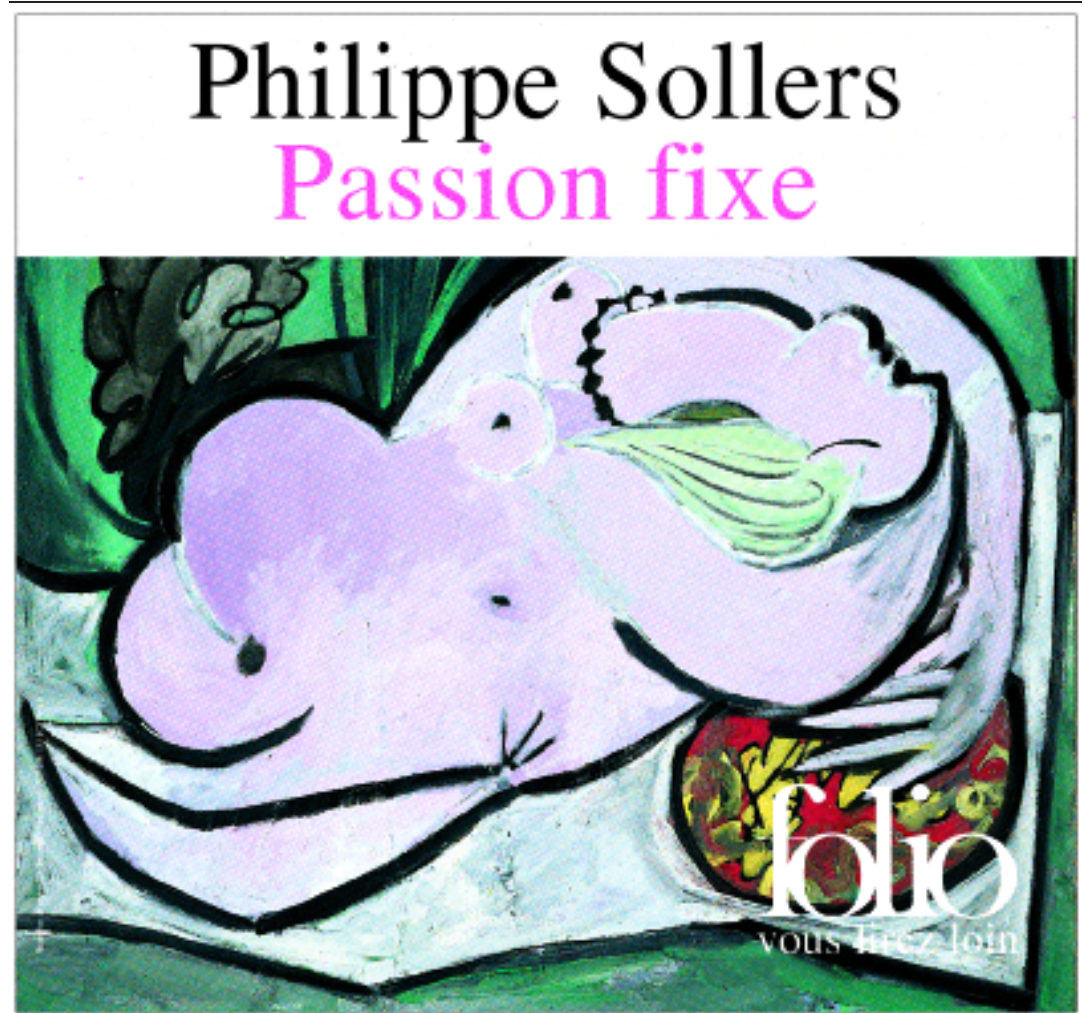
« Attendu que c'est au regard des faits exposés que doit s'analyser la nature de l'audition de M. Chirac, dont il convient de rappeler qu'en l'état de l'information, elle est nécessaire à la manifestation de la vérité et à l'appréciation des niveaux de responsabilité de plusieurs mis en examen ; [...]

Attendu que l'audition envisagée, compte tenu des indices apparus au cours de l'information, ne saurait être celle d'un simple témoin [...] mais celle d'un témoin assisté ; [...]

Attendu que l'impossibilité constitutionnelle dans laquelle se trouve la juridiction d'instruction de recueillir les déclarations de M. Chirac ne saurait cependant se traduire par un empêchement à révéler à l'information le niveau de connaissance que, en sa double qualité de maire de Paris et de président du Rassemblement pour la République, il avait des activités des divers mis en examen en faveur du financement de son mouvement ainsi que de l'origine des sommes en espèces conservées à la mairie de Paris ;

Qu'ainsi, seule la Haute Cour de justice paraît compétente, sans qu'il soit porté atteinte aux principes constitutionnels de séparation des pouvoirs, pour procéder à l'audition du chef de l'Etat ;

Par ces motifs [...], disons nous déclarer incompétents pour procéder à l'audition de M. Chirac en qualité de témoin assisté. »



Les députés suppriment le divorce pour faute, sauf « faits d'une particulière gravité »

Les conjoints se séparant par consentement mutuel devront avoir chacun leur avocat

L'Assemblée nationale a commencé, mardi 9 octobre, l'examen de la proposition de loi réformant le divorce. Le texte de François Colcombet (PS)

supprime le divorce pour faute à l'exception des « faits d'une particulière gravité, procédant notamment de violences physiques ou morales ».

Les députés ont imposé, contre l'avis du gouvernement, la présence d'un avocat pour chaque conjoint en cas de divorce par consentement mutuel.

QUAND la garde des sceaux, Marylise Lebranchu, a prononcé l'expression « droit au divorce », Christine Boutin (app. UDF, Yvelines) a frôlé et Patrick Delnatte (RPR, Nord), assis à quelques mètres dans l'hémicycle, a corrigé : « Droit DU divorce ! ». L'anecdote résume les deux philosophies qui se sont opposées lors du débat sur la proposition de loi réformant le divorce, dont l'examen en première lecture a démarré, mardi 9 octobre, à l'Assemblée nationale. A l'issue de la séance, en fin de matinée, les dix premiers articles du texte de François Colcombet (PS, Allier) ont été adoptés.

En supprimant le divorce pour faute – sauf en cas de « faits d'une particulière gravité, procédant notamment de violences physiques ou morales » – en simplifiant et en réduisant le nombre des procédures, cette réforme pourrait permettre à un époux de sortir rapidement des liens du mariage, contre la volonté de son conjoint. Des quatre procédures actuelles de divorce (faute, demande acceptée, rupture de la vie commune et consentement mutuel), le texte n'en retient qu'une, le consentement mutuel, les trois autres étant remplacées par « la rupture irrémédiable du lien conjugal » (Le Monde du 9 octobre).

Pour M. Delnatte, c'est le « divorce Las Vegas ». Pour le rapporteur, M. Colcombet, c'est la « fin de la recherche frénétique de la faute », la

voie vers un divorce « apaisé et pacifié ». Pour M^{me} Boutin, tout ceci n'est qu'« illusions » : « Croire que l'on peut divorcer dans la douceur, comme s'il ne risquait pas d'y avoir une personne plus fragile – il ne s'agira pas forcément de la femme (...). Il est des situations où il faut reconnaître les torts de l'un et l'innocence de

« Pour ceux qui ne souhaitent pas entrer dans la logique (...) d'un procès, qui refusent de caricaturer l'histoire de leur couple (...), Il faut ouvrir une nouvelle voie ! »

Marylise Lebranchu

l'autre », a lancé la députée traditionaliste et candidate à l'élection présidentielle.

« Pour ceux qui ne souhaitent pas entrer dans la logique destructrice d'un procès, qui refusent de caricaturer l'histoire de leur couple, à la seule fin d'obtenir le divorce ; pour ceux qui estiment indécent le débailage de leur vie dans ce qu'elle a de plus inti-

me, il faut ouvrir une nouvelle voie ! », a répliqué M^{me} Lebranchu, applaudie par la gauche.

Toutefois, les députés ne sont pas toujours allés dans le sens que souhaitait la ministre. Ils ont rejeté son amendement relatif à l'indemnité d'occupation du logement, en cas de liquidation matrimoniale des biens. Surtout, contre l'avis du gouvernement, ils ont décidé de rendre obligatoire la présence de deux avocats lorsque les époux font une demande de divorce par consentement mutuel. « S'il n'y a plus qu'un passage devant le juge, celui-ci devra veiller plus attentivement encore à ce que le consentement des époux soit éclairé, ce qui veut dire que chacun doit avoir son conseil », a plaidé l'auteur de l'amendement, Jean Codognès (PS, Pyrénées-Orientales) qui est aussi avocat.

Un « confrère » de droite, Bernard Perrut (Démocratie libérale, Rhône), a soutenu la même proposition avec l'UDF Pierre Albertini (Seine-Maritime). Le rapporteur s'est dit « extrêmement tenté » de voter l'amendement tout en reconnaissant, plus tard, dans les couloirs, qu'il s'agissait d'un « clin d'œil » aux avocats : ceux-ci sont en effet les grands perdants de la principale innovation de la réforme, la suppression de la faute comme cause de divorce.

La notion de faute a encore été précisée. Dans le texte initial, le conjoint victime de « violences phy-

siques ou morales » pouvait demander au juge de le « constater » dans le jugement « à moins qu'il n'ait commis lui-même des faits d'une même gravité ». Un amendement de Laurence Dumont (PS, Calvados) supprime cette dernière condition. Pour lui éviter de multiples démarches judiciaires, la victime pourra aussi demander au juge, à l'occasion de la procédure de divorce, des dommages-intérêts sur le fondement de l'article 1382 du Code civil. Dans un souci de moralisation, le médiateur, qui voit son rôle renforcé dans la réforme, s'appellera désormais « médiateur familial agréé ». De même, M^{me} Lebranchu a annoncé la publication, mardi 9 octobre, d'un arrêté mettant en place le « Conseil national de la médiation familiale » auquel son ministère consacrerait un budget d'« une vingtaine de millions » de francs.

Le gouvernement compte mettre en valeur une proposition de loi qui est « en prise avec la vie quotidienne des Français ». Le texte devait être inscrit à « l'ordre du jour prioritaire », mercredi, après la séance de questions au gouvernement. Ainsi, les députés pourront voter en première lecture les cinq articles restants puis l'ensemble du texte. Mais nul ne sait si la réforme sera définitivement adoptée avant l'élection présidentielle.

Clarisse Fabre

La Cour de justice européenne précise que la découverte d'un gène n'est pas brevetable

Seule l'invention qui en résulte peut l'être

BRUXELLES

de notre bureau européen

L'arrêt que la Cour de justice des Communautés européennes a rendu, mardi 9 octobre, devrait mettre un terme aux controverses nées, en France, au sujet de l'interprétation de la directive (loi européenne) du 6 juillet 1998 « relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques ». Cette décision confirme que la simple découverte d'un gène n'est pas brevetable, et que seule l'invention susceptible de résulter de cette découverte peut être protégée.

Cette directive aurait dû être transposée dans le droit interne des Etats membres de l'Union européenne avant le 30 juillet 2000. La France n'a pas tenu ce délai, le gouvernement hésitant à s'emparer de ces délicates questions d'éthique. Le professeur Jean-François Mattei, député d'opposition (DL) et spécialiste de la génétique, avait remis au président de la République une pétition comprenant plus de dix mille signatures, demandant un moratoire sur cette transposition car que cette loi européenne autorisait, selon lui, la brevetabilité du génome humain.

REJET DU RECOURS DES PAYS-BAS

En août, le gouvernement a déposé un projet de loi transposant le texte, à l'exception d'un article litigieux, dont la Cour vient de préciser l'interprétation. L'alinéa ambigu est ainsi rédigé : « Un élément isolé du corps humain ou autrement produit par un procédé technique, y compris la séquence ou la séquence partielle d'un gène, peut constituer une invention brevetable, même si la structure de cet élément est identique à celle d'un élément naturel ».

Les Pays-Bas considéraient que la directive imposait une instrumentalisation de la matière vivante et demandaient son annulation. Les magistrats ont rejeté ce recours, suivant l'opinion de leur avocat général, Francis G. Jacobs. Il avait constaté que « la supposition qu'il résulte de cette [directive] que n'importe quel gène ou séquence de gène ou même le génome humain tout entier

peut à présent automatiquement être breveté » est « incorrecte ». La Cour précise en effet que la directive « interdit que le corps humain, aux différents stades de sa constitution et de son développement, puisse constituer une invention brevetable ». « Les éléments du corps humains » ne sont « pas davantage brevetables » et « leur découverte ne peut faire l'objet d'une protection ».

Les magistrats de Luxembourg ajoutent que « seules peuvent faire l'objet d'une demande de brevet les inventions qui associent un élément naturel à un procédé technique permettant de l'isoler ou de le produire en vue d'une application industrielle ». Le résultat de travaux portant sur la séquence ou la séquence partielle des gènes humains « ne peut donner lieu à la délivrance d'un brevet que si la demande est accompagnée, d'une part, d'une description de la méthode originale de séquençage qui a permis l'invention, et d'autre part, d'un exposé de l'application industrielle sur laquelle doivent déboucher les travaux ». Si cet exposé fait défaut, « on aurait affaire non pas à une invention, mais à la découverte d'une séquence d'ADN qui ne serait, en tant que telle, pas brevetable », insistent les magistrats.

La protection envisagée par la directive ne porte donc que « sur le résultat d'un travail inventif, scientifique ou technique ». Elle interdirait, par exemple, de breveter la découverte d'un gène de coagulation, mais protégerait le procédé permettant de fabriquer des coagulants grâce à l'exploitation de ce gène. Le gène de coagulation pourrait donc être utilisé par des concurrents à d'autres fins industrielles (comme la fabrication de plasma).

Le gouvernement considère que cette validation de la directive lui donne l'obligation de la transposer, tandis que M. Mattei considère que la Cour « persiste dans une erreur d'interprétation ». La commission devrait demander à la France de se mettre rapidement en conformité avec le droit communautaire.

Rafaële Rivais

M. Sapin souhaite 6 % d'handicapés dans les administrations en 2004

MICHEL SAPIN, ministre de la fonction publique, et Ségolène Royal, ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées, ont présenté, mardi 9 octobre, un protocole sur l'emploi des handicapés dans les administrations de l'Etat. Bien que paraphé par cinq des sept fédérations de fonctionnaires, on a peine à qualifier ce texte d'« accord », il a été, pour l'essentiel, rédigé par fax ou par courrier. Tout juste M. Sapin a-t-il réunies les confédérations deux fois, en mai et juin, pour leur annoncer son intention de relancer ce dossier laissé en jachère depuis l'échec des négociations salariales. Depuis, c'est la méthode de la « discussion virtuelle », pour reprendre une expression de la CFDT, qui a prévalu.

PÉNALITÉS

L'ensemble des protagonistes, y compris les non signataires, s'accordent à dire que la question est importante, l'Etat étant loin d'être un employeur exemplaire. Il est même un « contre-exemple », reconnaît le ministre lui-même. Si la proportion de personnes handicapées s'élève à 5,4 % des effectifs dans la fonction publique hospitalière et à 4,5 % dans la territoriale, il ne dépasse pas 3,06 % (4 % hors éducation nationale) au sein des administrations de l'Etat. L'objectif est donc d'atteindre, d'ici à trois ans, un taux de 6 %, comme le prévoit la loi du 10 juillet 1987.

Chaque ministère devra établir, avant le 31 décembre prochain, un plan triennal de développement de l'emploi des handicapés. Et si l'obligation des 6 % n'est pas satisfaite au bout de trois ans, l'administration fautive devra verser une pénalité au fonds interministériel d'in-

sertion des travailleurs handicapés. De plus, les emplois non pourvus ne pourront pas l'être par des personnes valides et seront reportés d'une année sur l'autre. « Responsabiliser les acteurs et mettre en place les incitations nécessaires », tel est pour M. Sapin l'esprit de la démarche engagée.

10 000 EN ATTENTE

Le protocole prévoit de tripler en 2002 le fonds d'insertion des handicapés, qui passera de 15 à 43 millions de francs, et de simplifier la procédure de recrutement des personnes handicapées. Jusqu'à présent, un handicapé devait, en vue de son embauche dans la fonction publique, obtenir l'agrément de deux commissions techniques d'orientation et de reclassement professionnel (Cotorep), dont l'une siègeait en formation service public. Ensuite, elle devait en principe se voir proposer un emploi réservé, ce qui dans les faits était loin d'être immédiat et automatique. Aujourd'hui, quelque 10 000 handicapés sont toujours en attente.

Les Cotorep dites « service public » seront supprimées et le recrutement contractuel direct (avec titularisation au bout d'un an) sera « développé » afin de se substituer progressivement à la procédure des « emplois réservés ». C'est sur ces deux points touchant à la gestion statutaire que FO et la CGT se disent avant tout en désaccord. Tous les syndicats se sont interrogés sur l'opportunité de signer aujourd'hui ce texte, déplorant plus que jamais la dégradation des relations sociales dans la fonction publique.

Laetitia Van Eeckhout

Les syndicats se disputent les présidences des caisses de la Sécurité sociale

FO présente un candidat contre celui de la CFDT à la Caisse nationale d'assurance-maladie

A 17 HEURES, mercredi 10 octobre, la physiologie de l'après-Medef à la Sécurité sociale sera en grande partie connue. Les syndicats, et ce qui reste du patronat au conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), se réunissent en effet pour élire le président de cet organisme. Ce scrutin marque le coup d'envoi du renouvellement, pour cinq ans, des présidences de toutes les caisses de la « Sécu » : celle de l'assurance-vieillesse (CNAV) jeudi matin, puis, quelques heures plus tard, celle des allocations familiales (CNAF), et, enfin, vendredi, l'Acos, la « banque » gérant la trésorerie du régime général. Un défilé de ministres donnera un peu plus de solennité à ces élections : Elisabeth Guigou (emploi et solidarité) doit se rendre à la CNAM, Paulette Guinchard-Kunstler (personnes âgées) est attendue à la CNAV et Ségolène Royal (famille) à la CNAF.

Le départ du Medef, pilier des majorités mises en place pour gérer la protection sociale, et de la CGPME, repose la question des systèmes d'alliance en vigueur jusqu'ici. Deux logiques s'affrontent. D'un côté, les partisans du statu quo, au premier rang desquels la CFDT, entendent conserver les majorités de gestion et laisser en l'état la répartition des présidences. Les « réformistes » tiennent les manet-

tes : la CFDT pilote l'assurance-maladie, la CFTC la famille, la CGC l'assurance-vieillesse. « Nous sommes toujours pour le statu quo et nous n'en dévions pas », indique Jean-Marie Toulisse (CFDT). D'un autre côté, certains estiment qu'il faut changer la donne. « On est dans une situation inédite, il faut construire du nouveau », affirme Daniel Prada (CGT).

PÉRIODE DE TRANSITION

Pour beaucoup, c'est une période de transition qui s'ouvre, en attendant une réforme du système paritaire né de l'après-guerre. Lionel Jospin a promis d'ouvrir ce chantier, mais chacun est bien conscient que rien ne se passera avant l'élection présidentielle. « Nous sommes élus pour cinq ans, comme les députés, mais il pourrait bien y avoir une

dissolution », ironise Jean-Marie Spaeth (CFDT), candidat à sa propre succession à la tête de la CNAM. A la différence près que, depuis 1983 (dernières élections à la Sécurité sociale), c'est sans consultation des salariés que se joue la désignation des présidents de caisses. Sauf surprise de dernière minute, FO a décidé d'opposer un concurrent à M. Spaeth en la personne de Jean-Claude Mallet, qui fut président de la CNAM entre 1992 et 1996. Au-delà de la bataille des postes, c'est aussi deux camps qui s'affrontent, celui qui a soutenu le plan Juppé en 1995 et celui qui l'a combattu.

Pour ne pas avoir à choisir, la CGC a décidé, au cas où les deux candidats se maintiendraient, de s'abstenir. La Mutualité française, elle, a déjà fait savoir que son vote

La « Sécu » en débat à l'Assemblée à partir du 23 octobre

Quelques heures avant l'élection du nouveau patron de l'assurance-maladie, Elisabeth Guigou, la ministre de l'emploi et de la solidarité, devait présenter au conseil des ministres, mercredi 10 octobre, le projet de loi de financement 2002 de la Sécurité sociale.

Ce texte, qui détermine les dépenses de santé et le financement des 35 heures, présente des comptes consolidés en excédent de 5,4 milliards de francs en 2002. Les unes après les autres, les caisses de « Sécu » (assurance-maladie, vieillesse et famille) ont cependant voté contre, jugeant « irréaliste » la prévision de progression de l'objectif national des dépenses de santé limitée à 3,8 %. Le débat à l'Assemblée nationale commencera le 23 octobre.

VGE, fondateur de l'UDF, « cotise » à Démocratie libérale

ON connaissait l'âpreté du combat que se livrent, de longue date, les héritiers putatifs de Valéry Giscard d'Estaing, ainsi que les trésors d'imagination déployés par ce dernier pour leur porter préjudice. Mais on ignorait, jusqu'à présent, que cette querelle d'héritage avait – là comme ailleurs – une dimension financière. Selon nos informations, VGE, membre du groupe UDF de l'Assemblée nationale, reverse chaque année à Démocratie libérale (DL) la part de financement public octroyé par l'Etat en raison de sa propre élection comme député.

Depuis 1993, c'est le « Groupement des élus de l'UDF » qui reçoit l'argent public versé par l'Etat aux centristes et aux libéraux, en proportion du nombre de voix obtenues au premier tour des élections législatives et du nombre de parlementaires. A charge pour ses sept composantes – dont continue de faire partie DL, en dépit de son autonomie – de se répartir cette manne. Ces douloureuses négociations printanières ont lieu sur la base des déclarations faites, à l'automne, par les parlementaires concernés.

La scission de l'ancienne UDF, intervenue au lendemain des élections régionales de

mars 1998, et qui se traduit par la création, à l'Assemblée, d'un groupe DL à côté du groupe UDF, contraignait chaque député à choisir son camp. Ce à quoi ne saurait se résoudre VGE. A ses yeux, François Bayrou et Alain Madelin ont commis une erreur impardonnable en cassant la confédération qu'il avait créée, vingt ans plus tôt, pour faire pièce au RPR. L'ancien président n'aura de cesse, par la suite, de fustiger cette « UDF centriste », comme il l'appelle pour mieux signifier à quel point elle lui semble désormais réduite aux acquêts.

L'HEURE DU NON-CHOIX A SONNÉ

Au printemps 1998, pour M. Giscard d'Estaing, l'heure du « non-choix » a sonné. Dans un premier temps, il disperse ses fidèles au sein des deux groupes de l'Assemblée, en conseillant à certains d'entre eux de rejoindre le nouveau groupe DL, alors présidé par José Rossi. C'est notamment le cas de Dominique Bussereau, qui suit ces conseils avant de constater, à sa grande surprise, que son mentor a choisi... de rester au groupe UDF, présidé par Philippe Douste-Blazy.

Une fois répartis au sein des groupes UDF et DL, députés centristes et libéraux sont invités à l'automne 1998, comme chaque année à pareille époque, à désigner la formation politique à laquelle ils ont décidé de reverser une part de leurs subsides. Sans surprise, chacun va exprimer alors un choix conforme à la décision politique qu'il a prise quelques mois plus tôt : les députés UDF vont attribuer au parti présidé par François Bayrou une partie de l'argent public versé en raison de leur élection, tandis que leurs collègues du groupe DL choisiront le parti d'Alain Madelin.

Las ! Membre du groupe UDF, VGE décide alors de signer sa déclaration annuelle en faveur de DL. Un choix qu'il a confirmé chaque année depuis lors, au grand dam d'Hervé de Charette, président du Parti populaire pour la démocratie française, héritier des clubs giscardiens Perspectives et Réalités, et – modeste – composante de la « nouvelle » UDF. A force de brouiller les cartes, même les plus fidèles finissent par s'y perdre.

Jean-Baptiste de Montvalon

Des filières de prostitution bulgares ont été démantelées à Strasbourg, Orléans et Blois

Les intermédiaires ont été interpellés, mais les chefs du réseau restent introuvables

Deux filières, démantelées en septembre à Strasbourg, d'une part, et à Orléans et Blois, d'autre part, par l'Office central de répression de la traite

de des êtres humains, témoignent de l'importance prise par la prostitution en provenance d'Europe de l'Est. Les policiers ont reconstitué

dans le détail l'organisation, le contrôle strict de l'activité des jeunes femmes et les circuits financiers de ces réseaux dirigés de Bulgarie.

LES FILIÈRES de prostitution issues des pays de l'ancien bloc soviétique sont de mieux en mieux organisées. Deux récentes affaires élucidées par les policiers de l'Office central de répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) à Strasbourg (Bas-Rhin), les 18 et 19 septembre, puis à Orléans (Loiret) et à Blois (Loir-et-Cher), le 25 septembre, illustrent cette évolution. Dans les deux cas, les enquêteurs n'ont cependant pas pu mettre la main sur les proxénètes bulgares qui dirigeaient le réseau. Ils n'ont jamais mis les pieds en France, restant à l'abri dans leur pays d'origine.

Cet « éloignement » n'empêchait pas un contrôle strict et efficace de l'activité des jeunes prostituées bulgares, dont la moyenne d'âge variait entre 20 et 22 ans. A Stras-

bourg, où travaillaient une soixantaine de jeunes femmes sur les quais du Rhin, les policiers ont interpellé deux Bulgares âgés de 21 ans et un Italien âgé de 46 ans, qu'ils soupçonnent d'avoir été les superviseurs du réseau. Tous trois ont été mis en examen pour « proxénétisme aggravé » et écroués. Les Bulgares ont admis connaître les jeunes femmes mais ont contesté l'accusation de proxénétisme. Selon les enquêteurs, ils semblent avoir surveillé dans le moindre détail leurs compatriotes. Lors de perquisitions à leurs domiciles, des documents comptables ont été découverts. Ils recensaient les dépenses engagées par les jeunes femmes au franc près, ainsi que le nombre de préservatifs qu'elles avaient utilisés dans la soirée. Ils pouvaient de la sorte contrôler le nombre de leurs clients.

D'après les estimations policières, le trafic était fructueux. Les prostituées pouvaient recevoir jusqu'à 4 000 francs par nuit. L'argent était acheminé jusqu'en Bulgarie par le biais de mandats postaux. En 2000, les enquêteurs ont repéré le transfert de 1,4 million de francs. Ils estiment cependant supérieur le montant des sommes recueillies.

DES LETTRES D'INVITATION

Outre les mandats, des « porteurs » se chargeaient de rapporter de l'argent à l'occasion de voyages en Bulgarie. Sur place, ces gains étaient réinvestis dans l'immobilier et les boîtes de nuit par les chefs des réseaux, dont les policiers ne connaissent le plus souvent que les surnoms ou des noms d'emprunt.

Le recrutement des jeunes femmes était plus classique, comme

elles l'ont raconté aux enquêteurs. La plupart d'entre elles étaient originaires de la même région de Bulgarie que le responsable du réseau. Certaines se voyaient fictivement proposer des emplois d'hôtesse de bar, d'autres savaient d'emblée qu'elles devraient se livrer à la prostitution. En échange, leur famille recevait une somme d'argent – l'équivalent de 50 000 francs en général –, qu'elles s'engageaient à rembourser dès leur arrivée en France. Une fois la dette acquittée, elles conservaient 40 % des gains de leur activité, le reste revenant au proxénète.

Profitant du fait que les ressortissants bulgares n'ont pas besoin de visa pour entrer en France et disposer d'une autorisation de séjour touristique valable trois mois, elles faisaient le voyage en bus, par la République tchèque et l'Allemagne ou par la Serbie, l'Autriche et l'Allemagne. A Strasbourg, l'un des superviseurs du réseau, un Italien, surveillait la bonne marche du voyage. Il adressait aux jeunes femmes des lettres d'invitation pour faciliter le passage des frontières. Lors d'une perquisition, les policiers ont saisi un micro-ordinateur au moyen duquel il correspondait avec les recruteurs en Bulgarie. En France, les jeunes femmes tournaient dans plusieurs villes, le plus souvent sous une fausse identité, pour contourner les risques liés à un éventuel séjour irrégulier.

En 2000, les services de police ont démantelé 23 réseaux de prostitution ; 14 d'entre eux émanaient des pays de l'Est. Selon les statistiques établies par l'OCRTEH à partir des contrôles de police, 37 % des prostituées qui exercent en France proviennent de cette partie de l'Europe.

« Le respect, ça change l'école », clament Brahim Asloum et Lââm

LEUR ALLURE tranche avec les costumes gris du ministère. La salle est plus pleine qu'à l'ordinaire et les caméras de télévision, venues en nombre, n'ont d'yeux que pour eux. Et ils sont là pour ça. Choisis pour leur notoriété auprès des jeunes, le champion olympique de boxe Brahim Asloum et la chanteuse Lââm apportent « bénévolement » leur concours à la campagne « Le respect, ça change l'école », que Jack Lang a présentée, mardi 9 octobre, à la presse. L'un et l'autre interviennent dans des spots de trente secondes, qui seront diffusés à la télévision et à la radio à partir du 13 octobre. Les acteurs Mouss Diouf (Julie Lescaut) et Frédéric Dieffenthal (Taxi 1 et 2) ont eux aussi prêté leurs voix et leurs visages, tout comme l'écrivain Daniel Pennac, destiné plutôt à séduire professeurs et parents.

Cette campagne de 15 millions de francs, que le ministre a voulue « positive et constructive », propose le respect comme « antidote à la violence ». Le respect « de tous par tous », élèves, parents et enseignants, mais aussi « le respect de la loi » : « La pire vio-

lence que nous pourrions exercer sur la jeunesse serait de lui faire croire que les règles sont facultatives », a martelé Jack Lang.

A ce jeu-là, Brahim Asloum est parfait : « Le seul endroit où je boxe, c'est le ring, dit le jeune champion aux cheveux décolorés dans son message filmé. Et là comme ailleurs, je respecte les règles, mon entraîneur et mon adversaire. C'est comme à l'école ! » Casquette pied-de-poule et lèvres soulignées, Lââm s'inscrit plutôt en rebelle repentie. « Dans ma jeunesse, je n'ai pas beaucoup respecté les règles », avoue la chanteuse à succès, lorsque le ministre l'invite à justifier sa contribution. « En fait, si tu ne respectes pas tes parents, tes profs, ton école, t'as tout à perdre », dit-elle dans son spot.

Les lycéens sont invités à s'exprimer aussi sur ce thème à travers un concours de scénarios pour de prochains messages télévisés (ouvert jusqu'au 20 novembre) et de nouvelles (jusqu'au 26 février 2002).

Marie-Laure Phélippeau

Pascal Ceaux

M. Chirac a rejeté le troisième recours en grâce de M. Papon

UN RECOURS EN GRÂCE déposé par les avocats de Maurice Papon et fondé sur l'état de santé de l'ancien fonctionnaire de Vichy a récemment été rejeté, pour la troisième fois, par le président de la République, révèle Le Figaro du 9 octobre. Condamné en 1998 à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crime contre l'humanité, M. Papon, 91 ans, avait par ailleurs déposé un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. La Cour avait estimé en juin que, compte tenu de son état de santé général et de ses conditions de détention, sa situation n'atteignait pas un seuil suffisant de gravité pour entrer dans le champ d'application de l'article 3 de la convention interdisant les peines ou traitements inhumains ou dégradants.

DÉPÊCHES

■ **PARTI SOCIALISTE : François Autain, sénateur de Loire-Atlantique, a été exclu du PS, mardi 9 octobre.** Sénateur sortant mais écarté de la tête de liste PS-PCF aux élections du 23 septembre, M. Autain avait constitué une liste dissidente avec les Verts et été réélu.

■ **EMPLOI : le Sénat a adopté, mardi 9 octobre, en seconde lecture, le projet de loi sur la modernisation sociale,** en le vidant de ses principales mesures. Il a notamment supprimé le principe de l'appel à un médiateur en cas de restructuration d'une entreprise et « l'amendement Michelin » qui prévoit l'obligation pour l'employeur, avant l'établissement d'un plan social, de négocier un accord de réduction du temps de travail à 35 heures.

■ **JUSTICE : le sénateur (app. PS) de la Guadeloupe, Dominique Larifla, a été mis en examen, lundi 8 octobre,** pour faux et usage de faux et abus de confiance dans une affaire de vente de terrain communal. Ancien président du conseil général et ancien maire de Petit-Bourg, M. Larifla a également été mis en examen pour conservation illégale d'intérêt à la suite du déclassement, au profit d'un de ses cousins, d'un terrain classé inconstructible.

■ **Philippe Chaulet, député (RPR) de la Guadeloupe, a été mis en examen, lundi 8 octobre, pour détournement de fonds publics,** complicité de prise illégale d'intérêt et favoritisme dans les marchés publics en tant qu'ancien président de l'Office départemental du tourisme de la Guadeloupe, fonction dont il a démissionné il y a quelques mois.

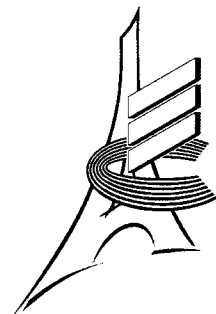
■ **Le tribunal administratif de Lille vient d'annuler sur le fond une décision relative au droit de préemption exercée par la commune d'Hautmont (Nord) à l'encontre d'un couple d'origine étrangère.** « La décision attaquée [a été] prise pour un motif étranger au code de l'urbanisme et [est] constitutive d'un détournement de pouvoir », considère le tribunal. Dans cette commune, dirigée par Joël Wilmotte, maire (RPF) et conseiller général du Nord, plusieurs habitants, appuyés par la Ligue des droits de l'homme, avaient déjà dénoncé un usage « abusif et discriminatoire » du droit de préemption. – (Corresp.)

■ **Le tribunal administratif de Lyon, saisi en référé, a suspendu, mardi 9 octobre, une décision préfectorale d'expulsion vers l'Algérie de Nacer Hamani,** ancien membre du « réseau de Chasse-sur-Rhône », proche du Groupe islamique armé et soutien logistique aux poseurs de bombes de l'été 1995. Sa peine d'emprisonnement était assortie d'une interdiction définitive du territoire national. Mais, selon ses avocats, cette reconduite en Algérie signifierait son « arrêt de mort ».

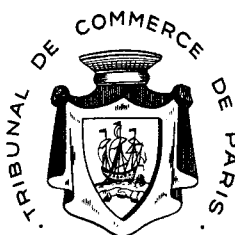
■ **La cour d'appel de Paris a prononcé, mardi 9 octobre, de multiples amendes** contre les propriétaires et dirigeants de la Clinique esthétique du Rond-Point des Champs-Élysées pour des infractions liées à l'étiquetage des produits vendus. Elle a notamment multiplié par dix le montant des amendes à l'égard de deux médecins et d'une dirigeante, qui doivent désormais chacun 391 000 francs.

C.I.P

Centre d'Information et de Prévention des difficultés des entreprises Paris Ile-de-France



ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
CONSEIL RÉGIONAL PARIS/ILE-DE-FRANCE



AUCUN CHEF D'ENTREPRISE N'EST A L'ABRI D'UNE DIFFICULTÉ FINANCIÈRE SUSCEPTIBLE DE COMPROMETTRE LA POURSUITE DE SES ACTIVITÉS

C'EST POURQUOI :

NOUS AVONS CRÉÉ LES CENTRES D'INFORMATION SUR LA PRÉVENTION (C.I.P.), POUR :

- INFORMER LES CHEFS D'ENTREPRISE SUR LES TECHNIQUES DE PRÉVENTION
- GRATUITEMENT
- Sans engagement et en toute confidentialité
- ET LES AIDER À IMAGINER DES ISSUES A LEURS PROBLÈMES

N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour un entretien privé avec nos spécialistes de la prévention (avocats, magistrats consulaires et professionnels comptables) au 01 55 04 31 24

CONSULTEZ DÈS À PRÉSENT LES FICHES TECHNIQUES SUR LA PRÉVENTION ÉLABORÉES PAR LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES DE PARIS ILE DE FRANCE, sur son site www.oec-paris.fr
Coordonnées du CIP Paris Ile-de-France : 45, rue des Petits-Champs Paris 1er – Tél : 01 55 04 31 24

Les coordonnées des CIP, sur le plan national, sont disponibles sur le site du Conseil supérieur www.experts-comptables.fr

Sous l'égide : de la Conférence Générale des Tribunaux de Commerce, du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

DISPARITIONS

Mongo Beti

Romancier et redoutable polémiste

L'ÉCRIVAIN CAMEROUNAIS Mongo Beti – de son vrai nom Alexandre Biyidi –, qui avait été hospitalisé il y a quelques jours, est mort dans la nuit de dimanche 7 à lundi 8 octobre à Yaoundé, à l'âge de soixante-huit ans.

Auteur d'une bonne douzaine de romans et de trois essais à caractère pamphlétaire, *Main basse sur le Cameroun* (1972), virulente attaque contre le régime du président Ahidjo, et plus récemment *Lettre ouverte aux Camerounais* et *La France contre l'Afrique, retour au Cameroun*, Mongo Beti, né en 1933 à Mbalmayo, appartient à cette génération de romanciers qui, de son compatriote Ferdinand Oyono au Sénégalais Sembene Ousmane, ont fait d'une littérature africaine encore émergente à la fois un témoignage sur une époque charnière de notre histoire et une arme dans le combat anti-impérialiste.

Peu soucieux de s'inscrire dans la mouvance d'une négritude lui paraissant à la fois inadéquate et dépassée, Mongo Beti s'affirme en effet dès son premier roman, *Ville cruelle* (publié en 1954 sous le pseudonyme d'Eza Boto), comme un écrivain, certes encore inexpérimenté, mais néanmoins conscient des enjeux d'une entreprise littéraire délibérément engagée dans la dénonciation d'un système colonial moribond. Le romancier, qui est arrivé en France en 1951, afin d'y poursuivre des études à la Sorbonne – il finira professeur agrégé de lettres classiques au lycée Corneille de Rouen –, est alors âgé de vingt-deux ans, et, d'entrée de jeu, sa carrière littéraire s'inscrit dans le registre de la rébellion et de la polémique.

Refusant la vision manichéenne qui présidait alors à l'évocation de l'opposition entre la ville et le village, Mongo Beti, qui, en dépit de l'éloignement géographique, est demeuré fidèle au terroir bantou, s'emploie dès ce premier texte à stigmatiser au même titre colonisateurs et colonisés. Aux premiers, qui font peser sur le Cameroun une oppression à la fois politique, économique et culturelle, répondent, côté colonisés, des personnages téjanisés par un ensemble de pratiques aliénantes, au nombre desquelles la religion catholique fait figure de principal accusé.

A ne s'en tenir qu'aux titres des œuvres publiées pendant la période coloniale, *Le Pauvre Christ de Bomba* (1956), *Mission terminée* et *Le Roi miraculé* (1958), on comprend que la satire anticléricale est au cœur des œuvres de jeunesse de l'écrivain, qui use dans chacun de ces romans d'une ironie décapante pour dénoncer non seulement la faillite, mais, qui plus est, les méfaits de l'entreprise d'évangélisation au Cameroun. Construit à la manière d'un voyage initiatique, le périple qu'entreprend le Révérend Père Drumont, héros malheureux du *Pauvre Christ de Bomba*, au pays des Tala, soupçonnés de tueur dans l'exercice de la foi chrétienne, tourne rapidement à la catastrophe.

ABÎME D'INCOMPRÉHENSION

Tandis que le missionnaire découvre avec stupéfaction quelles pratiques douteuses se dissimulent derrière la « sixa », cette institution en principe destinée à préparer les jeunes converties au mariage chrétien, il prend du même coup la mesure de l'abîme d'incompréhension qui le sépare de ces hommes et de ces femmes de la forêt, pour lesquels le catéchisme, la messe, le chapelet, etc., demeurent, en dépit de leurs simagrées intéressées, des pratiques parfaitement opaques. Cette incompréhension fondamentale nourrit également l'inspiration du *Roi miraculé*, dont le héros éponyme, soudain frappé par la grâce, se voit contraint par un missionnaire

particulièrement zélé de répudier ses vingt-neuf femmes, au grand dam des intéressées.

Assez curieusement, et pour des raisons qu'on ne s'explique toujours pas, débute alors une longue période de silence qui laisse supposer que Mongo Beti a définitivement cassé sa plume. Il n'en sortira que seize ans plus tard, avec, en 1974, la publication de *Remember Ruben*, un roman engagé dans lequel il rend hommage à la figure de Ruben Um Nyobe, le leader historique de l'Union des populations du Cameroun, assassiné en 1958. Suit une série de récits parmi lesquels il faut surtout retenir *Perpétue* et *l'habitude du malheur* (1974), dont l'héroïne, deux fois vendue, et par sa mère et par son mari, pourrait bien figurer l'allégorie d'une Afrique décidément mal partie.

UN TEXTE SULFUREUX

Pourfendeur intransigeant des systèmes politiques issus des indépendances, Mongo Beti était également un polémiste redoutable, et bien peu d'entre nous ont échappé aux diatribes incendiaires dont il gratifiait ses « amis » suspects de néocolonialisme. Pendant plus de dix ans, par le biais de la revue qu'il avait fondée avec son épouse, *Peuples noirs, peuples africains*, il aura ainsi tiré à boulets rouges sur tout ce qui, à ses yeux, symbolisait, par d'autres moyens, la perpétuation de la domination coloniale en Afrique.

Doyen des écrivains exilés, Mongo Beti avait pourtant renoué avec le Cameroun, où il revint en 1991, et où il avait ouvert une petite librairie dans laquelle il voyait le prolongement naturel de son engagement en faveur de la littérature. « *L'écriture* (...) », *chez nous*, écrivait-il dans le n° 11 de sa revue, *peut renverser les tyrans, sauver les enfants des massacres, arracher une race à un esclavage millénaire, en un mot servir.* »

Enfin, il y a deux ans, le romancier camerounais avait publié un roman d'une facture insolite, *Trop de soleil tue l'amour*, un texte sulfureux dans lequel, comme le rapportait ici même Pierre Lepape (*Le Monde* du 26 février 1999), il inscrivait une vague intrigue policière dans le registre de la parodie, du carnavalesque et de la folie. Roman suivi un an plus tard par *Branle-bas en noir et blanc*, dont les personnages parlent et agissent comme les héros de la « farce » politique africaine. Une option de rupture avec les normes du récit classique qui semble aujourd'hui, pour beaucoup de créateurs, la seule alternative aux turpitudes des dirigeants africains en place, et la seule réponse possible à la violence d'un monde inacceptable.

Jacques Chevrier

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Jérôme et Valérie MICHEL
laissent à

Alexandra
la joie d'annoncer la naissance de

Clara,
Maud, Marie, Garance,

le 26 septembre 2001, à Paris.

9, cité Vaneau,
75007 Paris.

– A l'aube du 26 septembre 2001, à Saint-Etienne, une nouvelle étoile est née,

Elisa,
chez
Christian et Sandra CHAPELLE,

pour le plus grand bonheur de ses grands-parents,
Marie-Hélène et Marc CARLETTI,
Jacqueline et Régis CHAPELLE,

de ses arrière-grands-parents,
Pierrette CRAMPONT
et Georges HENNEQUIN,

et de
Thierry, Pierre et Eva.

Stéphanie et Sebastian HOCKLIFFE
laissent à
Henry et Helen-Aure
la joie d'annoncer la naissance de leur sœur,

Heloïse,

le 2 octobre 2001, à Paris.

– Créteil. Vaires-sur-Marne. Paris. Keraros.

Michel, Danielle et Maud
sont heureux de faire part de la naissance de

Laure,

le 5 octobre 2001, à Paris.

Anniversaires de naissance

Christophe,

un seul et unique souhait pour célébrer ce jour anniversaire : que tout te réussisse.

Mille baisers du Monde et d'ailleurs...

Leïla.

– Je suis chargé de te souhaiter un bon anniversaire. Elle, elle n'ose pas. Elle ne sait plus si tu l'aimes encore et elle a peur d'être maladroit.

Alors moi je fais le soutien psychologique !

Melchior J.
« Comme la vie est lente,
et comme l'espérance est violente. »

– Iffendic, 11 octobre 2001.

Joyeux anniversaire,

René.

Thomas, Emeline, Marcelle.

Décès

– La direction générale,
L'ensemble des personnels du Centre national d'enseignement à distance,
Et ses collègues de l'École de formation aux métiers de l'enseignement à distance,
ont la tristesse de faire part du décès de

Pascal BERNARDEAU,
responsable des actions extérieures,
survenu le 3 octobre 2001.

CNED,
École de formation aux métiers de l'enseignement à distance,
BP 30241,
86963 Futuroscope Chasseneuil Cedex.

Max DESRAU

s'en est allé

le 29 septembre 2001,

à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

4, rue Georges-Gay,
93130 Noisy-le-Sec.

– Le 5 octobre 2001,

Jan LENICA,
grand artiste,
un homme extraordinaire,

est mort à Berlin.

Jan, nous te saluons,

Tes amis berlinois.

– Pierre-Alain Lévy
et sa fille, Elsa,
ont l'infinie tristesse de faire part du décès de

Renée LÉVY,
leur mère et grand-mère,

survenu le 5 octobre 2001, jour
anniversaire de ses quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques auront lieu jeudi
11 octobre, à 12 heures, au cimetière de
Bagneux.

17, rue de Vaucouleurs,
75011 Paris.

– Françoise Guierre,
son épouse,
François,
son fils,
Jacqueline,
sa belle-fille,
Garance et Mario,
ses petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du
décès de

Lionel GUIERRE,

survenu le 4 octobre 2001.

L'inhumation a eu lieu le 4 octobre au
cimetière parisien de Bagneux, en
présence de la famille et des proches.

1, rue Monticelli,
75014 Paris.
34, rue des Olivettes,
92220 Bagneux.

– Le président,
Le conseil,
Et tous les membres de l'Association
des anglicistes pour les études de langue
orale dans l'enseignement supérieur et
secondaire (ALOES),
ont appris, avec une grande tristesse,
la mort de leur président d'honneur,

Lionel GUIERRE.

Ils s'associent à la peine de sa famille
et de ses proches, et leur présentent leurs
plus sincères condoléances.

Chercheur de renommée internationale,
auteur de nombreux ouvrages
et articles, Lionel Guierre a marqué des
générations de chercheurs et
d'enseignants anglicistes. Ses travaux et
son enseignement ont eu une influence
décisive sur les études de phonologie
anglaise en France. Ses collègues, pour
beaucoup ses anciens étudiants, se
souviendront avec émotion de son
soudain, de sa cotétoisie, de sa
gentillesse et de sa belle voix grave
reconnaisable entre toutes, aussi bien en
anglais qu'en français.

– Marguerite Molina,
Sylvie et Nicolas Protassieff,
Grégoire Jacoud,
Arnaud Protassieff,
Sa famille et ses proches,
ont le grand regret de faire part du décès de

Manuel MOLINA,

le 4 octobre 2001, à l'âge de quatre-
vingt-quatre ans.

L'incinération a eu lieu le 10 octobre,
au Père-Lachaise, dans l'intimité.

45, rue des Chêneaux,
92330 Sceaux.

– Mme Jean-Paul Paindavoine,
Paul-Arnaud, Loïc, Catherine,
Sandrine, Paul, Emma,
Mme Paul Paindavoine,
M. et Mme Roger Loir,
M. et Mme E. Grand-Paindavoine,
M.-Madeleine et Hervé Paindavoine,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Paul-Jean PAINDAVOINE,
ingénieur ECP, promotion 1963,

survenu le 8 octobre 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le jeudi 11 octobre, à 14 h 30, en l'église
Saint-Germain-de-Charonne, 4, place
Saint-Blaise, Paris-20^e.

L'inhumation aura lieu le samedi
13 octobre, à 16 heures, au cimetière du
Barry, à Montpeyroux (Hérault).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Viorica,
sa mère,
Clémentine et Eglantine,
ses filles,
Chantal, Eve, Leena,
ses compagnes,
Brigitte,
sa sœur,
Les familles Nurock, Péronnin,
Vercel, Bernheim, Portias et la famille
Dune,
ont la tristesse d'annoncer que

Robert NADOR

est parti,
trop vite, trop tôt, le 8 octobre 2001.

Il sera inhumé le 12 octobre à 16
heures, au cimetière du Montparnasse,
3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14^e.

Ni fleurs ni couronnes.
Nos dons seront appréciés. Merci de
les envoyer à l'ordre de la Fondation Day
Solvay (aide à la recherche médicale des
maladies des reins), hôpital Necker,
service de néphrologie, professeur
Grünfeld, 149, rue de Sèvres, 75743
Paris Cedex 15.

101, rue Saint-Dominique
75007 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires,
bénéficiant d'une réduction sur
les insertions du « Carnet du
Monde », sont priés de bien
vouloir nous communiquer leur
numéro de référence.

Chaque samedi
LE MONDE TELEVISION

avec Le Monde
DATÉ DIM./LUNDI

– Mme Jean Tranié,
son épouse,
née Pascale Duchateau,

Jean-Pascal et Loraine Tranié,
Marie-Hélène et Christophe Clément,
Bénédictine et Arnaud Darbin,
Charles-Henry et Susan Tranié,
François et Van Tranié,
ses enfants, belles-filles et gendres,

Caroline, Philippine, Charlotte,
Emmanuel, Jean-Gabriel, Brice,
Anne-Laure, Guillaume,
Eglantine, Marine, Matthieu, Sixtine,
Sybille, Hermine, Fabrice, Mathilde,
ses petits-enfants,

font part du rappel à Dieu de

Jean TRANIÉ,
officier de la Légion d'honneur,
historien de la Révolution
et du Premier Empire,

le 8 octobre 2001.

La cérémonie religieuse sera célébrée
le jeudi 11 octobre, à 14 heures, en la
chapelle Saint-Louis de l'École militaire,
13, place Joffre, Paris-7^e.

L'inhumation aura lieu le même jour
dans l'intimité au cimetière de Mareau-
aux-Bois (Loiret).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Philippe Vanbergue,
son fils,
Maeva, Diane et Marine,
ses petites-filles et arrière-petite-fille,
M. et Mme Henri Vanbergue,
son beau-frère et sa belle-sœur,
et leurs enfants,
Les familles Darondel, Facq et
Cousin,
Les familles Benhalima et Joulain,
ont la très grande peine de faire part du
décès de

Mme Raymond VANBERGUE,
née Isabelle LENAIN,

survenu le 7 octobre 2001, dans sa
quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le
jeudi 11 octobre, à 14 h 30, en la
basilique Sainte-Isabelle, place de
Bagatelle, à Neuilly-sur-Seine.

7, boulevard Julien-Potin,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Souvenir

– Ce 11 octobre 2001 est le troisième
anniversaire du départ de

Goldka LANGBORT.

Souvenez-vous.

Colloques

L'université de Picardie (Amiens)
et l'Institut universitaire de France
(chaire d'histoire culturelle du monde
germanique) organisent,
du 17 au 20 octobre 2001,
un colloque international sur :
« Richard Wagner, points de départ et
aboutissements ». La rencontre sera
présidée par Wolfgang Wagner. La
conférence inaugurale sera prononcée
par Jean-Marie Valentin (Sorbonne/IUF).
Une leçon publique en allemand sera
donnée par D. Borchmeyer
le 18 octobre, à 17 heures
(Wagner-Goethe-Nietzsche).
Répartis sur quatre jours, les exposés
porteront notamment sur mythe,
politique, littérature, pratique
et théorie de la musique.
Lieux du colloque :
17 et 18 octobre à la présidence, chemin
du Thil, 80025 Amiens,
19 et 20 octobre, à la Maison de la
culture, 2, place Léon Gontier,
80000 Amiens.
Contact :
jean-francois.candoni@wanadoo.fr.
Site : www.u-picardie.fr

Conférences

Les conférences du
Forum de la Copropriété
vendredi 12 octobre 2001

– Téléphonie, Internet, numérique,
antenne - Les nouvelles technologies
– Loi SRU - Les charges de
copropriété et le plan comptable.
– Loi SRU - Le carnet d'entretien et le
diagnostic d'immeuble.
– Choisir le gaz naturel.
– Les travaux de ravalement.
– La copropriété en difficulté et son
traitement.
– Le conseil syndical : relation entre
professionnels et copropriétaires.

Pour obtenir une invitation gratuite
aux conférences du Salon de la
Copropriété (du 11 au 13 octobre), porte
de Versailles, hall 6, adressez votre
demande à :
Squad International, Sophie Laverne,
17, rue Choiseul,
75002 Paris
Tél. : 01-47-42-79-09.

Communications diverses

Habitat sain et qualité de vie
Salon à Château-Thierry (Aisne)
13 et 14 octobre - Palais des sports
Tout sur la maison écologique
Gratuit. 35 expos. Marché bio.
15 octobre : journée professionnelle
Association Vie et Paysages - APS
Renseignements : 03-23-96-47-11.

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 141 FTTC - 21,50 €
TARIF ABONNÉS 119 FTTC - 18,14 €

NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS 600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES
TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 €
FORFAIT 10 LIGNES
La ligne suppl. : 60 FTTC - 9,15 €

THÈSES - ÉTUDIANTS : 85 FTTC - 12,96 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Le Monde Nord Sud
EXPORT

MARCHÉS A HAUTS RISQUES
COMMENT SECURISER SES ACTIVITÉS
DANS LES PAYS LES PLUS DIFFICILES?
JEUDI 25 OCTOBRE 2001
Pavillon Dauphine
(Place du Maréchal de Lattre-de-Tassigny, 75016 PARIS)

Nord Sud Export en association avec *Le Monde* convie les hommes d'affaires à une journée de travail (9 h-17 h 30) consacrée à une vingtaine de pays considérés comme des marchés à risques et difficiles d'accès :

CUBA	BULGARIE	ANGOLA	ALGÉRIE
INDONÉSIE	OUZBEKISTAN	CONGO (RDC)	IRAK
MYANMAR	ROUMANIE	GUINÉE	IRAN
PAKISTAN	RUSSIE	MADAGASCAR	LIBYE
VIETNAM	SERBIE	NIGERIA	SYRIE
	UKRAINE		YEMEN

Pour chaque pays, un témoin privilégié donnera son avis sur l'approche du marché, ses écueils, les montages financiers et les filières à privilégier. Un panel de banques (BNP Paribas, Société Générale, Natexis-Banques Populaires) et de courtiers d'assurance complètera l'information par des conseils et des cotations indicatives...

Le choix des pays, la qualité et la diversité des intervenants venus des cinq continents, le caractère opérationnel de ce séminaire en font un événement rare, à ne pas manquer à l'occasion du vingtième anniversaire de Nord Sud Export.

Les participants bénéficieront en avant-première du Classement Pays 2001-2002 de Nord Sud Export

Ce séminaire « Entreprises » est une réunion payante
Programme, renseignements et inscription auprès de :
Christelle TORRES
NORD SUD EXPORT
Tél. : 01-44-97-55-35 - Fax : 01-44-97-55-36
E-mail : nse@lemonde.fr

DEBARRAS
integral, tous locaux,
récupérations.
BIGUES BENNES
01 49 95 95 42
Service rapide
tous les jours

LE MONDE DES LIVRES
avec **Le Monde**
DATÉ VENDREDI

Les « pays » réussissent à s'imposer comme outils d'aménagement du territoire

Réunis, pour la première fois, à Saint-Brieuc, les représentants de ces 280 nouvelles entités géographiques, entre le canton et le département, confirment la pertinence de cette politique, qui permet la réalisation de projets de développement

CRÉÉS par Charles Pasqua en 1995 et remaniés par Dominique Voynet en 1999, les pays représentent des espaces intermédiaires, entre le département et le canton. Ils sont aujourd'hui 280 à dessiner, touche après touche, la nouvelle géographie humaine du territoire français. Ce constat devrait être confirmé, lors des premières Assises nationales des pays, qui se tiennent les 10 et 11 octobre à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor).

Cette nouvelle entité est le lieu qui permet désormais aux élus et aux acteurs économiques et sociaux de concevoir et de réaliser des projets de développement communs à une zone, qui abrite entre 15 000 et 450 000 habitants. Une fois défini le cadre géographique du pays et son nom choisi, un conseil de développement se constitue avec les représentants des communes et des différentes parties prenantes. Il définit un projet collectif, qui servira de base à la future « charte du territoire ». Celle-ci requiert l'adhésion de tous les acteurs. En effet, le pays doit obtenir en premier lieu l'accord de toutes ses communes, puis celui des structures intercommunales, du

conseil général, du préfet de région et enfin de la Confédération régionale pour l'aménagement et le développement du territoire (CRADT).

Ce long cheminement, qui nécessite en moyenne deux années d'études et de débats, élève le pays du stade de « périmètre d'étude » à celui de pays. Le dernier examen est celui de la CRADT, qui valide le pays et officialise son existence légale. Quant aux structures de fonctionnement et au montant du budget, ils varient en fonction de l'étendue du pays, dont la superficie moyenne est de 1 300 km². Un des plus étendus et des plus peuplés est aujourd'hui celui de Rennes, en cours d'élaboration, avec quelque 420 000 habitants et 67 communes.

ATTENTE PLUS LONGUE

Dans la création des pays, c'est une petite ville de l'Ouest et ses environs qui ont joué les pionniers. Le 12 février, le pays d'Ance-nis (Loire-Atlantique), bordé par la Loire, à mi-chemin de Nantes et d'Angers, a été intronisé. Il faisait partie des 42 pays-tests de la loi Pasqua et rassemble 29 communes

de 50 000 habitants. Sa forte tradition d'intercommunalité, qui remonte à plus d'une vingtaine d'années, a facilité la réalisation de ce projet.

Ailleurs, la reconnaissance d'un pays exige une attente plus longue. Sylvain Leclancher, directeur du Syndicat intercommunal du pays de Bassée-Montois, prévoit, pour la fin 2002, la mise sur le périmètre définitif de son pays. Issu en 1997 de l'Association des amis du pays de Bassée-Montois, ce n'est qu'en 1999 qu'est créé le syndicat

intercommunal qui lancera l'idée d'un pays. Installé sur un socle géographique de 480 km², le pays de Bassée-Montois réunit 47 communes et quelque 25 000 habitants et demeure, à ce jour, le seul pays de la région Ile-de-France. Il fonde une partie de sa charte du territoire sur un important projet d'aménagement, qui consiste à capter 45 millions de mètres cubes d'eau, lors des crues de l'Yonne, sur une zone de 2 140 hectares de carrières. Ce chantier, qui n'est à l'heure actuelle qu'au stade des

études, devrait diminuer d'au moins vingt centimètres les montées des eaux de la Seine lors des grandes crues, à l'horizon 2015.

Continuation des « pays Pasqua » lancés le 4 février 1995, les « pays Voynet » s'inscrivent pourtant dans une approche politique fort différente. Alors que les premiers apparaissent comme imposés par le pouvoir centralisateur dans une démarche administrative, les seconds affirment, eux, la volonté de la prise en main par les acteurs locaux de leur destin collectif. La loi Voynet du 16 juin 1999, adoptée après une longue bataille parlementaire et quelque 1 500 amendements, a donné une seconde jeunesse à l'idée de pays. Profitant alors des 164 pays-tests, qui avaient été installés entre 1995 et 1999, principalement dans les régions du Centre, de Poitou-Charentes et en Bretagne, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement décide d'étendre leur implantation sur l'ensemble du territoire.

Pragmatique, Dominique Voynet parle alors des pays comme d'« un espace de projet » plus encore que d'un territoire défini uni-

quement par sa géographie, ses zones d'emploi ou ses mouvements de population. Un pays se veut avant tout « un périmètre pertinent ». A l'exclusion de la quinzaine de grandes villes qui n'entrent pas dans ce schéma d'aménagement, ou encore des parcs naturels régionaux, les pays seront, d'après Nicolas Portier, conseiller à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), « entre 350 et 450 dans les prochaines années ».

Avant la fin de l'année 2001, selon les estimations des responsables de la Datar, entre 40 et 50 pays seront en périmètre définitif. Selon les verdicts de la CRADT, la région Centre devrait compter une vingtaine de pays, la Bretagne une dizaine, tandis que la Bourgogne, les Pays de Loire ou encore la Haute-Normandie entre quatre et deux et la Lorraine avoir le sien. La carte des pays à l'automne 2001 voit émerger une multitude de projets au sud d'une ligne Bordeaux-Genève. Plus qu'un signe, cette évolution illustre que le pays gagne de plus en plus de territoire.

Dominique Buffier

Le Val de Lorraine favorise le développement industriel

NANCY

de notre correspondante

L'aventure du pays du Val de Lorraine commence en 1989 avec l'Association pour le développement des vallées de la Meurthe et de la Moselle (ADVMM). Il s'agissait d'une sorte de défi, lancé par le Lorrain Jacques Chérèque, syndicaliste CFTD puis préfet chargé du redéploiement industriel de la Lorraine, pour reconverter les anciens bassins sidérurgiques situés entre Pompey et Pont-à-Mousson.

Issu de la pratique partenariale de l'ADVMM, qui associait déjà élus, chefs d'entreprise et associations, aujourd'hui le pays du Val de Lorraine existe bel et bien. Et il attend impatiemment d'être validé par la Confédération régionale pour l'aménagement et le développement du territoire (CRADT) pour pouvoir entrer dans le contrat de plan Etat-région 2002-2006.

Situé au cœur exact de la Lorraine, il va de Champigneulle, au nord de Nancy, jusqu'au nord de Pont-à-Mousson, butant sur la frontière entre la Moselle et la Meurthe-et-Moselle. Il regroupe 66 communes, soit 87 500 habitants ; tout en étant soucieux de la qualité de l'environnement, il s'appuie sur la culture industrielle qui a forgé l'identité des vallées. Celles-ci sont aujourd'hui reconverties dans des secteurs technologiques.

Une quinzaine de zones d'acti-

vités se développent solidement dans les deux bassins de Pompey au sud et de Pont-à-Mousson au nord, en relation avec Nancy et son potentiel universitaire. On y trouve notamment des filiales de grands groupes comme Raflatac, Sofreb, Clarion ou Delipapier, Ascometal ou Kronenbourg, Saint-Gobain, Bertelsmann, mais aussi un grand nombre de petites entreprises de commerce, d'artisanat et de services, qui trouvent une ingénierie et une aide dans l'Association lorraine d'accompagnement à la création d'entreprises et au développement d'activités (Alaca).

C'est aussi le rôle de la plateforme d'initiatives locales (PFIL) qu'une trentaine d'entrepreneurs, fédérés dans Val de Lorraine Entreprendre, viennent de rejoindre afin de favoriser les synergies inter-entreprises. Plutôt « allergiques » au début, les chefs d'entreprise ont ensuite accepté de jouer le jeu. « A condition d'avoir le contrôle de la PFIL sur ce qu'on connaît le mieux, le développement économique. Alors on a adhéré en masse », reconnaît Pierrick Haan, président de la PFIL. Ce territoire est directement concerné par les grandes décisions stratégiques de la Lorraine, qu'il s'agisse du TGV, du doublement de l'A 31, du développement du transport fluvial ou de l'aéroport régional.

Monique Raux

Une nouvelle terre de conquête pour les politiques

LONGTEMPS le pays a été considéré, par les élus, comme un gadget territorial : un sympathique rassemblement d'amoureux de leur « coin », un échelon sans réel pouvoir, donc peu stratégique. Mais aujourd'hui, il est devenu un enjeu politique. Les élus régionaux font sa promotion. Ils voient en lui un outil leur permettant de relayer leurs politiques d'aménagement du territoire.

Un sondage réalisé, cet été, par l'Assemblée des communautés de France (ADCF) auprès des 2 001 présidents de groupements intercommunaux montre - sur 500 réponses traitées - que 63 % d'entre eux jugent le conseil général comme « un échelon superflu ». En revanche, 75 % des élus estiment le pays « complémentaire » des communautés intercommunales. A leurs yeux, le pays est appelé à devenir le futur fédérateur des groupements intercommunaux.

Initialement, Dominique Voynet voyait dans les pays des petites machines de guerre contre les

élus locaux. Elle estime aujourd'hui que le pays a vocation à devenir une circonscription électorale. D'autant qu'il peut être un incubateur de candidats écologistes. Cette proposition pourrait même figurer dans le programme des Verts pour la présidentielle. A droite, Jean-Pierre Raffarin, président de l'Association des régions de France, défend la même idée. Pour le président (DL) de la région Poitou-Charentes, proche de Jacques Chirac, il s'agirait de terme de substituer l' élu de pays au conseiller général. Il deviendrait ainsi le nouvel élu de proximité, capable de faire entendre les intérêts des ruraux et des villes moyennes face aux grandes agglomérations.

Majoritaire dans les conseils généraux, la droite a tout intérêt à défendre l'existence d'échelons politiques intermédiaires tels que le pays pour prendre la relève des cantons, circonscription électorale jugée obsolète.

Béatrice Jérôme

VICHY
LABORATOIRES
HOMME

Chaque jour, défendez un organe vital: votre peau.

MAG-C
Magnésium + Vitamine C pure

1^{er} hydratant-fortifiant au magnésium et à la vitamine C pure qui renforce la résistance de la peau.

NOUVEAU

L'innovation soin à appliquer après le rasage. Résultats: une peau hydratée pendant 24 h. Et une tonicité stimulée. Texture non grasse. Hypoallergénique.

VICHY. LA SANTÉ PASSE AUSSI PAR LA PEAU
Le diagnostic personnalisé de votre peau sur www.vichyhomme.com

Il existe, au gouvernement, un consensus sur deux points : les attentats terroristes ont été brillamment planifiés et exécutés, et les services de renseignement n'étaient en aucun cas prêts à leur faire obstacle. La victime dans l'administration pourrait bien être le directeur de l'Agence centrale d'investigation (CIA), George Tenet, dont la démission est considérée par beaucoup dans les cercles du pouvoir comme une nécessité. Depuis quinze jours, un certain nombre de responsables des renseignements s'interrogent, dans des interviews, sur les capacités d'Oussama Ben Laden. « Ce type dirigerait de telles opérations depuis une grotte en Afghanistan ? demande l'un d'eux. C'est tellement énorme ! Il n'a pas pu faire cela seul. » Un ancien officier de l'armée laisse entendre que, du fait des visas et autres papiers nécessaires à la présence d'une équipe aux Etats-Unis, un important service de renseignement a pu aussi être impliqué. « Amener quelqu'un à piloter un avion – et à se tuer, ajoute-t-il – semble également indiquer qu'on a versé à sa famille une jolie somme d'argent. » « Ces gens n'appartiennent pas tous obligatoirement à Ben Laden, m'a expliqué un fonctionnaire du ministère de la justice. Nous continuons de passer un tas de choses au peigne fin. » Mais le FBI a été submergé d'informations. Le 23 septembre, le secrétaire d'Etat, Colin Powell, a déclaré dans un entretien télévisé : « Nous allons fournir au monde entier, au peuple américain, des éléments irréfutables » montrant la responsabilité de Ben Laden dans les attentats. Mais le rapport officiel tant escompté n'a pu être produit, faute de faits concrets, à en croire ce haut fonctionnaire du ministère de la justice. « Ce n'était pas assez solide pour emporter la conviction. »

Certains au FBI soupçonnent aujourd'hui les terroristes de suivre un plan de guerre conçu par Ramzi Ahmed Yousef, reconnu coupable d'avoir organisé l'attentat à la bombe contre le World Trade Center en 1993. Yousef est impliqué dans plusieurs projets, parmi lesquels la dispersion de produits toxiques dans l'atmosphère et la pose de bombes dans les tunnels qui relient la ville de New York à l'Etat du New Jersey. La crainte qu'a le gouvernement de la menace potentielle de camions transportant des déchets dangereux a été renforcée par le procès Yousef.

« Vont-ils faire dans la chimique et le bactériologique d'ici un, deux, trois ans ? demande pour la forme un ancien général. Il nous faut opérer dès à présent une délicate transition, passer de l'application de la loi à la prévention. Cela n'est pas facile. Pourrons-nous recruter suffisamment de bons éléments ? On a, ces dernières années, engagé des gosses tout frais sortis de l'université, des mordus d'informatique. Il faut aujourd'hui revenir au travail de fond, à la sale et dure besogne, avec des types aguerris, qui n'ont pas peur du noir et font preuve de flair. »

La CIA actuelle n'est pas à la hauteur de la situation. Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, en 1991, elle n'a cessé de réduire la part d'informations fournies par ses agents à l'étranger en supprimant des postes au service clandestin, qui porte officiellement aujourd'hui le nom de direction des opérations (DO) et qui a pour mission de recruter des espions (on l'appelait autrefois la section des « sales coups »).

Il ne sera pas facile de renvoyer des hommes sur le terrain. Pendant la guerre froide, les agents de la CIA occupaient des postes de diplomates ou d'attachés culturels dans les ambassades américaines des grandes villes. Une bonne partie de leur travail s'effectuait dans le cadre de leurs fonctions officielles et des réunions mondaines qu'elles impliquaient. Aujourd'hui, en Afghanistan comme partout au Proche-Orient et en Asie du Sud, un agent de la CIA doit parler la langue du pays et être capable de se fondre parmi ses habitants. Il ne doit avoir aucun lien manifeste avec les Américains ou avec l'ambassade des Etats-Unis, s'il y en a une. C'est ce qu'on appelle au sein de l'Agence la « couverture non officielle » (NOC, non official cover). Se faire repérer, c'est être un homme mort. Il est possible que pas un seul agent de ce type n'opère dans les cercles fondamentalistes islamiques. Parallèlement, la DO a été sérieusement ébranlée par une série de démissions et de départs à la retraite au plus haut niveau. Quatre hommes sont notamment partis, dont le nom est peu connu



DAVID BURNETT/CONTACT PRESS IMAGES

Le malaise fatal de la CIA

Perte de contact avec le terrain dans les pays gagnés par le radicalisme islamique, dérive paperassière : une enquête parue le 8 octobre dans le « New Yorker » et menée auprès de nombreux responsables américains de l'espionnage montre que la CIA n'était pas à la hauteur de la situation créée par les attentats du 11 septembre

du grand public, mais qui jouissaient d'une grande considération dans l'Agence : Douglas Smith, qui a passé trente et un ans dans le service clandestin ; William Lofgren, qui était à la tête de la division Eurasie centrale lorsqu'il a pris sa retraite en 1996 ; David Manners, qui a quitté la CIA en 1998 alors qu'il dirigeait le poste d'Amman, en Jordanie ; Robert Baer, qui parlait l'arabe et qui a peut-être été le meilleur homme de terrain au Proche-Orient. Tous ont exprimé leur amertume quant à la gestion des opérations clandestines au sein de l'Agence. « La question du terrorisme ne sera pas résolue tant que nous n'aurons pas reconstitué la DO », m'a assuré un ancien responsable de ce service. Baer, à qui a été remis la médaille du renseignement après sa démission fin 1997, a déclaré : « Vous n'imaginez pas à quel point cela va mal. La Maison Blanche a été sauvée du vol 93 – l'avion qui s'est écrasé en Pennsylvanie – par une équipe de joueurs de rugby. Et c'est pour cela que vous payez 30 milliards de dollars ? » Il faisait allusion au budget fédéral des services de renseignement.

L'AGENCE n'a pas aujourd'hui suffisamment d'agents de renseignement qualifiés dans ses postes et ses bases à l'étranger. Deux officiers à la retraite ont repris du service à tour de rôle et s'occupent temporairement de la petite base de Karachi, au Pakistan, ville-pivot de l'activité terroriste. (A Karachi, deux Américains ont été assassinés en 1995, dont un employé de la CIA, en représailles, dit-on, de l'arrestation au Pakistan de Ramzi Ahmed Yousef.) Un retraité dirige également le poste plus important de Dacca, au Bangladesh, nation musulmane où il serait possible de recruter. D'autres officiers à la retraite dirigent des postes de l'Agence en Afrique.

La réputation de George Tenet s'est encore dégradée après le 11 septembre, du fait de précédentes déclarations qui se sont avérées, du coup, bien optimistes sur l'efficacité du Centre de contre-

terrorisme (CTC, Counter Terrorism Center), créé en 1986 par la CIA pour répondre à une vague d'attentats à la bombe, de détournements d'avions et d'enlèvements au niveau international. L'idée était de réunir des experts de tous les services américains de police, dont les services secrets, en un « lieu de fusion » qui centraliserait les informations sur le terrorisme. Mais le CTC n'était pas, en réalité, autorisé à recruter ni à s'occuper des agents à l'étranger – cette tâche revenait à la DO et à ses missions au Proche-Orient, qui avaient leurs propres priorités.

En 1986, quelques mois après la création du centre, Robert Baer, qui était alors en poste à Khartoum, fut appelé au CTC par son directeur, Duane (Dewey) Clarridge. Dans les Mémoires qu'il publie cet automne aux éditions Crown, Baer raconte ce

ceux qui, dans les renseignements, déplorent qu'il soit si difficile de travailler avec la direction des opérations, même en période de crise. Un militaire engagé en 1998 dans une opération de renseignement des transmissions au Proche-Orient m'a confié qu'il n'était pas possible de parler travail avec les représentants de la CIA et de la NSA réunis. « Je voyais le premier dans un lieu tenu secret en Virginie, puis le quittais pour déjeuner, avant de retrouver le second, raconte-t-il. Ils ne se croisaient pas. »

Dans ses Mémoires, Robert Baer parle du « malaise fatal » qui, au début des années 1990, a saisi les services de l'Agence à Paris : « Les responsables ne recrutaient plus. Les agents en fonction étaient âgés. Ils avaient perdu tout élan. Et personne ne semblait s'en soucier. » Beaucoup,

« Il faut aujourd'hui revenir au travail de fond, à la sale et dure besogne, avec des types aguerris, qui n'ont pas peur du noir et font preuve de flair »

Un ancien général.

qui s'est passé : « Très vite, la politique des renseignements s'est mise à saper toutes les démarches que Dewey entreprenait. (...) Telle opération était trop risquée. Telle autre, ratée – ou même réussie –, pourrait faire fuir un gouvernement étranger ami. Quelqu'un allait être délogé d'un poste bien tranquille. Un autre pourrait même être tué... Si vous demandiez [à l'équipe de la CIA] à Bom de recruter des Arabes et des Iraniens pour infiltrer la communauté proche-orientale d'Allemagne de l'Ouest, on vous répondait qu'il n'y avait pas suffisamment d'agents. Ce n'était guère plus que des tracteresses administratives, mais elles paralysaient tous les efforts de Dewey. Six mois plus tard, il n'avait obtenu que deux agents parlant arabe – dont moi. »

Au cours des conversations que j'ai eues avec eux, nombreux sont

à l'Agence, ont été choqués lorsque, au début de 1992, le chef de la division pour l'Union soviétique et l'Europe de l'Est, Milton Bearden – qui avait joué un rôle majeur dans le soutien de la CIA aux rebelles afghans dans leur terrible guerre contre les Soviétiques –, informa ses diverses missions à l'étranger que la Russie serait désormais traitée comme n'importe laquelle des nations amies, telles que l'Allemagne ou la France. La CIA ne recrutait plus pour espionner les Russes. Les appartements de surveillance de l'Agence étaient fermés et les écoutes téléphoniques supprimées dans l'ensemble du Proche-Orient et de l'Europe. « Nous ne saurons jamais ce que nous avons perdu en ne tirant pas profit de l'effondrement soviétique », commente un responsable, à la retraite aujourd'hui. On a rabroué

Le quartier général de la CIA, à Washington, en mars 2001.

les anciens officiers supérieurs soviétiques qui détenaient des renseignements ainsi que d'autres données. « On a rejeté des propositions. C'est stupéfiant, et, pour autant que je sache, personne n'a rien fait contre cela. »

Avec l'entrée en fonctions de Clinton, en 1993, peu de choses ont changé. Nommé à sa propre demande à Douchanbé, un coin perdu au Tadjikistan, près de la frontière avec l'Afghanistan, Baer regardait, impuissant, les fondamentalistes islamiques – précurseurs des talibans – consolider leurs camps d'entraînement avec le soutien de l'Arabie saoudite, et commencer à recruter des partisans et à conduire des opérations dans les nations frontalières de l'ancienne Union soviétique.

EN 1995, l'Agence fut très critiquée lorsque la nouvelle éclata qu'elle avait engagé au Guatemala un informateur impliqué dans le meurtre d'un hôtelier américain. L'homme a continué de figurer sur la liste des personnels rémunérés par la CIA même après que l'information eut été connue de la direction des opérations. John Deutch, troisième directeur de l'Agence en trois ans, a réagi à ces abus et au tollé soulevé dans l'opinion publique en émettant une directive qui exigeait l'approbation préalable du quartier général avant tout engagement d'une personne ayant un passé criminel ou des problèmes avec les droits de l'homme. Ce « grand nettoyage » fut décidé par Deutch avec les meilleures intentions. Mais, dans la pratique, des centaines de « recrues » ont ainsi été écartées d'office de la CIA, ce qui a eu des effets dévastateurs sur les opérations antiterroristes au Proche-Orient. Cette directive a entraîné la création au quartier général de l'Agence d'une multitude de commissions d'étude. Pour les responsables des opérations, des décisions concernant une arme essentielle dans la guerre contre le terrorisme international étaient ainsi prises par des hommes et des femmes qui, comme le formule l'un d'eux, à la retraite aujourd'hui, « ne sortiraient pas dîner dans un restaurant de Washington par crainte de la criminalité ».

Les commissions administratives n'ont pas tardé à « se reproduire comme des lapins », commente un ancien chef de mission. Les officiers expérimentés qui ne transigeaient pas sur la poursuite du recrutement d'espions estimaient que devoir obtenir une autorisation avant toute décision, c'était être renvoyé d'une commission à l'autre. « Autrefois, on vous disait : « Foncez », se rappelle l'un d'eux. Pourtant, un nouveau processus dans l'étude des dossiers a été mis en place sous le nom d'AVS (asset validation system). Un autre officier à la retraite se souvient : « Il y avait tellement de paperasses à remplir que les gars passaient un temps fou au bureau à rédiger des rapports, au lieu d'être dans la rue. » « C'était absurde, commente un troisième. Car on a recruté des sales cons. » Et d'ajouter : « Ce qu'on s'est fait à nous-mêmes est criminel. Il y a là-bas une demi-douzaine de gars valables qui essaient de faire tenir le tout. » « Cela simplifiait beaucoup le travail quotidien, fait remarquer Robert Baer à propos de cette directive. Je me contentais de regarder CNN. Personne ne s'en souciait. » L'équipe du Sud, qui était essentielle et réunissait huit missions en Asie centrale – toutes menacées, en Ouzbékistan et au Tadjikistan notamment, par des organisations fondamentalistes ayant des liens avec les talibans et Ben Laden – n'a pas eu le moindre agent jusqu'au milieu des années 1990, indique Baer. « L'Agence allait à vau-l'eau. »

Baer a connu la clandestinité dans les années 1980 à Beyrouth et ailleurs au Proche-Orient. Il savait avec quelle habileté les terroristes brouillaient les pistes. « Ce sont vraiment des « pros » là-bas », commente Baer. Des terroristes qui ont frappé le 11 septembre, il dira : « Ces types sont sacrément au point. »

Seymour M. Hersh

Collaborateur du New Yorker depuis 1971, Seymour M. Hersh est l'auteur de plusieurs ouvrages dont Le Prix de la paix : Kissinger à la Maison Blanche sous Nixon.

Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Sylvette Gleize.

© The New Yorker

Notre ami Vladimir Poutine...

LES FRAPPES militaires américano-britanniques en Afghanistan n'ont pas altéré l'embellie qui marque depuis le 11 septembre les relations de la Russie avec le monde occidental : Moscou a admis qu'il était « temps d'agir » et de « résister par tous les moyens » aux actes terroristes. Une telle réaction est à l'unisson du climat des rencontres de la semaine dernière entre un Vladimir Poutine conquérant et les responsables de l'Union européenne et de l'Alliance atlantique. « Je suis un Occidental, et mes valeurs sont occidentales », avait-il assuré, subjuguant ses interlocuteurs : les premiers ont accepté la demande du président russe, qui souhaitait obtenir une réunion mensuelle avec le Comité politique et de sécurité (COPS), l'organe dirigeant de la politique européenne de sécurité et de défense.

Apparemment convaincus par la justesse du parallélisme établi par leur hôte entre terroristes du World Trade Center et de Tchétchénie, ils ont gommé du communiqué commun toute référence aux violations des droits de l'homme dans cette petite République caucasienne, qu'ils dénonçaient jusque-là avec constance. Parce qu'elle a réalisé qu'un étroite partenariat avec la Russie serait profitable aux deux parties, l'Union européenne a jeté les bases d'un vaste mais vague projet, la création d'un « espace économique européen commun » et, pour des raisons similaires, elle va se faire le parrain de la candidature de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC)... Réalisme oblige : quelque 50 % des exportations russes devraient se diriger vers l'Union européenne après l'élargissement, contre 35 % aujourd'hui.

Dans le même esprit, faut-il parler d'un aggiornamento entre Moscou et l'Alliance atlantique, une organisation conçue aux origines de la guerre froide comme un rempart contre l'ex-Union soviétique ? Pourvu que l'OTAN se « transforme » en devenant une organisation « plus politique », alors nous ne sommes pas contre son élargissement, a assuré le très consensuel M. Poutine, par ailleurs ravi de la proposition du secrétaire général de l'Alliance, Lord Robertson, de créer un groupe de travail pour approfondir les « changements qualitatifs » de la relation entre la Russie et l'OTAN. Vladimir Poutine avait-il des raisons d'être satisfait à l'issue d'un séjour bruxellois bien rempli ? Assurément.

Mais ces percées diplomatiques d'inégale importance ne sont-elles pas au fond assez symboliques et fragiles ? C'est selon. Le

président russe a sans conteste exploité avec succès un environnement diplomatique qui lui est favorable : les Quinze ont souhaité, comme les Américains, se montrer accommodants envers une Russie qui n'a cessé de donner des gages de sa solidarité avec l'Amérique frappée par le terrorisme. Ils ont estimé que ce n'était pas trop cher payer que de se plier au diktat de M. Poutine en omettant toute référence aux violations des droits de l'homme en Tchétchénie. L'histoire des relations diplomatiques ne devrait pas manquer de relater ce cas d'école de la *realpolitik*...

Ils ont également ignoré la position de leurs ambassadeurs au COPS, pour qui le principe d'une réunion mensuelle avec la Russie était une formule trop contraignante. C'est en effet accorder à la Russie un statut privilégié, et donc créer un précédent au moment où l'Europe, défendant le principe de l'autonomie de décision de sa future défense, oppose une fin de non-recevoir à la Turquie, qui s'efforce d'obtenir un droit de regard sur les arrangements de sécurité entre l'OTAN et l'Union européenne. Moscou, fort naturellement, veut développer avec les Quinze des relations qui seraient plus égales qu'avec l'OTAN.

La transformation de l'Alliance atlantique en une organisation « politique » - bien qu'elle soit appelée à évoluer en ce sens si elle

se lance dans la lutte contre le terrorisme international -, qui reviendrait à nier sa vocation militaire, n'est pas pour demain. D'autre part, la question de l'adhésion, en dépit des ambiguïtés que laisse planer Moscou, est hors de propos : imagine-t-on la Russie accepter de se mettre dans la file des pays qui espèrent rejoindre l'Alliance, certains à la faveur du sommet de Prague de novembre 2002, et subir un examen de passage inquisitorial et pour tout dire humiliant ?

PREUVE DE PRAGMATISME

On aurait tort également de prendre pour argent comptant l'apparent assouplissement de la position de Moscou s'agissant de l'entrée des pays baltes au sein de l'OTAN. Vladimir Poutine l'a dit à sa façon à Bruxelles : la Russie y reste opposée, mais elle ne veut pas qu'une telle divergence menace l'ensemble de sa relation avec l'OTAN. Sur ce point comme sur d'autres, le président russe fait preuve de pragmatisme : sachant que l'élargissement de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne sont inéluctables, il tente d'obtenir des concessions pendant qu'il est encore temps. La « grande Europe » représente pour la Russie une opportunité économique, mais elle n'est pas sans incertitudes : le marché captif avec les pays de son ancien empire va disparaître, et les citoyens russes devront - théoriquement - dispo-

ser d'un « visa Schengen » pour pénétrer dans l'enclave russe de Kaliningrad.

Quelle attitude faut-il adopter avec Moscou ? Les Quinze ont fait grand bruit du catalogue de promesses obtenu s'agissant du lancement d'une lutte russo-européenne contre le terrorisme. Sans doute faut-il en accepter l'augure, tout en se rappelant que la coopération sur ce point avec les autorités russes a été jusque-là stérile ; et en gardant en mémoire l'inquiettant contrat de coopération tout juste signé avec Téhéran, pour l'exportation de quelque 300 millions de dollars par an de technologies militaires et nucléaires.

La Russie cherche systématiquement, dans ses relations avec les Quinze et avec l'Alliance, à obtenir des relations d'égal à égal, si possible une codécision. C'est au nom de cette réaction de puissance sourcilieuse de son ancienne grandeur qu'elle estime mériter un « traitement spécial » dans le cadre de sa candidature à l'OMC.

La Russie et les Quinze évoluent dans des zones économiques qui seront de plus en plus complémentaires. La Russie et l'Alliance atlantique doivent imaginer une coopération décrite. Mais sans doute ne doit-on pas confondre le souci d'approfondir le dialogue politique avec un partenaire incontournable avec une diplomatie de l'« apaisement ».

Laurent Zecchini

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Téléx : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

La guerre et le vote

LIONEL JOSPIN avait promis, une semaine après les attentats de New York et de Washington, que le Parlement serait consulté en cas d'engagement militaire de la France au côté des États-Unis. Si les mots ont un sens, la promesse du premier ministre signifiait qu'il y aurait, le moment venu, un vote pour ou contre une intervention française en Afghanistan. Cette procédure a été appliquée il y a dix ans quand la France a pris part à la guerre du Golfe. Il semblait aller de soi qu'il en irait de même pour la guerre d'Afghanistan.

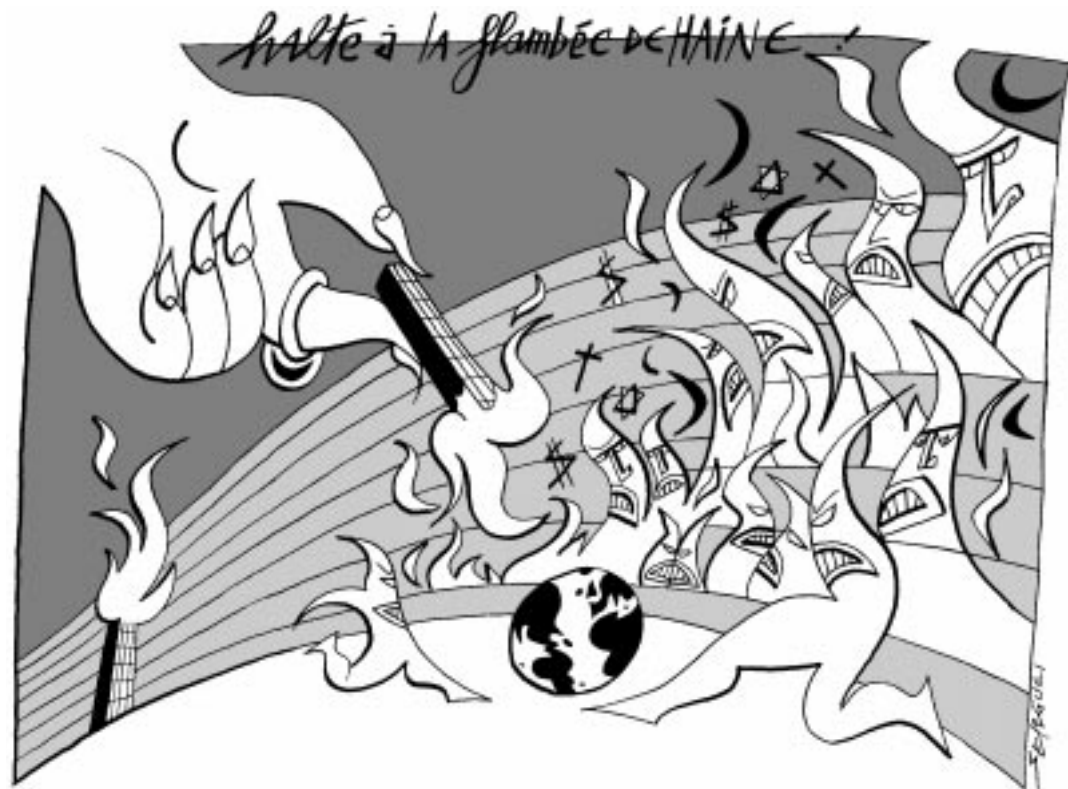
L'entrée en guerre d'une nation, même sous une forme limitée, est un geste assez grave pour que la représentation nationale y soit solennellement associée. Lionel Jospin ayant affirmé, à plusieurs reprises, qu'il entendait donner toute sa place au pouvoir législatif afin de rééquilibrer le fonctionnement des institutions, l'occasion paraissait bonne de mettre en œuvre cet excellent principe.

Or les déclarations du premier ministre, mardi 9 octobre, devant l'Assemblée nationale, vont à l'encontre de ces louables intentions. Lionel Jospin a opposé en effet une fin de non-recevoir à ceux qui, à droite comme à gauche, réclamaient un vote du Parlement. Il a estimé que la situation de la France dans la guerre conduite par les États-Unis en Afghanistan était différente de celle qu'elle avait connue dans ses interventions précédentes. « La lutte engagée contre le terrorisme, y compris

dans sa dimension militaire, a-t-il affirmé, ne prendra pas la forme qu'elle avait prise pendant la guerre du Golfe ni même pendant le conflit du Kosovo, celle, pour nous aussi, d'un engagement global dans un conflit global. »

L'explication paraît un peu courte. Pour le premier ministre, la guerre n'étant pas engagée contre un Etat mais contre une organisation terroriste, selon des modalités propres à ce type d'action, les opérations qui pourraient être menées par les armées françaises ne relèveraient pas des mêmes procédures de décision qu'en 1991 contre l'Irak et en 1999 contre la Serbie. On a du mal à comprendre en quoi cette différence peut justifier la mise à l'écart du Parlement, qui sera certes informé par le gouvernement mais qui ne sera pas appelé à donner son avis. Les « rencontres régulières » promises par le premier ministre ne sauraient en aucune façon remplacer la consultation, en bonne et due forme, de la représentation nationale.

Tout laisse à penser que le refus d'un vote parlementaire a une autre raison. Lionel Jospin craint apparemment qu'une telle procédure n'accroisse les divergences entre les diverses composantes de la majorité plurielle et que le gouvernement n'obtienne que le double soutien du PS et de la droite, à l'exclusion du PC et des Verts. On peut comprendre le souci politique du premier ministre. Mais il serait plus conforme à la logique démocratique d'inciter chacun à prendre ses responsabilités par un scrutin public.



Du Kosovo à l'Afghanistan

Suite de la première page

On retrouve d'ailleurs, dans la coalition formée autour des États-Unis, des pays dont les références en matière de droits de l'homme laissent plutôt à désirer, comme le rappellent opportunément l'éditorialiste du quotidien israélien *Haaretz* (*Le Monde* du 10 octobre) ou le chroniqueur militaire de *Moscow Times* : « Les États-Unis font une coalition antiterroriste avec, entre autres, des criminels de guerre, des violeurs de droits de l'homme et des dictateurs, tout ça pour la cause de la liberté », déplore Pavel Felgenhauer, qui ne cesse de critiquer la guerre en Tchétchénie.

Si les Russes ont craint, en 1999, que le Kosovo crée une sorte de précédent, ils peuvent être aujourd'hui rassurés. Leurs craintes étaient vaines. En Irak et en Yougoslavie, ils avaient le sentiment que deux régimes plus ou moins amis étaient agressés par des Américains en mal d'hégémonie. De conserve avec les Chinois, ils affirmaient bien haut le primat de la souveraineté nationale comme principe structurant de l'ordre international.

Ce « fondement » n'est aujourd'hui même plus évoqué, et Vladimir Poutine fait à son collègue américain un crédit inimaginable il y a peu : « Je n'ai aucun doute, a-t-il dit au lendemain des premières frappes, que le président Bush fera de son mieux afin que les populations pacifiques ne souffrent pas, et il fait déjà de son mieux. » En

1999, les alliés affirmaient déjà qu'ils ne faisaient pas la guerre au peuple serbe, mais seulement à Milosevic, comme aujourd'hui ils ne sont pas en guerre contre le peuple afghan, mais contre les terroristes et leurs soutiens talibans. La différence, c'est qu'à l'époque les Russes ne les croyaient pas.

« Nous ne sommes pas en train de répandre la liberté à travers le monde », écrit Douglas Hurd, ancien secrétaire (conservateur) au Foreign Office, pour se démarquer des accents parfois messianiques de Tony Blair. *Nous nous concentrons sur la nécessité évidente d'en finir avec la menace représentée par un groupe terroriste particulièrement odieux basé en Afghanistan.* » Certes.

Pourtant, de même qu'au Kosovo la fin de l'épuration ethnique passait par l'expulsion au moins temporaire de la Serbie, de même la capture de Ben Laden passe par la chute du régime des talibans. Avec pour corollaire, dans les deux cas, la nécessité de trouver un arrangement politique pour remplir le vide ainsi créé.

Au Kosovo, c'est le protectorat de l'ONU, en attendant la solution à la quadrature du cercle : concilier le respect des aspirations à l'indépendance démocratiquement exprimées par les Kosovars et les engagements pris par les alliés de maintenir la province dans la démocratie...

En Afghanistan, la situation est à la fois plus simple et plus compliquée. Réticents à livrer des batailles au sol dans les Balkans, les Américains ne reculèrent pas devant le danger en Afghanistan s'il faut payer ce prix pour éliminer Ben Laden. En revanche, ins-

truits par l'expérience des Britanniques et des Soviétiques, il est peu probable qu'ils soient disposés à maintenir une présence militaire durable, y compris sous le couvert d'une force internationale, dans ce pays où une majorité de la population risque de leur être rapidement hostile.

ASSOCIER LES ETHNIES

La France a esquissé un « plan d'action » pour l'après-talibans, que ses partenaires de l'Union européenne ont accueilli avec prudence. Les intentions sont louables : associer toutes les ethnies et toutes les forces politiques au prochain gouvernement afghan, « sous l'égide » du roi Zaher Chah, qui dispose d'une certaine légitimité, et des Nations unies, pour ne pas abandonner les Afghans à eux-

RECTIFICATIFS

PEINE DE MORT

Dans le sous-titre d'un article consacré aux vingt ans de l'abolition de la peine de mort (*Le Monde* daté 7-8 octobre), nous avons affirmé par erreur que la peine de mort avait été abolie le 10 octobre 1981. La loi abolissant la peine capitale date en fait du 9 octobre 1981. Par ailleurs, une étude statistique sur l'allongement des peines depuis vingt ans dont nous avons fait état comportait une erreur. En 1979, ce ne sont pas 4 condamnations à la réclusion criminelle qui ont été prononcées par les cours d'assises, mais 26, en comptant les condamnations par contumace.

COUR DE CASSATION

Contrairement à ce que nous affirmions dans l'article consacré

mêmes sans pour autant imposer une solution extérieure. Mais s'il n'est pas trop tôt pour se préoccuper de la phase postmilitaire, il est peut-être osé d'en préjuger la forme alors que l'onde de choc de la guerre n'a pas encore produit ses premiers effets.

Au-delà du régime afghan lui-même, c'est un ensemble à trois dimensions dont l'équilibre précaire est remis en cause : le Pakistan et ses relations avec l'Inde - l'autre puissance nucléaire de l'Asie du Sud-Ouest -, le monde arabo-musulman et l'Asie centrale ex-soviétique. A côté de l'ébranlement, qui s'annonce, la guerre du Kosovo, nonobstant ses horreurs, pourrait bien apparaître comme un conflit provincial.

Daniel Vernet

JORDANIE

Le titre de l'entrefilet concernant la Jordanie dans l'article intitulé « La traque du dirigeant d'Al-Qaida accentue les divisions au sein de la Ligue arabe » (nos éditions du 10 octobre) était erroné. Ce n'est pas la Jordanie, mais les Frères musulmans de Jordanie, organisation puissante dans le royaume, qui ont dénoncé une « sale guerre » dans l'opération « Liberté immuable ».

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Anachronismes, erreurs et mauvais goût

NOUS N'ALLONS PAS chicaner Cecil B. de Mille sur ses anachronismes, ses erreurs volontaires dans *Samson et Dalila* ; jamais Semadar ne fut sœur de Dalila, et l'incendie des moissons par des renards catapultés porteurs de torches incendiaires est escamoté.

Il y a bien pis : et d'abord ce Samson envahi par la graisse (Victor Mature), qui n'est pas un instant plausible et fracasse dans le bruit et la fureur le crâne de quelques imprudents à l'aide d'une mâchoire d'âne (son dentier, probablement). Le meilleur moment de Victor Mature l'oppose au lion du combat du Rahmath-Lechi : il est doublé. Le tort de Cecil B. de Mille, c'est de réaliser lui-même ses pastiches. Voilà pourquoi nous relevons dans l'humour involontaire de ses grandes machines des erreurs de tir : Cecil n'ose pas viser en plein dans le Mille ; il se dit que

Cléopâtre, Jeanne d'Arc, *Le Signe de la Croix*, *Pacific-Express* finissent par l'entourer d'une aura dont il aimerait se défendre.

Les extravagants bouddhas de *L'Odyssée du docteur Wassel* (qui avait d'autres mérites), nous les retrouvons au bord du Nil à peine dépaysés. Le Technicolor n'excuse pas toutes les audaces. Le jardin du retour en arrière de Wassel, nous le retrouvons pétale pour pétale, nénuphar pour nénuphar, dans *Samson et Dalila*. C'est toujours aussi laid. Non, monsieur de Mille ! Quelque respect que l'on puisse éprouver pour les soixante-dix films que vous avez dirigés, il est impossible de ne pas pointer devant vos fabrications aux petites tours Eiffel chères au GI de passage.

Henry Magnan
(11 octobre 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Inquiétude

par Michel Tubiana

Je ne serai pas candidat à l'élection présidentielle ni même aux élections législatives. Cette « irresponsabilité » me laisse la liberté de dire que les mesures dites de « lutte contre le terrorisme » proposées par le gouvernement ne sont pas acceptables.

Certes, prises isolément, chacune d'entre elles peut paraître frappée au coin du bon sens et rendue nécessaire par la situation actuelle. Mais quelle est la situation actuelle ? Sommes-nous en état de guerre ? Avons-nous proclamé l'état d'urgence ? La France est-elle à feu et à sang ? A l'évidence non. S'agit-il alors de laisser croire que ces mesures élimineront tout risque d'attentats ? On sait bien que le risque zéro n'existe pas. Dès lors, ces mesures révèlent déjà une première faute en ce qu'elles attisent la peur plus qu'elles ne rassurent.

Il ne s'agit nullement ici de dénier le droit à une démocratie de se défendre. Nous ne pratiquons pas l'angélisme ni l'exagération qui conduit certains à évo-

quer un état d'exception. En même temps, nous savons bien que le respect de la légalité est, en démocratie, la première condition pour lutter efficacement contre le terrorisme, en évitant, notamment, que son objet ne soit détourné à d'autres fins. Or la simple lecture de l'exposé des motifs montre que, loin de se borner à lutter contre le terrorisme, ces projets visent aussi les trafics d'armes et de stupéfiants ainsi que l'usage des nouvelles technologies.

Les mesures proposées accroissent les pouvoirs des forces de l'ordre. Afin d'éviter une censure du Conseil constitutionnel, certaines d'entre elles sont placées sous le contrôle des juges du siège ou du parquet. C'est ignorer que ces contrôles sont illusoire ou inefficaces.

Qui peut prétendre que les magistrats du parquet exerceront les contrôles que le projet prévoit alors qu'ils ne sont déjà pas en mesure de contrôler réellement les mesures de garde à vue ? Quelle sera l'autonomie du juge des libertés pour décider d'une perquisition lorsqu'il sera saisi d'une demande en ce sens lors d'une enquête préliminaire (c'est-à-dire sans crime ou délit en train de se commettre) sur le seul fondement de pièces de police et hors de la présence de toute défense ? Est-il pensable que les traces de nos courriers électroniques soient stockées durant un an, sans d'ailleurs qu'il soit fait en l'espèce référence aux seuls actes de terrorisme ? Et pourquoi pas, dans ces conditions, prendre aussi copie de nos correspondances postales ? On sait bien pourtant - l'exemple des Etats-Unis en atteste - que lutter contre le terrorisme exige autre chose que le renforcement indéfini des pouvoirs de police : c'est avant tout un travail de renseignements long et patient qui permet de prévenir, plus que toute autre chose.

Notre inquiétude est d'autant plus grande que l'on sait qu'en

matière de lutte contre le terrorisme les dysfonctionnements sont permanents : les conflits entre les services de police et le fonctionnement du service judiciaire chargé de cette mission ont déjà donné lieu à de multiples dérapages qui sont pourtant restés sans conséquences pour leurs auteurs, dont l'irresponsabilité professionnelle est la règle.

Bien plus grave encore sera la manière dont ces mesures seront appliquées - et peu importe les assurances que les pouvoirs publics se plairont à donner - : d'abord au faciès et de manière discriminatoire, à l'égal des mesures appliquées aujourd'hui dans le cadre du plan Vigipirate. La première conséquence de ce plan est la présence de 30 % en plus d'étrangers dans les centres de rétention... A cette aune-là, puisque l'origine est synonyme de soupçon, ce sera aussi la cohésion sociale de notre pays qui sera un peu plus mise à mal.

Quant au caractère temporaire de ces mesures (déjà prévues pour plus de deux ans...), on voit bien ce qu'il en sera à entendre l'opposition d'aujourd'hui et une partie de la majorité. Ceux-là n'ont visiblement toujours pas admis que les libertés ne sont pas une aumône que l'on consent aux citoyens mais des droits qui ne supportent de restrictions que strictement utiles au bien commun. A l'inverse du ministre de l'intérieur, nous ne pensons pas que la lutte contre le terrorisme justifie tout. Cette sorte de rodomontade - on se souvient de l'ancien « terroriser les terroristes » - n'est que la manifestation des préoccupations électorales des uns et des autres.

Michel Tubiana est président de la Ligue des droits de l'homme.

Légèreté

par Denys de Béchillon et Michel Troper

Le premier ministre ayant souhaité saisir le Parlement aux fins de renforcer, « pour une période déterminée liée aux circonstances actuelles », des dispositions législatives de nature à mieux prévenir les risques du terrorisme sur le sol français, la Ligue des droits de l'homme (LDH) et le Syndicat de la magistrature (SM) ont aussitôt exprimé leur crainte de voir des libertés fondamentales gravement menacées. Bien que le discours de Lionel Jospin permette de se faire une idée de ce qui sera proposé (fouille de véhicules sur réquisition du parquet, perquisitions sur autorisation du juge, élargissement des possibilités de contrôle de sécurité par des agents privés dans des lieux publics sensibles, amélioration de la surveillance d'Internet), il n'est encore pas possible de connaître le détail des mesures qui seront inscrites dans le projet de loi.

Ainsi formulée de manière réflexe sur des bases imprécises, la protestation de ces organismes nous semble plus fondamentalement dirigée contre le principe d'une limitation des libertés en période de crise que contre le détail de telle ou telle restriction de ces libertés. Un tel postulat ne saurait être admis, et surtout pas comme une vérité au sujet des droits de l'homme. D'emblée parce que la seule vérité est qu'il n'y a pas de vérité en droit. Ensuite, parce qu'une prise de position de cet ordre devrait requérir une argumentation solide, et que ce n'est pas forcément le cas ici.

La LDH affirme que la fouille des véhicules a été déclarée inconstitutionnelle en 1977. Or, à cette occasion, le Conseil ne s'est opposé qu'à l'imprécision d'une loi qui autorisait la visite des véhicules en dehors de toute menace de trouble à l'ordre public, c'est-à-dire dans un contexte inverse de celui dont il est aujourd'hui question. De même, la Ligue avance-t-elle que l'efficacité des mesures envisagées

n'est pas démontrée, mais elle n'indique pas quelle compétence particulière elle détient pour l'affirmer. Elle s'aborde en outre sa propre logique puisqu'elle admet par là que ces mesures seraient justifiées si elles étaient efficaces.

Mais surtout, la position de ces organisations contrevient par bien des aspects à la conception des libertés que consacre le droit positif de la démocratie française. En cela, elle nous semble contredire certaines des valeurs historiques qu'elle prétend défendre :

1. Aucune liberté n'est jamais absolue ni illimitée. La plupart des textes de protection prévoient eux-

recevoir. La Convention européenne des droits de l'homme admet ainsi d'étroites limitations à l'inviolabilité du domicile ou du secret des correspondances pour la défense de l'ordre public.

4. La conciliation des droits et libertés s'effectue en permanence en fonction des circonstances de fait. Le degré de protection de la sécurité des personnes s'étalonne toujours sur le risque qui pèse sur l'ordre public en un instant donné. Tous les systèmes de droit moderne reposent sur une dynamique d'adaptation de ce type, *a fortiori* en période de crise. Il faut donc comprendre que, selon la conception la plus ex-

La position de la LDH et du SM contrevient à la conception des libertés que consacre le droit positif de la démocratie française

mêmes leur propre aménagement.

2. Les droits et libertés doivent toujours être conciliés. En particulier, dans l'esprit de 1789, l'utilité commune, l'ordre public ou la nécessité d'assurer la garantie des droits par la force publique remplissent une fonction singulière et permanente de contrepoids. Valeur à part entière, la sécurité ne justifie certainement pas moins que d'autres impératifs d'entrer en lice dans la conciliation générale.

3. Toutes les libertés ne sont pas protégées au même degré et toutes les limitations ne sont pas également admissibles. Bien qu'une hiérarchisation objective des droits de même valeur juridique soit difficilement concevable, il est couramment admis que les libertés consacrant un pouvoir d'agir sont l'objet d'un soin plus attentif que les autres. Même si nous trouvons que la fouille des véhicules est déplaisante, elle ne nous empêche pas de circuler, pas plus que la lecture de nos e-mails ne nous empêche d'en envoyer ou d'en

recevoir. La Convention européenne des droits de l'homme admet ainsi d'étroites limitations à l'inviolabilité du domicile ou du secret des correspondances pour la défense de l'ordre public.

5. Or, selon la conception démocratique française, il revient à la loi d'opérer les choix politiques nécessaires à cette conciliation et à cette adaptation du droit à la marche du monde. La première liberté est la liberté politique : le droit de vivre dans une société gouvernée par la loi. La loi, dans le respect de la Constitution, n'est pas une menace, mais l'instrument même de la liberté. Par voie de conséquence, la capacité constitutionnellement offerte au législateur de modifier l'équilibre respectif des libertés en fonction des circonstances de fait doit se comprendre comme l'une des garanties les plus élevées de la démocratie.

6. Il importe, enfin, que des juges assurent la cohésion de l'édifice. Des garanties procédurales doivent être offertes pour que la loi ne contrevienne pas aux règles qui lui sont juridiquement supérieures.

C'est cela qui permet de vérifier que le législateur n'a pas excédé les limites d'adaptabilité aux circonstances qu'autorisent les normes constitutionnelles et internationales. De même un juge doit-il assurer l'application conforme de la loi à chaque cas d'espèce, de telle sorte que ne soit pas trahie la volonté qu'exprime cette loi.

Au total, on ne saurait, sans contradiction, condamner en principe, au nom de la démocratie, toute limitation d'une liberté voulue par le législateur en démocratie. Pour la défense de la conception républicaine des droits de l'homme, les seules questions pertinentes sont : les limitations de libertés proposées sont-elles bien prévues et organisées par la loi ? Tendent-elles à la conciliation d'impératifs supérieurs (constitutionnels et internationaux) ? L'existence et l'effectivité d'un contrôle du juge en amont (sur l'orthodoxie juridique de la loi) et en aval (sur sa mise en œuvre) sont-ils pleinement préservés ? Ces mesures n'ont-elles pas pour objet d'attenter aux droits de l'opposition politique ? Or, en l'état de ce que l'on sait, les projets de M. Jospin ne semblent déroger à aucune de ces exigences.

Cela posé, la question de savoir s'il existe, dans les circonstances présentes, un danger de nature à justifier une restriction de certaines libertés reste ouverte au débat politique. Mais il faut espérer que ce débat ne soit pas mené sur la base d'un déni de la réalité que les attentats du 11 septembre ont fait advenir comme telle, et que ne soit pas complètement perdu de vue le cadre dans lequel ces questions se posent à nous aujourd'hui : la démocratie, très précisément.

Denys de Béchillon est professeur de droit à l'université de Pau

Michel Troper est professeur de droit à l'université Paris-X - Nanterre.

Dangereuse faiblesse

par Philippe Bilger

Par les effroyables crimes du 11 septembre, le fanatisme religieux et politique a montré qu'il était prêt, dans l'échelle de l'horreur, à l'inconcevable. Il n'a pas fallu longtemps pour qu'un angélisme dévastateur oppose arguties et sophismes à l'indignation mondiale.

Sans prétendre opérer une relation entre ces monstruosité abritées dans les méandres de la vie internationale et les extrémités de notre réalité nationale, force est de s'interroger sur certaines caractéristiques de la pensée contemporaine, traduisant une occultation délibérée des souffrances sociales et une idéologie qui prend la minorité pour le tout et cultive une sorte d'élitisme de la transgression.

A ce titre, deux événements - une pétition de 130 écrivains, cinéastes et universitaires « pour dénoncer l'acquiescement du policier Hiblot » (*Le Monde* du 6 octobre) et un collectif d'associations qui, « après la peine de mort, s'attaquent à la réclusion criminelle » (*Le Monde* daté 7-8 octobre) - sont très éclairants sur le rapport qu'entretient l'humanisme institutionnel pétitionnaire, fortement soutenu par les médias, avec la société et ses douleurs, la justice et la vérité.

L'affaire Hiblot, à partir des comptes rendus judiciaires presque exclusivement attachés à démontrer la culpabilité de l'accusé, révèle l'étrangeté d'une position qui, pour une fois, s'appuie sur l'accusation, en général vilipendée puis qu'elle représente l'ordre et l'auto-

rité. Ce ministère public, ici approuvé mais si souvent dénoncé ou, pis, négligé, n'a pas le droit d'interjeter appel de cet acquiescement. Espérons que cette indignation unilatérale, dont nous allons parler, servira au moins à réparer cette absurdité.

Ces intellectuels pétitionnaires ont-ils, les uns et les autres, assisté aux débats ou bien se sont-ils con-

leçons pour s'exercer en plénitude et en qualité. Faut-il considérer que, dans notre démocratie, une instance sans légitimité particulière existe, qui s'autoriserait des dénonciations partisans et condescendantes à l'encontre du peuple juge, sans que quiconque dans l'institution judiciaire songe à protester contre ces agressions ? Car, en dépit de la spectaculaire explosion

La redoutable candeur qui conduit à n'être implacable qu'avec ceux qui défendent l'ordre public est à rapprocher de la politique de ceux qui, non contents d'avoir vu abolir la peine de mort, aspirent à la mort de la peine

tentés, comme souvent, de leur transcription subjective, pour ne pas dire plus, par la plupart des médias obsédés par la dénonciation exclusive de cet accusé qui a le grand tort d'être policier ? Le ministère public avait requis une peine de principe que la cour d'assises (composée de trois magistrats et de neuf jurés populaires) a rejeté en acquittant.

Qu'on cesse au moins, si on n'a pas assisté au procès, de systématiquement mettre en défiance ce qui résulte d'une délibération collective longue, intense, honnête et qui n'a besoin ni des médias ni de leurs

de liberté politico-médiatique, la justice montre qu'elle est inapte à se défendre lorsque son fonctionnement légitime est mis en cause.

La confusion perpétuellement entretenue entre l'égalité philosophique des êtres humains - tous se valent en dignité théorique - et la réalité sociale et violente dans laquelle certains se trouvent impliqués à des titres divers doit être dénoncée. Quoi de commun, dans l'expérience quotidienne de la brutalité des villes et des banlieues, entre le voleur de voiture et le fonctionnaire de police qui tente de l'arrêter ? Comment oser faire

un parallèle sur un plan judiciaire entre un comportement hors la loi et une action légitime ? Un policier doit être condamné s'il a commis un délit ou un crime, mais en aucun cas au nom d'une similitude choquante qui prétendrait le juger, dans son intervention, à la même aune que le délinquant ou le criminel qu'il combat en notre nom à tous.

Cette redoutable candeur qui conduit à n'être implacable qu'avec ceux qui défendent l'ordre public, souvent dans l'urgence et le danger, est à rapprocher, sur un plan conceptuel, de la politique des groupes et associations qui, non contents d'avoir vu abolir la peine de mort - et l'avocat général que je suis s'en réjouit -, aspirent en totale inconscience à la mort de la peine.

Maintenant, c'est la réclusion criminelle à perpétuité qui est contestée, notamment à cause de la période de sûreté pour les crimes les plus graves. Certes, cette mise en cause n'est pas nouvelle, qui se focalise sur les criminels au détriment de l'innocence massacrée et néglige l'intérêt social au profit d'une minorité qui y porte atteinte. Pis, on a l'impression qu'il n'y a même plus d'arbitrage et qu'on considère seulement la réclusion criminelle à perpétuité sans la confronter à l'horreur bien réelle et douloureuse des crimes qui l'ont justifiée.

Les contempteurs de cette sanction extrême oublient seulement qu'elle ne naît pas de rien et que l'honnêteté commanderait au

moins de mettre sur le second plateau de la balance le crime avec ses conséquences souvent irréversibles. Que pèsent donc ces cénacles tout pétris de bons sentiments en face de tragédies qui révèlent la certitude effrayante d'un avenir criminel, au-delà du procès ? Que faire d'un Guy Georges, d'un Mamadou Traoré, de tels autres psychopathes sexuels à la dangerosité chronique indiscutable ?

On nous rétorquera qu'il s'agit d'exceptions. Alors, qu'on laisse sereinement les jurys effectuer les arbitrages nécessaires. Qu'on ne vienne pas jouer avec la peau des autres et la tranquillité de la société, avec complaisance et dans la pureté facile des principes. Il est sans doute difficile d'admettre que pour certains la liberté est criminogène. Cette discussion sur la peine est d'autant plus surprenante qu'en même temps on multiplie les possibilités de sa remise en cause - avant, avec l'instauration de l'appel criminel, et après, avec l'élargissement des moyens de révision.

On comprend mal qu'une démocratie ne soit pas assez mûre pour, toutes tendances politiques confondues, accepter certaines évidences et en tirer les conséquences dans le cadre d'une politique pénale à la fois humaine et efficace. La démocratie doit trouver, sans se renier, les moyens de se défendre.

Philippe Bilger est avocat général près la cour d'appel de Paris.

SANTÉ L'industrie de la santé se mobilise contre la maîtrise des dépenses de médicaments qui, selon elle, ne repose que sur des critères « comptables ». ● **DERRIÈRE** UNE

UNITÉ DE FAÇADE se cachent de sérieuses divergences entre les laboratoires, en fonction de leur taille et de leur dynamisme. ● **LES ÉTATS-UNIS**, où les prix des médicaments

sont fixés par le marché, apparaissent comme un modèle pour l'industrie. Si cette politique favorise incontestablement l'innovation, elle génère d'importantes inégalités dans l'ac-

cès aux soins. ● **EN FRANCE**, les pouvoirs publics justifient leur politique. Elle permet l'accessibilité de tous au système de santé. ● **L'INNOVATION** est au cœur des débats. Les nou-

veaux médicaments vont se multiplier grâce aux découvertes sur le génome humain. Les patients les plébiscitent mais les pouvoirs publics veulent en vérifier le bien-fondé.

L'industrie pharmaceutique se mobilise contre le gouvernement français

La baisse des prix d'une centaine de médicaments et le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2002 inquiètent les professionnels. Selon eux, la politique menée bride l'innovation et nuit, à terme, aux malades

LA BAISSÉ de prix d'une centaine de médicaments cet été, l'augmentation des taxes professionnelles et le contingentement des dépenses de santé pour 2002, autant de raisons qui expliquent que le torchon brûle entre les pouvoirs publics français et les industriels. Les premiers persévèrent dans leur tentative de contenir les dépenses de santé. Les seconds déclarent de plus en plus ouvertement leur hostilité au système de santé français. Bernard Lemoine, vice-président délégué du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP), a dénoncé au Monde « cette forme de régulation économique qui ne correspond pas aux besoins médicaux de la population. Le gouvernement persiste dans l'erreur d'une gestion comptable des besoins de santé, mais aggrave la situation en taxant lourdement les laboratoires ».

Mercrédì 10 octobre, le SNIP devait porter le débat auprès des parlementaires français. Les participants au colloque qu'il organise, présidé par Claude Evin, ancien ministre de la santé, et sous l'égide de Bernard Kouchner, ministre délégué à la santé, doivent s'interroger sur les moyens de « concilier les attentes des patients et les

réalités économiques ».

Que les laboratoires pharmaceutiques se plaignent des prix administrés n'est pas nouveau. Mais, à les entendre, la coupe est pleine. La liste des médicaments dont le prix a baissé, selon le plan Guigou, n'a cessé de s'allonger. Au total, une centaine de médicaments ont été concernés par des baisses de tarif d'environ 8 % : des produits anciens, dont le service médical rendu était jugé « insuffisant », pour environ 800 millions de francs (122 millions d'euros), des génériques pour environ 300 millions de francs et des médicaments de moins de dix ans pour 1,2 milliard de francs. Le 25 septembre, Elisabeth Guigou a irrité encore davantage les industriels, en détaillant son projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2002.

« **EXCEPTION FRANÇAISE** »

Le taux d'augmentation des dépenses de médicaments retenu pour 2002 est de 3 %, alors que l'industrie pharmaceutique s'attend à une croissance de ses ventes de médicaments de 6 % à 8 %. Par ailleurs, M^{me} Guigou a prévu de majorer d'un point, soit de 800 millions de francs, la taxe des labora-

toires sur leurs investissements promotionnels (publicité, visiteurs médicaux, colloques...). « *En plus des impôts et des taxations qui touchent tous les secteurs en France, l'industrie pharmaceutique a versé en 2000 environ 5 % de son chiffre d'affaires*

Le lobbying des patients sur Internet

La demande des patients vis-à-vis des innovations se fait de plus en plus pressante. Le laboratoire suisse Novartis en a récemment fait l'expérience. En 1999, il obtient, dans des essais cliniques, des résultats très prometteurs avec une molécule expérimentale, baptisée depuis le Glivec, qui vise une forme très courante de leucémie. La communauté scientifique s'émeut des résultats, tout comme des patients qui vont littéralement submerger de courriels les cadres dirigeants de Novartis. Sur Internet, les messages se multiplient : « Où en est le développement du produit ? Comment peut-on participer aux essais cliniques ? »... « Ces actions sont remontées au plus haut niveau et ont accéléré le développement du médicament », se rappelle-t-on chez Novartis. En 2000, le laboratoire a augmenté les capacités de production du Glivec et élargi son programme d'études cliniques pour inclure un plus grand nombre de patients. Ce qui n'était pas une décision habituelle à ce stade de développement d'un médicament.

faire sous forme de prélèvements complémentaires spécifiques », relève Claude Schreiner, le président du directoire de Roche France. « Avec le PLFSS 2002, la situation devient difficilement supportable

pour l'ensemble des sociétés qui poursuivent une stratégie d'innovation. »

Les laboratoires dénoncent « cette exception française » – des prélèvements qui s'élèveront à 5,8 milliards de francs sur un chiffre d'affaires de 95 milliards de francs en

que l'on ne rembourse plus l'ensemble des médicaments jugés peu efficaces, sont montés, avant l'été, au créneau. Ils ont invoqué la sauvegarde des emplois sur le territoire et la nécessité de ces produits pour les pathologies de la vie quotidienne (*Le Monde* du 24 septembre). Depuis, tandis que le spectre du « déremboursement » s'éloignait, ils sont rentrés dans les rangs. Un deuxième noyau de laboratoires, commercialisant des « innovations », ont ensuite été frappés par le plan Guigou, à leur grand étonnement. Plusieurs médicaments, parce qu'ils présentaient des volumes de vente importants, ont vu leur prix baisser « arbitrairement », ces derniers mois. Mais ces industriels ont renégocié, chacun pour soi, de nouvelles conventions avec les pouvoirs publics.

LIBERTÉ DES PRIX

« Ces entreprises se font avoir deux fois. D'un côté, elles s'engagent dans une politique conventionnelle avec le gouvernement, mais ne sont pas à l'abri de baisses de prix intermédiaires. De l'autre, les taxes dont elles font l'objet sont augmentées », souligne un observateur. Un troisième noyau d'entreprises pour-

raient faire dissidence. D'origine américaine principalement, ces sociétés prônent une liberté du prix du médicament – à l'instar de ce qui se passe aux Etats-Unis, sur le premier marché mondial.

Dans ce concert discordant, le SNIP a beaucoup de mal à apparaître comme un coordinateur de l'ensemble de la profession. « Nous, au SNIP, nous privilégions l'innovation, parce que c'est l'expression du progrès thérapeutique », concède désormais M. Lemoine. « Nous ne demandons pas la liberté des prix en France, ce serait illusoire ; nous demandons que les critères d'appréciation de la valeur thérapeutique des nouvelles molécules soient harmonisés en Europe, de façon à ce les innovations soient mieux rémunérées partout dans l'UE. »

Si le SNIP entend « respecter la voie partenariale » en France, il n'exclut pas d'obtenir gain de cause à Bruxelles. Un groupe de réflexion au sein de la Commission européenne, auquel participent des industriels, doit émettre des recommandations en mars 2002 pour « développer la compétitivité de l'industrie européenne ».

Véronique Lorelle

Les grandes étapes de la régulation des dépenses

● **1981.** Introduction d'une taxe sur les efforts promotionnels des laboratoires (publicité, visiteurs médicaux, congrès, colloques...) afin de contribuer à limiter les ventes et, donc, les dépenses de médicaments.

● **1995.** Introduction de l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (Ondam), c'est-à-dire d'une enveloppe destinée aux soins de santé. L'Ondam pour 2002 « a été fixé à 112,62 milliards d'euros, soit 738,7 milliards de francs, en progression de 3,8 %

par rapport aux dépenses estimées de 2001 », a souligné la ministre de l'emploi et de la solidarité, le 25 septembre. L'Ondam progresse depuis sa création d'environ 3 % par an alors que la croissance du chiffre d'affaires de l'industrie du médicament, qui exprime, selon cette dernière, les « besoins médicaux des Français », est de l'ordre de 8 %.

● **1999.** Apparition d'une « clause de sauvegarde » pour l'industrie pharmaceutique : un système par lequel elle reverse une partie

de son chiffre d'affaires quand elle dépasse l'Ondam. La répartition entre les différents laboratoires tient compte du chiffre d'affaires de l'entreprise en France, des investissements promotionnels et de l'augmentation de ses ventes.

● **2001.** Augmentation de la taxe sur les efforts promotionnels de 800 millions de francs. L'ensemble des prélèvements atteint désormais 6 % du chiffre d'affaires de l'industrie en France, soit 5,8 milliards de francs (environ 880 millions d'euros).

« Nous sommes heureux qu'en France le clochard soit bien soigné »

« **NOUS** sommes heureux d'apprendre que, en France, le clochard est aussi bien soigné qu'un autre citoyen, grâce à la couverture maladie universelle, mais ce sont les Américains, par l'intermédiaire de prix élevés aux Etats-Unis, qui subventionnent cela ! » La phrase aurait pu choquer devant un autre parterre que la centaine de professionnels réunis jeudi 4 octobre par l'association Agipharm (représentation française de PhRma, le syndicat américain de l'industrie pharmaceutique) reçus au consulat des Etats-Unis. L'objectif de la journée est de créer un espace de dialogue entre les deux continents. « C'est une première. Nous voulions montrer que notre environnement a changé, en termes de coûts de développement des nouveaux médicaments et de risques. Les gouvernements doivent également faire évoluer les règles », souligne Robert N. Power, président de PhRma pour l'Europe.

Plus tard, en aparté, il explique : « Nous souhaitons, à terme, une libéralisation du prix du médicament comme aux Etats-Unis et, en tout cas, aller vers une dérégulation du marché, afin que nos innovations soient financées à leur juste prix. »

Un des arguments de l'industrie est de considérer les médicaments non comme un coût mais comme un gain : ils permettent la réduction des jours d'arrêt-maladie, une alternative à la chirurgie ou à des pathologies plus coûteuses pour la société.

Lucien Abenhaim, directeur général à la direction générale de la santé, a rappelé que la France a été classée premier pays au monde pour son système de soins par l'Organisation mondiale de la santé. « Une fois qu'un produit est entré sur le marché et qu'a été décidé son remboursement, il n'y a pas de limitation, en

France, de son accès en fonction du niveau de revenu ou de la classe sociale à laquelle on appartient. C'est un pari pour la collectivité, ce qui explique un peu notre prudence. », a-t-il indiqué, avant de souligner qu'il faudrait à l'avenir s'assurer que l'innovation se traduit par un gain en santé publique notable et mesurable.

FAIRE LA PREUVE DU PROGRÈS APPORTÉ

L'idée selon laquelle les laboratoires devront faire davantage la preuve du progrès qu'apporte un médicament a été reprise par Noël Renaudin, président du Comité économique des produits de santé (l'ex-Agence du médicament) : « En France, tout ce qui est acheté est prescrit et tout ce qui est prescrit est remboursé. Ce système de facilité va devoir être repensé. » Il propose trois pistes : chasser les « fausses innovations » ; favoriser une sélectivité dans le temps (« innovation d'un jour est-elle innovation toujours ? ») et s'assurer, que les produits vont aux bons malades et au bon moment.

« Les produits de moins de trois ans représentent à peine 10 % du montant en coût pour la collectivité, mais ils comptent pour près de la moitié de la progression des dépenses de santé. Donc, leur financement est un enjeu majeur », a souligné Pierre-Jean Lancry, directeur de la gestion du risque à la Sécurité sociale. En France, le système de prix administrés fait que l'innovation garde souvent un prix élevé durant quelques années. M. Lancry propose de « reconstruire artificiellement un prix de marché », en décidant, par exemple, tous les quatre ans que les prix seront divisés par deux.

V. L.

Les Etats-Unis, foyer d'innovations mais aussi d'inégalités

EN EUROPE, où la collectivité nationale, et non les assurances privées, paient la facture de santé, chaque pays décide du prix auquel le médicament sera vendu sur son ter-

ANALYSE

La recherche médicale européenne souffre du transfert des entreprises outre-Atlantique

ritoire. Conséquence, les médicaments sont lancés à des tarifs inférieurs en moyenne de 60 % aux prix américains, selon une étude du Cambridge Pharma Consultancy.

Aux Etats-Unis, les industriels fixent le prix de leurs nouveaux médicaments en fonction du marché. Les innovations bénéficient de ce fait d'un prix très élevé. Les laboratoires cherchent à tirer le maximum de revenu tant que leur invention est protégée par un brevet. Après ce délai, leurs ventes fondent au profit des génériques, ces copies conformes et moins chères qui représentent la moitié du marché. Ainsi, la différence de prix entre les innovations et les génériques est très importante aux Etats-Unis, ce qui n'est pas le cas en Europe.

Les entreprises pharmaceutiques se plaignent depuis longtemps de n'être pas bien rémunérées en Europe. Mais l'affaire a pris un tour crucial, du fait d'un déplacement massif du marché du médicament outre-Atlantique. Il y a quinze ans, l'Europe représentait un quart du marché mondial, tout comme les Etats-Unis. Sur le Vieux Continent, les laboratoires se sont développés à l'abri d'un marché protégé où, une fois leur nouveau produit référencé, avec un prix de remboursement donné, ils pouvaient compter sur des ventes, pen-

dant des années, avec un tarif quasi inchangé. Conséquence : 43 % des ventes et 60 % des profits sont désormais réalisés outre-Atlantique, où, par ailleurs, la publicité grand public pour les médicaments est autorisée. Les Etats-Unis sont devenus à la fois le plus vaste marché pour les médicaments et celui qui croît le plus vite, 14 % par an contre 10 % en moyenne en Europe. Non seulement l'Europe représente toujours un quart des ventes mondiales, mais elle affiche des prix plus bas qu'au Japon, le troisième marché mondial.

PLATE-FORME DE PRODUCTION

Nombre d'entreprises d'origine européenne, comme Pharmacia, en partie suédoise, ou le berlinois Schering, ont transféré leur centre de décision aux Etats-Unis. Le groupe franco-allemand Aventis y a renforcé ses installations de recherche ou de vente ainsi que le français Sanofi-Synthélabo. En conséquence, le nombre d'innovations mises au point en Europe ne cesse de décliner. Le puissant syndicat des industriels pharmaceutiques américains, PhRMA, souligne comment « l'industrie américaine est déjà et de loin la plus productive et innovatrice du monde ». Près de la moitié des médicaments autorisés aux Etats-Unis, en Europe et au Japon, développés entre 1975 et 1994 étaient d'origine américaine, suivis de la Grande-Bretagne avec seulement 14 %. Plus de 35 % de la recherche et développement mondiale est conduite aux Etats-Unis.

La France, longtemps deuxième pays découvreur de médicaments, pourrait-elle ne devenir qu'une plate-forme de production de médicaments pour les Américains ? Ce risque a fait l'objet d'un débat, le 22 juin, à l'Assemblée nationale lors d'un colloque sur « La recherche pharmaceutique française en

péril ». « Il est urgent de définir une politique volontariste », avait alors conclu Jean-Pierre Foucher, député (UDF, Hauts-de-Seine) et président du groupe d'études « Médicaments et dispositifs médicaux » de l'Assemblée nationale. Considérer que l'Hexagone n'intéresse plus les laboratoires serait inexact. « Les Français sont les premiers consommateurs de médicaments en Europe, et dans certaines catégories de produits, comme les antidépresseurs et les hypnotiques, ils sont même les premiers au monde », explique Jean-François Biry, vice-président de Cider Santé, qui a vendu, le 18 septembre, un laboratoire clé en main à l'américain Mundipharma qui veut prendre pied en France.

Le risque pour l'Europe est surtout que les médicaments soient taillés sur mesure pour le marché de masse américain, sans tenir compte des besoins spécifiques des patients européens. D'ores et déjà, les innovations sont lancées prioritairement aux Etats-Unis, puis mises à disposition des Européens après un délai moyen de quatre ans. « On n'attire pas les industriels en baissant les prix de façon répétée et plus ou moins arbitraire. Il faut créer un modèle européen avec plus de liberté pour les entreprises, spécialement sur les prix des médicaments », estime Franz B. Humer, président du directoire du laboratoire suisse Roche.

Ce qu'oublie de dire les laboratoires, c'est que le système de santé américain est très inégalitaire : environ 20 % des Américains n'y ont pas accès. Du coup, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS, une agence de l'ONU), la France est le pays dont le système de santé est le plus performant alors que les Etats-Unis n'arrivent qu'en 34^e position.

V. L.

La Cour suprême des Etats-Unis renvoie Microsoft devant ses juges

Le géant du logiciel ne sera pas démantelé, mais il reste condamné pour abus de position dominante

La Cour suprême des Etats-Unis a rejeté, mardi 9 octobre, le recours, déposé par Microsoft, qui lui demandait de se prononcer sur les jugements

de première instance et d'appel, par lesquels la firme fut reconnue coupable d'abus de position dominante. Le groupe de Bill Gates a échappé au

démantèlement préconisé par ses concurrents, mais il est condamné à discuter avec la justice pour limiter les sanctions à son égard.

NEW YORK

de notre correspondant

La Cour suprême des Etats-Unis a rejeté, mardi 9 octobre, le recours déposé par Microsoft début août, lui demandant d'intervenir dans son procès antitrust et de se prononcer sur le jugement rendu le 28 juin par la cour d'appel du district de Columbia. Cette dernière avait cassé la décision prise en première instance de démanteler le numéro un mondial des logiciels, mais avait confirmé l'accusation d'« utilisation abusive de sa position dominante » pratiquée par le numéro un mondial du logiciel. La cour d'appel avait désigné la juge de district Colleen Kollar-Kotelly pour déterminer les nouvelles sanctions à prendre à l'encontre de la firme.

La Cour suprême, plus haute instance judiciaire des Etats-Unis, n'a pas pris en compte les arguments de Microsoft, qui, dans son recours, invoquait les interviews très critiques à son égard, accordées par le juge de première instance, Thomas Jackson, tout au long de la procédure.

Le groupe fondé par Bill Gates, s'il a échappé à la scission, n'a donc pu, comme il l'espérait, lever toute condamnation. Il n'a plus aujourd'hui d'échappatoire aux négociations imposées par M^{me} Kollar-Kotelly. « Nous sommes déçus par la décision de la Cour suprême, mais nous suivrons les recommandations de la juge et travaillerons avec le gouvernement pour parvenir à un arrangement », expliquait, mardi soir, un porte-parole de la société. « Les tragiques événements récents rendent

encore plus urgent [la recherche d'un compromis], dans l'intérêt de l'économie de ce pays », a écrit la juge, en ordonnant, le 28 septembre, au groupe de trouver rapidement une solution à l'amiable avec le ministère de la justice. Un accord peut être trouvé « si tout le monde est raisonnable et de bonne foi, quitte à travailler vingt-quatre heures sur vingt-quatre », a-t-elle ajouté.

Les négociations ont commencé il y a deux semaines et doivent se

associer aux poursuites ont renoncé, il y a un peu plus d'un mois, à réclamer le démantèlement de Microsoft, ils veulent à tout prix empêcher le groupe de continuer à ajouter sans cesse de nouvelles fonctions à ses systèmes d'exploitation Windows, élargissant ainsi son monopole au détriment de ses concurrents et des consommateurs.

Les autorités antitrust exigent que Microsoft dévoile une grande partie du code source de Windows – en quelque sorte son secret de

lise une version de base de son système d'exploitation, n'intégrant pas de navigateur sur Internet, ni de lecteur de musique et d'images numériques, ni de messagerie...

« GUERRE D'USURE »

Or, avec le lancement du nouveau système d'exploitation Windows XP, commercialisé le 25 octobre, Microsoft poursuit encore et toujours cette stratégie consistant à étendre les fonctionnalités de ses systèmes. Windows XP intègre, entre autres, des programmes permettant de réaliser des achats en ligne, d'écouter de la musique, de regarder des vidéos diffusées par Internet, de s'échanger des messages électroniques instantanés. « Microsoft a perdu la bataille judiciaire mais gagne la guerre d'usure dans l'industrie en éliminant méthodiquement la concurrence », souligne Ken Wasch, président de Software and Information Industry.

Le moment apparaît plutôt favorable pour négocier avec Washington. Depuis les attentats du 11 septembre, l'affaire n'a plus l'importance qu'elle avait. Le ministère de la justice a aujourd'hui d'autres préoccupations et d'autres enquêtes plus importantes à mener. Il ne veut plus perdre de longs mois à batailler avec Microsoft. Plusieurs Etats engagés aux côtés des autorités fédérales de la concurrence s'inquiètent ouvertement du manque de fermeté du ministère de la justice. Le numéro un mondial des logiciels a donc tout intérêt à s'entendre aujourd'hui avec l'accusation.

Eric Leser

Bruxelles accuserait la firme de lui avoir « menti »

Les autorités européennes de la concurrence pourraient à leur tour infliger une amende très lourde à Microsoft et lui demander de retirer certaines fonctionnalités de son système d'exploitation Windows, annonce le Wall Street Journal du 10 octobre, citant « un document confidentiel de la Commission européenne ». Dans cette note, l'exécutif de l'Union européenne accuserait « en des termes inhabituellement durs », selon le quotidien américain, la firme de Bill Gates d'avoir « menti aux enquêteurs » [de Bruxelles] et cherché à faire de « l'obstruction ». Dès lors, l'amende qui serait infligée à Microsoft « pourrait être supérieure à ce qu'elle aurait été si Microsoft avait coopéré », estime le Wall Street Journal, qui souligne que la Commission a l'autorité pour imposer une amende allant jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires du groupe, soit 2,74 milliards d'euros. Microsoft, qui affirme avoir collaboré avec Bruxelles, doit répondre d'ici un mois aux accusations et charges retenues contre lui.

conclure au plus tard le 2 novembre. Pour les accélérer, M^{me} Kollar-Kotelly devrait nommer un médiateur dans les prochains jours et menace, en cas d'échec, de décider de sanctions très dures.

Les deux parties se trouvent encore aujourd'hui sur des positions très éloignées. Si le ministère de la justice et les dix-huit Etats

fabrication. Le groupe ne veut évidemment pas en entendre parler. « Donner des détails techniques sur la façon dont Windows est construit revient pour Microsoft à détruire sa propriété intellectuelle. Ce serait une catastrophe pour le groupe », explique Dan Webb, un des avocats de la société. Le ministère exige aussi que la firme commercia-

Majorette veut mettre fin à sa production en France

LYON

de notre correspondante

La nouvelle fera sans doute des nostalgiques : Majorette Toys, va fermer son usine de Rillieux-la-Pape, près de Lyon, dans le Rhône, dernier site français de production de petites voitures. La direction qui avait annoncé sa décision au début du mois, a présenté son projet aux salariés au cours d'un comité central d'entreprise extraordinaire lundi 8 et mardi 9 octobre.

237 emplois sur les 345 que compte au total Majorette Toys devraient être supprimés. La direction prévoit le maintien d'une centaine de postes, en conservant notamment sa plate-forme européenne de distribution de Reyrioux, dans l'Ain, et les services administratifs, ainsi que la division commerciale et le marketing opérationnel, basée à Roissy (Val-d'Oise).

« Notre objectif est de recons-

truire une Majorette forte et puissante », a déclaré Richard Mamez, le directeur général. « Notre idée est de ne pas démanteler l'entreprise et de la vendre dans son entité », a-t-il précisé. Il justifie le projet de fermeture par les transformations du marché, désormais dominé par l'électronique et les jeux virtuels, et par la mondialisation. « Tous nos concurrents sont partis en Extrême-Orient », a-t-il ajouté.

Majorette, elle-même, n'avait pas échappé à ce phénomène. L'entreprise fondée par Emile Véron dans les années 1960 à Caluire (Rhône) et rachetée en janvier 1996 par la société allemande Triumph Adler avait déjà délocalisé en Thaïlande la plus grosse partie de sa production où le coût de la main-d'œuvre est environ 15 % moins cher qu'en France. Sur les 40 millions de modèles fabriqués chaque année, à peine 1,2 million étaient encore produits à Rillieux-

la-Pape. Le site français s'était spécialisé dans « l'environnement » avec la fabrication de paysages, garages, circuits et avait développé ces derniers mois une activité de sous-traitance en fabriquant par exemple des garde-boue en plastique. Malgré sa faible production, le site français représentait 30 % du chiffre d'affaires de Majorette.

Pour les salariés, cette décision est un coup de massue. La plupart comptent près de vingt ans d'ancienneté. « L'entreprise est un peu leur famille », reconnaît M. Mamez. Les plus amers estiment que « la direction a laissé mourir Majorette malgré son potentiel ». La direction s'en défend, avançant que des investissements importants avaient été réalisés depuis quatre ans, pour développer la mise en ligne de la production, la plasturgie, la création de gammes complémentaires. Malgré un chiffre d'affaires de 346 millions de

francs en 2000, avec une croissance supérieure à celle du marché, deux années, 1998 et 1999, proches de l'équilibre, les pertes enregistrées pour l'année 2000 s'élevaient à 39 millions de francs et celles prévues pour 2001 à 36 millions. Majorette, dont les petites voitures étaient construites avec des matières premières achetées en dollars, avait durement subi la hausse des cours du billet vert et du brut. Outre ce contexte conjoncturel difficile, les dirigeants n'ont pas caché la volonté de Triumph Adler à l'échéance 2003 de se concentrer sur la bureautique et de se désengager de tout le reste, en particulier du jouet.

Triumph Adler, propriétaire du site lyonnais depuis 1996, avait déjà délocalisé en Thaïlande la plus grosse partie de sa production

Pour la ville de Rillieux-la-Pape, le coup est rude également. Majorette représentait pour cette commune de l'Est lyonnais, une ressource fiscale de 7 millions de francs (taxe professionnelle), et contribuait à sortir la ville de son image de banlieue difficile. Les dirigeants de Majorette Toys ont annoncé leur volonté d'aider à la réindustrialisation du site. Des promesses auxquelles les salariés ont du mal à croire. « Triumph Adler nous avait promis de maintenir le site », rappelle George Pouly, représentant de la CFDT.

Les salariés ont nommé, mardi 9 octobre, un expert-comptable et un avocat, afin d'examiner les comptes présentés, et de regarder les éventuelles irrégularités juridiques, pour « gagner un peu de temps ». Mais déjà, à Rillieux, le vaste entrepôt avec ses chaînes de montages quasiment au repos, ressemble à un vaisseau fantôme.

Sophie Landrin

Un premier hypermarché de l'automobile ouvre ses portes à Paris

Le système de concession exclusive est bousculé

ELDORAUTO a le sens de la provocation. A quelques pas du siège de PSA Peugeot Citroën, doit s'ouvrir, mercredi 10 octobre, le premier hypermarché consacré exclusivement à la voiture. A moins d'un an de la révision du règlement européen sur la distribution automobile, cette proximité peut être interprétée comme un défi lancé par la distribution aux constructeurs automobile.

L'ouverture d'Eldorauto, avenue de la Grande-Armée (8^e arrondissement de Paris), se situe dans la perspective d'un assouplissement du règlement actuel. « Les constructeurs ont une mainmise sur la distribution et la réparation automobile. Le consommateur est pris en sandwich entre les concessionnaires et les constructeurs dans un système peu transparent, qui doit forcément évoluer », explique Gilbert Wahnich, président d'Eldorauto.

Aujourd'hui, la distribution automobile dans l'Union européenne est régie par un système dérogatoire aux règles communautaires. Les constructeurs automobiles choisissent leurs revendeurs et, en échange, ils leur assurent une exclusivité territoriale. Les concessionnaires disposent ainsi d'un quasi-monopole sur leur marque en toute légalité. Ce règlement arrive à échéance en septembre 2002. Or la Commission européenne s'interroge sur la raison d'être du système actuel suspecté d'entrave à la concurrence (Le Monde du 15 novembre 2000).

S'appuyant sur son expérience à la tête des meubles Léviton et de la chaîne de distribution électronique Nasa, le patron d'Eldorauto se veut à l'origine d'un nouveau concept. « Nous avons juxtaposé le métier de la grande distribution sur celui de l'automobile, explique-t-il, nous associons des paramètres qui jusque-là n'étaient pas réunis : grande surface / prix / services. Les concessionnaires automobiles n'ont pas cette culture. » Le groupe a investi 220 millions de francs (33,5 millions

d'euros) dans un espace de plus de 10 000 mètres carrés répartis sur cinq étages, dans lequel le client pourra à la fois équiper, réparer et même acheter sa voiture.

L'astuce d'Eldorauto est de rester dans le cadre de la loi. Le groupe a commencé par racheter une douzaine de concessions pour se constituer un panel complet de marques (Fiat, Opel, Toyota, Ford ou Volkswagen). « C'était le seul moyen de se procurer des pièces et des accessoires à des prix compétitifs », souligne M. Wahnich. Eldorauto Etoile ainsi que les neuf magasins déjà ouverts en région parisienne s'approvisionnent donc à moindre frais auprès des concessionnaires du groupe.

BORNES INTERACTIVES

Le groupe veut maintenant proposer des opérations plus lourdes que la réparation rapide, comme par exemple l'échange standard de moteur. Mais la promesse de prix discount n'est pas forcément tenue : le changement d'un moteur de Clio est quasi identique à celui pratiqué par un concessionnaire Renault.

Mais l'innovation du magasin, c'est de se présenter comme un point de vente multimarque. Plus besoin de passer par l'enseigne unique d'un constructeur. Les clients pourront utiliser les bornes interactives du magasin pour acheter leur voiture, via un portail Internet regroupant les concessionnaires partenaires d'Eldorauto. Certaines seront proposées avec des remises allant jusqu'à 25 %. « A terme tous nos magasins doivent vendre des voitures », annonce M. Wahnich, qui affirme représenter une puissance d'achat de près de 10 000 voitures. Eldorauto attend l'assouplissement du règlement européen, qui pourrait lui permettre de doubler ce potentiel d'ici deux ans. Le groupe veut ouvrir une centaine de magasins d'ici sept à huit ans.

Stéphane Lauer

Manifestation contre la fermeture de l'usine Riz-la-Croix

LES SALARIÉS du fabricant de papier à cigarettes Riz-la-Croix, de Mazère-sur-Salat (Haute-Garonne), propriétaire du groupe britannique Imperial Tobacco, ont protesté contre le projet de fermeture de leur usine en juillet 2002 en retenant, mardi 9 octobre dans l'après-midi et une partie de la nuit, trois responsables de l'entreprise, dont le PDG, Martin Rembry.

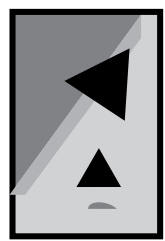
Le groupe britannique a annoncé mardi, dans un communiqué, l'arrêt de l'usine de Mazère, qui emploie 74 personnes, ainsi que celui de l'ancienne usine de cigarettes John Player de Dublin (Irlande). Pour l'intersyndicale, cette décision est « une totale surprise car c'est une usine qui marche très bien et fait d'énormes bénéfices avec très peu de salariés », a indiqué Patrice Brun, délégué CGT.

Aux Etats-Unis, Visa et Mastercard doivent s'ouvrir à la concurrence

LES DEUX RÉSEAUX de cartes bancaires Visa et Mastercard doivent autoriser leurs banques membres à distribuer les cartes d'organismes concurrents, a décidé, mardi, un juge fédéral de New York. Ce jugement fait suite à la plainte déposée en 1998 par le ministère américain de la justice, accusant les deux groupes, qui contrôlent 75 % du marché américain, d'atteinte à la libre concurrence. Les règles d'exclusion imposées par Visa et Mastercard aux Etats-Unis interdisent à 6 000 banques d'émettre les cartes d'American Express ou de Discover (Morgan Stanley Dean Witter). « La décision est une victoire pour le consommateur américain », a commenté le président d'Amex, Kenneth Chenault. En revanche, le juge fédéral de New York a rejeté la demande du ministère de la justice visant à empêcher quelques grandes banques de contrôler les deux réseaux.

Quebecor annonce la suppression de 2 400 emplois

LE GÉANT canadien de la presse et de l'imprimerie Quebecor, invoquant des marchés « perturbés » par les attentats du 11 septembre, a révisé ses perspectives de revenus au troisième trimestre 2001 qui tenaient compte de marchés jugés déjà affaiblis ». Il a annoncé un plan de restructuration, qui passe par la fermeture de sept de ses 160 sites à travers le monde et la suppression de 2 400 emplois, soit 6 % des effectifs de l'entreprise. Ces mesures devraient permettre, sur un an, « une augmentation de 45 millions de dollars des revenus bruts ». Cette restructuration ne devrait pas directement affecter la France, où le groupe vient de racheter deux unités d'impression à Hachette Filipacchi Médias. La branche française de Quebecor envisageait déjà des restructurations internes, qui devraient concerner moins d'une centaine de postes.



ALTEN

ALTEN

Résultat du 1^{er} semestre 2001 : + 28 %

Chiffre d'affaires : + 37,5 %

Résultat net avant survaleur : + 28 %

Effectif : + 37,5 %

Euroclear 7194
SBF 120
IT CAC 50
Eligible au SRD

- Alten a réalisé au 30 juin 2001 un chiffre d'affaires de 123,8 M€, en augmentation de 37,5 % par rapport à celui du premier semestre 2000 ; la croissance a été essentiellement organique.
- Le résultat d'exploitation a progressé de 26,4 % à 18,7 M€. La marge d'exploitation s'est établie à 15,1 %. Elle a été pénalisée de 1,3 % par la consolidation du résultat d'exploitation des filiales nouvellement intégrées et par des coûts exceptionnels non récurrents.
- Le résultat net avant survaleur est de 10 M€, en progression de 28 % par rapport au 30 juin 2000.
- Le résultat net part du Groupe s'élève à 9,4 M€, en hausse de 21 %.
- Alten a réalisé depuis début 2001 trois acquisitions dans son cœur de métier, dont l'une en Grande-Bretagne, au troisième trimestre 2001. Elles ont été entièrement financées en cash.

Perspectives

- Alten confirme, malgré le contexte actuel, sa prévision de croissance d'au moins 33 % de son chiffre d'affaires pour l'ensemble de l'exercice 2001.

CONSEIL ET INGÉNIERIE EN TECHNOLOGIES AVANCÉES

Internet : www.alten.fr

L'inflation des droits télévisés risque de nuire plus au football qu'au public

A moins de huit mois du match d'ouverture de la Coupe du monde de football 2002, les télévisions de plusieurs pays refusent encore de payer les sommes exorbitantes demandées par le groupe Kirch, détenteur des droits mondiaux

MONACO

de notre envoyé spécial

Les négociations portant sur la retransmission télévisée de la prochaine Coupe du monde de football, au Japon et en Corée du Sud, traînent en longueur. A moins de huit mois du match d'ouverture, prévu pour le 31 mai 2002, des dizaines de millions de fans du ballon rond ne savent toujours pas sur quelle(s) chaîne(s) de télévision ils pourront regarder les rencontres ni combien d'entre elles leur seront proposées.

C'est le cas, en particulier, dans trois grandes nations européennes du football, l'Angleterre, l'Italie et la France, vainqueur de l'épreuve en 1998. Une situation inhabituelle qui s'explique par le refus, jusqu'à présent, des chaînes de ces pays de passer sous les fourches Caudines de Kirch, la firme allemande qui possède les droits mondiaux pour les éditions 2002 et 2006 de la plus populaire des compétitions sportives (*Le Monde* du 30 août).

Premier groupe privé à avoir obtenu l'exploitation de ces droits auprès de la Fédération internationale de football (FIFA), en 1996, Kirch souhaite rentabiliser au mieux son investissement de

2,8 milliards de francs suisses (1,9 milliard d'euros). Il vient en outre d'acquiescer, mardi 8 octobre, la majorité de l'allemand SLEC, gérant les droits télévisuels de la Formule 1. Touchées par la mauvaise conjoncture publicitaire, les chaînes, elles, estiment exorbitan-

« Les téléspectateurs ont un appétit insatiable pour le sport, à condition qu'il soit de haute qualité »

Brian Barwick (ITV)

tes les exigences financières de Kirch. Les négociations pour les précédentes Coupes du monde ont eu lieu en 1987, autant dire dans une autre ère, a rétorqué Alexander Liegl, directeur général de Kirch Media, lors du salon Sportel, le marché des programmes

sportifs, qui a eu lieu du 4 au 7 octobre à Monaco.

De fait, le marché a considérablement changé. Le public a désormais le choix entre un nombre nettement plus élevé de chaînes, avec la multiplication des diffuseurs privés et le développement du câble et du satellite. « Cela a créé une spirale inflationniste des droits », observe Jérôme Valcke, futur directeur général de Sport Five, l'entité née de la fusion annoncée entre Sport+ et UFA Sports, les filiales de gestion de droits sportifs de Canal+ et de RTL, et le Groupe Jean-Claude Darmon.

Le téléspectateur français ne saurait, cependant, être privé d'un accès télévisé gratuit au football. La FIFA fait obligation à Kirch de retransmettre gratuitement dans chaque pays les matches disputés par son équipe nationale. Même en cas d'échec des négociations avec Kirch, le groupe bavarois sera obligé, comme le prévoit son contrat avec la FIFA, d'autoriser la retransmission dans l'Hexagone des matches de l'équipe de France. Mais à quelle chaîne reviendrait ce privilège et à quel prix ? La question reste en suspens.

Les prestations de l'équipe de France doivent être retransmises

sur les chaînes accessibles à tous, « une mission d'intérêt public », selon la Fédération française de football (FFF).

Dans le cas du championnat de France, c'est certes une chaîne à fréquer, Canal+, qui possède les droits jusqu'en 2004, achetés

des droits, lors des prochaines négociations pour la période 2003-2006.

Le public risque-t-il d'avoir une indigestion, à force de se voir proposer tant de matches au plus fort de la saison footballistique ? Les taux d'audience ont commencé à

La télévision suisse jette l'éponge

La télévision nationale suisse (SSR) a déclaré forfait, mardi 9 octobre, dans ses négociations avec Kirch, refusant les conditions imposées par le groupe allemand pour la retransmission de la Coupe du monde 2002. La baisse des recettes de la SSR en 2001 et 2002, due notamment à la récente exemption de redevance accordée aux retraités, l'a conforté dans son refus. Le groupe allemand avait initialement demandé 18 millions de francs suisses (12 millions d'euros), alors que les droits pour le Mondial 1998 avaient coûté 2 millions à la SSR. Le compromis envisagé n'a finalement pas été accepté par la télévision publique, seule candidate à la retransmission de la compétition dans le pays. Les Suisses devront donc regarder les chaînes émettant des pays voisins. Jusqu'à présent, seules les chaînes allemandes ont signé un accord avec Kirch.

1,6 milliard de francs (244 millions d'euros). Toutefois, pour rentrer dans ses frais, elle revend des images à TF 1 et à France Télévision, qui alimentent ainsi leurs émissions hebdomadaires (« Téléfoot » et « Foot 3 »).

Quant à la principale coupe européenne, la Ligue des champions, elle a coûté si cher que TF 1 et Canal+ ont dû s'associer pour partager les dépenses (2,3 milliards de francs, soit 350 millions d'euros, pour cinq ans) et « pour perdre moins d'argent », admet Vincent Chupin, directeur des acquisitions d'Eurosport, la chaîne européenne contrôlée par TF 1.

« Aucune télévision du continent ne gagne un sou avec la Ligue des champions », précise-t-il. Il sera intéressant d'observer l'évolution

baisser, notamment lors des premiers tours des coupes européennes. « Trop de football nuira à sa valeur pour un certain temps », avertit Bernd Hoffmann, le patron d'UFA Sports. « Les téléspectateurs ont un appétit insatiable pour le sport, à condition qu'il soit de haute qualité », renchérit Brian Barwick, en charge des sports à la chaîne privée britannique ITV.

Des propos qui devraient faire réfléchir la FIFA, qui envisage d'organiser la Coupe du monde tous les deux ans et non plus tous les quatre ans, et les grands clubs européens, qui cherchent à multiplier les matches pour combler les hausses de salaires réclamées par des joueurs toujours plus gourmands.

Antoine Jacob

Dix réalisateurs filmeront les 64 matches du Mondial 2002

MONACO

de notre envoyé spécial

A huit mois du début de la Coupe du monde de football qui doit avoir lieu en Corée du Sud et au Japon du 31 mai au 30 juin 2002, les responsables de la Fédération internationale de football (FIFA) ont présenté vendredi 5 octobre à Monaco, dans le cadre du Sportel, l'avancement de la préparation de cette compétition. Keith Cooper, directeur de la communication de la FIFA, a indiqué que les vingt stades - dont dix-huit ont été construits spécialement pour l'occasion - étaient opérationnels. Disputés par les 32 équipes qualifiées, les 64 matches prévus auront lieu au rythme de trois par jour, à l'exception du 2 juin, où il y en aura quatre. Le décalage horaire vis-à-vis de la France n'est guère favorable aux télévisions françaises, puisque la grande majorité de ces rencontres auront lieu à 8 h 30, 11 heures et 13 h 30, heures de Paris.

Lors de la Coupe des Confédérations, qui s'est tenue en juin en Corée, les observateurs de la FIFA ont pu recenser les nombreux problèmes que pose cette Coupe du monde, qui, pour la première fois, se dispute dans deux pays : difficultés linguistiques et administratives (deux visas différents), problèmes d'accès et d'orientation dans les stades, complexité des systèmes de communication et d'accréditation et, surtout, grandes incertitudes sur la météo. « Il va pleuvoir au mois de juin et certains spécialistes annoncent même le passage du Niño », a expliqué Keith Cooper, avant d'ajouter dans un humour très anglais : « Mais le football est un sport de tous les temps... ».

De son côté, Francis Tellier, PDG de HBS (Host Broadcast Services), société appartenant à 100 % au groupe allemand Kirch et opérateur hôte des retransmissions de cette Coupe du monde, a dévoilé le dispo-

sitif télévisuel qui sera mis en place durant toute la compétition.

Dix réalisateurs disposant chacun d'une équipe homogène ont été retenus pour filmer les 64 matches. Parmi eux, trois réalisateurs français : deux travaillant pour Canal+, Jean-Jacques Amsellem, qui a réalisé la dernière finale du Mondial (France-Brésil en 1998), et François-Charles Bideaux, qui a réalisé treize matches de la compétition cette année-là ; et François Lanaud, de TF1, qui a reçu une Caméra d'or pour son travail lors de la Coupe du monde 1998.

QUARANTE RENCONTRES EN STÉRÉO

Les autres réalisateurs sont issus de la Corée, du Japon, d'Angleterre et d'Allemagne. Ils disposeront pour chaque match de vingt caméras et six super-réalités numériques. Quarante rencontres seront filmées en TVHD (haute définition) avec son stéréo. « La qualité de la couverture télévisuelle sera égale à celle de la Coupe du monde en France », a assuré M. Tellier, qui, en 1998, fut directeur général de TVRS, l'opérateur hôte de la compétition.

Reste à savoir si toutes ces belles images seront visibles sur les télévisions françaises. Le groupe Kirch, qui a acheté les droits à la FIFA, demanderait 1,1 milliard de francs aux chaînes françaises pour retransmettre les matches. Pour l'instant, TF1, France Télévision et Canal+ ont choisi d'attendre face à ces prétentions financières (*Le Monde* du 30 août). « Je suis convaincu que les Français, champions du monde en titre, verront le Mondial », a assuré à Monaco Alexander Liegl, directeur général de Kirch Media. Tout dépendra du prix.

Daniel Pseny

Les attentats ont dopé les audiences des chaînes d'information en continu

CANNES

de notre envoyé spécial

Les attentats de New York puis la riposte américaine ont dopé les audiences des chaînes d'information. Depuis le 11 septembre, LCI, i.télévision (filiale de Canal+, groupe Vivendi) et les autres programmes d'information en continu ont à nouveau les faveurs des téléspectateurs. Cette demande va jusqu'à bouleverser le classement habituel des chaînes.

Dans les jours suivant le 11 septembre, la part d'audience (PDA) de LCI est montée jusqu'à près de 7 % auprès des abonnés aux chaînes thématiques. Avec ce score, LCI s'est installée, un temps, à la place de troisième chaîne (toutes télévisions confondues), juste derrière TF1 et France 2. La chaîne thématique de TF1 n'a pas été la seule à profiter de cet accroissement soudain de téléspectateurs. « Cela a profité à tout le monde », commente Jean-Claude Dassier, patron de LCI. Une analyse partagée par TF1 : « Dans les jours qui ont suivi le 11 septembre, les audiences des chaînes d'info ont triplé ou quadruplé. »

Jusqu'à la riposte des forces armées américaines, dimanche 7 octobre en début de soirée (heure française), les chaînes françaises d'information en continu ont doublé leurs parts d'audience. Celles-

ci ont encore augmenté à partir des frappes anglo-américaines contre les talibans en Afghanistan. Dimanche 7 octobre, LCI doublait presque son audience, avec une PDA de 3,5 %. Samedi, LCI avait enregistré une PDA de 2 % (i.télévision, sa concurrente, enregistrait 1 %).

UN « COMPLÉMENT INDISPENSABLE »

Ces chiffres viennent redonner un peu de baume au cœur de LCI. A l'occasion de la publication, à la fin août, de la première étude Mediacabsat, menée par Médiamétrie, la chaîne d'information de TF1 s'était vu attribuer une part d'audience d'un peu moins de 1 %, en net retrait par rapport aux années précédentes, où l'audience était mesurée par sondage (alors que Médiamétrie place des appareils de mesure chez les téléspectateurs).

Le score de LCI et des autres chaînes d'information aurait été victime d'une moindre prise en compte des foyers abonnés au câble, au profit des souscripteurs à des bouquets numériques par satellite. Or les chaînes d'information sont très prisées des foyers urbains, aux revenus élevés et abonnés au câble.

Pour Jean-Claude Dassier, la bonne santé retrouvée de LCI « prouve le besoin absolu d'une

chaîne d'information en continu qui est le complément indispensable des journaux des télévisions généralistes ». A l'instar des chaînes d'information, les journaux télévisés de TF1 et France 2 ont eux aussi vu leur audience gonflée par l'actualité. Dans les dix jours qui ont suivi les attentats contre le World Trade Center, le journal de 20 heures de TF1 a rassemblé 44,3 % de PDA (10 265 412 téléspectateurs) contre 39,9 % (8,29 millions de téléspectateurs) à la même période de 2000. De son côté, France 2 a recueilli 24,9 % (5,74 millions de téléspectateurs) contre 22,1 % (4,57 millions) en 2000.

Après la riposte américaine, les deux chaînes généralistes ont rassemblé un public encore plus large. Dimanche 7 octobre, le 20 heures de TF1 a réuni 43,6 % (11,25 millions de téléspectateurs) et, le lendemain, 42,6 % (10,62 millions). Dimanche, France 2 a enregistré 24 % de PDA (6,29 millions de téléspectateurs) et, lundi, 24,6 % (6,13 millions).

Malgré ces bons résultats, les chaînes n'auraient pas cherché à tirer profit de la hausse de leur audience. TF1 assure « n'avoir pas augmenté ses tarifs publicitaires le 11 septembre. Ils sont restés les mêmes depuis le début de 2001 ».

Guy Dutheil

DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION** : le Conseil supérieur de l'audiovisuel a renouvelé la convention de TF1, lundi 8 octobre, pour la période allant du 1^{er} janvier 2002 au 15 avril 2007, voire jusqu'à 2012 si la chaîne décide d'être diffusée sur la télévision numérique terrestre. Cette nouvelle convention intègre de nouvelles obligations déontologiques afin « d'encadrer la diffusion de jeux de télé-réalité ».

■ **L'Association des chaînes de câble et du satellite (ACCeS) a déclaré, mardi**, que la question de la distribution de la future télévision numérique terrestre était « l'inconvenue majeure », et a appelé les distributeurs potentiels à se faire connaître dès maintenant.

■ **La chaîne d'information économique et financière Initiés-tv**, diffusée sur le câble depuis décembre 2000 et sur le satellite depuis mars 2001, a annoncé, mardi, la « suspension de sa diffusion » à compter du 15 octobre, sans donner d'explications.

■ **PRESSE** : le quotidien *Ouest-France* a racheté l'hebdomadaire régional *Eure-Inter*, qui comprend deux éditions (Evreux et Vernon) pour une diffusion d'environ 8 000 exemplaires, et renforce sa présence dans l'Ouest parisien.

■ **INTERNET** : les grands groupes mondiaux d'édition musicale, représentés par l'association américaine RIAA, ont conclu un accord de licence avec les auteurs-compositeurs américains pour leurs futurs services de musique en ligne par abonnement, a annoncé mardi la RIAA. Selon elle, « cet accord lève un obstacle légal majeur pour les nouveaux services de musique en ligne par abonnement », qui doivent être lancés prochainement.

■ **Reporters sans frontières a fait part aux autorités françaises de ses craintes** de voir, « sous couvert de l'urgence et de la traque des réseaux terroristes », un renforcement du contrôle d'Internet, ainsi que l'avait annoncé Lionel Jospin début octobre devant l'Assemblée nationale.

OCTOBRE 2001 N° 361

CAHIERS DU CINÉMA

www.cahiersducinema.com

le cinéma rattrapé par l'histoire

SOBIBOR 14 OCTOBRE 1943 HIROSHIMA 6 AOÛT 1945
PARIS 17 OCTOBRE 1961 NEW YORK 11 SEPTEMBRE 2001

M 1293 561 35.00 F-534 G

NUMÉRO D'OCTOBRE
EN VENTE CHEZ VOTRE
MARCHAND DE JOURNAUX

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

■ **NESTLÉ** : l'usine de Beauvais (Oise), qui fabrique les plats cuisinés Maggi et les desserts glacés Gervais, a annoncé, mardi 9 octobre, la suppression en 2002 de 168 emplois, soit 16 % de ses effectifs. Cette usine ne « tourne qu'à 50 % de sa capacité », selon la direction, du fait notamment des conditions climatiques peu favorables aux glaces.

■ **HEINEKEN** : le brasseur néerlandais a confirmé, mardi, des discussions avec le belge Interbrew pour le rachat du britannique Carling, qu'Interbrew doit céder pour être autorisé à racheter le brasseur Bass.

■ **LAFUMA** : le groupe français de vêtements et équipements de loisirs a annoncé, mardi, qu'il avait acquis 85 % de la société française Lallemand, spécialisée dans le mobilier de camping en aluminium.

■ **SONDAGE** : selon 1 376 chefs d'entreprise interrogés par la chambre de commerce et d'industrie de Paris, 39 % des patrons d'Ile-de-France estiment que les attentats du 11 septembre vont affecter à la baisse les commandes. Un tiers pense retarder voire annuler les investissements et un quart remettre en cause ses projets de recrutement.

■ **AMD** : la société américaine, numéro deux mondial des puces pour PC derrière Intel, a lancé mardi 9 octobre, son nouveau processeur, Athlon XP.

SERVICES

■ **SABENA** : la compagnie aérienne allemande Lufthansa a officiellement déposé plainte auprès de la Commission européenne contre l'octroi par la Belgique d'une aide de plus de 125 millions d'euros à la compagnie belge Sabena.

■ **BRITISH AIRWAYS** : la compagnie aérienne britannique a annoncé mardi qu'elle allait réduire de 37 millions de livres (59,2 millions d'euros) les salaires de 36 000 de ses salariés.

■ **AIR FRANCE** : la compagnie nationale a pris lundi de nouvelles mesures de sécurité autour de ses vols. Le transporteur a notamment délégué le contrôle de 100 %

des bagages de soute au départ de Paris.

■ **INFONIE** : le fournisseur français d'accès à Internet, qui appartient à l'opérateur belge Belgacom et emploie 120 personnes, devait se prononcer, mercredi, sur une offre de rachat par l'italien Tiscali, déjà propriétaire de Libertysurf.

FINANCES

■ **AIG** : le coût des attentats du 11 septembre s'élèvera à 800 millions de dollars net pour le premier assureur américain, au lieu des 500 millions prévus par les premières estimations. AIG prendra par ailleurs une charge exceptionnelle de 1,36 milliard de dollars au troisième trimestre pour financer des suppressions d'emplois, après l'acquisition d'American General.

■ **CAISSES D'ÉPARGNE** : le groupe coopératif a choisi la CNP, sa filiale d'assurance détenue avec la Caisse des dépôts et La Poste, ainsi qu'Axa, pour l'assurance-emprunteur de son réseau à partir de janvier 2002.

■ **SALAIRES** : les fédérations syndicales CFTD, CFTC, CGT, FO et SNB du secteur bancaire prévoient de mobiliser les salariés pour « exiger l'ouverture de négociations sur les salaires, les conditions de travail et la sécurité ».

■ **MUTUALITÉ** : après deux ans de pourparlers, la Maif et la Macif ont annoncé, mardi, un partenariat de moyens et de services, visant à améliorer leurs prestations et à réduire le coût de gestion des sinistres. Ensemble, les deux mutuelles d'assurances proposent leurs services à 6,6 millions de sociétaires.

■ **ASSURANCES** : deuxième marché mondial après le continent américain mais numéro un en assurance-vie, l'Europe a vu le chiffre d'affaires du secteur des assurances progresser de 18,3 % entre 1995 et 1999, selon une étude publiée mardi par Solving International.

RÉSULTATS

■ **MOTOROLA** : l'équipementier de télécommunications américain a annoncé mardi 9 octobre une perte de 153 millions de dollars au troisième trimestre 2001, contre un bénéfice de 643 millions de dollars sur la même période de 2000. Le chiffre d'affaires trimestriel affiche une baisse de 22 %.

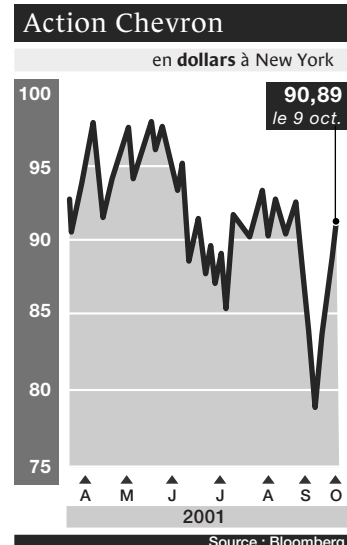
VALEUR DU JOUR

La fusion Chevron-Texaco est approuvée

ANNONCÉE depuis un an (*Le Monde* du 17 octobre 2000), la fusion des deux compagnies pétrolières Chevron et Texaco, respectivement numéro 2 et numéro 3 du pétrole américain, a été approuvée mardi 9 octobre à l'unanimité par les actionnaires. Ratée en 1999, avec le refus de Texaco, puis annoncée en octobre 2000, cette fusion a été validée par les autorités américaines de la concurrence le 7 septembre.

D'une valeur de 45,8 milliards de dollars, elle donne naissance au quatrième groupe pétrolier mondial et à la deuxième compagnie pétrolière américaine, derrière ExxonMobil. Ce rapprochement est le dernier d'une longue série de fusions dans le secteur, dont celles d'Exxon et Mobil en 1999, et de British Petroleum et Amoco, la même année. Le titre Chevron, en hausse de 5,7 % sur un an, gagnait 2,18 %, à 90,89 dollars, mardi 9 septembre. Texaco progressait de 2 %, à 69,75 dollars.

La nouvelle compagnie est « positionnée pour obtenir des résultats financiers plus élevés et concurrencer les meilleurs », selon le président de ChevronTexaco, David O'Reilly, ex-président de Chevron. Le nouveau groupe a un chiffre d'affaires d'environ 117 milliards de dollars et ses réserves de pétrole s'élèvent à plus de 11 milliards de barils. Il exploite quelque 25 000 stations-service et emploie

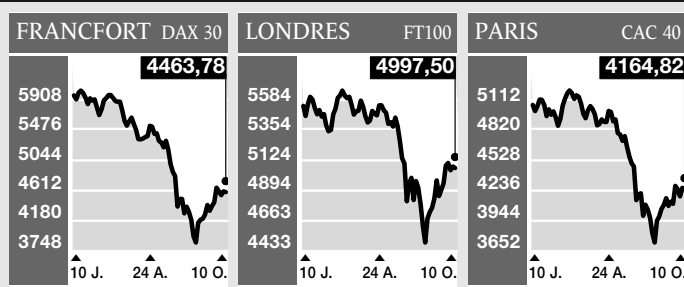


53 000 salariés. Mais face à la chute des prix du pétrole et du gaz naturel, de respectivement 32 % et 56 % depuis l'annonce de la fusion en 2000, il devra réduire ses coûts d'environ 1,2 milliard de dollars dans les neuf mois à venir. En 2000, les deux sociétés ont supprimé 4 000 postes.

De son côté, la compagnie pétrolière néerlandaise Royal Dutch Shell a annoncé le rachat des participations de Texaco dans les sociétés de gestion de stations-service Equilon et Motiva, pour 3,8 milliards de dollars. Ces cessions étaient rendues obligatoires par les autorités américaines avant la fusion. Shell, déjà présent dans le capital des deux sociétés, devient donc actionnaire à 100 % d'Equilon, et accroît ses parts dans Motiva.

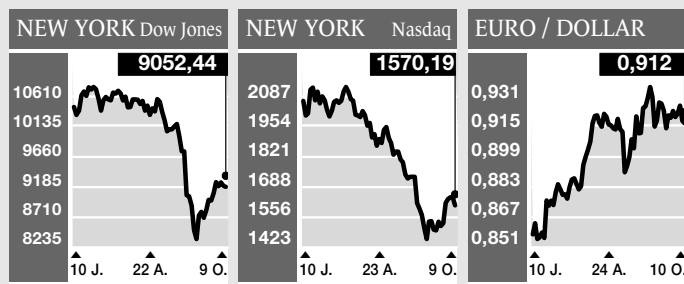
Elsa Conesa

EUROPE



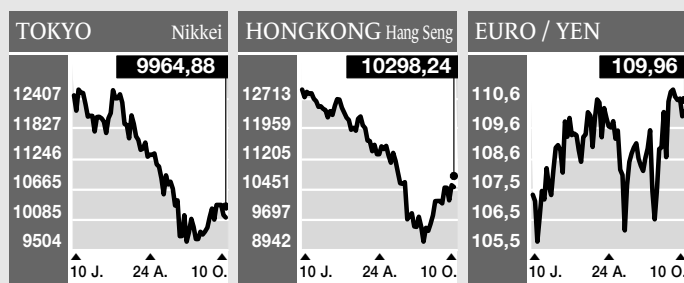
Europe 9h57	Indices sélection	cours 10/10	Var. % 09/10	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3338,70	- 0,55	- 30,04
EUROPE	STOXX 50	3349,84	- 0,50	- 26,49
EUROPE	EURO STOXX 324	276,03	- 0,49	- 29,55
EUROPE	STOXX 653	268,37	- 0,35	- 25,41
PARIS	CAC 40	4164,82	- 0,29	- 29,72
PARIS	MIDCAC
PARIS	SBF 120	2829,17	- 0,27	- 29,67
PARIS	SBF 250
PARIS	SECOND MARCHÉ
AMSTERDAM	AEX	457,75	- 0,23	- 28,21
BRUXELLES	BEL 20	2659,62	- 0,36
FRANCFORT	DAX 30	4463,78	- 0,19
LONDRES	FTSE 100	4997,50	- 0,25	- 19,69
MADRID	STOCK EXCHANGE	7273,40	- 0,07	- 20,16
MILAN	MIBTEL 30	29522	- 0,45	- 32,47
ZURICH	SPI	5912,60	- 0,39

AMÉRIQUES



Amérique 9h57	Indices sélection	cours 09/10	Var. % 08/10	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9052,44	- 0,17
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1056,75	- 0,61	- 19,96
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1570,19	- 2,23	- 36,44
TORONTO	TSE INDEX	6869,32	- 0,36	- 23,11
SAO PAULO	BOVESPA	10284,45	- 32,60
MEXICO	BOLSA	311,71	0,66	- 1,36
BUENOS AIRES	MERVAL	213,52	- 0,62	- 48,77
SANTIAGO	IPSA GENERAL	94,24	0,79	- 1,83
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6586,67	0,83	- 3,50

ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9h57	Indices sélection	cours 10/10	Var. % 09/10	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	9964,88	- 0,47	- 27,72
HONGKONG	HANG SENG	10298,24	- 0,59	- 31,78
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1362,84	- 1,43	- 29,27
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	61,94	- 0,86	- 2,23
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3073,70	- 0,45	- 2,57
BANGKOK	SET	18,75	- 0,21	0,64
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	2900,66	3,80	- 26,97
WELLINGTON	NZSE-40	1867,78	- 0,37	- 1,78

SUR LES MARCHÉS

PARIS

LE CAC 40 perdait 0,89 %, mercredi matin 10 octobre, s'établissant à 4 139,59 points. L'indice de référence de la place de Paris avait terminé la séance de mardi en très légère hausse (+ 0,11 %), clôturant à 4 176,97 points.

FRANCFORT

LE DAX, l'indice vedette de la Bourse de Francfort, cédait 0,67 % dans les premières transactions, mercredi 10 octobre, s'inscrivant à 4 442,36 points. L'indice de la place allemande s'était établi en baisse de 0,51 %, à 4 472,42 points à la clôture mardi.

LONDRES

LE FOOTSIÉ, composé des cent premières capitalisations boursières cotées sur le marché britannique, a ouvert la séance de mercredi 10 octobre en baisse de 0,18 %, à 5 000,60 points. L'indice vedette de la place de Londres avait perdu 0,46 %, mardi, s'établissant à 5 009,80 points.

TOKYO

LA BOURSE japonaise a terminé en repli, mercredi, pour la deuxième séance consécutive, affectée par de lourdes pertes des valeurs bancaires comme Mizuho Holdings, présentée jusqu'à présent comme la première banque mondiale pour la valeur de ses actifs. L'indice Nikkei, le principal indicateur de la Bourse de Tokyo, a terminé en baisse de 0,47 %, s'inscrivant à 9 964,88 points.

NEW YORK

LES MARCHÉS AMÉRICAINS ont enregistré un léger repli, mardi 9 octobre à la clôture. L'indice Dow Jones, principal indicateur de Wall Street, a cédé 0,17 %, terminant la séance à 9 052,44 points. L'indice élargi Standard & Poor's 500, qui sert de référence à de nombreux gérants de fonds d'investissements, s'est déprécié de 0,54 %, cotant 1 056,75 points. Les valeurs technologiques ont été plus sanctionnées. L'indice du marché Nasdaq a reculé de 2,23 %, s'établissant à 1 570,19 points. Motorola a perdu 3,85 % avant la publication de ses résultats trimestriels en fin de journée. « L'incertitude freine l'action et le volume des échanges reste modeste », a déclaré Bryan Piskorski, analyste du courtier Prudential Financial, à l'Agence France-Presse.

TAUX

LE RENDEMENT des emprunts d'Etat restait stable, mercredi 10 octobre au matin, sur les marchés obligataires européens. Le taux de l'Obligation assimilable du Trésor (OAT) français à dix ans s'établissait à 4,81 %. Celui du Bund, son homologue allemand, s'inscrivait à 4,70 %.

MONNAIES

L'EURO se repliait face au billet vert, mercredi 10 octobre dans les premiers échanges, cotant 0,9137 dollar. Le yen se repliait également face à la devise américaine, ressortant à 120,49 yens pour un dollar.

ÉCONOMIE

Les échanges mondiaux de devises reculent fortement

LES VOLUMES d'activité sur les marchés des changes ont diminué de près de 300 milliards de dollars, soit de 19 %, entre 1998 et 2001, selon les chiffres diffusés mardi 9 octobre par la Banque des règlements internationaux. La naissance de l'euro en 1999, un recours plus fréquent au courtage électronique et les fusions dans le secteur bancaire sont les principaux facteurs de cette baisse. La dernière enquête fait ainsi apparaître un volume moyen de 1 210 milliards de dollars échangés quotidiennement sur les marchés des changes en avril 2001 contre 1 410 milliards trois ans plus tôt.

Les deux principaux centres financiers, le Royaume-Uni et les États-Unis, ont vu leurs parts de marché diminuer, principalement au profit du Japon, de l'Allemagne et de l'Australie. Paris arrive en neuvième position, avec 3 % des échanges mondiaux, contre 3,7 % en 1998. Les transactions sur les parités euro-dollar représentaient 30 % des échanges mondiaux en avril 2001. Les échanges dollar-yen totalisaient 20 % de l'activité. Mais la part de l'euro dans l'ensemble des transactions (38 %) se situe bien en retrait de celle des douze devises qu'il a remplacées, qui se situait à 53 % en 1998.

■ **ÉTATS-UNIS** : les ventes de véhicules neufs ont fortement progressé en septembre malgré les attentats, profitant de crédits à taux zéro consentis par les constructeurs, indiquent des sources liées à l'industrie automobile citées par l'agence Reuters. Robert Maguire, président de l'Association américaine des concessionnaires d'automobiles, a déclaré que, d'après des responsables de General Motors qu'il a rencontrés, les ventes du secteur ont atteint le rythme annualisé d'environ 18 millions de véhicules en septembre, le plus élevé depuis le début de l'année.

■ **L'indice Redbook des ventes de détail a chuté de 2,5 %** au cours des cinq semaines qui ont précédé le 6 octobre. Cet indice compile les ventes constatées dans 9 000 grands magasins, chaînes et points de vente discount américains. Selon l'indice publié par Bank of Tokyo-Mitsubishi et UBS Warburg, les ventes dans les grands magasins aux États-Unis ont baissé de 0,8 % au cours de la semaine close au 6 octobre, soit leur cinquième semaine consécutive de baisse. La tendance s'est

encore aggravée par rapport à la diminution de 0,2 % de la semaine précédente.

■ **ALLEMAGNE** : la production industrielle a progressé de 2 % au mois d'août, après avoir baissé de 1,3 % en juillet. Le ministre des finances a toutefois prévenu que ces données pourraient avoir été faussées par le fait qu'il y a eu plus de vacances qu'à l'accoutumée en juillet. La hausse mensuelle de la production industrielle est nettement supérieure à la hausse de 0,2 % prévue par les économistes interrogés par l'agence Reuters. Sur un an, la production limite son recul à 1,3 %, alors qu'il était de 2,8 % en juillet. Les analystes tablaient sur une baisse annuelle de 3 %.

■ **ALLEMAGNE/FRANCE** : les salaires ont progressé de 2,1 % en Allemagne et de 2,5 % en France, en rythme annuel, au deuxième trimestre, selon une étude conjointe des services de statistiques des deux pays. En termes réels, ajustés de l'inflation, les salaires allemands ont donc diminué de 1 %, en rythme annualisé, d'avril à juin, tandis qu'ils augmentaient de 0,5 % en France. Au premier trimestre, les salaires réels avaient diminué de 0,1 % outre-Rhin alors qu'ils avaient augmenté de 0,9 % en France.

■ **EURO** : la préparation des petites et moyennes entreprises (PME) et du grand public à l'euro n'est « pas totalement satisfaisante », a fait savoir la Commission européenne, mardi. Dans un rapport, qui sera débattu lors du sommet européen de Gand à la fin de la semaine prochaine, la Commission écrit que le public « n'est pas suffisamment préparé, dans l'ensemble ». Le commissaire européen aux affaires économiques, Pedro Solbes, a aussi déclaré, mardi, que la Finlande et le Portugal devaient faire des efforts tout particuliers pour préparer leurs distributeurs de billets au passage à l'euro (*Le Monde* du 10 octobre).

■ **PÉTROLE** : une réduction de la production de pétrole des pays membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) est possible si les prix continuent de chuter sous la fourchette de 22 à 28 dollars le baril jugée souhaitable par les producteurs, a déclaré le président vénézuélien, Hugo Chavez, mardi 9 octobre. Selon une source dans le Golfe, citée par l'agence Reuters, l'OPEP s'acheminait vers une baisse de sa production de 700 000 à 1 million de barils par jour, mais le calendrier de cette réduction n'a pas encore été arrêté.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (10).....	1,37693	SCHILLING AUTR. (10).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE (10).....	0,78756	PUNT IRLANDAISE (10).....	3,32894
FLORIN NÉERLANDAIS (2,20371).....	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS (2,20371).....	2,97660
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND. (100).....	5,94573	MARKKA FINLAND. (100).....	1,10324
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503
		ZLOTY POLONAIS.....	3,8280

Hors zone Euro

Euro contre	09/10
COURONNE DANOISE.....	7,4352
COUR. NORVÉGIENNE.....	8,0235
COUR. SUÉDOISE.....	9,6785
COURONNE TCHÈQUE.....	33,6430
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,8247
DOLLAR CANADIEN.....	1,4835
DOLLAR HONGKONG.....	7,1703
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	2,2187
FORINT HONGROIS.....	256,7800
LEU ROUMAIN.....	28253
ZLOTY POLONAIS.....	3,8280

Cours de change croisés

10/10 9h57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR.....	0,82970	0,91220	0,13909	1,45705	0,61542
YEN.....	120,52500	109,96000	16,76500	175,62000	74,17500
EURO.....	1,09625	0,90942	0,15245	1,59750	0,67470
FRANC.....	7,18975	5,96705	6,55957	10,47675	4,42520
LIVRE.....	0,68632	0,56940	0,62600	0,09545	0,42235
FRANC SUISSE.....	1,62490	1,34835	1,48250	0,22605	2,36755

Taux d'intérêt (%)

Taux 09/10	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	3,72	3,44	4,84	5,54
ALLEMAGNE.....	3,80	3,63	4,70	5,47
GDE-BRETAG.....	4,49	4,32	4,77	4,73
ITALIE.....	3,80	3,58	5,06	5,81
JAPON.....	0,03	0,01	1,39	2,49
ÉTATS-UNIS.....	2,47	2,20	4,57
SUISSE.....	1,88	2,06	3,05	3,68
PAYS-BAS.....	3,75	3,58	4,85	5,52

Matif

Cours 9h57	Volume 10/10	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	223	89,96	89,90
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001.....	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 09/10</
------------	---------------

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Crédit suisse Group** a clôturé en baisse de 2,48 %, à 53,10 euros, mardi à Zurich. La banque helvétique a enregistré une perte de 300 millions de francs suisses (207 millions d'euros) au troisième trimestre, et a annoncé qu'elle allait supprimer 2 000 emplois dans sa filiale de banque d'affaires, Credit suisse First Boston.

● Le groupe britannique de distribution **Marks & Spencer** a vu, le trimestre écoulé, une progression de ses ventes de confection féminine pour la première fois depuis trois ans, tandis que les magasins français du groupe devraient bientôt connaître leur nouveau propriétaire. Mardi, le

titre a gagné 9,84 %, à 307 pence.

● Le titre **Infineon** a terminé, mardi, sur un bond de 8,56 %, à 14,71 euros. Le fabricant allemand de semi-conducteurs a profité d'une rumeur voulant qu'une banque américaine d'investissement rachète un grand nombre de ses actions, alors même que des opérateurs estiment que les cours de ce secteur ont trop baissé.

● Les valeurs de la défense, très prisées sur les marchés aux Etats-Unis, connaissent un succès moindre sur les places européennes. Mardi, l'action du britannique **BAE Systems**, numéro un du secteur en Europe, a chuté de 4,32 %, à 310 pence.

10/10 9h56

Code pays	Cours en euros	% Var. 09/10
AUTOMOBILE		
AUTOLIV SDR	SE 16,43	...
BASF AG	DE* 38,50	-0,26
BMW	DE* 31,70	-0,94
CONTINENTAL AG	DE* 11,60	+0,43
DAIMLERCHRYSLER	DE* 36,40	-0,55
FIAT	IT* 16,64	...
FIAT PRIV.	IT* 11,50	...
MICHELIN	FR* 30,12	-2,02
PEUGEOT	FR* 41,13	-1,06
PIRELLI SPA	IT* 1,62	...
DR ING PORSCHE	DE* 289,90	-0,03
RENAULT	FR* 32,41	-0,09
VALEO	FR* 36,60	-1,11
VOLKSWAGEN	DE* 26,30	-0,75
► DJ E STOXX AUTO P	167,26	-0,52

Code pays	Cours en euros	% Var. 09/10
BANQUES		
BANK OF IRELAND	GB 14,54	+1,68
ABBAY NATIONAL	GB 15,87	-3,22
ABN AMRO HOLDING	NL* 17,33	+0,23
ALL & LEICS	GB 11,91	...
ALLIED IRISH BA	GB 17,26	+1,41
ALMANIJ	BE* 35,90	+0,73
ALPHA BANK	GR 18,32	...
B.P.EMILIA ROMA	IT* 30,05	...
B.P.LODI	IT* 7,91	...
B.P.NOVARA	IT* 5,36	...
B.P.SONDIO	IT* 9,20	...
B.P.VERONA E.S.	IT* 9,01	...
BANCA ROMA	IT* 2,36	...
BANK OF PIRAEUS	GR 7,80	...
BANKINTER R	ES* 31,17	+1,43
BARCLAYS PLC	GB 31,26	-0,20
BAYR.HYPO-UVER	DE* 30,40	-0,65
BVBA R	ES* 11,29	-1,48
BCA AG.MANTOVAN	IT* 8,26	...
BCA FIDEURAM	IT* 6,85	...
BCA LOMBARDA	IT* 8,88	...
BCA P.BERG.-CV	IT* 17,50	...
BCA P.MILANO	IT* 3,85	...
B.P.CINDUSTRIA	IT* 8,38	...
B.CO POPULAR ESP	ES* 38,16	-1,27
BCP R	PT* 4,08	...
BIPOP CARRIE	IT* 2,24	...
BK OF SCOTLAND	GB 13,22	...
BNL	IT* 2,21	...
BNP PARIBAS	FR* 91,20	-0,38
BSCH R	ES* 8,21	-1,08
COMM.BANK OF GR	GR 27,72	...
COMMERZBANK	DE* 17,30	+0,58
CREDIT LYONNAIS	FR* 36	-0,77
CS GROUP N	CH 35,07	-2,17
DANSKE BANK	DK 17,15	...
DEUTSCHE BANK N	DE* 60,45	-0,90
DEXIA	BE* 17,15	-0,87
DNB HOLDING	NO 4,01	...
DRESDNER BANK N	DE* 39,60	-0,25
EFG EUROBK ERGA	GR 12,58	...
ERSTE BANK	AT* 50,60	...
ESPIRITO SANTO	PT* 13	...
FOERENINGSSB A	SE 11,21	...
HALIFAX GROUP	GB 13,30	...
IKB	DE* 12,70	+0,79
INTESABCI	IT* 2,44	...
JULIUS BAER HLD	CH 319,97	+0,21
KBC BANCASSURAN	BE* 31,90	+1,21
LLOYDS TSB	GB 10,90	...
MONTI PASCHI SI	IT* 2,65	...
NAT BANK GREECE	GR 24,58	...
NATEXIS BP POP.	FR* 91	-0,55
NORDEA	SE 5,32	...
ROLO BANCA 1473	IT* 15,41	...
ROYAL BK SCOTL	GB 24,90	+0,52
S-E-BANK -A-	SE 7,13	...
SAN PAOLO IMI	IT* 10,99	...
STANDARD CHARTE	GB 11,11	...
STE GENERAL-A-	FR* 56,60	-1,39
SVENSKA HANDELS	SE 14,10	...
SWEDISH MATCH	SE 5,63	...
UBS N	CH 46,58	-1
UNICREDITO ITAL	IT* 3,90	...
BANCO SABADELL	ES* 15,22	-0,85
► DJ E STOXX BANK P	239,22	-0,50

Code pays	Cours en euros	% Var. 09/10
PRODUITS DE BASE		
ACERIALIA	ES* 10,05	+0,80
ACERINOX R	ES* 30	+0,67
ALUMINIUM GREEK	GR 28,90	...
ANGLO AMERICAN	GB 13,31	...
ASSIDOMAN AB	SE 27,37	...
BEKAERT	BE* 35,50	-0,87
BHP BILLITON	GB 4,63	-1,02
BOEHLER-UDDEHOL	AT* 45,66	...
BUNZL PLC	GB 6,78	...
CORUS GROUP	GB 0,72	...
ELVAL	GR 3,06	...
HOLMEN -B-	SE 21,85	...
ISPAT INTERNATI	NL* 1,73	+1,76
JOHNSON MATTHEY	GB 13,38	...
M-REAL -B-	FI* 5,80	...
MAYR-MELNHOF KA	AT* 54,60	-0,71
OUTOKUMPU	FI* 9,50	...
PECHINEY-A-	FR* 42,30	-0,80
RAUTARUKKI K	FI* 3,91	...
RIO TINTO	GB 17,23	...
SIDENOR	GR 3,20	...
SILVER & BARYTE	GR 6	...
SMURFIT JEFFERS	GB 1,92	...
STORA ENSO -A-	FI* 12,90	...
STORA ENSO -R-	FI* 12,60	-0,40
SVENSKA CELLULO	SE 24,59	...
THYSSENKRUPP	DE* 12,35	-1,20
UMICORE	BE* 41	+0,89
UPM-KYMMENE COR	FI* 33,75	...
USINOR	FR* 9,43	-0,74
VIOHALCO	GR 8,38	...
VOEST-ALPINE AG	AT* 30,28	...
WORMS N	FR* 15,50	-5,49
► DJ E STOXX BASI P	160,30	-0,19

Code pays	Cours en euros	% Var. 09/10
CHIMIE		
AIR LIQUIDE	FR* 154,80	-1,02
AKZO NOBEL NV	NL* 45,75	+0,33
BASF AG	DE* 38,50	-0,26
BAYER AG	DE* 33,75	-0,15
BOC GROUP PLC	GB 15,77	...
CELANESE N	DE* 15,60	+0,19
CIBA SPEC CHIMI	CH 65,48	-0,82
CLARIANT N	CH 15,36	-1,94
COLOPLAST -B-	DK 76,66	...
DEGUSSA (NEU)	DE* 26,15	-0,19
DSM	NL* 33,79	+1,35
EMS-CHEM HOLD A	CH 4090,72	...
ICI	GB 5,16	-2,42
KEMIRA	FI* 8,20	-0,97

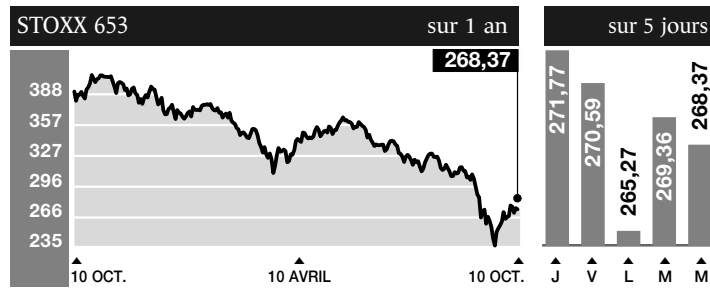
KON. VOPAK NV	NL*	16,85	-1,17
LONZA GRP N	CH	614,96	-0,55
NORSK HYDRO	NO	40,69	...
RHODIA	FR*	6,35	+0,95
SOLVAY	BE*	60,05	+0,08
SYNGENTA N	CH	50,36	-1,19
TESSENDERLO CHE	BE*	24,30	-2,61
► DJ E STOXX CHEM P	310,99	-0,09	

Code pays	Cours en euros	% Var. 09/10	
CONGLOMÉRATS			
D'IETERN SA	BE*	139	...
GBL	BE*	300,10	...
GEVAERT	BE*	29,20	+0,69
INCHCAPE	GB	8,09	+0,60
KVAERNER -A-	NO	1,70	...
MYTILINEOS	GR	4,16	...
UNAXIS HLDG N	CH	77,46	+2
ORKLA	NO	17,76	...
SONAE SGPS	PT*	0,56	...

Code pays	Cours en euros	% Var. 09/10	
TÉLÉCOMMUNICATIONS			
EQUANT NV	NL*	8,92	-1,33
ATLANTIC TELECO	GB	0,08	...
BRITISH TELECOM	GB	5,75	-1,64
CABLE & WIRELES	GB	4,54	-0,35
COLT TELECOM NE	GB	1,60	...
DEUTSCHE TELEKO	DE*	17,52	-2,40
E.BISCOM	IT*	31,10	...
EIRCOM	IR*	1,31	...
ELISA COMMUNICA	FI*	11,90	+0,85
ENERGIS	GB	1,09	-2,86
EUROPOLITAN HLD	SE	6,46	...
FRANCE TELECOM	FR*	35,40	-1,39
HELLENIC TELE I	GR	17,26	...
KINGSTON COM	GB	1,28	...
KONINKLIJKE KPN	NL*	3,45	-0,86
KPNQWEST NV -C-	NL*	4,67	+0,88
LIBERTEL NV	NL*	9,20	-1,08
VODAFONE N	DE*	205,10	...
MOBILCOM	DE*	15,81	-0,06
OLD MUTUAL	GB	1,73	...
OLIVETTI	IT*	1,19	...
PANAFON HELLENI	GR	4,40	...
PT TELECOM SCPS	PT*	7,80	...
SONERA	FI*	3,69	-1,34
SONG NETWORKS	SE	0,62	...
SWISSCOM N	CH	314,57	-0,32
T.I.M.	IT*	5,76	...
TDC	DK	35,37	-1,13
TELE2 -B-	SE	28,05	...
TELECEL	PT*	7,35	...
TELECOM ITALIA	IT*	8,84	...
TELECOM ITALIA	IT*	5,15	...
TELEFONICA	ES*	11,70	-1,18
TELEF.MOVILES	ES*	7,11	-0,56
TELENOR	NO	4,26	...
TELIA	SE	4,91	...
TISCALI	IT*	6,12	...
VERSATEL TELECO	NL*	1,11	+35,37
VODAFONE GROUP	GB	2,53	-1,25
► DJ E STOXX TCOM P	399,52	-0,99	

Code pays	Cours en euros	% Var. 09/10	
CONSTRUCTION			
ACCIONA	ES*	38,60	+0,26
ACERA R	ES*	10,12	...
ACS	ES*	25,27	+0,38
AGGREGATE IND	GB	1,42	+2,00
AKTOR SA	GR	6,30	...
AMEY	GB	4,95	...
AUREA R	ES*	22,15	-1,12
BOUYGUES	FR*	30	-1,70
BPB	GB	3,82	...
BRISA AUTO-ESTR	PT*	10,46	...
BUZZI UNICEM	IT*	7,30	...
CIMPOR R	PT*	19,04	...
COLAS	FR*	62,10	+2,99
CRH PLC	GB	28,77	...
FCC	ES*	22,92	+0,75
GRUPO DRAGADOS	ES*	14,04	-0,43
GRUPO FERROVIAL	ES*	19,64	+1,24
HANSON PLC	GB	7,88	...
HEIDELBERGER ZE	DE*	45,01	-0,64
HELL-TECHNODOR	GR	6,02	...
HERACLEUS GENL R	GR	11,48	...
Hochtief Essen	DE*	12,70	-1,40
HOLCIM	CH	206,90	-0,81
IMERYS	FR*	96,10	-1,84
ITALCEMENTI	IT*	7,69	...
LAFARGE	FR*	94	-1,05
MICHANIKI REG.	GR	1,60	...
NOVAR	GB	2,03	...
PILKINGTON PLC	GB	1,61	-1,94
RMC GROUP PLC	GB	9,05	...
SAINT GOBAIN	FR*	154,10	+0,26
SKANSKA -B-	SE	7,49	...
TAYLOR WOODROW	GB	2,51	...
TECHNIP	FR*	133,10	-0,52
TITAN CEMENT RE	GR	32,80	...
UPONOR -A-	FI*	16	...
CIMENTS VICAT /	FR*	60,45	...
VINCI	FR*	62,50	-0,79
WIENERBERGER AG	AT*	16	...
► DJ E STOXX CNST P	209,82	-0,37	

Code pays	Cours en euros	% Var. 09/10	
CONSUMMATION CYCLIQUE			
ACCOR	FR*	31,26	-1,39
ADIDAS-SALOMON	DE*	61,50	...
AGFA-GEVAERT	BE*	13	+0,39
AIR FRANCE	FR*	12	+0,67
AIRTOURS PLC	GB	2,59	...
ALITALIA	IT*	0,77	...
AUSTRIAN AIRLIN	AT*	6,50	...
AUTOGRIILL	IT*	7,64	...
BANG & OLUFSEN	DK	15,74	...
BENETTON	IT*	10,60	...
BERKELEY GROUP	GB	9,75	+0,16
BRITISH AIRWAYS	GB	2,45	-1,29
BULGAR	IT*	8,84	...
CHRISTIAN DIOR	FR*	26	-1,44
CLUB MED	FR*	30,55	+0,83
COMPASS GROUP	GB	7,78	...
DT.LUFTHANSA N	DE*	10,70	+0,47
ELECTROLUX -B-	SE	11,88	...
EM.TV & MERCHAN	DE*	1,40	-3,45
EMI GROUP	GB	3,96	...
EURO DISNEY	FR*	0,82	+1,23
HDP	IT*	3,88	...
HERMES INTL	FR*	133,50	+1,14
HILTON GROUP	GB	3,18	...
HUGO BOSS AG VZ	DE*	21,20	+0,47
HUNTER DOUGLAS	NL*	26,70	...
INDITEX R	ES*	18,55	+0,65
J D WETHERSPOON	GB	5,99	...
KLM	NL*	8,80	-0,56
LVMH	FR*	33,76	-3,46
MEDION	DE*	34,50	-0,86
MOULINEX	FR*	0,42	-12,50
NH HOTELES	ES*	9,27	+0,22



NXT	GB	1,12	...
P & O PRINCESS	GB	3,44	...
PERSIMMON PLC	GB	4,89	-0,33
PREUSSAG AG	DE*	25,20	+1,

VALEURS FRANCE

L'action du fabricant de câbles Nexans chutait de 4,61 % à l'ouverture de la Bourse de Paris, mercredi 10 octobre, s'inscrivant à 14,5 euros. Quelques heures plus tôt, le groupe avait publié un avertissement sur résultats prévoyant « que son résultat opérationnel et son résultat net pour 2001 seront inférieurs à ceux de l'année 2000 ».

Le titre Vivendi Universal était en légère baisse de 0,41 %, à 48,58 euros, lors des premiers échanges de mercredi. Sa filiale SFR, deuxième opérateur de téléphonie mobile en France après Orange, a fait état d'une part de marché de 35,6 % au troisième trimestre 2001, en progression.

La holding parapétrolière Isis a annoncé, mardi, un bénéfice net au premier semestre 2001 en hausse de 40 %, à 21,2 millions d'euros, tout en prévenant que les événements internationaux risquaient d'aggraver les incertitudes sur l'activité économique pour les prochains mois. Mercredi matin, l'action gagnait 0,68 %, à 134 euros.

La société Brioches Pasquier a accru de 16 % son résultat net au premier semestre, à 13 millions d'euros. Le leader français de la viennoiserie industrielle a revu à la hausse ses prévisions pour 2001, tablant sur un résultat net de 29 millions d'euros. Le titre a pourtant ouvert en légère baisse de 0,45 %, à 77,95 euros, mercredi matin.

PREMIER MARCHÉ

MERCREDI 10 OCTOBRE Cours à 9 h 57
Demier jour de négociation des OSRD : 25 octobre

Table of stock prices for France, including ACCOR, AGF, AFFINE, AIR FRANCE C, etc.

Main table of stock prices for various companies, including AIR LIQUIDE, ALCATEL, ALSTOM, etc.

Main table of stock prices for various companies, including PERNOD-RICAR, PEUGEOT, PINEAU-PRIN, etc.

Table of international stock prices, including ADECCO, AMERICAN EXP, AMVESCAP EXP, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 9 OCTOBRE
Une sélection. Cours relevés à 18 h 16

Table of new market stock prices, including DATATRONIC, ABEL GUILLEM, AB SOFT, etc.

Main table of new market stock prices, including CHEMUNEX, CMT MEDICAL, COALA, etc.

Main table of new market stock prices, including NEURONES, NICOX, OLITEC, etc.

Table of new market stock prices, including GFI INDUSTRI, GRAND MARNE, GROUPE BOURB, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 9 octobre

Table of SICAV and FCP prices, including AGIPI, BNP PARIBAS, BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT, etc.

Main table of SICAV and FCP prices, including ÉCUR. OBLIG. INTERNAT. D., ÉCUR. TECHNOLOGIES C., etc.

Main table of SICAV and FCP prices, including CM FRANCE ACTIONS, CM MID. ACT. FRANCE, CM MONDE ACTIONS, etc.

Table of SICAV and FCP prices, including OBLITYS C, OBLITYS D, OBLITYS E, etc.

SCIENCES Le prix Nobel de physique, d'une valeur de 10 millions de couronnes suédoises (1,03 million d'euros), a été décerné, mardi 9 octobre à Stockholm, par l'Académie des

sciences de Suède à Eric A. Cornell, Wolfgang Ketterle et Carl E. Wieman pour leurs travaux sur le condensat de Bose-Einstein. ● **IMAGINÉ** dans les années 1920, ce nou-

vel état de la matière n'a été observé qu'en 1995 par les trois chercheurs. ● **C'EST UN PETIT NUAGE** de gaz de quelques centaines de milliers d'atomes, qui, à la manière des

particules de lumière émises par les lasers, ont la propriété de « marcher au pas ». ● **CES CONDENSATS** doivent beaucoup aux techniques de refroidissement des atomes par

laser qui ont valu le Nobel de physique 1997 au Français Claude Cohen-Tannoudji. Bien que très récents, ils intéressent déjà le monde de l'aéronautique et celui de l'informatique.

Physique : les Nobel séduits par un nouvel état de la matière

Imaginé en 1924 par Albert Einstein et le physicien indien Satyendranath Bose, le condensat de Bose-Einstein s'est longtemps refusé aux chercheurs. Ce n'est qu'en 1995 que les deux Américains et l'Allemand aujourd'hui récompensés ont pu enfin observer cette « curiosité de laboratoire »

LES NOBEL n'ont pas pour habitude de jouer les humoristes. Cette fois, pourtant, ils l'ont inconsciemment fait, en attribuant, mardi 9 octobre à Stockholm, leur prix de physique aux Américains Eric A. Cornell (Institut pour l'astrophysique de laboratoire [JILA] et National Institute of Standards and Technology, de Boulder [Colorado]) et Carl E. Wieman (JILA et université du Colorado) et à un Allemand vivant aux Etats-Unis, Wolfgang Ketterle (Massachusetts Institute of Technology). Ils ont en effet jeté leur dévolu sur un nuage. Pas un de ces mastodontes qui peuplent l'atmosphère, mais un nuage brillant, minuscule, de forme elliptique, riche de quelques centaines de milliers d'atomes seulement, et dont l'existence, longtemps supposée et décrite en 1924 par les physiciens Albert Einstein et Satyendranath Bose, n'a pu être mise en évidence

qu'en 1995. Pas étonnant qu'Einstein ait dit à l'époque : « *C'est une belle théorie, mais contient-elle une vérité ?* »

Le condensat de Bose-Einstein, c'est son nom, est une vraie bête de scène, une sorte de star de laboratoire, dans la mesure où il est le représentant étonnant d'un nouvel état de la matière. Né du mariage subtil de la lumière et des très grands froids, ce nuage a la propriété d'être composé d'atomes tous « égaux » qui marchent d'un même pas tels des soldats disciplinés ; un peu à l'image de ce que font les particules de lumière – les photons – émis par les lasers. Lorsque l'on songe aux innombrables applications que ces faisceaux de lumière cohérente ont eu dans des domaines aussi variés que la hi-fi, le téléphone, la métrologie, la fusion thermonucléaire, la chirurgie, la soudure ou la mode, les industriels se prennent à imaginer de domestiquer un jour de tels condensats.

ce qu'ont fait Eric A. Cornell et Carl E. Wieman – ou de sodium – c'est ce qu'a fait, peu après, Wolfgang Ketterle –, puis on les piège dans une sorte de mélasse optique faite de plusieurs faisceaux laser dont la lumière ralentit les atomes jusqu'à pratiquement les arrêter. D'agités et chauds qu'ils étaient, les atomes deviennent calmes et froids et affichent des températures proches du zéro absolu (-273,15 °). Une technique – l'effet Sisyphé – que les chercheurs de l'Ecole normale supérieure ont largement contribué à développer et qui a été récompensée en 1997 par le prix Nobel de physique partagé par Claude Cohen-Tannoudji, Bill Phillips et Steven Chu (*Le Monde* du 30 juin 1995).

Puis on place le tout dans un piège magnétique et on l'arrose d'ondes à haute fréquence, ce qui a pour effet de chasser les atomes les plus turbulents, donc les plus

chauds, et de refroidir ceux qui restent (refroidissement évaporatif) aux températures très basses requises pour la création du fameux condensat. Les premiers, Carl E. Wieman, le « patron », et son jeune assistant Eric A. Cornell, l'ont observé avec le rubidium. Quelques mois plus tard, ce fut le tour de Wolfgang Ketterle avec le sodium.

Que ces trois chercheurs aient été couronnés par le Nobel de physique 2001 « *est entièrement mérité* », se réjouit Michèle Leduc. « *Je suis ravie. Ces gens sont vraiment astucieux. On savait qu'ils seraient un jour distingués* », ajoute-t-elle. « *Ce Nobel est une évidence, renchérit Alain Aspect. Ce sont des chercheurs jeunes, imaginatifs, un festival d'intelligence.* » « *Toutefois, modère Michèle Leduc, j'aurais aimé que Daniel Kleppner du MIT ait été associé à cette fête.* » Un oubli ? Non. Le comité Nobel,

dans son communiqué, le mentionne, ainsi que Herman Hess, dont Alain Aspect rappelle qu'« *il est à l'origine de la technique du refroidissement évaporatif* », et Randy Hulet, qui est passé bien près du but.

BEAUCOUP RESTE À FAIRE

Certes, certaines des méthodes et des techniques utilisées par les trois lauréats du Nobel ont été parfois inspirées des idées de Hess et de celles de Kleppner, qui, vingt ans durant, a tenté de fabriquer un condensat d'hydrogène atomique. La tâche, difficile, faisait appel à des procédés de refroidissement à très basses températures délicats à mettre au point et différents de ceux développés avec les faisceaux laser. Résultat : Daniel Kleppner et son équipe n'ont observé leur condensat d'hydrogène qu'en 1998, trois ans après les trois Nobel d'aujourd'hui.

Domage. Mais, rappellent quelques physiciens, c'est une chose que d'aller sur une bonne idée et d'être un formidable stimulateur et c'en est une autre que de réussir. Le comité Nobel a été ainsi parfaitement dans son rôle en honorant d'abord « *ceux qui ont obtenu le premier condensat, Cornell et Wieman* », puis « *celui qui en a décrit les propriétés fondamentales, Ketterle* ». De toute façon, beaucoup reste à faire, car les condensats de Bose-Einstein semblent prometteurs. En ce qui concerne tant la recherche fondamentale que leurs applications, encore lointaines, dans les domaines de l'aéronautique et de l'informatique. Prudent, Alain Aspect ne manque pas de rappeler que, avec le laser, « *les applications ne sont venues qu'au bout de plusieurs décennies* ».

Jean-François Augereau

Les trois lauréats

● **Eric A. Cornell (Etats-Unis)** : né en 1961 à Palo Alto (Californie), titulaire d'un doctorat de physique obtenu en 1990 au Massachusetts Institute of Technology (MIT) de Cambridge, il vit à Boulder (Colorado), où il travaille au National Institute of Standards and Technology et à l'Institut pour l'astrophysique de laboratoire (JILA) et où il enseigne à l'université.

● **Wolfgang Ketterle (Allemagne)** : né en 1957 à Heidelberg, il a conservé la nationalité allemande mais réside aux Etats-Unis. Après avoir passé son doctorat en 1986 à l'université Ludwig-Maximilians de Munich et à l'Institut Max-Planck d'optique quantique de Garching, il est devenu professeur de physique au MIT.

● **Carl E. Wieman (Etats-Unis)** : né en 1951 à Corvallis (Oregon), titulaire d'un doctorat obtenu en 1977 à l'université Stanford, il est professeur de physique à l'université du Colorado et chercheur au JILA.

MÉLASSE OPTIQUE

Leur rêve, même si il est lointain, n'a rien d'utopique, puisque se dessinent déjà pour cet état de la matière à peine sorti de l'enfance des applications dans les domaines de l'aéronautique et de l'informatique. Reste à maîtriser la fabrication de tels condensats. Rares sont les équipes – une trentaine dans le monde – capables de le faire. Une preuve : n'ont été créés à ce jour que quelques-uns de ces nuages très spéciaux. Des condensats de rubidium, de sodium, de lithium, d'hydrogène et, tout récemment, un condensat d'hélium métastable, obtenu par une équipe d'Orsay conduite par Alain Aspect et Chris Westbrook (laboratoire Charles-Fabry de l'Institut d'optique/CNRS) et une autre de Paris (Collège de France et laboratoire Kastler-Brossel de l'Ecole normale supérieure/CNRS) associant Claude Cohen-Tannoudji et Michèle Leduc (*Le Monde* du 12 avril).

Pourtant, la recette est simple. On prend quelques millions d'atomes de vapeur de rubidium – c'est

Des étoiles en fin de vie à l'informatique

QUEL ASTROPHYSICIEN n'a pas rêvé de pouvoir observer sur la paillasse des laboratoires quelques-uns des phénomènes qui ont lieu dans certaines étoiles en fin de vie et dans les trous noirs, véritables ogres galactiques avalant la matière qui les entoure et empêchant toute lumière qui y entre d'en sortir ? Cette fiction, les condensats de Bose-Einstein pourraient aider à la rendre réelle.

Une expérience menée en 1999 par Ulf Leonhardt (université de St Andrews, Ecosse) et Paul Piwnicki (Institut royal de technologie, Suède) a en effet montré (*Physical Review Letters* du 31 janvier 2000) qu'un tourbillon créé dans un condensat pouvait, comme son homologue cosmique, absorber... la lumière. Dans une autre « manip », Randall Hulet et son équipe (université Rice, Texas) ont observé que certains condensats dits attractifs se ratatinaient, puis « rebondissaient » violemment, simulant ainsi le comportement explosif des étoiles en fin de vie que sont les supernovae.

« DES BOMBES MINIATURES »

Dans un tout autre genre, il faut rappeler les résultats de Lene Vestergaard Hau (Harvard-Rowland Institute for Science) qui, via un condensat de Bose-Einstein, a pu considérablement ralentir la lumière, la stopper – puis la faire repartir – en stockant dans les atomes du condensat les informations qu'elle transportait. Comment, dans ces conditions, ne pas penser à de futures mémoires d'ordinateurs ? Un domaine, l'informatique, où les condensats de Bose-

Einstein, et en particulier ceux liés à l'hélium métastable, pourraient être amenés à jouer un rôle.

Ces derniers, contrairement à leurs homologues au rubidium, au sodium, au lithium et à l'hydrogène, sont chargés d'énergie interne. « *Ils sont comme des bombes miniatures* », explique Michèle Leduc. Aussi pense-t-on exploiter et canaliser cette énergie pour réaliser des lasers à atomes. « *On pourra alors, explique Alain Aspect, graver sur les puces électroniques le dessin de pistes lithographiques d'une largeur équivalente à la taille de quelques atomes* » (*Le Monde* du 12 avril).

Autre secteur que les chercheurs envisagent de prospecter : celui des gyromètres. Des instruments que l'aéronautique, le spatial et les militaires utilisent pour mesurer les plus infimes changements de direction de leurs engins. Des précisions mille fois supérieures à celles offertes par les matériels actuels pourraient être obtenues en utilisant la sensibilité des atomes du condensat aux forces de gravité, avance Jean Dalibard (Collège de France et laboratoire Kastler-Brossel de l'Ecole normale supérieure/CNRS).

Un tel instrument a déjà été assemblé à Yale, aux Etats-Unis. « *C'est une usine à gaz, commente le chercheur, mais les résultats sont impressionnants.* » Suffisamment pour que trois ou quatre groupes de recherche tentent de mettre au point de tels gyromètres, qui pourraient à terme remplacer les gyrolasers des avions, des fusées et des missiles.

J.-F. A.



Attention,
cette eau délie
les langues.



San Pellegrino. Vivre en Italien.



La traversée des Ardennes

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

de notre envoyé spécial

Tout commence, si l'on peut dire, au vieux village de Juniville, où, au début de la décennie 1880, M. Paul Verlaine – précédemment professeur d'histoire-géo dans une institution catholique de Rethel – était venu s'installer sans façon avec un adolescent de Coulommès, Lucien, un de ses anciens élèves. Le poète pensait pouvoir vivre en cultivant son champ de seigle junivillois. Il réussit surtout à scandaliser le voisinage et à produire quelques vers appelés à un retentissement mondial sous le nom, ironique sans doute, de *Sagesse*, et où, en outre, il chantait la « *beauté des femmes, leurs faiblesses, en ces mains pâles...* »

Il fallut près de cent ans pour que l'opprobre à l'encontre de « l'Anglais », du « pisseur d'encre », du « garçonard » s'apaise et que le quartier rethelois du Four-à-Chaux accepte enfin qu'un lycée reçoive le nom de Verlaine... A Juniville, maintenant, on montre avec fierté le pauvre café Au Lion d'or, où l'écrivain acheva *Sagesse* dans les vapeurs de l'absinthe et le tapage des

Au pays des sangliers, chemins littéraires et guerriers font se croiser Verlaine, Rimbaud, Napoléon III, André Dhôtel, les spahis de 1940, René Dürrbach et d'autres encore

laboureurs en goguette : « *Ce M. Verlaine était quelqu'un, vous savez !...* »

C'est à Juniville également qu'avait débuté, le 25 août 1870, le calvaire de Napoléon III, qui devait se terminer le 4 septembre à Liège, où il apprit que sa dynastie venait d'être déchue à Paris,

Le jambonneau de Clovis

Les chasseurs ardennais sont moins bruyants que d'autres : ils chassent au fond de leurs forêts au lieu de manifester sur le pavé. Ils pistent le sanglier, à l'image de Charlemagne et Clovis qui déjà vinrent le traquer, à l'épieu et l'estoc, dans les bois proches d'Attigny ou de Thin-le-Moutier. Exilée aujourd'hui au musée parisien de Cluny, la déesse locale Ardouinna, Diane de nos ancêtres les Gaulois, chevauchait en amazone un sanglier à la virilité évidente. Les adorateurs de cette leste divinité chasseresse avaient inventé le saucisson et peut-être aussi le jambonneau, spécialités antiques qui se retrouvent aujourd'hui dans la fameuse noix de jambon sec au label bleu-blanc-rouge « Ardennes de France » ou dans le boudin blanc à l'oignon de Rethel, relancé par Richelieu, et depuis lors indétronable. Il fallut être un Napoléon III en pleine débâcle physique et militaire pour, fin août 1870, à Mouzon, sur la route de Sedan, repousser une assiette de cochonnailles du cru...

après qu'il eut, lui, l'avant-veille, à Bellevue, près de Sedan, capitulé entre les mains du roi de Prusse et du chancelier Bismarck. Le 26 août, après une halte à Tourteron, l'empereur des Français, pissant le sang à cause de la maladie de la pierre, avait installé tant bien que mal son état-major au Chesne, puis à Sedan, cherchant en vain à tomber au combat, au milieu d'indicibles douleurs physiques et morales.

Malgré usines et autoroutes, le paysage ardennais, tel que l'ont vu Verlaine amoureux ou « Badinquet » en déroute, a peu changé, avec son épaisse toison verte recouvrant des collines à vaches, avec de tout aussi épaisses frondaisons dissimulant les rivières. Un tiers du département est boisé profond. La formidable forteresse de Sedan, « la plus vaste de France et de Navarre », « formidable » certes, mais inexplicablement installée dans un trou, serait un jour la ratière du troisième Napoléonide. Du coup, aussitôt après 1870, la République « déclassa » à jamais la place-forte. « *Tant d'ardeur, tant d'argent, tant de milliers d'heures de corvée, tant de blocs et de terre remués pour en arriver là !* », se lamente le guide. Les « éléphants blancs » ne sont pas que de notre époque...

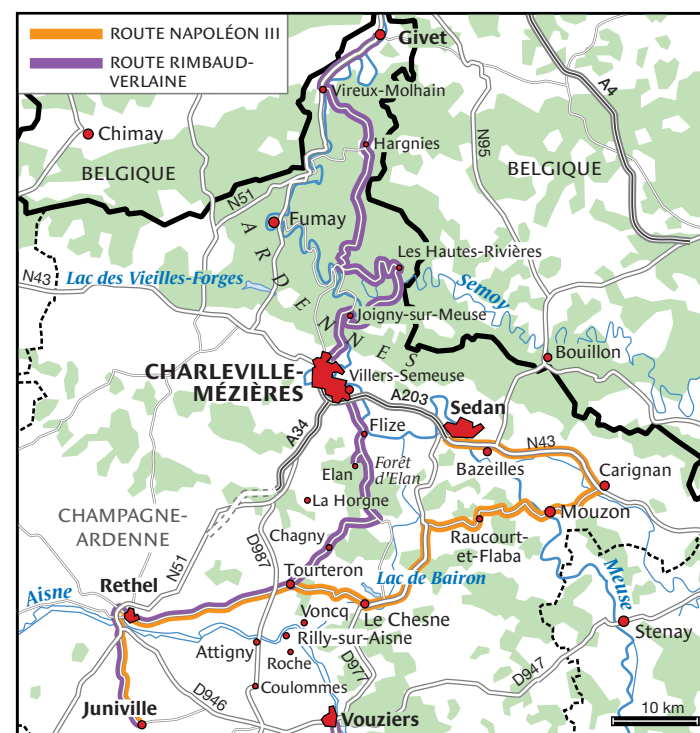
COUP DE FOUDE

En fait, dans la région, la prouesse d'armes des temps modernes, bien moins connue que Sedan mais autrement prenante, c'est la bataille de La Horgne, un peu à l'ouest de la route Rimbaud-Verlaine. Là, le 15 mai 1940, entre Poix-Terron et le val de La Horgne, se déroula, à cheval, sabre au clair, la « charge héroïque » des spahis – les cipayes français, corps créé lors de la conquête de l'Afrique du Nord. Des muscles sous cape rouge se lançant, pour l'honneur seul, contre l'acier des blindés allemands et stoppant un moment leur progression. La nécropole militaire, au milieu des labours et des bois, raconte un carnage qui explique en partie que, dès septembre 1940, l'Argonne voisine ait eu un maquis antinazi.

Le 29 août 1870, tandis que Napoléon III se traînait douloureusement entre Juniville et Sedan, le jeune Arthur Rimbaud, seize ans, déjà auteur d'*Etrennes des orphelins*, s'enfuyait de sa cité de Charle-



PHOTOS JEAN-PAUL GUILLOTEAU/EXPRESS



ville (pas encore couplée avec Mézières) vers Paris, via la Belgique. Ce n'est que lors d'une autre « fugue » dans la capitale, un an plus tard, qu'il « *coupdefoudra* » avec Verlaine. Les deux poètes, dès lors, se déplacèrent beaucoup, dans une sorte de fuite en avant, ensemble ou séparément, à l'étranger et en France, à travers les Ardennes notamment : Charleville, Roche, Bouillon, où ils tentèrent de se réconcilier lors d'un

repas ; Voncq, où Rimbaud monterait dans son dernier train, pour aller mourir à Marseille, bien plus tard, en 1891.

Cette errance, coupée de gueulantes et de coups de pistolet, se conclut en 1873 avec l'emprisonnement de Verlaine et l'écriture par Rimbaud d'*Une saison en Enfer*, le seul de ses poèmes jamais publié de son vivant, grâce à une libéralité de sa mère. Verlaine, né à Paris, mais d'origine ardennaise, aimait

fort son terroir, que Rimbaud vomissait, comme il devait ensuite vomir Aden, Charleville de l'ex-*Arabia felix*. Les deux hommes-volcans, sortis de ces horizons de douce chlorophylle et de roches dures, contrastent du tout au tout avec cette autre plume jaillie des Ardennes : André Dhôtel (1900-1991). Professeur lui aussi, Dhôtel, au visage ingrat mais à la parole avante, plusieurs fois refusé par des éditeurs parisiens, devait finalement connaître la gloire avec *Le Pays où l'on n'arrive jamais* (prix Femina 1955).

CHEF-LIEU MÉROVINGIEN

Dhôtel était natif d'Attigny, Aigly dans son œuvre. Cette ancienne halte-capitale mérovingienne au cœur de l'Austrasie franque, ce bourg surnommé « l'Impérial » ou « le Coquet » avant d'être ravagé par les Allemands en 1914-1918, est largement présent dans les romans dhôteliens, ainsi que Tourteron, Poix-Terron, Le Chesne, Vouziers et autres sites ardennais déjà marqués par Clio et Polymnie ; par le passage du duo Verlaine-Rimbaud ou de Napoléon III solitaire. Tous ces villages ou villes postés au long des voies militaires ou poétiques valent un arrêt, sans exception, car, partout, des panoramas sont saufs, des monuments ont survécu aux désastres des invasions, telle la glorieuse porte Charlemagne, à Attigny justement. Dhôtel, à force de hanter à pied la contrée, fut surnommé « *le Promeneux* ». On aurait dû donner le nom du paisible romancier aux

ANYWAY.com
Comparez. Voyagez.

SÉJOUR* Vol AR + Hotel***

HALLOWEEN À DUBLIN
(5J/4N) du 31/10 au 4/11

2990F

VOLS AR*

Madrid	799,18F
Barcelone	1499F
Casablanca	1880F
La Havane	3200F

0 825 008 008**
www.anyway.com
3615 ANYWAY***

*Prix à partir de, taxes incluses ; sous réserve de disponibilité. Pour la validité, nous consulter.
Caid. S.A. RCS Paris 8391482452. Lic. 075960011
0,99F/min *2,23F/min

PRÊT-À-PORTER PRINTEMPS-ÉTÉ 2002

Est-ouest

Les défilés proposent les visions sereines du Japonais Naoki Takisawa (Issey Miyake), qui célèbre les fleurs, et les baroudeuses jet-set de John Galliano (Dior), en route pour Las Vegas

PÉTALES de plastique en suspension sur le corps, boutons de rose sculptés dans des tissus iridescents... Alors que les défilés s'enchaînent à une cadence record - environ 80 ont déjà eu lieu entre le vendredi 5 et le mardi 9 octobre -, le temps semblait s'être arrêté lundi 8 octobre au soir chez Issey Miyake, qui a transformé une salle du Carrousel du Louvre en une sorte de jardin conceptuel. Dans un décor immaculé traversé d'éléments géométriques rose pâle, Naoki Takisawa, qui dessine la ligne Issey Miyake depuis fin 1999, a rendu un vibrant hommage aux fleurs sans tomber dans l'évocation littérale.

« Dans la situation présente, leur exubérance semble peut-être inutile, leur singularité superflue. Mais n'est-ce pas cependant de cet espoir, de cette leçon d'humilité, que leur déploiement éphémère et splendide nous donne la force d'exister et de créer ? », indiquait Naoki Takisawa dans un message distribué. Comme chez d'autres japonais, le vêtement est ici l'expression d'une intériorité dégagée des tendances saisonnières et du corps, pour mieux s'ajuster à une démarche de l'esprit. Etonnantes dans une saison de beige et de blanc, les couleurs intenses s'entrechoquent dans des imprimés graphiques ou des dégradés arc-en-ciel. Froissé comme des pétales après la pluie, plié à la main façon origami ou assemblé aux ultrasons, le tissu célèbre la rencontre du travail manuel et des procédés high-tech, dans des tenues plus proches de la pièce unique que d'un prêt-à-porter standardisé.

Sur une planète de mode aux antipodes, John Galliano a convié son public mardi 9 octobre à l'hippodrome d'Auteuil pour un défilé Dior plus sage qu'à l'habitude. Loin du romantisme ambiant, frime et paillettes sont au rendez-vous de cette collection, qui brasse - étrange coïncidence - les clichés américains, de la rappeuse à dent en or nageant dans un pantalon baggy au clone d'Elvis en costume blanc brodé « Memphis » ou « Motel ». Après Jeremy Scott et ses imprimés dollars de l'hiver, Galliano s'envole pour Las Vegas avec des dés de jeu en perles sur un gilet rayé de banquier ou des tee-shirts brodés de

Lambeaux

et broderies suspendues

Après le Quai d'Orsay en mars, le duo Alexandre Matthieu a choisi le Centre de conférences internationales pour présenter une collection aux tonalités aquatiques et juvéniles, entre cuir menthe à l'eau, broderies geysers et dentelle immaculée. « Tous les éléments graphiques flottent en transparence, pour ne pas alourdir la silhouette », expliquent les deux garçons qui avaient plus de mal à atteindre cette légèreté dans leur défilé 100% peau, présenté à Milan le 30 septembre pour la marque Ruffo Research. « Nous ne voulions pas que cette collection soit qualifiée encore une fois de pop. Les motifs sont plus imprécis avec des effets de spray, comme pour exprimer l'excitation, la joie intérieure d'une rencontre amoureuse ». Dans un registre plus rock, Jean Colonna a montré à l'Elysée Montmartre des vêtements qui semblaient avoir trempé dans un bain d'acide. En maltraitant le tissu, le créateur lui donne une poésie, dans des coutures cicatrices qui définissent le tombé ou des tee-shirts lacérés, sophistiqués de perles noir jais.

billets siglés « Cyd diamonds » ou « Jackpot ».

Une nouvelle fois, Galliano boucle un tour du monde en quarante tenues, dédiées à des baroudeuses jet-set qui évoluent en pantalon de raphia havane sous une veste de



python verni à la Indiana Jones, pantalons à rayures mexicaines, caf-tan brodé ou bikini décoré comme un carnet de bord de drapeaux ou papillons, le tout accompagné d'étuis et de bottines de safari. Car si la force de Galliano est de mixer les ambiances, il sait aussi les alourdir.

Les souvenirs de voyage sont un thème récurrent de ses collections, qui brassent les images du Sud. Pour son voyage « entre Mayence et Denpasar », Eric Bergère a préfé-



ré aux cortèges onéreux de jeunes blondes, d'anciens mannequins venus défilier gracieusement pour lui. M^{me} Schmidt en robe andalouse et gilet de cuir, Violetta en blouse à pois et jupe « diligence » ou Anne Rohart en robe poncho de jersey noir ont incarné avec allure ce contraste entre rigueur germanique et exotisme.

Le couturier romain Valentino fait quant à lui escale sous le soleil du Mexique, en signant la collection la plus longue de la semaine : 98 passages. Rythmées par des mantilles en dentelles Chantilly ou des ceintures de gauchos incrustées de branches, les modèles évoquent parfois la sensualité d'une Frieda Kahlo, comme cette chemise en piqué de coton sur une jupe paysanne en taffetas ou ces ceintures-corsets brodés de turquoise.

Mais le propos de cette collection fleuve se noie sous des cascades de volants.

Anne-Laure Quilleriet

La balade sereine de Naoki Takasawa chez Issey Miyake, ci-dessus.

Détails de la collection du tandem Alexandre Matthieu, à gauche.

Les lacérations sensuelles de Jean Colonna, ci-contre.

Tignasses crépées et maillots de bain ajourés de John Galliano chez Dior, en bas.

Photographies de Gérard Uféras/Rapho



Erotisme choc et faux classicisme

« **GOD SAVE our bareskin** », « **Teasing** », « **You turn me on** »... Cette saison, Gaspard Yurkievich s'est offert en guise de défilé quelques-uns des numéros fétiches du Crazy Horse. Moins une leçon de mode que d'érotisme, ce spectacle a montré davantage les peaux nues que les vêtements, vite effeuillés dans des strip-teases intégraux. « Depuis quatre ans je rêvais de faire découvrir le Crazy Horse. Dans ce lieu, on ne découvre pas des danseuses avec des plumes dans les fesses mais une performance artistique parfaite. Un fantasme », explique le créateur.

Un fantasme donc, mis en scène avec la complicité du fétichissime chausseur Alain Tondowski et celle du joaillier Van Cleef & Arpels. Dans un numéro de strip-tease, ne laissant apparaître que le bas du corps, des mains gantées et bijoutées délestent la taille d'une jupe à taille haute en damassé blanc. En final, les « girls » se contorsionnent autour de poteaux en mini-robe à capeline froufrouante, pantalons cigarettes à bretelles ou blouses en jersey drapées.

D'ordinaire plus Folies-Bergère - la créatrice y a présenté sa collection de l'été 2001 -, Isabel Marant a délaissé cette saison les effets spectaculaires pour se recentrer sur ses classiques, enrichis pourtant de silhouettes 1900 à blouses col montant ajourées. Vieillis, les cotons et la soie se patinent et s'adoucissent de teintes passées (rose thé, ivoire...) dans des robes baby doll virgina-

les sur juçon en voile, de longues tuniques à manches kimono ou des bustiers drapés.

« J'aime les contrastes entre le vaporeux fragile et les vêtements plus construits, empruntés au vestiaire masculin », explique Isabelle Marant, qui a allégé l'aspect brut du cuir dans des pantalons taille basse gravés de dentelles au laser. Dans cet esprit, des redingotes rayées à manches ou des tailleurs pantalons déclinent sagement les classiques maison, tandis que des robes-bijoux en voile de coton noir sont brodées d'un col en perles de jais.

JOYEUSEMENT CHAHUTÉ

Coupes épurées et matières pointues sont une spécialité chez APC. Pour le défilé, Jessica Ogden, l'une des stylistes invitées de la marque a joyeusement chahuté quelques pièces de la collection comme une mini-jupe en jean, dépecée et reconstruite ou un short cousu de points multicolores. Imperméable en caoutchouc, tailleurs en lin et coton natté enduit de pigments blanc comme une toile de peinture, vestes rayées en seersucker ou chemises à col cassé en popeline de coton... En matières naturelles ou high-tech, les vêtements s'allègent à l'extrême dans des blouses-chemises en cuir noir vieilli puis laqué, qui crisse sous les doigts comme un papier de bonbon. Un bruit presque rassurant au royaume du blanc silencieux et des plissés feutrés.

Louise Roque

Accusée d'incurie, la CIA développe sa ligne de défense

Selon le « New York Times », l'agence américaine avait, avant le 11 septembre, des éléments qui auraient dû attirer l'attention surtout s'ils avaient été mis en commun avec ceux d'autres services. Son directeur appelle à « mettre fin aux chamailleries »

DEPUIS les attentats du 11 septembre, les informations filtrent goutte à goutte sur ce qu'aux Etats-Unis « beaucoup », écrit le *New York Times*, considèrent comme la pire défaillance du renseignement depuis Pearl Harbor. Première visée, la Central Intelligence Agency (CIA), accusée de n'avoir rien vu venir (lire aussi page 16). Aussi l'organisme chargé de la sécurité extérieure et son directeur, George Tenet, cherchent-ils à parer les coups, usuellement en dérivant l'attention sur les défaillances... du FBI, chargé de la sécurité intérieure, ainsi que des autres organes dédiés à la lutte antiterroriste. Le quotidien new-yorkais donnait, en une, une large place à la « ligne de défense » de la CIA, dans sa dernière édition dominicale. Laquelle livre une série d'informations intéressantes.

« Avec le recul, apprend-on, il est clair que la CIA, le FBI et les autres agences [de renseignement] détenaient des informations fragmentaires mais significatives qui, dans l'idéal, auraient dû susciter l'alerte, si elles avaient été mises en commun et rapidement échangées. » En particulier, la CIA « avait intercepté une série de communications et détenait d'autres indications selon lesquelles Al-Qaida [l'organisation d'Oussama Ben Laden] pourrait planifier une opération d'envergure ». « Les analystes américains du contre-terrorisme concluaient qu'une attaque pourrait intervenir aux alentours de la fête du 4 juillet [Independence Day], probablement contre des intérêts américains

à l'étranger. » La date passée sans que rien ne survienne, certains « officiels » américains « en conclurent que ce qui avait été mis en route avait dû être d'une manière ou d'une autre perturbé ou avorté ».

Cependant, assure le *New York Times*, « en août » (sans plus de précision) « la CIA remit un nouveau rapport aux principaux décideurs de la Maison Blanche, du Pentagone [ministère de la défense] et du département d'Etat [affaires étrangères], d'où il ressortait que « Ben Laden et ses réseaux voulaient effectuer des frappes aux Etats-Unis » mêmes. « C'était plus un document de fond, déclare au quotidien un « haut responsable des services secrets » américains. Personne n'a lu ce rapport et n'en a



conclu : attention, ils arrivent. » Autres avertissements : les informations fournies par la CIA et les services de renseignements français sur Zacarias Moussaoui, citoyen français arrêté le 17 août aux Etats-Unis et désormais suspecté d'être le terroriste manquant sur le vol de United Airlines qui s'est écrasé le 11 septembre en

Pennsylvanie. Ces informations ne signalant pas de lien du suspect avec Al-Qaida, « la direction du FBI (...) décida de ne pas ouvrir d'enquête criminelle [et donc de l'interroger] à son encontre ». Enfin, la CIA aurait demandé aux services de l'immigration, fin août, de placer sur leur liste de suspects Khalid Almidhar et Nawaf Alhazmi, supposés avoir été dans l'appareil qui s'est écrasé sur le Pentagone. Ces services ayant indiqué que les deux hommes se trouvaient déjà sur le territoire américain, le FBI reprit le dossier, mais s'avéra incapable de les localiser jusqu'à leur montée dans l'avion.

Selon le *New York Times*, le directeur de la CIA, George Tenet, aurait remis le 16 septembre un

« memorandum » aux « hauts responsables de la CIA et des autres agences de renseignement ». Intitulé « Nous sommes en guerre », il leur dit qu'il « est temps de mettre immédiatement fin à leurs chamailleries et de combiner leurs efforts ». En particulier, les organes de renseignement doivent avoir « le pouvoir de faire des choses qu'ils ne seraient pas autorisés à faire en temps ordinaires ». Le « message implicite » de ce texte est que la bureaucratie a envahi tous les organes américains de sécurité. Désormais, « si vous êtes confrontés à un quelconque obstacle bureaucratique, sautez par dessus », conclut M. Tenet.

Sylvain Cypel

DANS LA PRESSE

LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Lionel Jospin est, depuis dimanche, condamné à un périlleux exercice d'équilibrisme sur un sujet qui, pourtant, n'est pas à l'ordre du jour... du moins jusqu'à présent : la coopération militaire de la France aux raids déclenchés par les Etats-Unis en Afghanistan ! Il lui faut ainsi rassurer une gauche qu'ébranle par avance la perspective d'une hypothétique participation française à la riposte militaire américaine. Mais il ne doit pas non plus contredire un président de la République qui tend à anticiper allègrement un engagement qui n'est pour l'heure que symbolique. (...) S'il n'a pas réussi à désamorcer la contes-

tation gauchisante d'un Noël Mamère et d'une Dominique Voynet, il a calmé en revanche les dirigeants du PCF en reprenant textuellement à son compte leur inquiétude et en promettant de ne pas se prêter à « l'engrenage » dans lequel la France pourrait être entraînée. Le chef du gouvernement, toutefois, s'est bien gardé de définir ce que serait un engrenage.

THE DALLAS MORNING NEWS (Texas, Etats-Unis)

■ Tandis que les diplomates américains rassemblent une coalition antiterroriste en partageant des informations avec les dirigeants du monde, les hommes et les femmes dans les rues des pays islamiques sont privés d'interprétations valables des événements. Prisonniers

de l'analphabétisme et de médias sous contrôle, ces gens sont abreuvés de rumeurs et de propagande anti-américaine. Nous avons besoin d'une offensive médiatique de grande envergure. A Propagande-Ville, Oussama Ben Laden a remporté une victoire le week-end dernier avec sa déclaration transmise par la chaîne de télévision arabe Al-Jazira (...).

Al-Jazira est une des rares stations de la région qui ne soit pas contrôlée par l'Etat, même si elle a un financement public. Mais Washington peut néanmoins faire savoir au gouvernement du Qatar qu'elle devrait se comporter de manière responsable. (...) Nous devrions aussi demander aux pays du Proche-Orient dont les médias sont contrôlés et qui ont ouvert leur

espace aérien aux avions alliés de nous donner aussi de la place sur leurs ondes (...).

Comment se fait-il que le gouvernement du pays qui a inventé la publicité moderne soit incapable de faire connaître son point de vue à l'étranger ? Si l'Amérique veut remporter la guerre des esprits auprès de musulmans inquiets, elle ne peut ignorer les campagnes de relations publiques qu'utilisent depuis longtemps les forces occidentales. L'Amérique, qui a une si grande expérience des relations publiques pour gagner les élections, lancer de nouveaux dentifrices et promouvoir des films devrait au moins faire un effort comparable pour faire connaître au monde la vérité sur ses valeurs et ses intentions.

SUR LA TOILE

LIBERTÉ D'EXPRESSION

■ Jonnie Hargis, assistant-bibliothécaire à l'université de Californie à Los Angeles (UCLA), a été suspendu pendant quatre jours, avec retenue sur son salaire, pour avoir diffusé par courrier électronique un message critiquant le soutien accordé par les Etats-Unis à Israël. Le journal du campus et le syndicat des employés d'UCLA ont pris la défense de M. Hargis.

www.dailybruin.ucla.edu/db/default.asp

■ Un forum de discussion intitulé « Les fans de Ben Laden », créé par un groupe d'internautes de Dubaï quelques heures après le début des frappes américaines sur l'Afghanistan, a été fermé sans préavis par le prestataire technique local qui l'hébergeait. - (Reuters.)

NETÉCONOMIE

■ Selon le webmagazine *Bizreport*, le grand site américain de vente de billets d'avion Travelocity va licencier une partie de son personnel, après la baisse spectaculaire de son chiffre d'affaires depuis les attentats du 11 septembre.

www.bizreport.com

www.travelocity.com

www.tehelka.com

Un webmagazine indien ne recule devant rien pour prendre les politiciens en flagrant délit de corruption

« AUJOURD'HUI, nous n'avons plus besoin d'expliquer qui nous sommes ni ce que nous faisons », se réjouit Tarun Tejpal, rédacteur en chef de *Tehelka* (« Sensation »), webmagazine indien d'information et de divertissement. En un an d'existence, *Tehelka* a réussi une série de scoops, parfois obtenus par des méthodes peu orthodoxes. Au printemps dernier, il s'est illustré en diffusant une enquête accablante sur la corruption dans les milieux politiques et militaires du pays (*Le Monde* du 15 mars). Ses journalistes s'étaient fait passer pour des représentants d'une société privée cherchant à vendre des équipements à l'armée indienne. A l'aide d'une caméra cachée, ils avaient réussi à piéger des hauts responsables en flagrant délit de corruption. Les images de ces personnalités recevant des liasses de billets ont ébranlé la coalition au pouvoir - provoquant la démission du ministre de la défense et la suspension de plusieurs officiers supérieurs.

Or l'affaire, baptisée *Armstrong* par les médias indiens, connaît à



présent un nouveau rebondissement, encore plus spectaculaire. Fin août, le quotidien à grand tirage *Indian Express* révèle qu'en fait *Tehelka* était allé jusqu'à offrir des prostituées aux responsables visés par leur enquête. Des scènes de sexe très explicites avaient été fil-

mées, toujours en caméra cachée, dans un grand hôtel de New Delhi, mais *Tehelka* avait choisi de ne pas les montrer au public.

Pendant des semaines, la presse prostitutionnelle, quasi unanime, reproche à *Tehelka* d'avoir enfreint la déontologie professionnelle. Tarun

Tejpal contre-attaque en invoquant l'intérêt public : « Des histoires et des circonstances extraordinaires exigent des méthodes extraordinaires. » Pendant que les médias indiens débattent sans fin des limites du journalisme d'investigation, les principaux leaders politiques, de la majorité comme de l'opposition, s'accordent pour dénoncer « l'immoralité » de la démarche de *Tehelka*. Les personnalités directement mises en cause ont été les plus prompts à réagir, criant au complot contre la patrie et son armée. Le ministre de l'intérieur s'appuie à ouvrir une enquête sur *Tehelka* et ses méthodes de travail, mais les juristes restent perplexes sur les suites judiciaires éventuelles. Poussé en avant par la popularité croissante de son webmagazine, Tarun Tejpal est prêt à se battre jusqu'au bout. Pour lui, toute cette agitation médiatique a été créée dans le but de détourner l'attention du fond du problème : « Il s'agit d'une histoire de corruption, pas de sexe. »

Andrei Stern

Christian Colombani

Andy Warhol et Abou Gaïth

par Dominique Dhombres

IL A LA BARBE aussi noire et drue que Ben Laden l'a grise et clairesemée. Il a aussi le teint plus coloré, le visage plus rond et moins ascétique. Il est tout de blanc vêtu et le front ceint d'un bandeau immaculé. Il est devenu célèbre en quelques minutes, selon le principe jadis énoncé par Andy Warhol, dans la nuit de mardi à mercredi, par les bons soins d'Al-Jazira, la chaîne d'information en arabe et en continu qui est basée au Qatar. C'est relativement facile de recevoir Al-Jazira à Paris, mais le câble ne suffit pas. Il faut avoir une antenne parabolique. Votre serviteur, qui en a acheté une dès lundi, a donc vécu l'événement en direct. Lorsqu'un barbu inconnu au bataillon est apparu en plan fixe, le regard idem, sur Al-Jazira, et a commencé à tourner en boucle sous le regard attendri de la présentatrice vedette de la

chaîne, il était évident qu'il se passait quelque chose. Comme le même serviteur que tout à l'heure ne comprend pas un traître mot d'arabe, il a zappé en douceur sur LCI, qui, à 23 h 30, a vendu la mèche.

Le barbu à la barbe noire s'appelle Soulaïman Abou Gaïth (enfin, ça, c'est l'orthographe de l'AFP et qui va sûrement encore changer dans les heures qui viennent). Il aurait dû nous rappeler vaguement quelque chose puisqu'il apparaissait en figure de proue au côté de Ben Laden dans la vidéo-culte de la nuit de dimanche à lundi. A ce propos, un rectificatif : Ben Laden n'était pas en robe blanche, mais en treillis sur cette fameuse vidéo. C'est l'écharpe blanche sur l'épaule et le bandeau de tête idem sur fond de grotte déjà plutôt blanchâtre qui nous ont fait commettre cette grossière erreur.

Qu'est-ce qu'il dit Soulaïman ? Il nous déteste autant qu'Oussama, on le savait déjà, mais il tient à le préciser. Il a moins de douceur dans la haine. Moins de manières princières, en quelque sorte. Il semble de toute façon nettement moins bien élevé qu'Oussama. Plus insistant. Plus appuyé. Plus, comment dirais-je ? Vulgaire ? Ce serait trop. Ordinaire. Qu'est-ce qu'il dit ? Ah oui. Il nous promet de nouvelles attaques d'avions-suicides. Il a, à l'occasion, une jolie formule. « En s'attaquant à l'Afghanistan, les Américains ont ouvert une porte qui ne se refermera plus. » Il lance le djihad (la guerre sainte) contre les Etats-Unis en faisant appel à tous les musulmans à travers le monde. Ah bon ? Il n'était pas déjà lancé, ce fameux djihad ? Cette série télévisée est à peine commencée et il y a déjà des répétitions et des longueurs.

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 26,35 € (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

M. Mme Prénom : Nom :

Adresse :

Code postal : [] [] [] [] [] [] Localité :

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPAE

Autorisation de prélèvements		N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal <i>Le Monde</i> .			
Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.			
Date :			
Signature : <input type="text"/>			
IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.			
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER		NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)	
Nom		N° rue	
Prénom		Code postal [] [] [] [] [] [] Ville	
N° rue		Code postal [] [] [] [] [] [] Ville	
Code Etablissement		DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER	
Code Guichet		N° de compte	
N° de compte		Clé RIB	

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :

Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 TTC/mois)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-3003

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00** La Haute couture : mythe ou réalité ? **Forum**
- 22.00** Paris, capitale de la haute couture. **Forum**
- 23.00** Mademoiselle Chanel. **Forum**

MAGAZINES

- 20.45** Les Mercredis de l'histoire. Il était une fois la Tchétchénie. **Arte**
- 20.55** Des racines et des ailes. Spéciale sectes. **France 3**
- 22.25** Ça se discute. Jusqu'où doit-on pousser ses enfants ? Quel parent n'a pas envie de voir son enfant réussir dans la vie ? **France 2**
- 22.30** Emmy Awards 2001. **Canal Jimmy**
- 23.25** Culture et dépendances. Invités : Vincent Cassel ; Guy Sorman ; Salman Rushdie ; Jeanne Balibar ; Jean-Pierre Chevènement. **France 3**

- 0.35** Vol de nuit. Invités : Alain Robbe-Grillet ; Marina Picasso ; Annabel Buffet ; Enrico Macias ; Amélie de Bourbon Parme ; Thadée Klossowski de Rola. **TF 1**
- 0.55** Des mots de minuit. Invités : Isabelle Carré ; Denise Bombardier ; Hélène Lenoir ; Debout sur le zinc ; Lounis Ait Menguellet. **France 2**

DOCUMENTAIRES

- 19.25** Berlin, Potsdamer Platz. **Planète**
- 19.55** Lyndon B. Johnson, un président à l'écoute. [1/3]. Histoire d'une rivalité. **Odyssee**

Le Monde TELEVISION

France 3

23.25 Culture et dépendances
Franz-Olivier Giesbert, directeur de l'hebdomadaire *Le Point*, qui animait la saison passée « Le Gai Savoir » sur Paris Première, propose un nouveau rendez-vous culturel sur France 3. Entouré de jeunes chroniqueurs – parmi lesquels Daniel Schick (Europe 1) –, il s'intéressera chaque semaine à un thème de l'actualité culturelle. Sujet de l'émission de ce soir : « Où va l'Occident ? ».

- 20.00** Jacques Le Goff. [1/5]. **Histoire**
- 20.15** Reportage. Enfants esclaves de Poipet. **Arte**
- 20.30** Les Fantômes de Bonifacio. **Planète**
- 20.35** La Guerre en couleurs. Midway. Le mont Suribachi. **La Chaîne Histoire**
- 21.00** Le Naufrage du « Lusitania ». **Nat. Geographic**
- 21.45** Musica. Les Frères et Sœurs d'Aïda. [1/2]. **Arte**
- 22.15** De Gaulle ou l'éternel défi. [4/6]. Une Europe tricolore. **Planète**
- 22.15** Biographie. Le capitaine Scott. **La Chaîne Histoire**
- 23.00** Pilot Guides. L'Afrique de l'Ouest. **Voyage**
- 23.00** Frères Masai. **National Geographic**
- 23.10** Biographie. Abraham Lincoln [1/2]. **La Chaîne Histoire**
- 23.20** Aguiqui Mouna. **Planète**
- 23.30** L'Opium des talibans. **Odyssee**

SPORTS EN DIRECT

- 20.30** Basket-ball. Euroleague masculine (1^{re} journée, groupe D) : Asvel - AEK Athènes. **Pathé Sport**
- 20.45** Football. Ligue des champions (1^{re} phase, groupe F, 1^{re} journée). FC Barcelone (Esp) - Lyon (Fr.). **TF 1**

DANSE

- 23.45** Giselle. Chorégraphie de Patrice Bart. Musique d'Adolphe Adam. Enregistré à la Scala de Milan en 1996. Par le ballet de la Scala. Avec l'Orchestre du Teatro alla Scala, dir. Paul Connelly. **Mezzo**

MUSIQUE

- 18.20** Ravel par Martha Argerich. Enregistré en 1986. **Muzzik**
- 19.00** Josquin des Prés. *Qui habitat*. Enregistré en 1995. Avec David James (contre-ténor), Roger Covey-Crump (ténor), John Potter (ténor), Gordon Jones (baryton). **Mezzo**
- 19.05** Carlos e Vasco Martins. Lisbonne, 1999. **Muzzik**
- 19.10** Beethoven. *Symphonie n° 8 en fa majeur*, opus 93. Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Daniel Barenboim. **Mezzo**
- 22.00** Taraf de Haïdouks. Gand, décembre 1994. **Mezzo**
- 23.05** Gershwin. *Un Américain à Paris*. Enregistré en 1976. Par l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

- 21.00** Clara et son juge. Joël Santoni O. **Téva**
- 22.15** La Madone noire. Rogiero Ceitil. **Festival**
- 22.40** Une maman dans la ville. Miguel Courtois O. **Téva**

SÉRIES

- 20.45** Les Chemins de l'étrange. Spirit Junction. **13^{ème} RUE**
- 20.45** Star Trek, Deep Space Nine. Foi et trahison. **Canal Jimmy**
- 20.50** Le Lycée. Mauvaise mère O. Le poids des mots. **M 6**
- 20.50** L'Institut. Terre battue. **France 2**

FILMS

- 16.20** Furyo ■■ Nagisa Oshima (GB - Jap., 1982, 120 min) O. **Cinéfaz**
- 16.55** Mademoiselle Hicks ■■ John Cromwell (Etats-Unis, 1934, v.o., 85 min) O. **CineClassics**
- 18.20** Le Plus Beau Pays du monde ■■ Marcel Bluwal (France, 1998, 115 min) O. **CineCinemas 1**
- 18.20** Vautrin ■■ Pierre Billon (France, 1943, 115 min) O. **CineClassics**
- 18.20** Une étrange affaire ■■ Pierre Granier-Deferre (France, 1981, 95 min) O. **Cinéfaz**
- 18.40** Le Trésor de la Sierra Madre ■■ John Huston (Etats-Unis, 1948, 125 min). **TCM**
- 19.15** Jeremiah Johnson ■■ Sydney Pollack (Etats-Unis, 1972, 105 min) O. **Cinéoile**
- 20.50** Cyrano de Bergerac ■■ Augusto Genina (Italie, 1925, 140 min) O. **CineClassics**
- 21.00** Man on the Moon ■■ Milos Forman (Etats-Unis, 1999, 115 min) O. **Canal +**
- 21.20** Fargo ■■ Joel Coen et Ethan Coen (EU, 1995, 105 min) O. **RTBF 1**



- 22.30** Swimming with Sharks ■■ George Huang. Avec Kevin Spacey, Frank Whaley, Michelle Forbes (Etats-Unis, 1995, v.o., 90 min) O. **Cinéfaz**
- 22.35** Le Couteau dans l'eau ■■ Roman Polanski (Pologne, 1962, v.o., 95 min) O. **Arte**
- 23.10** Les Aventures fantastiques du baron de Münchhausen ■■ Josef von Baky (Allemagne, 1943, v.o., 110 min) O. **CineClassics**
- 0.50** Batman et Robin ■■ Joel Schumacher (Etats-Unis, 1997, 125 min) O. **TPS Star**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

- 18.15** Exclusif. **18.50** L'euro ça compte. **18.55** Le Bigdil. **19.45** et **20.35** Star Academy. **19.48** Météo, Journal, Météo. **20.40** Football. Ligue des Champions. FC Barcelone (Esp.) - Lyon (Fr.). **0.35** Vol de nuit.

FRANCE 2

- 17.50** et **0.50** CD'aujourd'hui. **17.55** Le Groupe. **18.30** Friends O. **19.00** On a tout essayé. **19.50** Un gars, une fille. **19.55** et **20.45** Tirage du Loto. **20.00** Journal, Météo. **20.50** L'Institut. Terre battue. **22.25** Ça se discute. Jusqu'où doit-on pousser ses enfants ? Quel parent n'a pas envie de voir son enfant réussir dans la vie ? **0.30** Journal, Météo. **0.55** Des mots de minuit.

FRANCE 3

- 18.20** Questions pour un champion. **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo. **20.10** Tout le sport. **20.20** Tous égaux. **20.55** Des racines et des ailes. Spéciale sectes. **22.50** Météo, Soir 3. **23.25** Culture et dépendances. **1.10** Les Dossiers de l'Histoire. Chémise noire.

CANAL +

- **En clair jusqu'à 20.44**
18.15 Divers et variés. **18.55** + de cinéma. **19.30** Résultats et rapports. **19.35** Le Journal, Le Zapping. **19.55** Les Guignols de l'Info. **20.15** Burger Quiz. **20.45** Encore + de cinéma. **21.00** Man on the Moon ■■■ Film. Milos Forman O. **22.55** Seinfeld. Grandeur et décadence O. **23.55** Midnight +. **0.50** The Big One ■ Film. Michael Moore (v.o.) O.

ARTE

- 19.00** Connaissance. Les Jeux à travers le monde [2/3]. **19.45** Arte info, Météo. **20.15** Reportage. Enfants esclaves de Poipet. **20.45** Les Mercredis de l'histoire. Il était une fois la Tchétchénie. **21.45** Musica. Les Frères et Sœurs d'Aïda [1/2]. **22.35** Le Couteau dans l'eau ■■ Film. Roman Polanski (v.o.) O. **0.10** Art Multimedia. Ctrl (SPACE) Voir, veiller, surveiller.

M 6

- 17.20** Le Pire du Morning. **18.00** Le Clown O. **18.54** C Koa le mobile ? **18.55** Charmed O. **19.50** Mode 6. **19.54** Le Six Minutes, Météo. **20.05** Madame est servie O. **20.39** Un jour à part. **20.40** Caméra Café, Décrochages info. **20.50** Le Lycée. Mauvaise mère O. **21.50** Le poids des mots O. **22.50** X-Files. Via Negativa O. **23.45** A coup sûr O. **0.35** Drôle de scène.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.30** Radiodrames. *Quoi faire de son chien mort ?*, de François Bon. **21.00** Mesures, démesures. **22.10** Multipistes. **22.30** Surpris par la nuit (rediff.). **0.05** Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

- 19.05** Le Tour d'écoute. **20.00** Concert. Œuvre de Schubert. **22.00** En attendant la nuit. **23.00** Jazz, suivez le thème. Laura [3/4]. **0.00** Extérieur nuit.

RADIO CLASSIQUE

- 20.00** Les Rendez-vous du soir. Œuvres de Weber, Schubert. **20.40** La Somanbule. Opéra de Bellini. Par le Chœur et l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Antonino Votto. Maria Callas (Amina), Nicola Monti (Elvino). **22.20** Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Mozart, Haydn.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 21.00** Travailleurs clandestins, les nouveaux forcés. **Forum**
- 22.00** La raison d'Etat peut-elle tout justifier ? **Forum**
- 22.30** Bibliothèque Médicis. Les guerres qui menacent le monde. Invités : Gérard Dussouy ; Jacques Lanxade ; Olivier Lepick ; Thierry de Montbrial ; Serge Vincon. **Public Sénat**
- 23.00** Enfants, les salaires de la honte. **Forum**

MAGAZINES

- 11.50** Arrêt sur images. Al Jazeera, la télé qui agite le monde arabe. **La Cinquième**
- 15.50** En aparté. Invités : Akhénaton ; Christine Bravo. **Canal +**
- 17.00** Les Lumières du music-hall. Alain Barrière. Robert Charlebois. **Paris Première**
- 18.05** C dans l'air. **La Cinquième**
- 18.30** L'Invité de PLS. **LCI**
- 19.00** Explorer. Moments extrêmes : quand tout s'arrête. Les cygnes : voyageurs épuisés. Sylvia Earle : portrait d'une aqualaute. **Nat. Geographic**
- 20.55** Envoyé spécial. Les bébés secourus. Afrique du Sud : les assassins ne pleurent pas. De l'art ou du cochon. *Post-scriptum* : Mont-Blanc. **France 2**
- 22.20** Open club. Sophie Tatischeff. **CineClassics**
- 22.35** Buléro. Invité : Antoine. **TMC**
- 23.05** Campus, le magazine de l'écrit. La nouvelle littérature entre érotisme et pornographie. Invité : Alain Robbe-Grillet. **France 2**
- 23.40** Ça me révolte ! **M 6**
- 23.45** La Route. Invités : Antoine de Caunes et Bernie Bonvoisin. **Canal Jimmy**

- 0.15** Rien à cacher. Invité : Christophe Dechavanne. **RTL 9**

DOCUMENTAIRES

- 17.00** Les Légendes marines. [11/13]. Tana, l'île des pierres. **TMC**
- 17.00** Frères Masai. **National Geographic**
- 17.00** Erta'ale, la montagne qui fume. [1/4]. La naissance d'un océan. **La Cinquième**
- 17.05** Chine secrète. [2/6]. Les descendants du Soleil. **Odyssee**
- 18.00** La Guerre en couleurs. Les îles Solomon. Pearl Harbor. **La Chaîne Histoire**
- 18.00** Robert Doisneau. **Histoire**
- 18.25** Cérémonie Qawwali. **Muzzik**
- 18.30** Danielle. **Planète**
- 19.00** Voyages, voyages. La Volga. **Arte**

DOCUMENTAIRES

- 17.00** Les Légendes marines. [11/13]. Tana, l'île des pierres. **TMC**
- 17.00** Frères Masai. **National Geographic**
- 17.00** Erta'ale, la montagne qui fume. [1/4]. La naissance d'un océan. **La Cinquième**
- 17.05** Chine secrète. [2/6]. Les descendants du Soleil. **Odyssee**
- 18.00** La Guerre en couleurs. Les îles Solomon. Pearl Harbor. **La Chaîne Histoire**
- 18.00** Robert Doisneau. **Histoire**
- 18.25** Cérémonie Qawwali. **Muzzik**
- 18.30** Danielle. **Planète**
- 19.00** Voyages, voyages. La Volga. **Arte**

Le Monde TELEVISION

CineClassics

20.45 La Couronne de fer ■■ Dans d'extraordinaires décors mêlant les genres et les époques, une forêt à la Méliès, le cinéaste Alessandro Blasetti a réalisé un fabuleux spectacle sur la lutte du Mal et du Bien, la vengeance et la justice, un équivalent latin et baroque des *Nibelungen*. Entre autres séquences, celle du tournoi avec le cruel roi des Gargars est prodigieuse. Avec le jeune et beau Massimo Girotti. En v.o.

Odyssee

23.35 L'Opium des talibans
Alors que l'Afghanistan n'était pas encore à la « une », Odyssee avait présenté, en mars, cet étonnant document qu'elle avait pris l'initiative de coproduire et qui venait d'être primé au Festival de Biarritz (FIPA). En 2000, quasi clandestinement, avec une caméra le plus souvent cachée, Olivier Weber (grand reporter au *Point*) et François Margolin (documentariste chevronné) ont sillonné les vallées afghanes

- 20.00** L'Île des ours géants. **National Geographic**
- 20.00** La Croatie. **Voyage**
- 20.05** Watergate. La démission. **Histoire**
- 20.05** La Fête du poulain. **Planète**
- 20.15** Reportage. New York, octobre 2001. **Arte**
- 21.00** Les Plus Belles Routes du monde. Japon, la route du Tokaido. **Voyage**
- 21.30** Genèse du jeu. **National Geographic**
- 22.01** Thema. Riga, nos parents étaient communistes. **Arte**
- 22.55** Histoire de l'esclavage aux Etats-Unis. [1/2]. Le long voile sombre. **Histoire**
- 23.00** Le Trou d'ozone. Cancer du ciel. **National Geographic**
- 23.00** Pilot Guides. La Géorgie et l'Arménie. **Voyage**
- 23.05** Stanley Kubrick, une vie en image. **France 3**
- 23.10** Thema. « Est-il facile d'être jeune ? », dix ans après. **Arte**
- 0.20** De Gaulle ou l'éternel défi. [4/6]. Une Europe tricolore. **Planète**
- 0.25** Les Mystères de l'Histoire. Haig, le soldat inconnu. **La Chaîne Histoire**
- 0.30** California Visions. [2^e volet]. **Canal Jimmy**

SPORTS EN DIRECT

- 14.00** Cyclisme. Championnats du monde sur route. Elite messieurs. Contre-la-montre individuel (38,7 km). A Lisbonne (Port.). **Eurosport**
- 18.30** Tennis. Tournoi messieurs de Vienne (Autriche). 4^e journée. **Eurosport**
- 20.30** Basket-ball. Euroleague masculine (1^{re} journée, groupe C) : Pau-Orthez - CSKA Moscou (Rus). **Pathé Sport**

DANSE

- 18.00** La Nuit transfigurée. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique d'Arnold Schönberg. Enregistré en studio, en 1982. Par le Nerdelands Dans Theater. **Mezzo**
- 18.30** Torsio. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique de Toru Takemitsu. Enregistré en 1983. Par Le Nederlands Dans Theater. Avec Sabine Kupferberg. **Mezzo**
- 18.50** Petite mort. Chorégraphie de J. Kylian. Musique de Mozart. Enregistré en 1996. Par Le Nederlands Dans Theater. Avec l'English Chamber Orchestra, dir. Jeffrey Tate. **Mezzo**
- 19.00** Sarabande. Chorégraphie de J. Kylian. Musique de Jean-Sébastien Bach. Par Le Nederlands Dans Theater. **Mezzo**
- 19.20** Symphonie de Psalms. Chorégraphie de Jiri Kylian. Musique d'Igor Stravinsky. Enregistré en studio, en 1983. Par Le Nederlands Dans Theater. L'Orchestre symphonique de Londres, dir. Leonard Bernstein. **Mezzo**

Canal Jimmy

20.45 Soirée NYPD Blue
Lancement en fanfare pour la huitième saison de « NYPD Blue », dont le premier épisode est donné en exclusivité (rediffusion mercredi 17 octobre, à 22 h 45 en version multiple). Ça chauffe plus que jamais du côté des flics de la 15th Squad. En ouverture de cette soirée, un entretien de Dennis Franz (Andy Sipowicz) et pour conclure, *Blow Out*, film de Brian de Palma, dans lequel Franz s'est illustré.

JEUDI 11 OCTOBRE

FILMS

- 13.45** Broken Arrow ■■ John Woo (Etats-Unis, 1996, v.o., 110 min) O. **Cinéstar 2**
- 14.00** Une étrange affaire ■■ Pierre Granier-Deferre (France, 1981, 100 min) O. **Cinéfaz**
- 14.00** Quentin Durward ■■ Richard Thorpe (Grande-Bretagne, 1955, 100 min). **TCM**
- 14.35** Le Diable boiteux ■■ Sacha Guitry (France, 1948, 130 min) O. **Histoire**
- 15.25** Frankenstein ■■ Kenneth Branagh (Etats-Unis, 1994, 120 min) O. **CineCinemas 2**
- 15.40** Le Guet-Apens ■■ Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1972, v.o., 120 min) O. **CineCinemas 3**
- 15.55** Sept ans de réflexion ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1955, 105 min) O. **Cinéoile**
- 16.20** Cyrano de Bergerac ■■ Augusto Genina (Italie, 1925, 115 min) O. **CineClassics**
- 17.30** Au-delà du Missouri ■■ William Wellman (Etats-Unis, 1951, 80 min). **TCM**
- 17.40** Les Subversifs ■■ Paolo Taviani et Vittorio Taviani (Italie, 1967, v.o., 95 min) O. **Cinéoile**
- 18.35** Sylvia Scarlett ■■ George Cukor (Etats-Unis, 1935, v.o., 90 min) O. **CineClassics**
- 18.50** Docteur Jekyll et Mister Hyde ■■ Victor Fleming (Etats-Unis, 1941, 115 min) O. **TCM**
- 19.15** Maria's Lovers ■■ Andrei Konchalovsky (Etats-Unis, 1984, 105 min) O. **Cinéoile**
- 20.45** Broken Arrow ■■ John Woo (Etats-Unis, 1996, 105 min) O. **Cinéstar 1**

- 17.55** La Visite de la vieille dame. Pièce de Friedrich Dürrenmatt. **Festival**
- 20.40** Un père inattendu. Alain Bonnot O. **Festival**
- 20.45** La Preuve par la mort. Charlie Haskell O. **Canal +**
- 22.25** Route de nuit. Laurent Dussaux. **Festival**
- 22.40** Une proie idéale. Howard McCain O. **TF 1**
- 23.55** L'assassin est à bord. Jacques Cornet. **Festival**
- 0.25** Falcone contre Cosa Nostra. Ricky Tognazzi O. **Canal +**

THÉÂTRE

TÉLÉFILMS

- 20.40** Un père inattendu. Alain Bonnot O. **Festival**
- 20.45** La Preuve par la mort. Charlie Haskell O. **Canal +**
- 22.25** Route de nuit. Laurent Dussaux. **Festival**
- 22.40** Une proie idéale. Howard McCain O. **TF 1**
- 23.55** L'assassin est à bord. Jacques Cornet. **Festival**
- 0.25** Falcone contre Cosa Nostra. Ricky Tognazzi O. **Canal +**

SÉRIES

- 17.25** Mariés, deux enfants. Deux à trois maux de sympathie O. **M 6**
- 18.30** Les Simpson. Homer fait la grève de la faim O. **Canal +**
- 18.55** Charmed. La Sorcière de Salem. **M 6**
- 19.55** Un flic dans la mafia. L'homme qui a perdu ses billes. **Série Club**
- 20.50** Washington Police. L'affaire Temple Page O. **Série Club**
- 20.45** New York police Blues. Règlements de comptes O. **Canal Jimmy**
- 20.55** Une femme d'honneur. A cœur perdu. **TF 1**
- 21.40** The Practice. La loi du talion. Question de morale. **Série Club**
- 21.50** Ally McBeal. Telle est pris. La rivale O. **M 6**

Muzzik

21.00 Leontina Vaduva
Leontina Vaduva, soprano d'origine roumaine, qui se produit sur les scènes internationales les plus prestigieuses depuis une quinzaine d'années, est ce que l'on appelle une belle personne. Ce document réalisé par Fabrice Maze en atteste de la première à la dernière minute. Un portrait-rencontre, où la soprano frappe d'abord par sa volonté d'être à l'opposé des chromes de la « diva ».

JEUDI 11 OCTOBRE

FILMS

- 13.45** Broken Arrow ■■ John Woo (Etats-Unis, 1996, v.o., 110 min) O. **Cinéstar 2**
- 14.00** Une étrange affaire ■■ Pierre Granier-Deferre (France, 1981, 100 min) O. **Cinéfaz**
- 14.00** Quentin Durward ■■ Richard Thorpe (Grande-Bretagne, 1955, 100 min). **TCM**
- 14.35** Le Diable boiteux ■■ Sacha Guitry (France, 1948, 130 min) O. **Histoire**
- 15.25** Frankenstein ■■ Kenneth Branagh (Etats-Unis, 1994, 120 min) O. **CineCinemas 2**
- 15.40** Le Guet-Apens ■■ Sam Peckinpah (Etats-Unis, 1972, v.o., 120 min) O. **CineCinemas 3**
- 15.55** Sept ans de réflexion ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1955, 105 min) O. **Cinéoile**
- 16.20** Cyrano de Bergerac ■■ Augusto Genina (Italie, 1925, 115 min) O. **CineClassics**
- 17.30** Au-delà du Missouri ■■ William Wellman (Etats-Unis, 1951, 80 min). **TCM**
- 17.40** Les Subversifs ■■ Paolo Taviani et Vittorio Taviani (Italie, 1967, v.o., 95 min) O. **Cinéoile**
- 18.35** Sylvia Scarlett ■■ George Cukor (Etats-Unis, 1935, v.o., 90 min) O. **CineClassics**
- 18.50** Docteur Jekyll et Mister Hyde ■■ Victor Fleming (Etats-Unis, 1941, 115 min) O. **TCM**
- 19.15** Maria's Lovers ■■ Andrei Konchalovsky (Etats-Unis, 1984, 105 min) O. **Cinéoile**
- 20.45** Broken Arrow ■■ John Woo (Etats-Unis, 1996, 105 min) O. **Cinéstar 1**



- 20.45** La Couronne de fer ■■ Alessandro Blasetti. Avec Gino Cervi, Massimo Girotti (It., 1941, v.o., 95 min) O. **CineClass**

Le gouvernement envisage d'accélérer la baisse de l'impôt sur les sociétés

La surtaxe Juppé sur l'IS serait supprimée dès 2002 au lieu de 2003

LA DATE n'est pas encore fixée, mais Laurent Fabius et Lionel Jospin doivent se rencontrer, dans les prochains jours, pour décider de nouvelles mesures de soutien à la croissance. Cela se fera avant le 16 octobre, jour du début de l'examen du projet de loi de finances 2002 à l'Assemblée nationale. A cette date, le gouvernement devra être en mesure de présenter à sa majorité le dispositif qu'il souhaite mettre en place pour répondre au ralentissement de l'activité et aux incertitudes économiques actuelles. Et dégager, autant que faire se peut, le chemin qui mène aux élections de 2002. En attendant, l'entourage de M. Fabius regarde toutes les pistes. C'est au ministre de l'économie qu'il revient de préparer la feuille de route. Bercy envisage d'accélérer la baisse de l'impôt sur les sociétés et d'avancer le versement de la prime pour l'emploi 2002.

M. Fabius doit d'abord entretenir la confiance des ménages. Qu'ils cèdent au pessimisme et freinent leur consommation, et c'est la croissance qui sera menacée. La consommation des ménages en est aujourd'hui le seul moteur. Les baisses d'impôts prévues dans le budget 2002 sont à cet égard bienvenues. Et surtout le doublement de la prime pour l'emploi (PPE) par rapport à 2001 qui s'adresse aux salariés les

plus modestes, et dont on sait qu'elle devrait se retrouver directement dans les chiffres de consommation.

Ce plan de baisse des impôts qui a été construit à l'été 2000, alors que la croissance se situait à des niveaux supérieurs à 3 %, n'avait pas anticipé le fort ralentissement que connaît l'économie française depuis le début de l'année : le produit intérieur brut progresse désormais à un rythme annuel inférieur à 1,5 %. Et les attentats du 11 septembre ne devraient rien arranger. La baisse de l'IR comme le doublement de la PPE ne doivent intervenir qu'en septembre 2002. D'ici là, la situation peut se dégrader plus fortement. Et les élections auront eu lieu. Le gouvernement réfléchit donc à la manière dont il pourrait, d'une manière ou d'une autre, anticiper le versement de la PPE 2002. Il

envisage, notamment, de doubler la PPE 2001 très prochainement, ce qui coûterait 8,5 milliards de francs.

Laurent Fabius, qui a les yeux rivés sur le déficit budgétaire et qui a déjà eu du mal à accepter que celui-ci se creuse en 2001 sous l'effet des moindres rentrées fiscales, renâcle. Mais il pourrait profiter de cette concession pour demander à M. Jospin de faire un geste envers les entreprises. Entre le projet de modernisation sociale, actuellement examiné au Sénat, et une situation économique extrêmement incertaine, celles-ci ne voient pas toujours l'avenir en rose. Elles ont en tout cas nettement revu leurs projets d'embauches et d'investissements à la baisse. A Bercy, on se demande dès lors quel signal leur envoyer. Le sujet est compli-

qué, car les entreprises ne se remettent à investir que lorsqu'elles auront retrouvé une certaine confiance en l'avenir. Et ça, ce n'est pas une question de fiscalité. Pour autant, elles attendent sans doute un signe du gouvernement.

Plusieurs pistes sont à l'étude. Une première solution serait d'accélérer la suppression de la surtaxe Juppé sur l'impôt sur les sociétés. Depuis 2001, celle-ci est réduite. Elle devait disparaître définitivement en 2003. Pourquoi ne pas la supprimer dès 2002 ? Cela aurait le mérite de la lisibilité. Mais la mesure aurait, pour M. Fabius, l'inconvénient, là encore, de creuser le déficit budgétaire 2002 de quelque 8 milliards de francs supplémentaires. D'autres mesures, sectorielles celles-là et par conséquent budgétairement coûteuses, sont envisagées. Les conditions d'attribution des licences UMTS, par exemple, pourraient être revues plus rapidement que prévu. Quelque chose pourrait également être fait pour les assureurs. « On peut peut-être cibler notre action sur des secteurs innovants qui ont la capacité d'investir et d'embaucher, comme les bio technologies », estime Didier Migaud (PS), rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale.

Virginie Malingre

Les députés PS pour une taxe Tobin à taux zéro

Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, a annoncé, mardi 9 octobre, que les députés PS allaient préparer « collectivement » un amendement au projet de loi de finances pour 2002 sur une taxe Tobin « à taux zéro ». « Le Canada nous a donné une idée » en adoptant une telle taxe à taux zéro, a-t-il expliqué. « C'est une piste », a-t-il poursuivi. Les élus socialistes ne veulent pas renoncer à cet impôt sur les mouvements de capitaux, même s'ils savent qu'une telle réforme n'est pas près de voir le jour en raison de l'hostilité des Etats-Unis et de nombreux pays européens.

« Le Monde » en anglais

LE SITE INTERNET du Monde propose pour la première fois une sélection d'articles traduits en anglais. Sous le titre « Bin Laden : Malaise in the Muslim World », ces trois pages en fac-similé (format PDF) reprennent nos éditoriaux, des reportages de nos envoyés spéciaux et des analyses parus dans les quotidiens des 9 et 10 octobre et concernant les bombardements en Afghanistan. L'ensemble est vendu sur le Web au prix de 1 euro (6,56 francs).

► www.lemonde.fr/english

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE** : quatre militants islamistes ont été mis en examen à Paris par le juge Jean-Louis Bruguière, et écroués, mardi 9 octobre. Interpellé vendredi 5 octobre, à la veille du match de football France-Algérie (Le Monde du 10 octobre) à la suite d'une écoute téléphonique qui semblait annoncer une action terroriste, samedi 6 octobre, au Stade de France, Charles Beterki a été mis en examen pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » et « usage de faux ». Rabieh Chenine, Nasseridine Mamache et une troisième personne sont mis en examen des mêmes chefs, et de « détention de faux » et « détention d'armes ». En garde à vue, les quatre hommes ont contesté toute intention terroriste visant le match France-Algérie.

■ **La Cour de cassation a annulé, mardi 9 octobre, la condamnation de l'abbé Jean-Yves Cottard à quatre ans de prison, dont dix-huit mois ferme, pour « homicides et blessures involontaires », prononcée le 6 juillet 2000 par la cour d'appel de Rennes, après la mort par noyade de quatre jeunes scouts et d'un plaisancier. Le dossier est renvoyé à la cour d'appel de Poitiers (Vienne). Le prêtre y sera rejugé lors d'un nouveau procès, en conformité avec la loi sur les délits non intentionnels du 10 juillet 2000.**

■ **ISLAM** : la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou, s'est prononcée pour un « islam à la française » et pour le vote des étrangers non communautaires aux élections municipales, dans un entretien publié, mercredi 10 octobre, par Libération. « La société française a réagi avec une grande maturité » aux conséquences des attentats du 11 septembre, estime la ministre, qui y voit un « souci majoritaire de la part des Français, musulmans comme non-musulmans, d'éviter les schématismes et les amalgames ». Evoquant la question de la lutte contre les discriminations, M^{me} Guigou croit qu'« il faut aussi repenser la question de l'intégration ». Dans cette optique, la ministre se déclare « absolument » favorable au vote des résidents étrangers aux élections municipales « après un certain délai de résidence ».

■ **SOCIÉTÉ DES CADRES DU « MONDE »**. Les associés de la Société des cadres du Monde sont convoqués extraordinairement, mardi 23 octobre, à 15 heures, à une assemblée générale ordinaire sur la réorganisation juridique du Monde. Cette réunion se tiendra, salle du comité d'entreprise, rez-de-chaussée bas, 21 bis, rue Claude-Bernard, Paris-5^e. Ordre du jour : mouvements d'associés, rapport du conseil d'administration, projets de réorganisation juridique, vote de résolutions.

Une conseillère du gouvernement Blair épinglée par la presse britannique

LONDRES

de notre correspondant

Orfèvre en relations publiques, Tony Blair use et abuse des conseillers en communication, qui ont essaimé dans les bureaux de Whitehall, l'administration britannique. Ces « spin doctors » – comme on les surnomme ici en une formule intraduisible – sont régulièrement sur la sellette. La presse et l'opposition leur reprochent de trop en faire pour « contrôler » l'image du gouvernement travailliste.

L'un de ces conseillers, une femme de 38 ans, Jo Moore, vient de se surpasser en affichant un cynisme hors du commun, même dans le petit monde peu charitable de la politique. Le 11 septembre, dans l'heure qui a suivi les attaques contre le World Trade Center, cette conseillère du ministre des transports britanniques, Stephen Byers, a adressé à au moins trois de ses supérieurs un message électronique d'une redoutable brièveté : « C'est un très bon jour pour ressortir tout ce qu'on veut faire passer en douce ». Autrement dit, suggérait Jo Moore, il faut profiter du fait que les journalistes auront l'esprit ailleurs pour prendre des décisions impopulaires.

L'affaire a été révélée mardi 9 octobre par le quotidien The Independent, qui reproduit, en première page, le message en question. Pareille inconvenance de la part de la conseillère d'un ministre a bien

sûr soulevé aussitôt une vague d'indignation, à droite comme à gauche. La responsable des transports du parti conservateur a dénoncé « le cynisme insensible » de M^{me} Moore. Son homologue chez les libéraux-démocrates a exprimé sa « stupéfaction », ajoutant : « Pas étonnant que les gens soient désabusés face aux hommes politiques. »

La conseillère indolente a présenté ses « sincères excuses » : « J'ai eu tort et j'en accepte la responsabilité. C'est de toute évidence une erreur que je regrette. » Mais elle n'a pas démissionné. Personne ne lui a d'ailleurs demandé. Ni son ministre, ni Tony Blair qui, selon son porte-parole, « fait confiance au jugement » de M. Byers. « Elle devrait être limogée », a déclaré, pour sa part, le révérend David Smith, dont le cousin est mort dans l'attentat de New York.

Le porte-parole de Downing Street a jugé utile de souligner que le gouvernement n'avait en rien exploité la crise de l'après 11 septembre pour faire « passer » des mesures douloureuses. Ainsi, a-t-il précisé, il n'existe aucun lien entre le début des frappes contre l'Afghanistan et l'annonce, justement par le ministre des transports, de la mise sous tutelle de Railtrack, l'opérateur du réseau ferré britannique, déclaré insolvable : « Ce fut une décision industrielle et rien d'autre. »

Jean-Pierre Langellier

Tirage du Monde daté mercredi 10 octobre 2001 : 570 759 exemplaires. 1-3 Nos abonnés Paris - Ile-de-France trouveront associé au numéro d'aujourd'hui le supplément aden.

Du pain et des bombes

par Pierre Georges

SUR UN ÉTAL de marché, au Pakistan, à la frontière afghane, un bidon métallique d'huile alimentaire, orné d'un drapeau américain et barré, en lettres capitales, du sigle USA. L'envoyé spécial d'une télévision française explique que ce bidon, comme d'autres, ou comme des rations alimentaires quotidiennes parachutées par les avions américains en Afghanistan ont commencé à faire leur apparition sur les bazars. Il raconte qu'elles ne trouvent pas plus acquéreur, ces rations, ici qu'elles ne sont consommées là-bas. Que les Afghans se refusent à en manger, que des rumeurs circulent les donnant pour empoisonnées, ou impies.

Est-ce absolument vrai ? Les réfugiés, ou plutôt les personnes déplacées qui errent, affamées, dans les montagnes afghanes se refusent-elles absolument à cette survie tombée du ciel ? Nous n'en savons honnêtement rien. Ce qui est certain, en tout cas, c'est toute l'ambiguïté et le malaise qu'on peut ressentir devant cette double opération aérienne que l'administration de la Maison Blanche a elle-même baptisée « Bombs and Bread ».

Des bombes et du pain. Des bombardiers à bombes laser et des bombardiers humanitaires, si ce dernier qualificatif a le moindre sens. Voilà ce à quoi l'on assiste. Et voici le double objectif, pilonner les défenses des terroristes talibans ennemis et nourrir le peuple afghan ami, affamé et asservi. Séparer en somme, et si une telle expression est valide en la circonstance, l'ivraie du bon grain.

Des images, en fait les seules réellement et abondamment diffusées par les autorités américai-

nes, nous ont montré ces fameux bombardiers humanitaires, décollant d'Allemagne pour s'en aller parachuter 37 000 rations de survie dans la nuit afghane. Sous les yeux, nous avons, photographié et diffusé par le département de la défense américain, un document montrant le contenu d'une de ces rations. Des sachets, tous frappés du drapeau américain, du sigle USA, de la mention « A food gift from the people of the United States of America ». Des sachets contenant essentiellement des menus végétariens, du pain, des biscuits vitaminés, du beurre de cacahuète et des épices. Et des tracts.

Et l'on voit bien ici, sans esprit polémique particulier, que le souci politique et humanitaire ne répugne pas à s'encombrer de la plus commune des propagandes. D'évidence cette nourriture offerte par le peuple américain au peuple afghan affamé se veut aussi un message. Un message dont on peut douter qu'il ait la moindre chance d'être entendu, dans cette séparation et confusion des genres, même animée des meilleures intentions. Des bombes et du pain, le message est effectivement brouillé.

Il l'est au point de provoquer, chez les « vrais » humanitaires, les civils, les ONG, un énorme malaise. D'abord, parce qu'ils sont bien placés pour savoir que ce ne sont pas deux ou dix bombardements humanitaires gesticulatoires, mais deux mille ou dix mille, qui pourraient nourrir le peuple afghan. Ensuite, parce que cette opération « Bombs and Bread », pas totalement inédite, les assimile un peu plus encore à l'injuste et périlleux statut de fourriers aux dégâts armés.

Un violent orage paralyse l'agglomération de Montpellier

MONTPELLIER

de notre correspondant

Des trombes d'eau ont paralysé l'agglomération de Montpellier mardi en fin de journée et provoqué une belle frayeur parmi la population. Aucune victime n'a été recensée. Vingt-cinq plongeurs devaient cependant poursuivre ce mercredi leur travail de reconnaissance des cours d'eau qui en débordant ont emporté une centaine de voitures. Prévu par Météo France, ces pluies diluviennes ont débuté vers 19 heures. En une heure trente, il est tombé sur la ville plus de 200 millimètres d'eau, soit l'équivalent des précipitations d'un trimestre. Ce déluge a provoqué une brusque montée des rivières de Lez et de la Mosson, et surpris les automobilistes à la sortie des bureaux.

Très vite, de nombreux axes ont été coupés à la circulation, et notamment l'autoroute A 9 entre Sète et Nîmes. L'aéroport a également été fermé. En tombant, la foudre a mis hors d'état de fonctionner plusieurs réseaux de téléphonie et d'électricité. Durant trois heures, 150 000 personnes ont été privées de courant. Plu-

sieurs centaines de personnes qui s'étaient rendues au parc des expositions, où se tient actuellement la foire-exposition de la ville, n'ont pu quitter les lieux avant 22 heures. A Montpellier, mais aussi à Lattres, au Crès ou à Castelnau, 50 000 habitations ont été affectées à des degrés divers par ces inondations, précisait, mardi soir, le préfet de l'Hérault, Daniel Constantin, qui faisait état de 5 000 personnes concernées par les interventions des pompiers.

Dans le quartier du Mas Drevon à Montpellier, les autorités ont dû reloger une vingtaine de familles. Certaines maisons étaient submergées par un mètre d'eau. Vers 21 heures, le nuage s'est déplacé en direction du département du Gard. De fortes pluies se sont une nouvelle fois abattues, mais sans faire de dégâts ni de victimes, sur le secteur de Sommières, déjà touché le week-end dernier par des inondations qui avaient provoqué la mort d'un sapeur-pompier volontaire lors d'une intervention de secours.

Richard Benguigui

papillonner

aux

Caraiibes

Séjour

en Martinique 605 € 3 968,54 F

HOTEL RESIDENCE PALADIEN

une semaine en bungalow double
avion et taxes aériennes 44 € ou 288,62 F compris

Les Grenadines

en voilier 1293 € 8 481,52 F

CROISIERE 15 JOURS

avion et taxes aériennes 44 € ou 288,62 F compris

PRIX TTC PAR PERSONNE

DEPART DE PARIS A CERTAINES DATES
SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE
TAXES ET REDEVANCES COMPRISES PAYABLES EN FRANCE,
SUSCEPTIBLES DE MODIFICATIONS SANS PREAVIS

c'est l'affaire d'un coup de fil

► N° Indigo 0 825 000 825

0,98 TTC/MN

NOUVELLES FRONTIERES
nouvelles-frontieres.fr

Voyager
ça fait
avancer